

QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11909 DERNIÈRE ÉDITION – VENDREDI 13 MAI 1983

NOUVELLE-CALÉDONIE

Manifestations après le meurtre d'un jeune Mélanésien

LIRE PAGE 24



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dr. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 8

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le Chili contre Pinochet

La journée de protestation pacifique organisée le mercredi 11 mai contre le régime du général Pinochet par la puissante Confédération des mineurs de cuivre, soutenue par d'autres syndicats tolérés ou clandestins, a été qualifiée de « normale » par les autorités chiliennes.

Ce n'est l'avis ni des promoteurs de cette manifestation multiforme et parfois bruyante ni des agences de presse locales. Plus d'une centaine d'arrestations ont eu lieu à Santiago, et d'autres sont signalées en province. Des prêtres figurent parmi les personnes détenues. Des défilés se sont succédé dans les rues de la capitale et des démonstrations non violentes se sont déroulées dans les centres de travail, dans les universités, les écoles : 70 % des étudiants et des lycéens ne se sont pas rendus aux cours. Le commerce a fonctionné au ralenti et les rues de Santiago étaient presque désertes. Quelques échauffourées ont opposé des policiers aux manifestants, particulièrement des avocats, devant le palais de justice et sur le campus d'une université. Dans la soirée, selon les consignes données par les syndicats, des concerts de klaxons et de casseroles ont spectaculairement ponctué ce vaste mouvement de grogne qui illustre le rejet du régime autoritaire du général Pinochet par une majorité de Chiliens.

« *C'est la première étape sur la voie de la libération complète du peuple* », a affirmé le président de la Confédération des syndicats en commentant cette initiative, la première du genre depuis le coup d'État de septembre 1973 qui avait renversé le gouvernement d'Unité populaire de Salvador Allende. Les « concerts de casseroles » des classes moyennes avaient, pendant l'été 1973, annoncé la chute irrémédiable du gouvernement Allende. Ils traduisent aujourd'hui le rejet par ces mêmes classes moyennes d'une dictature qui durcit encore la répression.

Les signes de rejet se sont multipliés depuis un an. La faillite économique d'un « modèle » hyper-libéral, conseillé et appliqué par les « Chicago boys » de M. Milton Friedman, a fait perdre au régime le soutien du secteur privé chilien aux abois. Les petits entrepreneurs ruinés rejoignent les bataillons de mécontents, des déçus de la dictature et des opposants démocrates de la première heure. Même les mouvements d'extrême droite, comme Patrie et Liberté, dénoncent avec virulence le régime militaire. L'Église est en froid avec le général Pinochet, bien que le nouvel archevêque de Santiago, nommé par le Vatican, fasse preuve d'un esprit de conciliation.

C'est le Chili tout entier, dix ans après la débâcle de l'Unité populaire, qui réclame la restauration des libertés démocratiques élémentaires et la fin d'un système basé sur la police politique et les baïonnettes. Les processus de démocratisation largement amorcés au Brésil et en Argentine ne peuvent qu'encourager les Chiliens. Mais le général Pinochet n'est pas homme à se retirer de lui-même. Il a réussi jusqu'à présent à écarter tous les militaires qu'il considérait comme des rivaux. Il dispose encore apparemment du soutien de l'armée de terre, celle qui compte. Et l'administration Reagan, absorbée par l'Amérique centrale, ne songe pas à trouver « un candidat de rechange » au général. Mais la non-belligérance de Washington ne suffira peut-être pas au vainqueur d'Allende pour faire face à la montée des périls.

La tension entre Varsovie et Moscou

L'hebdomadaire « Polityka » risposte aux critiques de la presse soviétique

L'hebdomadaire polonais *Polityka*, dont le rédacteur en chef était M. Rakowski, vice-premier ministre, polémique, ce jeudi 12 mai, avec le magazine soviétique *Temps nouveaux* qui lui avait récemment reproché d'être *« allergique au socialisme »*. *Polityka* déplore le *« ton sans précédent »* de l'hebdomadaire soviétique, auquel il reproche de présenter une vue *« déformée »* de ses positions politiques. Le plénum consacré aux problèmes idéologiques que le parti ouvrier unifié polonais devait réunir à la mi-mai a été repoussé à une date ultérieure, et le bureau politique a convoqué, pour les 23 et 24 mai, un plénum pour étudier la situation socio-politique.

Au Vatican, le pape a invité, mercredi, les Polonais à *« ne pas se décourager »*. Il leur a dit aussi : *« Ne perdez jamais la liberté d'esprit avec laquelle le Seigneur libère l'homme. »* Il recevra la semaine prochaine le primat de Pologne et les évêques des cinq villes qu'il doit visiter au mois de juin, outre Varsovie, à savoir Czestochowa, Katowice, Wroclaw, Poznan et Cracovie.

De notre correspondant

Varsovie. – On avait vu, le week-end dernier, d'anciens dirigeants syndicaux, hier proches du parti, constituer un front commun avec M. Walesa. Voici qu'un hebdomadaire officiel polonais polémique, ce jeudi 12 mai, avec un non moins officiel hebdomadaire soviétique. Accusé, la semaine dernière, par *Temps nouveaux* d'être *« allergique au socialisme »*, *Polityka* répond dans son dernier numéro à ce réquisitoire en plaidant non coupable.

Comme pour s'excuser d'avoir l'audace de contre-attaquer, l'hebdomadaire polonais signale d'abord sans aucun commentaire que *Temps nouveaux* a usé à son égard d'un *« ton sans précédent »*. Puis, entrant sans plus tarder dans le vif du sujet, *Polityka* relève que seize des dix-huit citations qui fondent l'accusation datent de 1982 et, pour la plupart, des premiers mois de l'état de guerre, qu'une seule est extraite d'un numéro récent, et que la dernière, enfin, est introuvable dans ses colonnes. Livré lui aussi sans commentaire, ce décompte a un sens très précis.

Le plus inquiétant reproche formulé par *Temps nouveaux* était que *Polityka*, bien que son *« ancien rédacteur en chef »* ait souligné dès février 1982 *« la nécessité de rechercher des solutions tendant à renforcer le socialisme »*, n'en ait pas moins continué depuis à se faire l'écho du point de vue d' *« opposants idéologiques »*. L'*« ancien rédacteur en chef »* en question étant l'actuel vice-premier ministre Mieczyslaw Rakowski, nommé par le général Jaruzelski dont il est un proche collaborateur, c'était dire là que la politique des dirigeants polonais ne tenait pas les promesses de l'instauration de l'état de guerre. Dès lors que les citations incriminées datent toutes sauf une des débuts de la période de *« renaissance nationale »*, c'est au contraire la preuve que des progrès ont été faits dans la *« normalisation »* et que les écarts de cette époque sont à mettre au compte d'un moment encore difficile mais désormais dépassé.

Démonstration faite, implicitement mais avec une absolue clarté, *Polityka* expose ensuite à ses lecteurs les thèses de *Temps nouveaux*, en republiant, assorties de leur éclairage soviétique, les citations qui avaient été faites de ses propres articles. C'est très objectivement fait, mais à chaque fois, une note renvoie en bas de page aux phrases effectivement publiées et dont on s'aperçoit qu'elles ont été, ou sorties de leur contexte, ou carrément réécrites.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

Les élections britanniques

Mme Thatcher veut axer sa campagne sur la politique de défense

Dans le manifeste électoral qu'il a adopté mercredi 11 mai et qui sera publié la semaine prochaine, le parti travailliste britannique se déclare à nouveau résolu à prendre des mesures unilatérales pour le désarmement nucléaire.

De son côté, Mme Thatcher affirme que seuls les conservateurs peuvent protéger la Grande-Bretagne contre la menace soviétique. Le premier ministre entend faire de la politique de défense un des thèmes principaux de sa campagne en vue des élections du 9 juin.

De notre correspondant

Londres. – En mars dernier, les Soviétiques avaient vu leur espoir déçu qu'une victoire des sociaux démocrates aux élections ouest-allemandes ébranle la détermination de l'OTAN de déployer à la fin de l'année les fusées Pershing-2 et les missiles de croisière. Ont-ils reporté leur attente sur les élections britanniques du 9 juin prochain ?

La question doit être posée. L'attitude du parti travailliste, qui vient de rappeler son attachement au désarmement unilatéral de la Grande-Bretagne, n'est pas seule en cause. Mme Thatcher – qui a reçu M. Alexandre Soljenitsyne venu à Londres recevoir le prix Templeton pour *le Progrès et la Religion* – a admis, mercredi 11 mai, que sa décision de convoquer des élections anticipées avait été dictée, entre autres, par les conversations de Genève sur les euromissiles : M. Andropov ne négociera pas sérieusement aussi longtemps qu'il ne connaîtra pas la couleur du prochain gouvernement britannique, a déclaré en substance le premier ministre.

Après l'échec de la « carte allemande », la Grande-Bretagne peut en effet apparaître, le temps d'une campagne électorale, comme le « maillon le plus faible » du camp occidental. Cette opinion est confortée par un échange de lettres entre le parti travailliste et le comité central du parti communiste soviétique commencé après la visite de M. Michael Foot, leader de l'opposition, à Léonide Brejnev, en septembre 1981. En février dernier, M. Andropov écrivait à M. Foot, après avoir déploré la mauvaise volonté américaine aux négociations de Genève : « *Les forces politiques des pays de l'OTAN qui sont intéressées au succès de ces négociations seront-elles capables de convaincre leur allié de la futilité et de l'absence de perspective de la position américaine ? Le destin des négociations en dépend de manière décisive* ».

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 4.)

L'agitation des étudiants

Des manifestations d'étudiants ont une nouvelle fois semé la confusion ou pris un tour violent mercredi 11 mai, que ce soit à Cannes, où les étudiants en médecine ont perturbé le déroulement du Festival (lire page 18), *ou à Paris, où des étudiants en droit et les habituels « éléments incontrôlés » qui s'associent à eux ont de nouveau provoqué des échauffourées à Paris au quartier Latin durant toute la soirée.*

L'échéance « décisive » pour les étudiants hostiles au projet de loi sur l'enseignement supérieur paraît être la date du 24 mai, jour où commenceront les débats à l'Assemblée nationale. Quant aux étudiants en médecine, ils pourraient bien parvenir au terme de leur longue grève, après les ultimes propositions des médiateurs. (Lire page 9.)

Un compromis en médecine ?

De toute évidence, le long conflit entre les étudiants en médecine et le gouvernement arrive à son terme. Sans préjuger les décisions qui seront prises par les assemblées générales dans les prochains jours, il est clair que, au travers des dernières propositions faites par les médiateurs, le gouvernement prononce un ultimatum.

Les médiateurs font notamment valoir que la décision, quelle qu'elle soit, devra être connue avant le 18 mai, de manière que ces propositions transitoires (l'ensemble des propositions ne seraient de toute manière applicables que jusqu'en 1987) puissent prendre la forme d'amendements qui trouveront place dans le texte de loi portant réforme de l'enseignement supérieur, prochainement examiné par l'Assemblée nationale.

« *On nous a expliqué*, soulignent les étudiants, *que l'arrêt de la grève était une condition nécessaire pour que les propositions soient officiellement signées par le gouvernement.* » Une demande jugée inacceptable par les grévistes, qui rappellent que, dans le récent conflit des internes et des chefs de clinique, la signature de M. Mauroy avait précédé l'arrêt de la grève. On pourrait, dès lors, s'orienter vers un compromis : l'arrêt de la grève serait concomitant de la signature officielle.

J.-Y. N.

La préparation du congrès du P.S.

Dans la perspective du congrès du parti socialiste, qui se déroulera à la fin du mois d'octobre à Bourg-en-Bresse, les prises de position, destinées ou non à devenir des « contributions », se multiplient. Dans le débat qui s'est engagé au sein du P.S., un thème semble dominer : le rôle du parti et ses rapports avec l'exécutif. Après, MM. Jean Poperen (courant A, mitterrandiste) et Jean-Pierre Chevènement (courant E, Ceres), M. Patrick Viveret (courant C, rocardien) nous livre ses réflexions.

Point de vue

Transformer nos mœurs et nos méthodes

par PATRICK VIVERET

Le prochain congrès du parti socialiste se réunira à l'automne, période que l'on sait décisive pour la gauche sur le plan économique et social. Entre l'enjeu du plan de rigueur et l'exaspération des corporatismes, la voie est chaque jour plus étroite pour le gouvernement. On imagine mal que le principal parti de la majorité cultive les délices de l'irresponsabilité au point de s'offrir le luxe d'adopter une politique différente de celle qu'a choisie en mars dernier le président de la République. Lionel Jospin a d'ailleurs rappelé ce fait élémentaire à ceux de ses camarades qui auraient eu tendance à l'oublier.

Sommes-nous pour autant condamnés à réunir un congrès de godillots ? Ce serait absurde, au nom même de la réussite de la politique gouvernementale. Car le gouvernement, nécessairement pris à la gorge par la gestion d'une conjoncture de plus en plus difficile, ne peut tout à la fois gérer le quotidien, explorer le moyen ou le long terme, maîtriser l'action de l'Etat et animer la société. La gauche, évidence aujourd'hui trop oubliée, c'est d'abord un ensemble de forces sociales et politiques.

C'est au parti socialiste, notamment, d'effectuer le « cadrage » nécessaire du plan économique gouvernemental afin de montrer sa logique structurelle et son support en termes de transformation sociale et culturelle. C'est à lui de s'attaquer audacieusement à des questions qui ne peuvent trouver de réponse dans la seule action de l'Etat. La crise généralisée des systèmes de protection sociale dans les pays industrialisés, par exemple, exige une réfexion nouvelle et l'invention de solidarités s'exerçant sur une base mutualiste plutôt qu'étatique ; aucune solution satisfaisante n'existe à ce jour.

Nulle idéologie, nul retour à des textes sacrés votés antérieurement, ne nous la livrera comme un trésor caché. Seul un travail patient d'enquête sur les tentatives étrangères d'analyse rigoureuse et de propositions expérimentales nous fera avancer sur ce genre de questions. Et il en est de même de la crise de l'organisation du travail, du problème de l'immigration ou des nouvelles formes d'éducation susceptibles d'opérer, en l'espace d'une génération, le fantastique recyclage généralisé qu'exige la maîtrise, par notre peuple, des professions liées aux sciences et aux techniques de l'information.

La tentation est grande, parce que la réalité résiste à nos schémas, de vouloir accuser les faits – ou les hommes qui les affrontent en premiaère ligne – et de retrouver les terrains sûrs de quelques grands articles de foi. Le projet socialiste, la lutte des classes fournissent déjà à plusieurs dirigeants socialistes l'occasion de discours aussi rassurants qu'inopérants sur le thème fameux : « *Il n'y a qu'à faire ce qu'on avait dit et tout ira mieux.* »

Il serait utile pourtant de se demander si le décalage du discours et de l'action ne vient pas de l'inadéquation des promesses, beaucoup plus que de la trahison des acteurs. Il faudra bien un jour établir le coût – y compris économique – de nos simplismes idéologiques et de nos congrès grand-messe. Pendant que nous discutons gravement de la rupture « en cent jours » avec le capitalisme, de la suprématie du Plan sur le marché ou de la portée idéologique des nationalisations à 100 %, nous n'avons élaboré ni politique industrielle ni gestion fine du rapport entre le compromis et le conflit avec les catégories sociales de ce pays qui ne se reconnaissent pas dans la gauche.

(Lire la suite page 7.)



OSHIMA AU FESTIVAL DE CANNES

Un ange blond

Le nouveau film de Nagisa Oshima appelle des controverses indentiques à celles qu'avait suscitées *Apocalypse now*, de Francis Ford Coppola. Controverses : il faut mieux dire débats idéologiques, des œuvres cinématographiques affrontant la guerre et atteignant ce degré de fascination portent une responsabilité que ne connaît aucun autre art.

La fascination est le sujet même de *Furyo* (1), qui confronte des prisonniers anglais et leurs geôliers japonais dans un camp, à Java, en 1942. L'opposition des cultures est montrée à travers la contradiction irréductible des valeurs morales, mais la passion – ou plutôt, l'utilisation de la passion – fait tout voler en éclats. Les Japonais, représentés par une brute, le sergent Hara, et un dictateur, le jeune capitaine Yonoi, chef du camp, ont une idée de l'honneur qui passe par le suicide quand on est vaincu : le prisonnier est donc méprisable par définition. Guidés par un mysticisme énigmatique, ils n'ont pas les critères de justice des Européens. Par exemple, Yonoi ne respecte pas les conventions de Genève, proteste le capitaine Hicksley, figure incorruptible et bornée de la tradition britannique. Hicksley ne s'intéresse pas à l'ennemi. Il le hait. Il déteste aussi bien le lieutenant-colonel Lawrence, qui parle japonais, sert d'interlocuteur à Yonoi dont il estime l'intransigeance, quitte à comprendre, à son corps défendant, que son désir de compréhension est dérisoire.

Lawrence survivra seul à la guerre, et Oshima le charge d'un message d'espoir. Mais il n'est que le *go-between* de l'histoire. Le catalyseur s'appelle Jack Celliers. Il est interprété par David Bowie, il est un ange blond magnifié par Yonoi, et par le metteur en scène.

CLAIRE DEVARRIEUX.

(Lire la suite page 18.)

(1) Le titre anglais est plus beau : *Merry Christmas, Mr. Lawrence.*

idées

Vie associative

M. Roger Seydoux vient de céder la présidence de la Fondation de France à M. Pierre Giraudet. C'est l'occasion pour Pierre Massé de s'interroger sur l'indispensable apport de la vie associative dans une civilisation étouffante. Paul Harvois s'interroge sur la nouvelle force et aussi le nouveau défi que donne aux associations la procédure de décentralisation. De son côté, André Jeanson demande que les groupements nés de la loi de 1901 puissent travailler en meilleure harmonie avec la puissance publique et qu'à côté du « pôle politique et administratif de décision » soit reconnu un « pôle social » réunissant les partenaires sociaux — dont les associations — concernés par les activités du premier « pôle » correspondant.

L'espace de liberté

par PIERRE MASSÉ (*)

NOUS tendons à vivre dans la civilisation étouffante du bordereau anonyme, de l'imprimé incompréhensible, du numéro de quinze chiffres englouti par l'ordinateur, des queues devant un guichet au milieu de la foule solitaire. Quelle joie, parfois, de rencontrer un être qui nous parle comme à un autre être !

Entre l'interdit et l'obligatoire, il y a heureusement un espace de liberté. Un espace où les hommes peuvent respirer, s'associer par voisinage, goût de la convivialité, parenté de l'esprit, élan du cœur, aux lisières de ce sentiment proscrit dont le manque obscurément nous dessèche, et que Pierre Drouin a eu récemment le courage d'écrire — la charité.

La vie associative efface ce qu'il pouvait y avoir en celle-ci de condescendant, mais en retient la vertu profonde, aussi éloignée de l'esprit de lucre que de l'assujettissement à l'Etat.

Elle permet des rencontres au sein *d'équipes constituées selon les affinités* de chacun, pour le jeu, pour le sport, pour le simple plaisir de commenter l'événement du jour dans une salle enfumée, pour l'étreinte virile de ces grands enfants du stade qui viennent de marquer un but. Elle s'attache à la promotion des animateurs et des créateurs dont la vocation s'éveille et qui ont besoin d'un encouragement, parfois d'un concours modeste, les aidant à réaliser les virtualités qu'ils portent en eux. Solidarité envers toutes les souffrances des malheureux, des inadaptés, des exclus, non pas dans le cadre de catégories figées, mais dans un environnement vivant qui s'étend de nos voisins de quartier, aux affamés du Sahel, aux « boat-people », fuyant une terre plus hostile que la mer.

Bien entendu, la pleine satisfaction des besoins de solidarité exige des ressources si étendues que seuls les Etats sont à même de les mobiliser. La vie associative ne peut s'exercer que dans des franges. Mais ces franges ont, pour l'avenir, une valeur irremplaçable. Les fondations et associations sont des têtes chercheuses particulièrement aptes aux tâtonnements créateurs. Elles ne sont ni asservies à des procédures administratives complexes ni retenues par la crainte de créer des précédents qui leur seraient opposés plus tard. Elles peuvent combiner librement l'aide aux plus démunis pour rendre la société moins injuste et l'encouragement aux plus aptes pour lui conserver un aiguillon. Elles ont la vertu de démultiplier et de personnaliser les problèmes.

La vie associative a des racines lointaines dans l'histoire. Au cours du XIXe et du XXe siècle, les tragédies vécues par les hommes lui ont donné une impulsion décisive. De la Croix-Rouge, conçue sur le champ de bataille de Solferino, à Médecins sans frontières, issue des déchirements du tiers-monde, en passant par les Orphelins apprentis d'Auteuil, la chaîne est longue des hommes de bonne volonté qui ont consacré une part de leur vie au service du bien commun.

L'actualité, précisément, nous invite à honorer aujourd'hui l'un de ces hommes, Roger Seydoux, qui, après avoir représenté notre pays avec éclat dans de grandes capitales, a consacré huit ans de sa vie au développement de la Fondation de France dont il cède la présidence à Pierre Giraudet.

Bien qu'il soit très difficile de résumer en un seul chiffre des initiatives aussi diverses que l'action envers les handicapés, les personnes âgées et le tiers-monde, les prêts d'honneur aux jeunes, l'institution d'un prix de la télévision, le soutien de chaires scientifiques, la gestion de fondations personnalisées créées dans son sein, je me hasarderai à dire que, pendant ses huit ans de présidence, l'indice d'activité de la Fondation a été multiplié par un chiffre de l'ordre de cinq.

L'actualité, c'est aussi, dans un ordre d'idées tout autre, l'exposition des richesses de l'Institut de France ouverte, à l'initiative de son chancelier Edouard Bonnefous, au Conservatoire des arts et métiers. Certes, la grandeur de l'Institut, c'est d'abord tout ce que doivent l'art et la connaissance à ses cinq académies. Mais il y ajoute, par les dons et legs qu'il reçoit et distribue, et qui sont toujours une distinction, en dépit, parfois, de la modestie de leur montant, une participation précieuse à la vie associative.

(*) Ancien commissaire général au Plan.

Accroître la concertation avec les pouvoirs publics

par ANDRÉ JEANSON (*)

AVOIR la possibilité concrète, par l'adhésion active à une association, d'intervenir personnellement dans des activités utiles à la société, voilà certainement un volet important, caractéristique de cette « nouvelle citoyenneté » dont le premier ministre répète qu'en doter les Français est un objectif fondamental du pouvoir socialiste.

Explorons deux pistes de réflexion. J'évoquerai d'abord le cas, relativement fréquent, où l'association se veut réalisatrice de prestations de services d'intérêt public par leur nature et rencontre sur ce même terrain d'autres organismes, de statut public eux, et prestataires de services de même contenu : éducation nationale, AFPA, DASS, etc., avec lesquels l'association va facilement se trouver en situation de concurrence. Cependant les uns et les autres, organismes privés ou publics, exercent en fait une mission de service public et font appel, pour le financement de leur action, à des fonds d'origine publique. Historiquement, cela tient, la plupart du temps, à ce qu'il s'agit d'activités qui répondent à des besoins dont les militants associatifs ont été les premiers à déceler l'existence, imités par la suite par les pouvoirs publics : tel est, par exemple, le secteur de la formation des migrants.

L'important, ici, est que les bailleurs de fonds (ministères, administrations) et les réalisateurs de statut public reconnaissent sans arrière-pensée — et nous sommes loin d'en être là malgré le changement politique du 10 mai — que la coexistence sur le même terrain de prestataires de services dont les uns sont l'émanation de la puissance publique et les autres de nature associative, loin d'être une anomalie à faire disparaître, constitue pour tout le monde une situation bénéfique qu'il convient d'organiser pour la rendre plus efficace encore.

Ce n'est diminuer en rien les responsabilités et les prérogatives qui reviennent naturellement à la puissance publique et à ses instruments d'intervention que d'affirmer que la présence des associations aux côtés d'organismes publics est riche de qualités : militantisme attentif aux attentes de l'usager, capacité d'innovation et d'expérimentation, sensibilité aux fluctuations des besoins et des demandes, souci d'*insérer* l'intervention dans une approche globale des problèmes de vie des gens, qualités dont le secteur public, par nature, est moins prodigue.

Cette reconnaissance par les pouvoirs publics de l'apport spécifique et bénéfique du secteur associatif signifierait que celui-ci cesserait d'être considéré et traité comme un sous-traitant provisoire et inévitable, qu'il convient d'éliminer dès que possible et d'enfermer *dans un carcan étouffant d'exigences administratives chicaneuses* et injustifiées.

Participation et contrôle

S'il en était ainsi, alors on pourrait imaginer de créer entre les pouvoirs publics, les organismes, publics et privés, prestataires de service, les usagers et partenaires sociaux, un tissu serré de relations de concertation permanente et franche : ce tissu de relations entre composantes respectueuses de leurs différences et de leurs vocations spécifiques mais se voulant complémentaires constituerait la substance d'un service public de conception assez neuve : un service public bâti et fonctionnant sur la convergence organisée, instituée, des trois « légitimités », l'élective, la technique et administrative, l'associative. Nombreuses sont les associations qui sont disposées à faire des propositions et à s'engager sur ces perspectives.

La seconde piste que je suggère d'explorer est celle des institutions à créer, ou à rénover, au sein desquelles les associations devraient trouver place pour engager un dialogue permanent et efficace avec les autres partenaires sociaux et avec la puissance publique. Il ne suffirait pas, en effet, d'assurer au mouvement associatif les moyens, financiers et autres, de vivre et de se développer. Il faut encore qu'existent des lieux où les associations puissent exprimer *et faire entendre leur opinion,* et participer à l'élaboration d'abord, au contrôle ensuite, des décisions d'ordre économique et social intéressant la collectivité.

Il conviendrait pour ce faire, à mon sens, de poser le principe de la présence, à côté de tout « pôle politique, ou administratif, de décision », d'un « pôle social » réunissant l'ensemble des partenaires sociaux, parmi lesquels les associations, concernés par les activités du « pôle politico-administratif » correspondant.

Aux niveaux du « pôle » pouvoir central et du « pôle régional » fonctionnent les conseils économiques et sociaux. Le problème, ici, est, d'une part, d'assurer une présence correcte des associations dans ces assemblées et, d'autre part, de doter ces conseils — ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et qui paraît négligé par les textes en cours de préparation *sur la régionalisation* — de pouvoirs réels pour qu'ils puissent effectivement peser sur les décisions du pouvoir politique et intervenir dans le contrôle des actes de ce même pouvoir : cela doit pouvoir se faire sans porter atteinte aux prérogatives de la « légitimité élective ».

En revanche, rien n'existe au niveau du département ni de la commune, sauf en ce qui concerne le département — une multitude de commissions dont l'utilité n'est pas toujours évidente, — et en ce qui concerne la commune — *quelques ébauches* du type commission extra-municipale. A ces deux niveaux, la création d'une institution consultative à *compétence générale* devrait donc être recherchée, au moins, pour le niveau communal, dans les agglomérations d'une certaine importance.

De même, cette construction à compétence générale devrait être complétée par des institutions analogues pour chacun des grands secteurs d'activité sociale dont la responsabilité suprême relève de la puissance publique. *Pour illustrer* ce propos, les associations qui travaillent pour la formation des migrants réclament depuis longtemps, en vain jusqu'à présent, la création auprès du secrétariat d'État chargé des immigrés — dont l'existence se justifie mais provisoirement, en attendant que les immigrés soient véritablement, et dans le respect de leurs spécificités, traités par la communauté nationale sur le même pied que les autochtones — d'un organisme consultatif réunissant les groupes sociaux concernés, au premier chef les immigrés eux-mêmes, les organismes de formation de statut privé comme de statut public, les mandataires des collectivités publiques. Ce conseil *devrait être* obligatoirement consulté, avant toute mesure concernant la formation des migrants, et chargé de suivre les résultats de ces mesures. L'accord de principe donné sur cette innovation dès septembre dernier par le gouvernement ne connaît, à ce jour, aucune suite.

La mise en place d'un tel ensemble d'institutions de concertation rencontrera, j'en ai conscience, des difficultés complexes et délicates, en particulier les procédures à imaginer pour assurer la représentation des associations. Mais dans d'autres domaines de la vie publique, déjà, des difficultés analogues se sont présentées, qui ont été surmontées : par exemple, la désignation des membres des chambres d'agriculture ou des chambres de commerce. Si la volonté politique est présente, il n'y a pas de raison *pour que les solutions nécessaires* ne soient pas trouvées.

Les militants animateurs d'association espèrent surtout être reconnus comme des acteurs à part entière de la démocratie, appelés à faire entrer dans les institutions, instruments de cette démocratie, toutes les richesses du fait associatif.

(*) Président du Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion des immigrés, ancien président de la C.F.D.T.

Le défi de la décentralisation

par PAUL HARVOIS (*)

UNE association, c'est à l'origine trois personnes qui se réunissent sur un projet : pour proposer, pour gérer, pour se défendre contre les emprises des pouvoirs. La loi de 1901 qui la régit exprime une seule limite : l'association n'est pas constituée pour réaliser des bénéfices. Ne serait-ce quelques transgressions ou aberrations inévitables dans toute contruction humaine, on peut affirmer que le phénomène associatif se porte bien, si bien qu'il acquiert une dimension supplémentaire : celle d'être reconnu comme une force par les pouvoirs publics. Interlocuteur valable, force de propositions, instrument de gestion, l'association, se défendant d'être un contre-pouvoir, revendique aujourd'hui d'être entendue.

Même si elle apparaît, dans sa diversité multiple et son foisonnement (600 000 salariés selon les données INSEE), comme irresponsable et anarchique, et malgré les réticences des pouvoirs et des institutions établis, l'association se trouve consultée de plus en plus par les ministères. On peut même avancer l'idée, sinon le fait, qu'au plan national les grandes associations sont devenues des compagnons de route des administrations, des « alliés objectifs ».

Au plan local, c'est une autre affaire ! Quels seront les effets de la décentralisation ? L'élu local s'entendra-t-il avec les élus des associations ? Son nouveau pouvoir sera-t-il exclusif ? Ne sera-t-il pas agacé par les initiatives de l'autre ? Les oppositions ne vont-elles pas grandir entre des gens « condamnés » à être des partenaires ?

L'association se révèle comme une alternative au déracinement et à la déresponsabilisation. Au début de cette époque, le monde était relativement simple. Les hommes maîtrisaient leur environnement social, leur itinéraire professionnel, leurs problèmes familiaux. On mourait généralement là où on avait vu le jour. Les amis de l'école demeuraient les amis de l'âge adulte. Les solidarités élémentaires jouaient à plein dans un univers reconnu, cerné, identifié dès l'enfance. La technique et la croissance intervinrent, apportant dans nos pays le confort et l'aisance certes, de meilleures conditions de vie, mais aussi la mobilité professionnelle, le déracinement, le changement de cadre de vie. Les problèmes se traitaient, désormais à l'échelle de Paris et du monde.

Les technocrates, dans la complexité grandissante de la société, s'avéraient apparemment les plus aptes à répondre aux questions, informés qu'ils étaient et s'estimant les plus qualifiés pour dire et décider ce qui convenait ou pas. Les petites cellules de vie perdaient de leur vitalité, de leur sens, dans le même temps qu'elles n'avaient plus voix au chapitre. Le village se vidait de sa substance, et la ville, en se développant *sans mesure et sans réflexion,* détruisait l'esprit de quartier. L'homme refaisait connaissance avec la solitude en n'étant plus armé pour y faire face ou s'y installer. La publicité et les médias voyaient grandir leur influence dans cet environnement propice et suscitaient de nouveaux besoins, non évidents mais qui jouaient leur fonction de succédané.

Face au déracinement, à l'instabilité, à la désinformation, à la perte progressive de la citoyenneté, au matraquage des médias, à une délégation de pouvoirs aux élus qui sont, hélas, eux-mêmes souvent subordonnés à la techno-bureaucratie, certains se sont rebellés. Plus instruits en général, ayant élargi le champ de leurs compétences, pouvant accéder avec plus de facilité aux classes moyennes dotées de responsabilités, ces hommes et ces femmes ont constitué des petits groupes, souvent informels, où on se soutenait, où on se recontrait, où on concevait des réalisations en commun, où on faisait front à un pouvoir anonyme et lointain qui imposait ses vues.

Certains de ces petits groupes qui avaient pris en charge un service non assuré par l'Etat, notamment dans le domaine du sanitaire et du social, s'affirmèrent, grandirent et devinrent ces grandes associations nationales de gestion reconnues par les pouvoirs publics qu'elles déchargeaient d'une responsabilité jamais prise en compte jusque-là. Dans notre système français, cette délégation de pouvoirs n'est que tacite, vu notre tendance ancestrale à tout codifier, rationaliser, et notre réticence envers tout ce qui n'entre pas dans la norme, alors que dans les pays anglo-saxons l'initiative du citoyen pour « faire » au lieu et place de l'Etat est encouragée. Sans doute les conventions devront être affinées, le contrôle du bon usage des fonds publics effectué *a posteriori* laissant à ces grandes associations la marge d'indépendance, d'initiative et d'action qui permet l'invention et le progrès permanents.

Des rôles distincts

D'autres petits groupes s'illustrèrent *dans la défense des consommateurs*, de l'environnement, du cadre de vie. Certains n'éprouvèrent même pas le besoin de se déclarer et restèrent des associations de fait, pour un tracé d'autoroute, le maintien d'un square, l'amélioration des transports... D'autres encore se firent les avocats d'un renouveau éducatif, d'un projet de société. Chacun essayait d'inventer dans un désordre créateur, dans la diversité des attitudes, dans le non-institutionnel, certains diraient dans une anarchie dérangeante. Façonnés par des siècles de centralisme et de démocratie de délégation, nos élus, à quelques rares exceptions près, ne virent pas toujours d'un bon œil ce grouillement d'irresponsables, ces actes inachevés, ces propositions murales de mai 1968 : *« L'imagination au pouvoir — Faites l'amour, pas la guerre — Cours, camarade, le vieux monde est derrière toi »*... La société mutait, et ils ne s'en apercevaient pas. Ils refusaient de bouger, d'assumer le changement. Pourtant çà et là, à Mons-en-Barœul, à Grenoble, à Chambéry, à Dreux, des municipalités se mettaient à l'écoute et pratiquaient la concertation. Ces municipalités admettent et font leur l'idée que l'époque exige la complémentaire démocratie de participation.

Les difficultés commençaient ! Les associations sont-elles représentatives ? Témoignent-elles toujours de la compétence ? Ne vont-elles pas s'ériger en équipe oppositionnelle ?

Une association est sectorielle, alors que la municipalité doit juger d'après une approche globale. Mais dans son secteur, cette association est mieux informée, mieux préparée. L'association, c'est vrai, est constituée pour l'essentiel d'hommes et de femmes issus des classes moyennes, possédant de l'instruction, exerçant des responsabilités professionnelles. Mais est-ce une tare ? Les révolutions ne *sont*-elles pas toujours le fait, à l'origine, de ces classes moyennes ? Ne confondons donc pas les rôles.

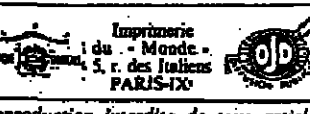
L'élu avec juste raison se réclame de sa représentativité officielle, de sa capacité de jugement global, de son pouvoir de décision. C'est lui qui doit rendre compte, qui porte le poids de la responsabilité vis-à-vis de ses concitoyens. Mais il est de moins en moins universel. Il peut alors se tourner soit vers le fonctionnaire, soit vers le citoyen, ou cheminer entre leurs points de vue.

Sa tentation peut être de court-circuiter les associations et de s'adresser directement au citoyen dans une vue autogestionnaire de la cité. Cela n'exclut pas de faire appel aux groupes ayant réfléchi, s'étant informés, et qui sont porteurs de propositions. Les associations, de leur côté, doivent accroître leurs compétences. Il ne va pas être facile, la décentralisation réalisée, de devenir des interlocuteurs informés, des partenaires compétents. Comme pour les élus, une information et une formation sérieuses des responsables d'association s'imposeront dans les délais les plus rapprochés.

Contrepoids du pouvoir communal et non pas contre-pouvoir, l'association doit acquérir la dimension qui lui permettra, dans les secteurs où elle œuvre, de plaider des dossiers ou de s'opposer à des mesures démagogiques, inopportunes ou nocives, en ayant toujours à l'esprit qu'il est plus facile de suggérer que de faire, de critiquer que de décider.

(*) Président du Groupe de recherche pour l'éducation permanente (GREP).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.





Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

M. Shultz se déclare prêt à discuter avec la Syrie

Dès son retour à Washington à l'issue d'un voyage de dix-sept jours au Proche-Orient et à Paris, M. Shultz a rendu compte au président Reagan de sa mission. Dans des déclarations à la presse à l'issue de son entretien, il a reconnu qu'il existait *« des problèmes et des difficultés »*, mais s'est déclaré *« confiant »* de voir en fin de compte un retrait de toutes les forces étrangères du Liban.

Le président Reagan avait lui-même reconnu en accueillant le secrétaire d'État que *« quelques obstacles »* se dressaient au Proche-Orient, et M. Shultz a déclaré pour sa part que ses discussions avec les dirigeants syriens *« n'avaient certainement pas été encourageantes »*. Le secrétaire d'État a cependant souligné qu'il fallait *« séparer »* le problème de l'accord libano-israélien et celui du retrait des forces syriennes du Liban. Ces questions ne sont pas *« sans relation, mais il y a quelques différences »* entre elles, a-t-il ajouté.

« On peut avoir des réserves sur l'accord, mais ce n'est pas vraiment le problème. Nous demandons aux Syriens de retirer leurs troupes, et ils ont toujours dit qu'ils étaient prêts à se retirer lorsque les autorités libanaises le leur demanderont », a dit le secrétaire d'État. Il a ajouté qu'il n'y avait *« aucun doute »* que les Libanais demanderaient le retrait des forces syriennes dès que l'accord avec Israël aura été signé.

M. Shultz a reconnu que les Syriens avaient soulevé *« certaines questions légitimes »*, notamment concernant la création de la zone de sécurité dans le Sud-Liban. *« Nous sommes parfaitement prêts à discuter »* avec eux, a ajouté M. Shultz, qui a indiqué qu'il n'envisageait pas de retourner au Proche-Orient.

Interrogé sur la réintroduction de forces syriennes et palestiniennes au Liban, le secrétaire d'État a souligné qu'il s'agissait d'un *« développement regrettable »* et que le retour de forces de l'O.L.P. constituait *« une violation de l'accord »* sur le retrait des forces palestiniennes de Beyrouth.

M. Shultz a, d'autre part, estimé qu'il n'avait *« aucune raison »* de mettre en doute les déclarations selon lesquelles le départ de ressortissants soviétiques de Beyrouth était un mouvement habituel survenant à la fin de l'année scolaire. Cela survient *« peut-être un peu plus tôt* [que d'habitude], *mais pas tellement »*, a-t-il dit.

Une mise en garde israélienne à la Syrie

A Jérusalem, le ministre des affaires étrangères, M. Itzhak Shamir, a indiqué mercredi que l'accord sur le retrait des troupes israéliennes du Liban serait signé *« dans les prochains jours par Israël et le Liban avec la participation du gouvernement américain »*. M. Shamir, qui présentait les grandes lignes de l'accord à la Knesset, à lancé un mise en garde destinée à la Syrie et à l'O.L.P., affirmant que, si ces deux parties refusaient de retirer leurs forces du Liban, *« l'accord sera considéré commme suspendu. Israël sera libre d'agir comme il le croit nécessaire et selon ses intérêts »*.

M. Shamir avait décidé de présenter l'accord à la Knesset avant que l'opposition ne se saisisse du dossier et ne parvienne à réunir une majorité contre l'accord. Le leader de l'opposition travailliste, M. Shimon Pérès, a accusé le gouvernement d'avoir gâché et la guerre et les négociations de retrait des troupes, ajoutant que son parti ne soutiendrait pas un accord qui *« perpétue des illusions et ignore la réalité »*. Il a indiqué qu'à ses yeux le point central de l'accord concernait la fin de l'état de guerre avec le Liban et s'est demandé : *« De quel état de guerre s'agit-il ? Le Liban n'a jamais été en guerre contre Israël. C'est Israël qui a déclenché une guerre au Liban. »*

A Beyrouth, le président Gemayel a décidé mercredi soir, à l'issue d'un entretien téléphonique avec le président Hafez el Assad de Syrie d'envoyer à Damas son ministre des affaires étrangères, M. Elie Salem, pour tenter d'obtenir un retrait simultané des forces israéliennes, syriennes et palestiniennes. Le cabinet libanais devait se réunir ce jeudi en session extraordinaire pour discuter de l'accord, mais le document ne sera soumis à l'approbation du Parlement qu'après sa signature. Entretemps, M. Philip Habib, l'émissaire du président Reagan, a informé les responsables libanais des derniers points relatifs aux éclaircissements demandés par Israël au Liban concernant le projet d'accord.

A Damas, M. Walid Joumblatt, chef du parti socialiste progressiste, a dénoncé l'accord qui, selon lui, viole *« la souveraineté et la liberté du Liban »* et *« conduit le pays à la partition »*.

A Tripoli, le colonel Kadhafi a rejeté mercredi au cours d'une conférence de presse le projet d'accord israélo-libanais et a préconisé la création d'un front de *« confrontation arabe »* contre Israël. Le colonel Kadhafi, qui s'adressait à une vingtaine de journalistes étrangers convoqués en toute hâte à Tripoli, a menacé de rompre avec le Liban en cas de signature de l'accord. – *(A.F.P., A.P.)*

Jordanie

Le gouvernement entend enrayer l'exode des « Palestiniens de l'intérieur »

De notre correspondant

Amman. – Les autorités jordaniennes envisagent d'appliquer des restrictions au franchissement du Jourdain par les Palestiniens résidant dans les territoires occupés. Ainsi, selon le quotidien jordanien *Al Rai*, les visiteurs en provenance de Cisjordanie verraient la durée de leur séjour dans le royaume hachémite réduite à un mois. De même, toujours selon ce journal, Amman octroierait aux Cisjordaniens se rendant par la Jordanie dans les pays du Golfe, en Europe ou en Amérique, des permis valables trois ans, mais leur imposerait de revenir sur la rive ouest du Jourdain tous les neuf mois. Cela, affirme encore *Al Rai*, afin de *« contrer les tentatives des autorités d'occupation israéliennes de confisquer leurs biens »*.

Au ministère jordanien des territoires occupés, on affirme cependant que rien n'a encore été officiellement décidé et que les mesures envisagées sont encore à l'étude. On se refuse également à confirmer ou démentir les informations publiées par *Al Rai*, tout en admettant néanmoins que le passage par les ponts du Jourdain fait désormais l'objet d'un contrôle beaucoup plus strict. Ainsi, depuis début mai, les Cisjordaniens de seize à vingt-six ans autorisés par les Israéliens à se rendre en Jordanie, mais à ne revenir dans les territoires occupés qu'au bout d'une période de neuf mois (1), sont systématiquement refoulés.

Officiellement, les Jordaniens justifient les mesures en cours d'examen ou déjà appliquées par la volonté de s'opposer, en limitant l'afflux des Palestiniens de Cisjordanie vers le royaume hachémite, *« à la politique israélienne visant à vider les territoires occupés de leurs habitants »*. L'exode des *« Palestiniens de l'intérieur »* a atteint, ces dernières années, le rythme de quinze à vingt mille personnes par an. Il est dû essentiellement aux difficultés rencontrées par les jeunes gens pour trouver du travail en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et aux conditions de vie de plus en plus pénibles dans ces territoires, du fait de l'occupation israélienne.

D'autre part, les Jordaniens n'ont jamais fait mystère de leurs craintes quant aux risques que comporterait un nouvel apport massif de réfugiés palestiniens pour l'équilibre économique et politique du royaume. Mais les restrictions envisagées à Amman quelques semaines seulement après la rupture des pourparlers Hussein-Arafat ne manquent pas d'être interprétées de façon toute différente dans les milieux palestiniens.

Certains y voient en effet les signes avant-coureurs d'une séparation plus nette entre les deux rives du Jourdain. D'autres estiment qu'elles visent en fait à faire pression sur les habitants des territoires et surtout, à travers ces derniers, ou directement, sur l'O.L.P. Une affaire qui s'ajoute, relèvent les tenants de cette interprétation, à la récente décision des autorités jordaniennes de ne pas accréditer le chef du bureau de l'O.L.P. à Amman, M. Izzat El Khattab, qui avait pris ses fonctions peu après le début des pourparlers jordano-palestiniens il y a quelques mois.

Les réactions de l'O.L.P.

Les réactions des représentants de l'O.L.P. à Amman sont plus mitigées. *« Nous ne voulons pas interpréter les décisions du gouvernement jordanien dans un sens qui serait préjudiciable à nos relations »*, nous a déclaré l'un de ses responsables. Rappelant que l'O.L.P. est en faveur d'un arrêt de l'hémorragie de la population de Cisjordanie et de la bande de Gaza, à condition que les moyens utilisés *« ne rendent pas encore plus difficile la vie des habitants de ces territoires »*, notre interlocuteur a ajouté : *« Nous attendons de pouvoir juger les effets qu'auront les mesures décidées par les Jordaniens. »*

« C'est une affaire domestique », souligne de façon quelque peu sibylline M. Chawkat Mahmoud, le « numéro deux » du ministère jordanien des territoires occupés. Il fait valoir, pour sa part, que la Jordanie n'a pas attendu ces dernières semaines pour tenter de freiner l'immigration en provenance de la rive ouest du Jourdain. Dès 1968, rappelle-t-il, les lycéens de Cisjordanie n'ont plus eu l'autorisation de venir faire leurs études secondaires dans le royaume hachémite.

Plus récemment, il y a environ un an et demi, Amman a décidé d'appliquer strictement la loi sur la conscription obligatoire (qui date en fait de 1976) aux jeunes Palestiniens des territoires occupés désirant travailler en Jordanie ou dans le Golfe. Ceux-ci sont désormais sommés de choisir entre accomplir d'abord leur service militaire ou regagner la Cisjordanie.

Enfin, il y a quelques mois, les autorités d'Amman ont également renvoyé dans les territoires occupés, pour qu'ils y poursuivent leur scolarité, des étudiants cisjordaniens inscrits en première année dans les établissements pour la formation professionnelle. Seuls sont admis en Jordanie ceux pour qui il n'existe pas sur la rive ouest du Jourdain d'établissement correspondant à la formation qu'ils ont choisie.

Selon M. Chawkat Mahmoud, les Palestiniens des territoires occupés pourront cependant continuer à s'inscrire dans les universités jordaniennes comme par le passé.

EMMANUEL JARRY.

(1) Cette période était à l'origine de trois mois ; les Israéliens l'ont portée à six puis à neuf mois l'année dernière.

L'ÉPIDÉMIE D' « INTOXICATIONS » EN CISJORDANIE

Les experts de l'O.M.S. n'ont « rien relevé d'anormal » dans les prélèvements faits sur des sujets affectés

De notre correspondante

Genève. – L'assemblée mondiale de la santé, qui siège au Palais des nations depuis le 2 mai, a été saisie le 11 mai du rapport des experts de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), qui avait été chargée d'effectuer, à la demande de l'Assemblée générale des Nations unies, une enquête concernant *« un événement sanitaire revêtant un caractère d'urgence et de nature indéfinie »*, ayant affecté des élèves de certaines écoles de Cisjordanie. Ces experts indépendants ont tenu à préciser dans leur rapport qu'ils ont pu mener leur enquête en toute liberté, sans entrave d'aucune autorité.

Sans se prononcer de manière précise sur les conséquences du phénomène, ils estiment, après avoir effectué les analyses nécessaires de prélèvements opérés sur les sujets affectés et dans l'environnement, n'avoir *« rien relevé d'anormal »*.

L'équipe d'experts, composée d'un épidémiologue, d'un toxicologue et de deux ingénieurs sanitaires, a affirmé que, si la plupart des sujets souffraient de maux de tête, d'étourdissements, de nausées et présentaient des signes de tachycardie et de faiblesse générale, aucun n'avait eu de fièvre. Un tiers d'entre eux étaient des garçons, bien qu'il ait été surtout question d'écolières. Le sujet le plus âgé avait quarante ans.

Dans leurs conclusions, les experts indiquent qu'ils n'ont relevé qu'un seul cas d'anémie, qu' *« aucun décès n'a été signalé »*, que *« tous ont maintenant quitté l'hôpital »* et que les écoles *« ont été rouvertes la première semaine de mai 1983 »*.

L'O.M.S. n'a, par conséquent, pas été en mesure d'indiquer une ou plusieurs causes spécifiques de cet *« événement... de nature indéfinie »*. Elle n'en estime pas moins qu'il *« faut tout faire pour éviter à la population locale toute anxiété inutile »*. – *I. V.*

DIPLOMATIE

M. Reagan remporte un succès dans la « bataille » du MX

De notre correspondant

Washington. – Le président Reagan envisage d'apporter *« certaines modifications »* à son projet de réduction des armements nucléaires soviétiques et américains. Il l'a fait savoir par écrit, mercredi 11 mai, à des membres du Congrès qui posaient cette condition pour accepter la production et le déploiement du missile intercontinental M.X. Conséquence immédiate : une sous-commission de la Chambre des représentants – pourtant dominée par les démocrates – a approuvé, dans l'après-midi, le déblocage de 550 millions de dollars en faveur de cette arme contestée.

Ce sont donc de nouvelles propositions que les négociateurs américains mettront sur la table, le 8 juin, lorsqu'ils retrouveront leurs interlocuteurs soviétiques à Genève. On ignore exactement lesquelles. M. Reagan étudie *« un certain nombre d'alternatives »* à son projet START (Strategic Arms Reduction Talks) pour le rendre compatible avec les recommandations d'une commission spéciale, présidée par M. Brent Scowcroft. Recommandations qu'il déclare *« approuver sans réserve »*.

Le projet START prévoit de ramener à 5 000 le nombre des ogives déployées par chacun des Deux Grands (contre 7 500 actuellement) et à 850 le nombre des missiles intercontinentaux (au lieu de 1 600 pour les États-Unis et 2 350 pour l'Union soviétique). La commission Scowcroft – constituée par M. Reagan pour étudier le mode de déploiement du MX – juge ce programme insatisfaisant. Elle voudrait qu'on mette l'accent sur le nombre des ogives plutôt que sur celui des lanceurs. Si le MX lui paraît acceptable comme solution transitoire, elle plaide pour de futurs missiles de petite taille : moins vulnérables, ne possédant qu'une seule tête nucléaire, ils seraient moins *« intéressants »* à détruire. Ce qui diminuerait les incitations à une attaque préventive (première frappe) d'un des deux camps et assurerait davantage la sécurité de la planète.

Obtenir le feu vert du Congrès

Plusieurs membres du Congrès avaient écrit, le 29 avril, à M. Reagan pour défendre les mêmes principes, mais aussi pour demander qu'on incorpore au projet START une clause appelée *build-down*. Principe simple : pour chaque nouvelle ogive déployée, les États-Unis ou l'U.R.S.S. détruiraient deux ogives existantes. C'est le genre de proposition séduisante, rassurante et facile à « vendre » à l'opinion publique.

Le *build-down* est une proposition *« intéressante et constructive »*, a déclaré mercredi le porte-parole de la Maison Blanche, mais elle réclame une réflexion. Chacun sait que la formule ne plaît pas au Pentagone. Selon les experts militaires, la destruction des ogives par l'U.R.S.S. serait difficilement vérifiable. Et comment l'intégrer à START ?

Les concessions de M. Reagan peuvent faciliter un accord avec les Soviétiques. Mais leur but immédiat est d'obtenir du Congrès le feu vert pour le MX. Ce feu vert, selon la Maison Blanche, aiderait grandement les négociations de Genève, car il inciterait l'U.R.S.S. à chercher un compromis. S'il ne tenait qu'à lui, M. Reagan commencerait par produire le MX pour pouvoir discuter en position de force. Le Congrès l'oblige à prendre le problème à l'envers : faire des concessions et, en prouvant ainsi qu'il tient vraiment à un traité soviéto-américain, obtenir « son » missile.

Les choses se présentent mieux qu'il y a quelques mois pour le MX, comme en témoigne le vote de la sous-commission des appropriations militaires de la Chambre des représentants (9 voix contre 3). M. Reagan a appris à tenir compte de l'avis des démocrates. Dans sa lettre du 11 mai, il s'engage à constituer une commission consultative bipartisane qui permettrait d'assurer *« un consensus national durable »* sur le contrôle des armements, quel que soit le parti au pouvoir.

Mais la bataille du MX n'est pas encore gagnée. Il faut que d'autres commissions se prononcent, puis l'ensemble de la Chambre et du Sénat. La date limite, fixée par le règlement, est le 8 juin prochain. Soit deux jours avant la réouverture des négociations de Genève sur les missiles intercontinentaux.

ROBERT SOLÉ.

LES PAYS-BAS ATTENDRONT JUSQU'A L'ANNÉE PROCHAINE POUR SE PRONONCER SUR LES EUROMISSILES

Amsterdam (Reuter). – Les Pays-Bas repousseront sans doute jusqu'à l'année prochaine leur décision sur le déploiement de missiles de l'OTAN sur leur territoire, a déclaré, mercredi 11 mai, M. Roud Lubbers, premier ministre néerlandais. Dans une interview à l'hebdomadaire *De Tijd*, M. Lubbers déclare que la décision finale dépendra du résultat des négociations soviéto-américaines de Genève sur la question.

« Les pourparlers de Genève ont commencé assez tard, et j'espère fermement que, d'ici à la fin de l'année, la situation sera suffisamment claire pour nous permettre de prendre une décision sur le déploiement », a dit M. Lubbers, qui dirige une coalition chrétienne démocrate-libérale.

Les plans de l'OTAN prévoient le déploiement de quarante-huit missiles de croisière aux Pays-Bas à partir de la fin 1983.

LE « SS-40 » NOUVELLE FIGURE DE STYLE SOVIÉTIQUE

Moscou *(A.F.P.)*. – L'Union soviétique, par le biais de l'agence officieuse Novosti, a menacé pour la première fois mercredi 11 mai les États-Unis de déployer une nouvelle génération de missiles nucléaires si Washington persiste à vouloir *« combler le retard »* qu'il affirme accuser sur Moscou en matière d'armements.

« Le président Ronald Reagan affirme que les États-Unis ont un retard à combler dans la course aux armements nucléaires, mais est-il certain qu'en emballant son cheval, il pourra dépasser celui de l'adversaire ? », écrit Novosti, sous la plume de son observateur politique Guennadi Guerassimov, qui poursuit : *« Selon Reagan, le cheval de l'adversaire aurait une demi-longueur d'avance. Mais celui-ci peut accélérer lui aussi. Ainsi, aux fusées SS-20 et similaires peuvent s'ajouter des fusées SS-40 et similaires »*.

Dans les milieux spécialisés occidentaux, on affirme que le SS-40 mentionné par Novosti « n'existe pas » et que l'agence soviétique a eu recours à une *« figure de style »* pour dire que si les États-Unis persistent à affirmer qu'ils doivent *« rattraper »* l'U.R.S.S. en matière d'armement, Moscou pourrait riposter en déployant un missile beaucoup plus puissant que le SS-20.

EUROPE

Allemagne fédérale

« STERN » A REMIS AU PARQUET LES FAUX CARNETS DE HITLER

Bonn *(Reuter)*. – Le magazine *Stern* a remis, mercredi 11 mai, les faux carnets de Hitler au parquet de Hambourg. Le journaliste Gerd Heidemann, qui avait « découvert » les documents, a reconnu qu'ils étaient faux.

Il a affirmé qu'il avait été dupé par Konrad Fischer, le marchand de souvenirs nazis domicilié à Stuttgart (*le Monde* du 12 mai).

Un porte-parole des éditeurs de *Stern* a déclaré, mercredi, qu'il apparaît maintenant que ces carnets ont été fabriqués à partir d'un livre sur Hitler publié par l'historien Max Domarus en 1964.

Les carnets n'ont jamais été soumis à une expertise extérieure, le magazine s'est fié à deux de ses journalistes, spécialistes d'histoire contemporaine. Ils ont comparé les carnets avec plusieurs ouvrages sur Hitler, dont celui de M. Domarus, et ont été convaincus de leur authenticité.

Jamais l'idée que les carnets aient pu être copiés du livre de M. Domarus n'a effleuré leur esprit, a ajouté le porte-parole.

Les deux journalistes ont noté que les carnets portaient les initiales *F. H.* au lieu de *A. H.* Ils en ont tiré la conclusion que cela signifiait *Fuehrer hauptquartier* (quartier général du Fuehrer). Les deux journalistes ont été mutés, a précisé le porte-parole.

De son côté, M. Henri Nannen, directeur de *Stern*, estime que Heidemann s'est contredit en racontant comment les 9 millions de deutschemarks payés par le magazine ont été remis aux possesseurs des carnets. M. Heidemann a raconté qu'un des versements s'est fait de la façon suivante : circulant seul en auto, il a jeté par la fenêtre un sac plein d'argent dans une autre voiture qui venait en sens inverse.

D'autre part, Heidemann affirme qu'il a toujours été seul lors des règlements. Or, son épouse a dit qu'elle était présente à trois occasions, a ajouté M. Nannen.

Stern a d'autre part annoncé qu'une enquête avait été ouverte à l'intérieur du journal afin de déterminer *« les circonstances de l'affaire des carnets de Hitler »*.

● *La justice espagnole* a décidé d'expulser vers les Pays-Bas un Néerlandais M. Auke Patist. Celui-ci, accusé de nombreux assassinats de juifs lors de la seconde guerre mondiale, s'était engagé dans les SS. Le gouvernement espagnol devra décider encore si l'expulsion sera effectuée, indique un communiqué de la justice néerlandaise du mercredi 11 mai. – *(corresp.)*.

EUROPE

Grande-Bretagne

Mme Thatcher veut axer sa campagne sur la politique de détente

(Suite de la première page.)

De leur côté, les travaillistes ont cherché à en savoir plus sur les intentions des Soviétiques. A la fin d'avril, ils leur ont demandé ce qu'ils seraient disposés à donner en échange d'une renonciation unilatérale de la Grande-Bretagne aux armements nucléaires : l'U.R.S.S. réduirait-elle d'autant son arsenal si les Britanniques renonçaient à leur force de frappe et refusaient l'installation de missiles de croisière sur leur territoire ? Renoncerait-elle à toute agression contre le territoire britannique ?

La réponse n'est pas encore arrivée à Londres, mais il n'est pas sûr qu'une attitude conciliante des Soviétiques – qui ne les engagerait d'ailleurs à rien – n'agace pas plus qu'elle ne convainque les électeurs britanniques. Bien que l'agence Tass se risque à prédire une défaite de Mme Thatcher, le Kremlin ne doit pas croire beaucoup aux chances du Labour, mais il serait étonnant qu'il se prive de l'occasion de tenter une nouvelle fois de jeter le trouble dans l'alliance atlantique avant l'échéance du déploiement.

Le Labour persiste et signe

Sans doute les demandes des travaillistes procéderaient-elles d'une intention louable ; elles tendaient à montrer que le désarmement unilatéral n'est pas synonyme d'une renonciation sans contrepartie à tous moyens de dissuasion, mais qu'au contraire il met à l'abri de toute attaque nucléaire les pays ne possédant pas ce type d'armes.

Mais la lettre est vite devenue pour les conservateurs le symbole de la naïveté des travaillistes et de leur méconnaissance des réalités internationales. *« C'est comme si vous demandiez à quelqu'un : si je vous lèche les bottes, me donnerez-vous un coup de pied dans la figure ? »*, commente férocement un familier de Mme Thatcher. Le premier ministre veut faire de la politique de défense un des principaux thèmes de la campagne électorale ; pas seulement la politique militaire mais la défense entendue au sens large de défense du mode de vie libéral et des valeurs occidentales qu'elle juge menacés par les projets travaillistes, à la fois à l'intérieur par l'étatisation et la bureaucratisation, et à l'extérieur par le désarmement unilatéral.

Imperturbable, le Labour persiste et signe. Dans son programme électoral qui doit être publié dans les prochains jours, il se prononce pour l'abandon des fusées Polaris, la renonciation aux Trident, le refus du déploiement des missiles de croisière et la fermeture des bases américaines en Grande-Bretagne. Mais il affirme vouloir œuvrer au sein de l'OTAN *« pour une plus grande coopération et une plus grande confiance en Europe et ailleurs »*.

DANIEL VERNET.

● *Un sondage publié ce jeudi 12 mai* par le *Daily Telegraph* (conservateur) donne une avance de plus de dix-sept points au parti de Mme Thatcher. Selon ce sondage, réalisé juste avant l'annonce de la date des élections, 49 % des personnes interrogées se prononcent pour les conservateurs, contre 31,5 % pour les travaillistes et 17,5 % pour l'alliance entre les libéraux et les sociaux-démocrates.

La tension entre Varsovie et Moscou

(Suite de la première page.)

Conclusion : *« Il se peut que nos journalistes se servent parfois maladroitement des guillemets, mais cela arrive également à Andrei Ryjov »*, c'est-à-dire à l'auteur du réquisitoire soviétique.

L'agence PAP ayant annoncé mardi 10 mai que c'était M. Rakowski qui avait présenté le rapport sur la situation socio-économique devant le dernier conseil des ministres, l'article de *Polityka*, prêt dès dimanche, ayant largement eu le temps d'être approuvé en haut lieu, les critiques de *Temps nouveaux* sont purement et simplement repoussées par les autorités polonaises. Symboliquement d'ailleurs, ce n'est que ce jeudi que devait être mise en vente à Varsovie, avec six jours de retard et en même temps que *Polityka*, l'édition en polonais de l'hebdomadaire soviétique (1).

L'ambiguïté de la situation

Si spectaculaire qu'il soit, ce débat public et inhabituel entre deux capitales de la *« communauté socialiste »* ne signifie pas pour autant que le général Jaruzelski n'a plus la confiance de Moscou ou soit sur le point d'entrer en dissidence. Il traduit, en revanche, certainement à la fois la difficulté qu'il y a à normaliser la Pologne et l'impatience devant la pérennité des *« activités antisocialistes »* ressentie avec plus ou moins de virulence dans l'ensemble du monde communiste.

Au risque de se faire l'avocat du diable, il faut, en effet, reconnaître que, aussi librement faites qu'elles soient, les citations brandies par *Temps nouveaux* reflètent bien l'ambiguïté de la situation polonaise. Il est vrai qu'Andrei Ryjov était fondé à s'indigner de ce que l'idée de pluralisme *« ne soit pas passée à la clandestinité avec les extrémistes de Solidarité »*.

Exprimée sous des vocables plus neutres, assortie, bien sûr, du nécessaire accord global avec les *« principes du socialisme »*, cette idée traîne dans tous les discours officiels, pour la simple raison que, si le pouvoir ne voulait rallier que les communistes, cela ferait peu de monde, et qu'il doit bien, à défaut de le faire, proclamer qu'il cherche ailleurs.

Mis très en sourdine depuis quelques mois dans les discours des dirigeants, un autre thème dénoncé par *Temps nouveaux* – celui de la faiblesse du parti – n'en est pas moins pris en considération, et à juste titre, dans tous les calculs stratégiques des autorités, qui peinent à rebâtir les fondements traditionnels du régime et n'ont pas fait appel à l'armée pour rien.

Quand le magazine soviétique dénonce les savants articles de *Polityka* sur la définition d'un modèle socialiste polonais, il peut, d'un certain point de vue, s'exclamer : *« Comme si la Pologne se trouvait encore devant la perspective d'entamer la construction du socialisme ! Comme si celui qui est construit, avec toutes ses qualités et ses manquements, n'était pas un socialisme polonais mais étranger, un modèle imposé de l'extérieur aux Polonais ! »* L'ennui est que le *« modèle »* est bel et bien à construire, et que des hommes comme M. Rakowski, cordialement détesté pour cela dans l'appareil, le savent pertinemment, même si leur ambition se limite à rétablir l'ordre.

Enfin, découvrir, comme le fait *Temps nouveaux*, que *Polityka* utilise le poids de Yalta comme argument pour défendre la politique du régime, c'est découvrir l'Amérique. Cet argument-là est l'un des plus utilisés par la propagande, qui martèle sous tous les euphémismes possibles que, la Pologne n'étant pas en Australie, la population doit en tenir compte.

Il y a évidemment dans tout cela quelque chose d'irritant pour l'orthodoxie et d'inquiétant pour son avenir, mais c'est une réalité à laquelle le général Jaruzelski ne peut plus grand-chose malgré la puissance dont il dispose. Lui compte sur le temps, combiné à une répression sélective. On lui compte ce temps et, à défaut de le contester lui-même (il a, après tout, retourné la situation et n'a pas de vrai rival), on lui conteste des hommes soupçonnés de ne pas se résigner à la prudence mais de la souhaiter.

Les dernières rumeurs donnent le plénum idéologique prévu pour la deuxième moitié de ce mois comme reporté à plus tard. On en réunira un autre à la place, les 23 et 24 mai, uniquement consacré à la situation politique – ce qui, puisqu'elle est officiellement bonne, est moins délicat.

En attendant, on annonce le départ, lundi prochain, pour le Vatican, du primat et des évêques des diocèses que visitera le pape ; un prêtre vient d'être condamné à deux mois de prison pour avoir organisé une collecte en faveur des détenus politiques ; l'abbé Jankowski, aumônier du chantier Lénine, est dénoncé dans la presse comme fils d'un officier de la Wehrmacht ; le quotidien de l'armée accuse Solidarité d'avoir, entre autres dilapidations, financé des groupes politiques ; et des poursuites pour espionnage au profit des Etats-Unis ont été ouvertes par contumace contre M. Zdislaw Najder, responsable des émissions polonaises de Radio-Europe libre. Emigré depuis deux ans, M. Najder est toujours membre de l'Union des écrivains, qui est, elle, *« suspendue »*, entre autres parce qu'elle refuse de l'exclure de ses rangs.

BERNARD GUETTA.

(1) Disponibles mercredi, les éditions en russe et en anglais ont été rapidement épuisées dans les kiosques.

Autriche

SOCIALISTES ET LIBÉRAUX ONT CONCLU UN ACCORD POUR LA FORMATION DU GOUVERNEMENT

Vienne *(A.F.P.)*. – Le parti socialiste et le parti libéral autrichiens ont adopté, mercredi 11 mai à Vienne, un accord en vue de la constitution de la coalition gouvernementale.

Le Parlement, qui tiendra sa séance inaugurale le 19 mai, sera appelé à investir le nouveau chancelier, M. Fred Sinowatz (socialiste) après la Pentecôte, a déclaré M. Heinz Fischer, chef du groupe parlementaire socialiste, à l'issue de la réunion des représentants des deux partis.

M. Norbert Steger, président du parti libéral, qui doit lui-même devenir vice-chancelier, a affirmé que trois ministères reviendraient à son parti : industrie et métiers, défense et un troisième portefeuille, qu'il n'a pas nommé.

La coalition poursuivra la politique étrangère de *« neutralité active »*, qui a été celle de l'Autriche jusqu'à présent, a affirmé M. Fischer. Sur le plan économique, la lutte pour l'emploi sera le premier impératif du nouveau gouvernement, a ajouté le dirigeant socialiste. Il a indiqué que des solutions de compromis avaient été trouvées sur les problèmes fiscaux.

AMÉRIQUES

Brésil

Le parti communiste pro-soviétique réclame sa légalisation

Brasilia *(A.F.P.)*. – Le parti communiste brésilien (P.C.B.) – illégal depuis 1947 – s'est lancé, mercredi 11 mai, dans sa bataille pour la légalisation.

Pour la première fois, les dirigeants du P.C.B. se sont rendus au Congrès pour présenter aux différents partis leurs projets de manifeste, de programme et de statuts. La demande de légalisation du P.C.B. sera présentée au Tribunal supérieur électoral (T.S.E.), compétent en la matière, dans un délai de deux mois.

Le P.C.B., dont l'actuel secrétaire général est M. Giocondo Dias, âgé de soixante-dix ans, estime que le moment est venu de revendiquer le droit à l'existence légale *« pour renforcer les tendances à la démocratie qui s'affirment dans le pays »*. Les dirigeants du parti estiment que le P.C.B. a le droit de reprendre sa place dans un pays où le multipartisme a été rétabli et où les exilés politiques ont pu revenir à partir de 1979.

Depuis sa création, il y a soixante ans, le P.C.B. n'a eu d'existence légale au Brésil que pendant deux ans, entre 1945 et 1947 (fin du gouvernement de Getulio Vargas et début du gouvernement Eurico Gaspar Dutra). Il a été toléré dans les années 60 sous le gouvernement de Joao Goulart.

Les militants communistes avaient été poursuivis pendant la période dite de l'« Estado Novo », qui s'inspirait du fascisme italien, et après le coup d'Etat de 1964 qui avait renversé le président Goulart et amené les militaires au pouvoir.

Aujourd'hui, à la faveur du processus d'« ouverture démocratique », le P.C.B. veut sortir de la clandestinité, même si ses dirigeants admettent que l'obtention de la légalisation sera difficile. Pour pouvoir rester sur la scène politique, certains membres du P.C. brésilien étaient entrés au M.D.B. (Mouvement démocratique brésilien), seule formation d'opposition reconnue ces dernières années par le régime militaire.

Au mois de décembre 1982, quatre-vingt-dix dirigeants du P.C.B. réunis à Sao-Paulo pour élaborer un programme d'action avaient été arrêtés puis relâchés. Soixante-sept d'entre eux devront cependant répondre, devant les tribunaux, pour tentative de reconstitution d'un parti interdit.

Les dirigeants du P.C.B. indiquent que leur parti sera *« un parti national autonome, qui assumera la défense des droits de l'homme, du pluralisme idéologique et politique, et l'autonomie des mouvements de masse »*. En politique étrangère, les responsables du parti admettent un alignement sur les positions de l'Union soviétique.

Le programme du P.C.B.

Parmi les mesures politiques citées dans le programme du P.C.B. figurent l'annulation de toute législation antidémocratique, la liberté d'organiser des partis politiques, la liberté et l'autonomie syndicales, le droit de grève sans restriction, la suppression de toutes les formes de discrimination raciale et le respect des minorités.

En politique économique, l'idée principale du P.C.B. est la suppression du *« pouvoir de l'impérialisme, spécialement nord-américain, des monopoles et des latifundia »*. Les investissements prioritaires doivent servir à relancer les activités qui élargissent le marché interne et le marché du travail. Les subventions d'État doivent aller aux entreprises nationales et non plus aux multinationales. Le P.C.B. préconise également une réforme fiscale, une redistribution des revenus et une réforme agraire. Le P.C.B. demande aussi une nouvelle politique des salaires, une réforme de la politique de sécurité sociale, la lutte contre la corruption, une nouvelle politique de logement et la garantie d'un enseignement gratuit à tous les niveaux.

En politique étrangère, le programme communiste préconise un plus grand effort pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international, une ferme politique anticolonialiste et antiraciste et l'adoption du *« non-alignement permanent »*. Le P.C.B. souhaite l'établissement de relations diplomatiques, commerciales et culturelles avec tous les pays. Cette exigence vise tout particulièrement Cuba, seul pays du continent américain à ne pas entretenir de relations avec le Brésil.







UNIVERSELLE

romans

Gabrielle LA HAUSSE DE LALOUVIÈRE
« LA MAISON SUR LA COLLINE »
J'ai aimé Madagascar
96 pages, 30 F T.T.C.

Albert MATHIEU
« AMEN A DIEU »
Amour et miséricorde
192 pages, 49,20 F T.T.C.

Guy FRANÇOIS
« VIE... VIENS »
La route semée de mirages
56 pages, 28,90 F T.T.C.

Jean-Paul GALEAZZI
« BOUGREGA »
Les hommes mutilés
48 pages, 26,80 F T.T.C.

Thierry TEYSSANDIE
« L'ARAIGNÉE DE REMORDS »
Au détour de la vie
130 pages, 41,80 F T.T.C.

Marianick KAUFFMANT
« DE L'ESCLAVAGE A LA ROYAUTÉ »
Le défi de l'histoire
208 pages, 57,80 F T.T.C.

Raoul CASTOR
« MAQUISARD EN CULOTTE COURTE »
Hommage au courage des enfants
256 pages, 70,60 F T.T.C.

Frédéric HOCHART
« LE MYSTÈRE DU MARAIS »
Une enquête au village
224 pages, 63,20 F T.T.C.

Jacky LOEBENT
« UN ENFANT POUR GUERIR »
L'amour comme thérapeutique
96 pages, 37,50 F T.T.C.

Jean-Louis CHARBONIER
« UN CARGO CHARGÉ D'OR »
Des aventures marines
88 pages, 33,20 F T.T.C.

Luce BALLAT
« LA PENSIONNAIRE ET L'AMOUR »
Le cœur féminin
192 pages, 52,50 F T.T.C.

Kalonda MAJAMBO
« IBRAHIM »
suivie de
« LE TESTAMENT DE TSHASHALA »
Le symbole et le mythe
158 pages, 41,80 F T.T.C.

Joseph SATGÉ
« TEMPÊTE DANS L'EGLISE DU VILLAGE »
Le drame d'un prêtre
160 pages, 41,80 F T.T.C.

Victoria DEODATO
« L'EVEIL »
L'aurore d'une vie
144 pages, 40,70 F T.T.C.

Eliette VELLEMENT
« LES OISEAUX DE PASSAGE »
Une petite fille heureuse
128 pages, 38,50 F T.T.C.

Gérard NEUBOIS
« JACQUES, JUSTINE ET LES AUTRES OU LE DIVORCE »
Un avocat témoigne
64 pages, 30,00 F T.T.C.

Stéphanie WEBERT
« LE VOILE DU CAMALDULE »
Rencontre du 3e type
192 pages, 51,40 F T.T.C.

Georges VINZEL
« LA CAGE AUX OISEAUX »
L'amour de quatre femmes
256 pages, 64,20 F T.T.C.

BARTHAS
« TUEUR OU BIENFAITEUR ? »
un amour sans espoir
162 pages, 46,00 F T.T.C.

Georges BONNAMY
« LA PÉTAUDIÈRE »
Histoire d'un Français moyen
176 pages, 50,30 F T.T.C.

Bernadette LE GALL-LE ROY
« SAUVAGEONNE »
La Cornouaille envoûtante
160 pages, 40,70 F T.T.C.

Marcelle PEPRETRE
« LA PURITAINE »
La présence de l'autre
192 pages, 58,30 F T.T.C.

Marc AIRBUS
« WESTERN A C.D.G. »
S.O.S Aviation
68 pages, 31,00 F T.T.C.

Daniel COTTEL
« BIOGRAPHIE ET DÉCADENCE D'UN PÈRE CHOMEUR »
Le triste quotidien
160 pages, 38,50 F T.T.C.

Jacques LEOMY
« LE NEVROSÉ »
Des mots rudes
178 pages, 50,30 F T.T.C.

Guy-Henry CARTON
« UN RETRAITÉ SOLITAIRE »
Une noblesse agressive
256 pages, 79,20 F T.T.C.

Henri PERENNES
« L'AMOUR PEUT NAITRE DE L'ENFER »
Pleurer sur les morts
272 pages, 76,00 F T.T.C.

Chantal BRETINIERE
« ELLE EST PARTICULIÈRE »
Un désir vain
224 pages, 51,40 F T.T.C.

Claude COURANT
« TES VOILES ! »
Des nouvelles de l'île
208 pages, 56,70 F T.T.C.

Jean-Frédéric BLANCHARD
« LA EST L'AU-DELA OU LE VENT DES JOURS »
Le commencement de la vie
64 pages, 37,50 F T.T.C.

Jean DELSUC
« LE CAHIER DE L'ONCLE PACÔME »
Vivre en chrétien authentique
128 pages, 38,50 F T.T.C.

Suzanne VANIER
« SOLEIL D'AUTOMNE »
La guerre toujours présente
128 pages, 39,00 F T.T.C.

Jacques DEFREMONT
« L'HOMME DES MARAIS »
L'amitié et l'amour
256 pages, 63,20 F T.T.C.

Jean-Pierre PETIT
« LES DENTS DE LA FORÊT »
Des personnages hors du commun
160 pages, 45,00 F T.T.C.

Marc DENANT
« UN CERTAIN RACISME »
L'Assistance publique en cause
288 pages, 86,70 F T.T.C.

Eric TESSIER
« LE DERNIER DES GLUCOSES ELECTRIQUES »
Désagrégation d'un mythe
284 pages, 79,20 F T.T.C.

Raymonde RAMIER
« RÉCIT DE MA SAVANE »
Le cyclone est arrivé
142 pages, 45,00 F T.T.C.

Jean-Bernard HOLSTEING
« ETRE APRÈS PARAITRE »
Contre Descartes
256 pages, 66,40 F T.T.C.

Alexandra STEFANOPOULOU
« AU-DELA DE LA CLOTURE »
La naissance et la mort
192 pages, 51,40 F T.T.C.

François MERCADER
« AU-DELA DE LA PEUR »
Les bombes atomiques ont disparu
256 pages, 63,20 F T.T.C.

Julien BRU
« L'ANNÉE SABBATIQUE »
L'historien du Périgord
112 pages, 38,50 F T.T.C.

Francis MARTIN
« LA FÊTE INFERNALE »
Les lions sont lâchés
128 pages, 39,60 F T.T.C.

Raoul MURIAND
« COULISSES POUR ATTENTAT »
Les nouveaux incorruptibles
224 pages, 57,80 F T.T.C.

Lucette SARTER
« QUAND SOUFFLE LA TEMPÊTE »
L'amour des petits
196 pages, 51,40 F T.T.C.

Rachid LASNAMI
« UNE RUE UNE FEMME »
L'étudiant et la putain
160 pages, 41,80 F T.T.C.

MAITOUN
« LA LOCATAIRE DE CHOC »
Le propriétaire persécuté
160 pages, 46,00 F T.T.C.

Poppa POLYDOROPOULOS
« L'USURE »
Un écrivain cosmopolite
188 pages, 50,30 F T.T.C.

Christian LE BART
« MORTE-SAISON »
Un hôtel de vacances
142 pages, 39,60 F T.T.C.

Jacques GIACOMI
« ALEXANDRA ET LE DIEU DU TYROL »
La petite fille au chien
96 pages, 38,50 F T.T.C.

Marie-Hélène MARTIN-LAMBERT
« VOX CLAMANTIS IN DESERTO »
La voix du prophète
256 pages, 63,20 F T.T.C.

Martine GAUTHIER
« LE RIRE JAUNE »
L'amour, le racisme et le plaisir
96 pages, 36,40 F T.T.C.

Jean COTREZ
« LA DÉGRINGOLADE »
Le sauvetage en vue
190 pages, 51,40 F T.T.C.

Jacques BLAIS
« MARIAHMED »
Le couple déplacé
242 pages, 71,70 F T.T.C.

Abraham LEROYE
« L'ASCENSEUR MACABRE »
Qui a tué ?
196 pages, 52,50 F T.T.C.

Jeanine MONCHABLON
« FILLE DU VENT »
L'émotion pure
128 pages, 45,00 F T.T.C.

Claudine MICHEL
« VIRGINA FILLE DES TROPIQUES »
Tome I
La belle mulâtresse
128 pages, 38,50 F T.T.C.

Pierre NIKITIN
« BRISBANE RIVER »
Un continent étrange
224 pages, 61,00 F T.T.C.

Charley LUTUN
« JE VOUDRAIS MANGER DU NÈGRE OU POURQUOI LEUR A-T-ON DONNE LEUR INDÉPENDANCE OU POURQUOI DEVRAIS-JE ABANDONNER MON ENFANT ? »
L'amour de l'homme
192 pages, 57,80 F T.T.C.

Edouard LOICININ
« POUR TROIS SIÈCLES DE BONHEUR SUR TERRE »
Tout est possible
336 pages, 101,70 F T.T.C.

Jacques DAMIOT
« LE RAMASSE-MIETTES »
Une prestigieuse galerie de portraits
260 pages, 64,20 F T.T.C.

Paul-Ange LAUMUNO
« UNE GLANE D'ÉPIS VERTS »
De beaux épis verts
128 pages, 42,80 F T.T.C.

Noëlle CUNEO-BARTOLI
« MONSIEUR DE VILLEMORTE »
suivi de
« LE DRAME DE LA CHAUMIÈRE »
Un personnage inquiétant
288 pages, 82,40 F T.T.C.

Audrey MILLER
« LA DÉROUTE »
Journal d'une jeune fille
96 pages, 38,60 F T.T.C.

essais

Lucien GOUJON
« HISTOIRE DE JÉSUS »
Le messie retrouvé
64 pages, 28,90 F T.T.C.

Docteur Léon KEIMEUL
« LE CONTE DU GRAAL »
Le symbolisme maçonnique
196 pages, 47,10 F T.T.C.

Julot SAPIENS
« FAITES L'HUMOUR PAS LA GUEULE ! »
Mode d'emploi pour réussir
158 pages, 45,00 F T.T.C.

Bernard AUBE
« L'ÉDUCATION PAR L'ÉLARGISSEMENT DE LA CONSCIENCE »
Neuf plans de conscience
368 pages, 94,20 F T.T.C.

Léon-Lev ZAKOUTINE
« ÊTRE ET CONNAITRE »
La synthèse Occident-Orient
320 pages, 94,20 F T.T.C.

Louis ODET DENYS
« HUMANISME ET PRÉJUGÉS »
Race et intelligence
238 pages, 64,20 F T.T.C.

Philippe BRACHET
« DESCARTES N'EST PAS MAROCAIN »
Contre le féodalisme
208 pages, 57,80 F T.T.C.

Fernand BLONDELLE
« L'EXTRAORDINAIRE DISCOURS D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT »
La duperie politique
96 pages, 34,30 F T.T.C.

Salwa MISHRIKY
« LE COSTUME DE DÉGUISEMENT ET LA THÉATRALITÉ DE L'APPARENCE DANS LE BOURGEOIS GENTILHOMME »
Molière visionnaire
224 pages, 57,80 F T.T.C.

Basile Toussaint KOSSOU
« SE ET GBE »
Une vocation d'éternité
312 pages, 42,80 F T.T.C.

Gabriel D'AMOR
« UNE NOUVELLE ESPÉRANCE »
Un idéal possible
82 pages, 34,30 F T.T.C.

Jean CALVET
« DANS LA LUMIÈRE DE PORT-ROYAL »
Pascal et Racine
162 pages, 48,20 F T.T.C.

Claude BARATHON
« L'HOMME ESCLAVE DE SON NOM »
L'attribut de l'homme
96 pages, 33,20 F T.T.C.

Marc HENROTTE
« LE MOUVEMENT PERPÉTUEL »
L'homme et l'animal
176 pages, 53,50 F T.T.C.

François LEVI
« L'ARBRE A NOUILLES »
Le Bien et le Mal
320 pages, 91,00 F T.T.C.

Raphaël HIDALGO-MONCHO
« ALERTE A L'HUMANITÉ »
Tome I
Le message est lancé
128 pages, 39,60 F T.T.C.

Hadrien BOUSQUET
« NOUS AVONS GAGNÉ... QUOI ? »
Un prêtre se confesse
144 pages, 45,00 F T.T.C.

CORENTINE
« LEGS »
Tome I
L'héritage des ancêtres
96 pages, 36,40 F T.T.C.

4, rue CHARLEMAGNE, PARIS-4e. TEL. : 887-08-21

Les prix indiqués sont ceux pratiqués en notre librairie.

DIFFUSION, LIBRAIRIE, VENTE : 4, rue Charlemagne, PARIS (4e) - Téléphone : 887-08-21 ou dans les C.R.D.L. Hachette

lettres étrangères

Elia Kazan : A nous deux, New-York !

De passage à Paris pour la sortie de son sixième roman, *l'Anatolien*, chez Plon, Elia Kazan a évoqué son itinéraire d'enfant grec lancé à la conquête de l'Amérique. A quel prix devient-on un des géants du cinéma ?

A en croire sa biographie, il serait né à Constantinople, en 1909. A le voir, on hésite à le ranger parmi les septuagénaires, tant il dégage de vitalité. Ses paroles crépitent, voltigent, ses mains s'évertuent à les suivre : en un clin d'œil, il saute d'une émotion à l'autre, de l'ironie à la tendresse, et s'interrompt pour rire, de lui, de vous, de ses échecs, de ses victoires.

« Je n'ai pas l'air américain, n'est-ce pas ? » vous lance-t-il. Elia Kazan descend en droite ligne d'Ulysse et des bourlingueurs, bagarreurs, séducteurs méditerranéens. Sa gloire lui permet enfin de ne plus rougir de ses origines. *« Mais dans ma jeunesse, j'en ai souffert,* avoue-t-il. *Autant que de la pauvreté. Je n'étais pas beau, pas sportif, je ne plaisais guère aux filles, j'arrivais du bout du monde et je travaillais au drugstore d'un père qui n'avait pas grande confiance en mon avenir. J'ai même fabriqué des tapis, pour dix dollars par semaine. Puis j'ai été plongeur et serveur dans un club d'étudiants. J'essayais de m'élever, je lisais beaucoup, j'allais au cinéma. Ce sont les grands films soviétiques :* le Cuirassé Potemkine, la Chute de Saint-Pétersbourg, *qui ont décidé de ma vocation. Moi qui passe pour un horrible homme de droite ! »*

Cette réputation date du maccarthysme, dans lequel Kazan s'engagea résolument. Et si vous vous risquez à évoquer cette « erreur de jeunesse », il s'empressera de riposter : *« Quelle erreur ? Voyez la Tchécoslovaquie, la Pologne, l'Afghanistan ? Avais-je tort de dénoncer le danger communiste ? De m'attaquer à des « cryptos » aveugles ou corrompus ? J'ai toujours dit ce que je pensais, au théâtre, au cinéma, dans la vie : par exemple, que les syndicats étaient menés par des gangsters ou que la foi révolutionnaire exploitait la crédulité des gens. On m'a copieusement injurié, mais quelle importance ? J'ai l'habitude de me battre. Contre tous les systèmes, je prends parti pour l'individu. Sans beaucoup d'illusions. Je suis un anarchiste qui connaît les règles du jeu. »*

On se souvient de *Viva Zapata, Sur les quais, Un homme dans la foule*... Kazan communique à ses héros son désenchantement, voire son cynisme ; comme lui, ils y puisent un supplément d'énergie mais, en général, leur défi se retourne contre eux et les écrase. Kazan, lui, attribue son succès aux épreuves qui ont jalonné sa route. *« Tout ne s'achète pas, mais tout se paie,* déclare-t-il. *Il faut en baver, sinon, c'est la petite mort de la sécurité suédoise. Au début, je voulais être acteur. Je décrochais des bouts de rôle et j'étais très mauvais. Pour ne pas quitter ce milieu, je suis devenu metteur en scène. J'ai créé l'« Actor's Studio ». Et par bonheur, mon premier film,* le Lys de Brooklyn, *a marché. Les producteurs ont pensé que j'avais la « magic touch ». Et j'ai eu la main heureuse : Marlon Brando ou James Dean...Sur mes dix-huit films, pas un échec. Hollywood pourtant ne m'a jamais attiré. Je n'aime pas les grosses machines. »*

Rastignac à Manhattan

Lui-même a jeté l'ancre à Manhattan, dont il savoure le désordre, dont la violence le stimule. *« Comme citoyen, j'en souffre évidemment,* reconnaît-il. *Mais un artiste a besoin du chaos pour nourrir son inspiration. En France aussi, j'ai l'impression que ça bouge, que ça grogne, que ça vit. La colère ou la peur aiguisent le sentiment d'exister. Au calme on ne fait que de jolis films de jeunes filles, comme Truffaut, ou bien des œuvres abstraites, désincarnées, qui laissent le spectateur de marbre. Qui raconte encore une vraie histoire ? Quand sort-on d'un cinéma secoué ? Les auteurs ne cognent plus, ils brodent. »*

Pourquoi, après le triomphe d'*America, America*, Kazan s'est-il condamné au silence ? *« Pas condamné,* rectifie-t-il. *Je n'étais plus bon à rien. Ma femme venait de mourir, j'avais cinquante-cinq ans et sans elle, sans sa complicité, l'élan me manquait. Je me suis réfugié à Paris, dans un hôtel, le long de la Seine, et je me suis mis à écrire. Cela m'a paru infiniment plus pénible qu'un film. La solitude, les complexes d'autodidacte devant la page blanche... Je devais me colleter avec les phrases, essayer d'oublier les grands modèles que je n'égalerais jamais, Stendhal, Flaubert, Balzac. Ce qui me soutenait, c'était la conviction d'aller beaucoup plus loin, d'être beaucoup plus moi que lorsque je dirige des acteurs. »*

Ainsi naquirent six livres tous tirés d'expériences personnelles. Le dernier, *l'Anatolien*, relate l'apprentissage new yorkais du héros d'*America, America*. Le voici chef de tribu, se taillant à coups de coude et de dents une place au soleil. C'est Rastignac à Manhattan, un lion, un requin, mais hâbleur comme un marchand de tapis. Il enrage d'être arrivé *« trop tard dans ce pays qui appartient aux blonds aux yeux bleus »*. N'empêche qu'il va le conquérir : à commencer par les femmes, ces créatures de rêve *« qui ne suent pas »* et s'autorisent d'extravagantes libertés. Le livre se termine au début des années 20, alors que l'Anatolien s'apprête à délivrer du joug turc ses compatriotes.

Cet opportuniste se serait-il, pour une fois, trompé de camp et fourvoyé par idéal ? *« Oui et non,* répond Kazan. *S'il a été, comme tous les Grecs, bernés par l'Angleterre qui leur avait promis aide et assistance, lui s'y attendait un peu et quand le vent a tourné, il a changé de cap, pour édifier sa fortune grâce aux réfugiés qui affluaient dans la mère patrie. »*

Reprochera-t-on au héros de Kazan de manquer de panache et parfois de scrupules ? Est-ce l'influence yankee qui a transformé le Roi des montagnes en roi des combines ? *« Allons donc !* proteste l'auteur. *Il n'avait de leçons à recevoir de personne. Il suffisait d'être lucide pour comprendre que les Grecs couraient à la catastrophe. Ils se voyaient déjà démantelant, administrant l'empire ottoman, réduisant les Turcs en esclavage. Malheureusement, les idéalistes ne supportent pas qu'on leur dise la vérité. Et moins encore qu'on profite de leurs déboires. Mon livre suggère qu'il y a des moyens plus efficaces que les armes pour détruire un adversaire. L'argent et le commerce, par exemple. Regardez les Japonais. Ils envahissent l'Amérique de bagnoles et de télés. Et pendant qu'ils fabriquent des machines et qu'ils les vendent, que faisons-nous ? Des discours, de la « pub », des bulles. »*

Faut-il en conclure que l'Amérique plus dure que pure, celle de *Dallas*, des cow-boys, des self-made men à la Kazan, est tombée en quenouille ? *« Elle a du plomb dans l'aile,* soupire-t-il. *L'émancipation des femmes a sapé la confiance que les hommes avaient en eux. Comment s'identifieraient-ils encore à John Wayne, alors qu'on leur a scié le moral ? Mais le rêve américain tient bon. Quand j'ai signé des exemplaires de mon livre à Paris, des Français, des Arabes, des Asiatiques m'ont demandé s'il était encore possible, aujourd'hui, de devenir millionnaire en Amérique, en partant de zéro. J'ai répondu par l'affirmative. Certains Portoricains sont sortis du lot pour former une nouvelle élite.* « Et en France ? », *ai-je demandé à mon tour. Mes interlocuteurs m'ont paru pessimistes. »*

De loin en loin, pour retremper son énergie, ou, comme il dit, *« pour se purifier »*, Elia Kazan retourne au pays natal, sa Grèce d'Asie qui sent le poisson pourri et le loukoum et qui brûle, à feu couvert, d'un désir de revanche. *« Mais moi, je ne peux m'empêcher d'aimer les Turcs,* avoue-t-il. *Je suis fier d'avoir pour amis le romancier Kemal et le cinéaste Guney.* Le Troupeau, *voilà un film que j'aurais voulu faire. Montrer la force, la violence, sans la haine. Haïr déséquilibre un homme. Prenez les Noirs américains, ils se savent refusés et ripostent par le refus. Changez-les d'univers et ils auront le vertige, comme mon ami James Baldwin à Paris. Ici tout le monde l'adore, il adore tout le monde et cette sympathie l'ahurit. »*

Indulgent par scepticisme, tolérant par curiosité, charmeur par vocation, Elia Kazan sourit à son prochain. Mais c'est pour mieux le croquer, mon enfant !

GABRIELLE ROLIN.

★ L'ANATOLIEN, traduit de l'anglais par France-Marie Watkins, aux éditions Plon, 413 p., 80 F.

Les desperados de Paul Théroux

LE ROYAUME DES MOUSTIQUES est un roman d'aventures. Mais ces aventures ne sont périlleuses et multiples que pour mieux dire la nudité d'un défi lancé à Dieu. Sous le signe de Conrad ou Melville, l'auteur raconte une belle histoire, excessive, pleine de paroles lancées au ciel. C'est, en même temps, le récit d'une chute, car chez Théroux, il n'y a pas de rédemption.

Son héros, Allie, un homme maigre et roux, entre Prométhée et Lucifer, est rempli de colère. C'est un personnage quelque peu « sudiste », toujours enflammé, brûlant du désir de faire mieux que ce Dieu auquel, bien sûr, il ne croit pas, mais dont il trouve la création nettement sabotée. Et Dieu, c'est aussi pour lui les Etats-Unis, ce pays de pionniers qui ont définitivement mal tourné.

Selon Allie, les Etats-Unis auraient pu être le paradis, mais il se sent trahi par l'histoire : il ne peut être qu'un marginal plus ou moins bien toléré. Chef d'une petite famille, qu'il régente selon les principes d'un anarchisme intransigeant, il passe son temps à inventer. Inventer la « boîte à tonnerre » ou l' « atomicraseur ». Inventer ce qui rendra le travail de la terre plus facile, la vie plus agréable. Tout seul. Et il parle. Tout le temps. Explique et condamne le monde où il vit. Allie est un prêcheur illuminé et sarcastique, plongé dans le concret, pour mieux hurler sa haine de l'état des choses.

Trop affligé par ce qu'il définit comme la ruine morale des Etats-Unis, il décide de s'en aller, là où il n'y a rien, où il va pouvoir édifier, avec ses mains, ses mots, ses machines, son paradis à lui : au Honduras, sur la côte des moustiques.

C'est son fils aîné qui fait le récit de cette épopée. C'est par lui que nous voyons Allie mener son combat grandiose contre la sauvagerie *(« Qu'est-ce qu'un sauvage ?* disait-il. *Quelqu'un qui ne prend pas la peine de regarder autour de lui et de se demander s'il ne peut pas changer le monde. »)* Allie s'enfonce dans son défi. Ce qui chez lui était subversif devient délire ; les enfants refusent ce qu'il édicte et marquent ce refus en se trouvant un « arpent », sauvage, précisément, le contraire même de la « création » technologique de leur père. Quand la jungle met en déroute Allie, il en meurt. Les enfants repartiront avec leur mère pour les Etats-Unis.

De l'extravagance du père restera ce récit, d'une tendresse triste pour tous les éperdus, cet hommage à la puissance du verbe, à la grandeur des rêves. Théroux aime les desperados plus grands que la vie même, il fait partie de ces amoureux de la quête morale qui nous font sentir à quel point nous avons besoin des voleurs de feu.

ÉVELYNE PIEILLER.

★ LE ROYAUME DES MOUSTIQUES, de Paul Théroux. Traduit de l'anglais par F. et G. Casaril. Calmann-Lévy, 420 p., 89 F.

« Les Extravagantes sœurs Mitford »

LES sœurs Mitford étaient-elles des surdouées ? Peut-être. De fortes têtes en tout cas, pétries d'humour, de snobisme et d'extravagance, comme des personnages d'Oscar Wilde. Émile Guikovaty, biographe de Mao et de Tito, s'essouffle à suivre ces walkyries. Au départ : le château familial, son fantôme, ses courants d'air, ses placards où les enfants se cachent pour échafauder des projets d'avenir. Nancy écrira des romans, Paméla se consacrera aux animaux, Diana veut un mari riche et célèbre.

Dans le dos des « grandes », les benjamines nourrissent des rêves plus ambitieux encore. *« Je serai fasciste »,* affirme Unity. *« Moi, communiste »,* déclare Jessica. Et Déborah leur cloue le bec en prétendant : *« Moi, j'épouserai un duc. »* Toutes, elles ont tenu parole. Que les locomotives de notre « jet-society » aillent se rhabiller ! Cinquante ans avant elles, les Mitford ont poussé bien plus loin la fureur de vivre.

Il faut reconnaître qu'elles étaient aidées par l'époque. Une guerre vient de finir, une autre se prépare, l'Europe danse sur un volcan. Unity et Diana (devenue lady Mosley, femme de la première chemise noire d'Angleterre) ont conquis Hitler. Jessica, qui s'est enfuie en Espagne pour se battre, aux côtés des rouges, a trouvé un compagnon digne d'elle, Esmond Romilly, le neveu de Churchill, dynamitero, barman et vendeur de bas de soie. Il entraînera « sa » Mitford aux États-Unis. Nancy, de son côté, s'inspire de ses aventures sentimentales pour rédiger un best-seller, *la Poursuite de l'amour*. Constatant que ses compatriotes sont *« des amants sans espoir »*, elle tombera dans les bras d'un compagnon du général de Gaulle. Quant à Deborah, elle a jeté son dévolu sur le duc de Devonshire et s'apprête à devenir une des plus grosses fortunes du Royaume-Uni.

Sur les six sœurs, il en reste quatre aujourd'hui. Nancy s'est éteinte à Versailles, dans le décor dont ses ouvrages (*Louis XIV, Madame de Pompadour*) nous restituent les fastes. Unity, après avoir avalé sa broche à croix gammée, s'est tiré une balle dans le crâne. Mais Paméla monte toujours la garde sur ses terres du Gloucestershire ; lady Diana Mosley entretient le culte de Hitler à Orsay, dans une folie napoléonienne baptisée « Le temple de la gloire ». Jessica, établie en Amérique, a rompu avec le parti communiste et publié ses souvenirs ; Déborah, enfin, a doté son manoir de quatorze salles de bains.

Ainsi s'achève la chevauchée fantastique des Mitford, qui dévalèrent leur époque à bride abattue. Leur biographe les a-t-il rencontrées ? Il semble souvent en savoir plus long qu'il n'en dit. Sans doute la prudence l'a-t-elle condamné à se montrer excessivement discret...

G. R.

Les Extravagantes sœurs Mitford, d'Émile Guikovaty, Grasset, 255 pages. 72 F.

histoire littéraire

Casanova, ce prince de l'arnaque

DE toute vie, on peut tirer un roman. Mais de celle de Casanova ne pouvaient naître que des chefs-d'œuvre, tant il a su avec intelligence épouser son siècle et avec génie se loger dans l'immortalité. Aventurier, séducteur, savant, ce prince de l'arnaque, né à Venise le 2 avril 1725 et mort en Bohême le 4 juin 1798, méritait un biographe à sa hauteur : il l'a trouvé avec J. Rives Childs dont Jean-Jacques Pauvert réédite l'admirable *Casanova*.

Peu d'hommes ont laissé des témoignages aussi totalement sincères sur leur existence que Casanova. Au point que, lorsque parurent pour la première fois ses *Mémoires* en 1822, ils se heurtèrent à l'incrédulité générale. En 1857 encore, le bibliographe français Paul Lacroix, tout en admettant partiellement l'authenticité de leur contenu, affirmait que seul un écrivain de la classe de Stendhal aurait pu les rédiger. D'innombrables éditions trafiquées des *Mémoires* circulèrent, notamment en France où un certain Jean Laforgue les chargea de détails croustillants et de piques irréligieuses. Il fallut attendre 1960 pour que l'éditeur Brockhaus, à Wiesbaden, décidât enfin de publier le texte intégral des *Mémoires* sous le titre : *Histoire de ma vie*.

Restait une question : les *Mémoires* sont-ils, ou non, l'expression de la vérité ? Après une enquête minutieuse, l'historien anglais J. Rives Childs répond par l'affirmative. *« Si l'on peut leur reprocher de contenir des passages d'une cynique immoralité,* ajoute-t-il, *c'est précisément parce qu'ils sont un reflet fidèle d'une certaine société de leur époque. »*

Curieusement, par rapport aux critères de son temps, Casanova apparaît plutôt comme un personnage moral. Lorsqu'un de ses compagnons lui propose d'enivrer une jeune fille que tous deux convoitent, il proteste que « ce serait dommage » d'en être réduit à un tel moyen ; il veut que le désir soit réciproque : *« Sans amour, cette grande chose-là est une vilenie »*, déclare-t-il. Il lui arrive, certes, de participer à des orgies, mais elles le laissent *« dégoûté de lui-même »*. Et, à l'égard de ses maîtresses, il fait toujours preuve d'une sollicitude et d'une générosité extrêmes. Comme l'écrit Rives Childs, *« sur ce plan, il est l'antithèse de Don Juan pour qui la séduction des femmes est un jeu où n'entre point d'amour. »*

En revanche, Casanova se montrait nettement moins délicat au jeu, mais Rives Childs nous assure qu'il faut le lui pardonner, car au dix-huitième siècle tricher était accepté comme allant de soi ; on était fort indulgent à l'égard de ceux qui cherchaient à *« corriger la fortune »*, comme on disait alors.

Abuser de la crédulité d'autrui était, pour un homme d'origine aussi modeste que Casanova, une des conditions de la réussite ; il ne s'en priva pas, arnaquant avec maestria tous ceux et surtout toutes celles (la duchesse de Chartres, la marquise d'Urfé...) qui ajoutaient foi aux présupposés de la philosophie occulte. Dans un siècle qui pouvait simultanément adopter la théorie de la gravitation et croire à la pierre philosophale, il fut un mystificateur de génie.

Mais à quoi croyait-il lui-même ? La réponse surprendra et peut-être décevra : aux saintes vérités de la religion catholique. Défenseur résolu de l'Ancien Régime, il ne fut libertin que dans l'acception la plus courante du mot. En 1766, attaquant le voltairianisme, il écrivit : *« J'aime l'ordre et les esprits soumis à une croyance. »* Il jugeait même que les livres se moquant de la religion méritaient le feu. Avant d'expirer, raconte le prince de Ligne, ses dernières paroles furent : *« J'ai vécu en philosophe et je meurs en chrétien. »*

Une littérature moderne

A vrai dire, comme le relève Rives Childs, fils d'un acteur et d'une actrice, il eut toute sa vie le théâtre dans le sang et le monde sera la scène de sa pièce. Comédien exceptionnel, aux dons éclatants et multiples, il eut le courage, lorsqu'il évoqua ses bonnes et ses mauvaises fortunes, de ne rien dissimuler, de ne rien travestir. Avec Rousseau, sans le savoir, il inventait la littérature moderne.

ROLAND JACCARD.

★ CASANOVA, de J. Rives Childs. Trad. de l'anglais par Francis-L. Mars. Publié par J.-J. Pauvert aux éditions Garnier. 470 p., 125 F.

Les chères Émilie

(Suite de la page 11.)

Foin d'arguties ! L'actualité saisissante de ces deux mentalités ne peut nous échapper. Emilie du Châtelet a été considérée comme un génie de son temps. Louise d'Epinay comme *« un talent qui, au premier coup d'œil, ne paraissait pas devoir appartenir à son sexe »*. L'une et l'autre ont dû attendre la caution de l'Académie française pour être consacrées. Quant à leur réussite, elle est restée assujettie à la notoriété des hommes qui les entouraient. Ces restrictions ont des accents familiers...

Heureusement, notre époque semble plus réconfortante : si le nom que ces deux Emilie se sont fait était celui de leur mari, les femmes aujourd'hui peuvent exister sous le nom de leur père, en restant mariées.

Et au train où vont les progrès, le vingt et unième siècle trouvera peut-être normal – puisqu'elles donnent la vie – qu'elles offrent à leurs enfants, même légitimes, le choix entre un patronyme et un matronyme ?

Chères Emilie, vous avez ouvert la voie à toutes les libéralités...

JOANNE ESNER.

★ ÉMILIE, ÉMILIE, L'AMBITION DES FEMMES AU XVIIIe SIÈCLE, d'Elisabeth Badinter. Flammarion, 448 p., 95 F.

La séduction et l'ambiguïté de Voltaire

● *A travers sa correspondance*

IL existe deux grandes éditions modernes de la *Correspondance* de Voltaire, toutes deux procurées par le célèbre érudit voltairien et mécène anglais Theodore Besterman, mort en 1976. La première, dite édition des « Délices », comportait cent sept volumes, annotés en anglais; elle fut achevée alors que Theodore Besterman était encore directeur de l'Institut et Musée Voltaire de Genève. C'est elle qui fut reprise, il y a une vingtaine d'années, pour les deux premiers tomes de la *Correspondance* dans la Pléiade.

Vers la même époque, l'université d'Oxford lança une gigantesque entreprise : la publication avec la collaboration de spécialistes internationaux, d'une nouvelle édition des *Œuvres complètes* de Voltaire. Theodore Besterman, replié en Angleterre après un scandale à Genève, se chargea des cinquante volumes consacrés à la *Correspondance* (environ 21 000 lettres), pour lesquels il remania entièrement son travail, en le complétant et en le resserrant.

Gallimard a acheté les droits de cette édition, dite « Besterman Definitive », de la *Correspondance* et a confié à Frédéric Deloffre, professeur à la Sorbonne, le soin de l'adapter pour la Pléiade. Douze volumes sont prévus; ils paraissent au rythme d'environ un par an. Le tome III est paru en 1975, les tomes I et II (après épuisement de la première édition, périmée), en 1977.

L'édition de la Pléiade ne donne pas les lettres des correspondants comme le fait l'édition anglaise, mais les résume quand elles sont nécessaires à l'intelligibilité des lettres de Voltaire.

Le tome VIII, qui paraît à présent, couvre la période d'avril 1765 à juin 1767. A soixante-dix ans, Voltaire, de son château de Ferney, règne sur l'Europe intellectuelle et, il peut proclamer, après la réparation accordée par le roi à la veuve de Calas : *« Ce siècle sera le tombeau du fanatisme. »* Mais d'autres « affaires » vont aussitôt le solliciter : celles de Sirven, du chevalier de La Barre, etc. Il s'agit toujours d'*« écraser l'infâme »* et, tout à la fois, d'assurer le plus habilement la diffusion et la fortune de sa propre œuvre.

Parcourir ce volume, c'est sentir renaître la fascination exercée par cet homme insaisissable, comble de séduction et d'ambiguïté morale. C'est aussi rester confondu par la puissance de travail de ce moribond qui va mettre encore onze ans à user une énergie qui semble inentamable.

L'histoire littéraire a depuis longtemps rendu son jugement sur la *Correspondance* de Voltaire : elle est éblouissante et constitue le document le plus riche sur l'Europe des Lumières. L'iconographie choisie, admirablement, et commentée, un peu sèchement, par J. Van Heuvel pour l'album de la Pléiade redonne vie et pertinence au vieux cliché sur le dix-huitième : « le siècle de Voltaire ».

M. C.

★ CORRESPONDANCE DE VOLTAIRE, tome VIII, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1663 pages, 290 F.

★ ALBUM VOLTAIRE, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 323 pages, offert gracieusement par les libraires pour tout achat de trois volumes de la Pléiade.



LÉGION D'HONNEUR

DÉFENSE

Sont promus *officiers* :

MM. Sylvain Bastien, Mohammed Belromari, Philippe Koeltz, Roger Nollet, Julien Rouzier, Laurent Vallas, Émile Allavena, Raphaël Barassi, Mme Sabina Bartoli, veuve Gonzalez, MM. Louis Batard, Émile Behra, Mme Mercédès Bernal, Jacqueline Bernier, MM. Pierre Berroyer, Pierre Berthier, Mme Marie Bindault.

MM. Auguste Blanc, René Bordet, Mme Marie Bouchereau, épouse Jacquemont, MM. France Boudault, Bernard Bouveret, Adolphe Brabant, Raoul Brugere, Mme Marie-Antoinette Buchmann, épouse Ducousso-Tassel, M. Alphonse Canet, Mme Andrée Caré, veuve De la Barre Sporck-Salvator, M. Maurice Carlino, Mme Renée Carrut, veuve Mathieu.

M. François Centol, Mme Blanche Cerisier, épouse Bieret, Françoise Chaplain, épouse Hervieu, MM. Maurice Charbonnier, Jean Civel, Luc Clairin, Mme Michelle Collin-Delavaud, épouse McLennan, MM. Jean Debenedetti, Alfred Dehlinger, Guy Delmas, Pierre Desmedt, Louis Devaux, Raymond Dintzner, Mme Lucette Dorange-Angot, épouse Boudet.

MM. Jean Duchene, André Duffau, Édouard Dugue, Mme Denise Dumas, épouse Breton, MM. Adolphe Dupont, Eugène Dupressoir, Mme Monique Fernier, épouse Nosley, MM. Jules Fèvre, Pierre Fourmentin, Mme Suzanne Fredin, MM. Charles Frelaut, Jean Geiger, Mme Anny Gougenheim, épouse Samaha.

MM. Jean Grandperrier, Jacques Guillien, Lucien Haberer, Léonard Haranger, Denis Henniquau, Mme Madeleine Laroche, MM. Henri Larrède, Albert Laslier, Jean Lautissier, André Lebrun, Mme Pauline Le Cam, épouse Brunelot, MM. Yves Le Gallais, Gabriel Lejard, Pierre Lemarié, Camille Lhuissier, Abel Limoge.

MM. Arthur London, André Malamard, Prince Maria, Pierre Meunier, Louis Meyer, Mme Lydie Nadal, MM. Albert Penso, Roger Pinçon, Raymond Plique, Émile Popelier, Mme Adrienne Pré, veuve Froger, M. Roger Richer, Mme Élise Richim, épouse Baudon, MM. Paul Rochet, Germain Rodeghiero, Mme Françoise Saguier, épouse Comte.

MM. Eugène Saissi, Jacov, dit Jacques Stambul, Édouard Stoll, Pierre Veysseire, François Vincenti, Pierre Breton, François Cochennec, Martial Triolet, Georges Babel, André Fancillon, Raymond Montangerand, Robert Renard, Michel Baudoin, Bernard Breyton, René Chiroux, Georges Godard, Julien Gombault.

MM. André Hennaert, Benjamin Luzi, Marcel Meda, Marceau Patin, Antoine Plateaux, Pierre Rouane, Mme Marie-Antoinette Ancel, veuve Cauty, Renée André, veuve Evrat, Jeanne Auloy, veuve Lardy, Georgette Benard, épouse Martin, Cipora Birenbaum, épouse Gutnic.

M. Maurice Chartier, Mme Éliane Devergne, épouse Giraudeau, Raymonde Dumoutiers, veuve Paul, Marie-Louise Dumoutiers, veuve Robert, Micheline Jallabert, veuve Montserrat, MM. Roger Lanquit, Jean-Pierre Roche, Roland Vuillemot.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Joseph Alix, Laëtitia André, Daniel Andouy, Jean-Marie Auffret, Albert Bertrand, Joseph Bibard, Gérard Bray, Jacques Brebion, Eugène Broussaud, Antoine Canale, André Capy, Alexis Carion, Berthold Cernjak, Carlos Chatelain, Mohammed Chouader.

MM. Robert Dannis, Charles Delattre, Jacques Engler, Baptiste Eppherre, Hubert Gavard, Désiré Gouny, Albert Gras, André Grelot, Victor Gros, Léon Guibert, André Guy.

MM. Roger Hulin, Emile Labrousse, Marius Lahaye, Albert Langlois, Jean Legoux, Jules Leroy, Gilbert Lièvre, Henri Malissier, René Maxant, Julien Meriot, Lucien Meunier, Dominique Miodini, Charles Moniot.

MM. Roger Naudin, Jean Parisot, Pierre Pecquery, Jean-Claude Pellat-Finet, Constant Poirrier, Louis Pont, André Rolin, Georges Sabonadier, Jacques Sagniez, Jérôme Salou, Samuel Satge, Roch Sauli, Charles Stal.

MM. Raymond Tarrancle, Antoine Terranova, André Teuma, André Vardanega, Jacques Venzon, William Vergonnet, Eugène Leleux, Adonis Abras, Louis Abras, Mme Yvette Altenhoven, Marie-Jeanne Armadeil, Noëlie Amardeil, épouse Delrieu.

MM. Yves André, André Aubert, Raymond Baccellini, Jean-Louis Bacqué, Raymond Bailleul, Joseph Banas, Bernard Bardot, Floréal Barrier, Louis Barron, Jean Barron, Henri Basso, Louis Bastard, André Baud, Jean Bauer, Georges Bauerlé.

MM. Jean Behague, Marcel Belfort, José Benet, André Bergeret, Joseph Berrueta, André Berthet, Paul Berthet, Henri Betrancourt, Elio Biancalana, Robert Bietry, Henri Billotti, Jean Biradon, Mme Marie-Louise Blaise, épouse Durand.

MM. Adrien Bland, Robert Blandin, André Bolze, Rémy Boncin, Antoine Bonichot, Mme Germaine Bonnafon, MM. André Bonnet, Pierre Bonnet, Georges Bouchet, Michel Bouchey, Edgard Boullier, Claude Boutin, Mme Marcelle Brice, veuve Bedoura, Anne Buecher, veuve Schmitt.

Mme Léocadie Capdevila, veuve Armadeil, Joséphine Casaro, veuve Calli, MM. Florio Casola, Maurice Catoire, Pierre Chamarty, Gérard Charretier, Emile Chary, Joseph Chary, Maurice Choquet, Jacques Chupin, Mme Marie Clauss, épouse Schwoerer, Odette Cledic, épouse Grandi, MM. André Cochain, Henri Collet, René Condolf, Mme Madeleine Corbineau, M. Ricciotti Corzani.

MM. André Daguillon, Pierre de Deyne, Marius Deltombe, Vincent Dell'unto, René Delon, Raymond Demerger, Théophile Depp, Mme Lucie Deroin, épouse Cerne, MM. Pierre Deville, Martin Diedierjean, Mme Anne Dietemann, veuve Werny, Irma Dillenschneider.

(A suivre.)

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Un tennis dans le jardin

La pratique du tennis est en plein essor. Mais cet engouement conduit à une saturation des courts (municipaux ou de clubs) en fin de semaine et pendant les vacances.

Pour pouvoir jouer sans problèmes, *les particuliers sont de* plus en plus nombreux à faire construire un tennis chez eux, partageant parfois les dépenses entre voisins. Outre cet investissement (de l'ordre de 140 000 à 180 000 F environ), un tennis de dimensions normales requiert un terrain d'au moins 600 mètres carrés. Celui-ci sera aussi plat que possible, afin de limiter les travaux de terrassement, *et bien* orienté pour que les joueurs ne soient pas éblouis par le soleil. On ne doit jamais construire un *tennis sur un terrain remblayé,* car il se déformerait par suite des inévitables tassements. Dans tous les cas, il est bon de s'adresser à un constructeur professionnel qui déterminera l'emplacement optimal et fera un devis.

Les courts en terre battue sont délaissés (en raison de leur entretien et surtout parce qu'on *ne peut y jouer* après la pluie) au profit des tennis « en dur », sur lesquels on joue toute l'année. Les courts en béton poreux, les plus construits actuellement, sont faits de dalles séparées par des joints de dilatation, coulées sur une couche de cailloux ou de gros graviers au fond de laquelle sont placés des drains, évacuant l'eau vers un puisard ou un *égout. Les dalles sont peintes en* surface ou teintées dans la masse (« Clermatch » et Tenncourt, entre autres constructions). Le revêtement de surface du court proposé par G.I.P., à base de résines synthétiques, est fongicide, ce qui empêche la formation de mousses risquant de colmater le drainage. Un court en béton poreux coûte aux environs *de 160 000* f.

Ne nécessitant pas de drainage, les courts préfabriqués sont constitués de dalles en béton armé, nervurées et perforées, reposant sur des longrines. La surface de jeu du court Perfolor est revêtue de peinture. Le tennis préfabriqué Clerdal est terminé par une chape en brique pilée, agglomérée à du ciment, qui lui donne la coloration d'un tennis en terre battue et une souplesse *assez semblable (environ* 175 000 F).

Un autre type de revêtement jouable par tous les temps possède les qualités de jeu de la terre battue. Ce tennis Volten est un revêtement naturel, à base de roche volcanique *poreuse, qui est* mis en œuvre sur une fondation drainante ; un système d'arrosage automatique y est intégré *(G.I.P., à partir de 140 000 F).*

La nouvelle technique des revêtements synthétiques allie la souplesse de jeu à la possibilité de rénover un court existant, puisqu'ils se posent sur une surface plane et dure. Le « Sportfloor » est un tapis vert composé de brins en polypropylène fixés dans une structure en latex. Les lés de 4 mètres de large étant *posés au sol, le tapis est stabilisé* par du sable qui résorbe en outre les eaux de pluie (G.I.P., 172 F le mètre carré posé). Le procédé Bioflex, proposé par Tenncourt, est un revêtement souple fait de plaques-grilles en matière synthétique (175,50 F le mètre carré posé). Ces dalles s'assemblent par des tenons qui assurent la rigidité du revêtement, tout en *absorbant la dilatation due aux* variations de température auxquelles un court de tennis est exposé.

JANY AUJAME.

★ **CLERMATCH et CLERDAL : entreprises P.E. Clerc, B.P. 16, 91370 Verrières-le-Buisson. Tél. (6) 920-85-00.**

TENNCOURT, 31, rue du Rhin, 67100 Strasbourg. Tél. (88) 34-40-34. – Région parisienne : 16, av. de Paris, 94300 Vincennes. Tél. 365-01-49.

G.I.P., route de Marseille, 26200 Montélimar. Tél. (75) 01-27-09.

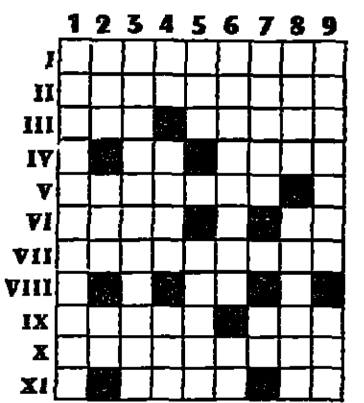
PERFOLOR, Domanial-France, Le Président, 20, rue Isenbart, 25000 Besançon. Tél. (81) 88-11-38.

CONNAITRE LE ROUERGUE. – Dans le cadre de ses week-ends en ville, Connaissance du Rouergue *méridional* propose trois jours autour de Rodez, les 13, 14 et 15 mai. La vieille ville de Rodez, l'Aubrac et la vallée du Lot de la route de Compostelle, Conques, sont au programme de ces circuits animés par une historienne de l'art.

★ **Connaissance du Rouergue méridional, Vabres-l'Abbaye, 12 400 Saint-Affrique.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3448



HORIZONTALEMENT

I. Père d'une invention révolutionnaire. – *II. Dure ce que dure une ré*volution. – III. Maigre ou aigre. Demande à être allongé lorsqu'il est concentré. – IV. Se dit avec l'intention d'attirer l'attention. Demande donc ou permet. – V. Remettre une tournée de canons, histoire de faire trinquer. – VI. Lettres qui s'envolent quand ce sont les paroles qui restent. Adverbe. – VII. Favorise l'expansion au détriment de l'extension. – VIII. Repassé à *l'envers.* – IX. Sont assez courts sur pattes, malgré tout. La danse y prend le pas sur la contredanse à certains moments. – X. « Dans la vie faut pas s'en faire... ». – XI. Chasse hors de certains domaines. Personnel.

VERTICALEMENT

1. Ouvre l'estomac mais ne met pas en appétit. – 2. Tête de canard. C'était une femme unique. Personnel. – 3. Il est donc *impossible d'y* faire coller un timbre. – 4. Est donc apprécié visuellement. Eau douce voisine d'eau bruyante. Article. – 5. A qui il est donc difficile de demander un bon mouvement. Supporte la comparaison. – 6. Terre riche en symbole de paix. Personnel. – 7. Envoyer ou faire venir selon le cas. Grecque. – 8. On en use pour dire pareillement. N'apporte donc aucun *éclaircissement.* – 9. *Dans la* flotte, c'était le seul maître à bord. Est donc libre.

Solution du problème n° 3447

Horizontalement

I. Eclater. – II. Cuisinier. – III. Liberté. – IV. Are. Ernée. – V. Rata. Un. – VI. Rial. INRI. – VII. Eolien. Oc. – VIII. Usiniers. – IX. Tenue. – X. Réa. Sème. – XI. Ou. Stères.

Verticalement

1. Eclaireur. – 2. Cuir. Ios. Ru. – 3. Libéralité. – 4. Ase. Alinéas. – 5. Tiret. Ein. – 6. Entraîneuse. – 7. Rien. Réer. – 8. Euros. Me. – 9. Arsenic. Dés.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 14 MAI

« Vie quotidienne à la Renaissance racontée aux jeunes », 14 h 30, 23, *rue* de Sévigné, Mlle Brossais.

« L'hôtel de Sully et Voltaire », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Mosquée », 14 h 30, place du *Puits-de-l'Ermite* (Approche de l'art).

« Manet », 15 h 30, Grand Palais (Centre culturel français).

CONFÉRENCE

18 h 30 et 21 h, 28, avenue Georges V, « Irlande, le pays des Gaëls » (film).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 12 mai :

DES DÉCRETS

● Conférant les rang et prérogatives de général de division et de général de brigade, nominations, réintégrations, affectations, remises à disposition et admissions dans les cadres d'officiers généraux (active et réserve) ;

● Portant modification du décret du 20 juillet 1971 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des postes et télécommunications.

UN ARRÊTÉ

● Relatif aux prix d'achat des alcools de betterave et de mélasse du contingent pour la campagne 1982-1983.

FORMATION PERMANENTE

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE. – L'Institut d'études politiques de Paris organise un cycle de formation continue consacrée à « la politique économique de la France en 1983 », plusieurs journées sont prévues : mardi 17 mai (la croissance française) ; mercredi 18 mai (politique industrielle et *politique de l'énergie) ; jeudi* 19 mai (politique fiscale puis politique du crédit) ; mardi 21 juin (épargne et marché financier) ; mercredi 22 juin (politique de la concurrence et des prix, puis politique sociale et budget social de la nation) ; jeudi 23 *juin (politique* de l'emploi, échanges et problèmes monétaires extérieurs).

★ **M. Forestie, directeur du service de formation continue. Institut d'études politiques de Paris, 27, rue Saint-Guillaume, Paris (tél. : 260-39-60).**

EXPOSITIONS

HISTOIRE DES POMPIERS. – Une démonstration, organisée par les différentes formations de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, aura lieu le samedi 14 mai, *à partir de 21 heures, au centre* régional Arcades de Marne-la-Vallée. Au programme : présentation des matériels, des origines *à nos jours ;* équipe spéciale de gymnastique ; musique des pompiers de Paris ; exercice de désincarcération avec intervention des moyens de la Brigade.

★ **Tél. : 572-18-18.**

CARNET

Décès

– Le professeur et Mme Bessaignet,
MM. Frédéric et Daniel Bessaignet,
ses fils, belle-fille et petits-fils,
font part du décès de

Alix BESSAIGNET,
née Hugues,

survenu le 27 avril 1983.

De la part des familles Dehu, Sirvin, Hugues, Marindaz, Berlie, Rainat, Fabre.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Route de Plascassier,
06370 Mouans-Sartoux.

– Mme Albert Bismuth,
M. et Mme Sylvain Bismuth et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Taïeb et leurs enfants,
M. et Mme André Lévy et leurs enfants,
ont la grande peine de faire part du décès de leur très cher et regretté époux, père, grand-père,

M. André BISMUTH.

Les obsèques auront lieu le vendredi 13 mai.

On se réunira à la porte principale du cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e, à 14 heures précises.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, avenue Jean-Moulin, 75014 Paris.

– Metz. Grenoble. Bordeaux. Paris. Albestroff.

Il a plu à Dieu de rappeler à Lui
le médecin général
Raymond BOLZINGER,

décédé à Metz, le 10 mai 1983, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Le service d'enterrement sera célébré le vendredi 13 mai 1983, à 10 heures, en l'église Sainte-Thérèse de Metz, sa paroisse, où le corps sera déposé et où l'on se réunira.

Condoléances et remerciements avant l'office religieux.

L'inhumation se fera au cimetière de l'Est, dans la plus stricte intimité.

De la part de
Mme Raymond Bolzinger, née Marguerite Bardot, son épouse,
Le docteur et Mme André Bolzinger et leurs enfants,
Jean-Paul Meyer et Mme, née Dominique Bolzinger,
Thomas, Catherine, Simon, Béatrice,
M. Jean-Paul Ruhard et Mme, née Michèle Bolzinger, et leurs enfants,
Olivier, Claire, Isabelle, Emmanuelle,
M. Jean-Paul Tarte et Mme, née Marie-Françoise Bolzinger, et leurs enfants : Segolene, Arnaud, Frédéric, Domitille,
ses enfants et petits-enfants,
Guillaume, son arrière-petit-fils,
Mme Julien Kolopp, née Marcelle Bolzinger, et ses enfants et petits-enfants,
Mme Alphonse Bolzinger et ses enfants et petits-enfants,
Mme Léon Calmes, née Marthe Bolzinger, et ses enfants et petits-enfants,
Ses sœur, belles-sœurs, neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille.

Metz, 53, avenue de Nancy.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

Janine CHARAZAC,
ingénieur au C.N.R.S.,

nous a quittés le 16 avril 1983.

Ses amis et sa famille vous remercient d'avoir été présents ces derniers mois.

Merci à tous ceux qui ont habité sa vie.

– Le docteur et Mme Henri Poublan,
Mme Roger Le Tourneau,
M. et Mme André Adam,
Mlle Lucie *Lagarde,*
très sensibles à l'attention de toutes les personnes qui ont tenu à leur exprimer leur sympathie à l'occasion du décès de

Mme la générale
Jean-Baptiste LAGARDE,
née Mathilde Lausac,

les prient de bien vouloir agréer l'expression de leur profonde et amicale reconnaissance.

Avis de messes

– Une messe de requiem sera célébrée le mardi 17 mai, à 18 h 30, par le R.P. Carré, O.P., en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e, à la mémoire de

M. Olivier
MOREAU-NÉRET,

rappelé à Dieu le 20 avril 1983.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

RECTIFICATIF. – Université de *Paris-I (Panthéon-Sorbonne),* samedi 14 mai, *9 heures,* salle Louis-Liard (Sorbonne), M. Pierre Di Meglio : « Tertiaire et espace : les mutations du système commercial en France de 1963 à 1973. »

MÉTÉOROLOGIE

Évolution probable du temps en France entre le jeudi 12 mai à 0 heure et le vendredi 13 mai à minuit.

La *dépression située au voisinage* de l'Irlande et associée en altitude à un thalweg axé sur le proche-Atlantique, continuent à diriger sur le pays des masses d'air humides et instables. Vendredi, un front froid ondulant concernera la moitié sud-est du pays, y générant un ciel très nuageux à couvert avec des pluies souvent orageuses et localement fortes, en particulier sur le relief. En Méditerranée, le vent de sud-est se renforcera. Sur la moitié nord-ouest du pays, le ciel sera le plus souvent nuageux, avec des averses de pluie ou de grêle et des orages. Le vent de sud-ouest y restera assez fort à fort près des côtes, avec de fortes rafales. Les températures minimales seront de 10 à 12 degrés sur les régions méridionales, de 7 à 9 degrés ailleurs. Les maximales atteindront 16 à 20 degrés sur la moitié sud-est, 13 à 15 degrés sur le Nord-Ouest.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 12 mai, à 8 heures, de 992,3 millibars, soit 744,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 mai ; le second le minimum de la nuit du 11 mai au 12 mai) :

Ajaccio, 19 et 13 degrés ; Biarritz, 15 et 11 ; Bordeaux, 15 et 10 ; Bourges, 15 et 8 ; Brest, 13 et 7 ; Caen, 15 et 8 ; Cherbourg, 12 et 6 ; Clermont-Ferrand, 15 et 9 ; Dijon, 15 et 4 ; Grenoble, 17 et 6 ; Lille, 12 et 5 ; Lyon, 17 et 9 ; Marseille-Marignane, 19 et 12 ; Nancy, 14 et 4 ; Nantes, 15 et 9 ; Nice-Côte d'Azur, 19 et 13 ; Paris-Le Bourget, 14 et 8 ; Pau, 15 et 10 ; Perpignan, 21 et 12 ; Rennes, 15 et 7 ; Strasbourg, 14 et 5 ; Tours, 14 et 9 ; Toulouse, 16 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 9 degrés ; Amsterdam, 11 et 5 ; Athènes, 23 et 15 ; Berlin, 16 et 9 ; Bonn, 13 et 7 ; Bruxelles, 11 et 7 ; Le Caire, 35 et 16 ; îles Canaries, 22 et 18 ; Copenhague, 10 et 5 ; Dakar, 22 et 17 ; Djerba, 22 et 17 ; Genève, 16 et 6 ; Jérusalem, 29 et 16 ; Lisbonne, 16 et 12 ; Londres, 13 et 7 ; Luxembourg, 11 et 4 ; Madrid, 18 et 11 ; Moscou, 20 et 9 ; Nairobi, 26 et 14 ; New-York, 13 et 7 ; Palma-de-Majorque, 24 et 11 ; Rome, 22 et 13 ; Stockholm, 13 et 6 ; Tozeur, 25 et 16 ; Tunis, 23 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

loterie nationale – LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES COQUELICOTS

TIRAGE N° 30 DU 11 MAI 1983

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
1	091	F. 500
	211	500
	571	500
	261 541	4 000 000
2	172	500
	642	500
	932	500
	43 212	10 000
3	403	500
	693	500
	813	500
	0 283	2 000
	4 753	2 000
4	4	100
	14	300
	014	800
	164	600
	3 724	2 100
	93 014	10 800
5	535	500
	955	500
6	3 236	2 000
	35 486	10 000

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
6	36 056	F. 10 000
	73 286	10 000
7	37	200
	77	200
	097	500
	1 477	2 200
	47 747	10 000
	341 067	1 000 000
8	48	200
	168	500
	978	500
	4 918	2 000
	7 658	2 000
	8 988	2 000
	9 558	2 000
	44 038	10 000
9	59	200
	609	500
	959	700
	0 679	2 000
	68 929	10 000
0	0	100
	460	600
	640	600
	64 370	10 100
	94 970	10 100

PROCHAIN TIRAGE LE LUNDI 16 MAI 1983
TRANCHE DU VENDREDI 13 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO – TIRAGE N° 19

12 22 40 41 44 48 – NUMERO COMPLEMENTAIRE 26

PROCHAIN TIRAGE LE 18 MAI 1983 VALIDATION JUSQU'AU 17 MAI APRES-MIDI

ARLEQUIN – RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 31 DU 11 MAI 1983

Finales et numeros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
2	Tous les billets terminés par 2 gagnent 70 F dans toutes les séries
70	Tous les billets terminés par 07 gagnent 200 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 70 gagnent 300 F dans toutes les séries

	Numéros gagnants dans toutes les séries					Sommes à payer
797	0779	1779	2779	3779	4779	F. 800
	5779	6779	7779	8779	9779	800
	0797	1797	2797	3797	4797	4 400
	5797	6797	7797	8797	9797	4 400
	0977	1977	2977	3977	4977	800
	5977	6977	7977	8977	9977	800
255	0255	1255	2255	3255	4255	4 400
	5256	6255	7255	8255	9255	4 400
	0525	1525	2525	3525	4525	800
	5525	6525	7525	8525	9525	800
	0552	1552	2552	3552	4552	870
	5552	6552	7552	8552	9552	870

	Numeros gagnants	Sommes à payer Série 38	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 38	Sommes à payer Autres séries
8398	3889	F. 20 000	F. 4 000	8883	F. 20 000	F. 4 000
	3898	20 000	4 000	8938	20 000	4 000
	3988	20 000	4 000	8983	20 000	4 000
	8389	20 000	4 000	9388	20 000	4 000
	8398	3 010 000	32 000	9838	20 000	4 000
	8839	20 000	4 000	9883	20 000	4 000

PROCHAIN ARLEQUIN LE 26 MAI - TIRAGE TELEVISE à 19 h 50



festival de Cannes

COMPÉTITION

LES GRANDES AMBITIONS

Après des histoires de la vie comme elle va, les hautes sphères, la guerre, la religion, Olmi et Oshima ne reculent devant rien. On sait déjà que le public ne reculera pas devant* Furyo*, coproduction anglo-japonaise avec David Bowie.

« Furyo », de Nagisa Oshima

(Suite de la première page.)

Celliers a un passé à racheter : il a trahi son jeune frère. Un retour en arrière (aveuglant de luminosité et traité comme un tableau hyperréaliste au contraire du reste) fait surgir l'univers gracieux et fragile de l'enfance, avant qu'un bizutage de collège, sans que Celliers intervienne, l'anéantisse. Le petit frère ne chantera plus jamais. Celliers se jette dans la guerre et au camp de prisonniers il résiste, se sacrifiant constamment pour sauver les autres. Au début du film, avant qu'il bouleverse les rapports de force, on l'aura d'ailleurs vu enchaîné pour un simulacre de mise à mort, tel le Christ les bras cloués sur sa croix.

Le geste final que Celliers trouve lorsque la folie meurtrière de Yonoi atteint son paroxysme est extraordinaire. La séquence où on le voit (image concentrationnaire insoutenable) n'est pas moins inouïe. Prix de la mise en scène à Cannes pour *l'Empire de la passion*, en 1978, Oshima ne peut sans doute l'avoir une deuxième fois, mais il est évident que sa façon de filmer et de raconter ne ressemble à aucune autre.

Hara excepté, *Furyo* est un affrontement d'aristocrates, et Oshima ne s'embarrasse pas de notations psychologiques ou réalistes, anecdotiques, c'est-à-dire vulgaires. Si certaines scènes cèdent à la facilité du spectacle hollywoodien le plus traditionnel, la plupart des plans sont d'une géométrie toute militaire. Oshima décrit l'horreur en esthète, opte pour les jeux de la symétrie, s'interdit le trouble, mais s'autorise une musique émotionnelle.

La présence de Bowie, sans stigmates, comme une perpétuelle apparition, est peut-être plus insupportable que les hara-kiris à répétition. En tout état de cause, on sort de là avec l'impression d'avoir assisté non pas à un film mais à un rêve fantastique à partir d'un film.

CLAIRE DEVARRIEUX.

Bousculades

Il y a les séances, où on choisit tranquillement sa place bien au milieu sans gêner personne, celles où l'on se faufile, celle, où les badauds massés aux barrières repèrent au flash des photographes des célébrités qui gravissent le grand escalier. Il y a les séances de bousculade, telles que les vedettes pour qui on se bouscule se noient dans la cohue et, redevenues n'importe qui, font demi-tour et puis s'échappent. Quand la séance a lieu à minuit, quand on a annoncé un film de vampire avec David Bowie et Catherine Deneuve, l'auditorium n'a pas assez de portes pour la foule qui s'agglomère en bouchon, les plaisanteries fusent, on se croirait presque au Rex dans le traditionnel chahut du festival fantastique et d'épouvante.

Les histoires de fantômes et autres démons suscitent toujours ce type de réaction. Mais là, elles ont été brèves, juste pour sacrifier au rite comme un signe de croix machinal. Elles n'ont pas dégénéré, le générique a été applaudi d'autant que les noms défilent sur une chanson de David Bowie, beau et satanique, jouant les chauves-souris en cage, disparaissant par saccades sous l'image d'un petit singe aux crocs terrifiants, le tout fondu dans des visions sophistiquées d'orgies nocturnes, rien que des détails – un sourire blasé, une main, une jupe de cuir,un sein... – émiettés en gros plans avec une froideur calculée, rien qui puisse provoquer des gloussements.

Le calme s'est installé, accompagnant la déception. Non seulement on voit peu David Bowie, mais le peu de temps qu'on le voit, il vieillit à vue d'œil sous le maquillage progressif de la décrépitude. Et puis, il ne chante plus, il fait de la musique de chambre avec une adolescente printanière et Catherine Deneuve qui, malgré son chignon à la Grace Kelly et ses robes collet monté, est une redoutable créature. Son drame est qu'elle demeure éternellement jeune, mais que ses partenaires ne vivent que quelques siècles. Le film s'appelle *Hunger* (en français, *Minuit sonnait*). Le metteur en scène Tony Scott est un spécialiste de la publicité. Apparemment, le long métrage ne lui convient pas, lui ôte toute fantaisie, le pousse à fabriquer des images de calendrier simili-érotiques...

Le lendemain mercredi, donc, des chariots portant des statues de sorcières grandeur nature parcouraient la Croisette, mais la bousculade était circonscrite devant le nouveau palais où manifestaient les étudiants en médecine. En face, massés sur le grand escalier, les C.R.S. Entre deux affrontements, ils souriaient, prenaient la pause pour les photographes amateurs et professionnels et pour les caméras de télévision. Quelle star peut se vanter d'en attirer un tel nombre ? Mais le phénomène de « starisation », c'est bien connu, dévie le sens des actes quand il ne les dégrade pas. Par exemple, l'exhibition pour la télé de la vedette du film néo-zélandais Utu, visage tatoué, costume européen, poussant le « cri maori », en dansant avec un autochtone qui l'emmenait ensuite jouer aux boules...

Il n'est pas certain que mercredi les étudiants aient sensibilisé les Cannois à leurs revendications. Les badauds regardaient comme on regarde quand on est badaud. Les festivaliers jouaient au jeu de piste pour trouver la porte encore ouverte dans le palais bouclé. Ensuite, on se trouvait tout bête dans les allées presque désertes où, sur les moniteurs vidéo, jonglaient les images bariolées soudain dérisoires. Rebousculade pour sortir, attente, affrontement, ainsi de suite jusqu'au soir à l'heure où le film d'Oshima remplissait l'écran. Les étudiants partaient, les C.R.S. aussi. Restaient juste des plaques rouges étoilées sur le fronton rose : de la peinture, pas du sang. Le film de la nuit ne devait rien aux vampires ni à la violence, ni à l'inceste, ni au sado-masochisme, ni à aucune perversion, et c'est sans doute pourquoi il est présenté dans la section Un certain regard.

Can She Bake a Cherry Pie ? de Henry Jaglom, est une comédie de boulevard. Un divorcé quadragénaire, légèrement chauve, colmate ses angoisses en parlant beaucoup et en surveillant le fonctionnement de son corps. Il rencontre une ex-chanteuse qui fume trop et que son mari vient de quitter. Ils ne sont plus jeunes. Ils ne sont ni beaux ni affreux. Ils ont droit au bonheur, c'est bien rassurant.

COLETTE GODARD.

HORS COMPÉTITION

« Utu », *de Geoff Murphy*

La France traverse un moment grave de son histoire, nous sommes en 1870. A l'autre bout du monde, – *« Vous êtes le pays le plus éloigné de nous qui puisse se concevoir »*, précise Geoff Murphy, le réalisateur du film néo-zélandais *Utu*, – une révolte éclate.

A la suite de la mise à sac d'un village maori où périssent de nombreuses victimes, un caporal maori qui servait dans l'armée anglaise comme éclaireur, Te Wheke, déserte. Il se lance dans la guérilla, se retourne contre ses anciens protecteurs, réclame *l'utu*, le paiement d'une dette d'honneur, la vengeance, le châtiment. Il se dresse en même temps contre ceux de sa race qui ont partie liée avec les Blancs. La violence devient son exutoire, il massacre sans merci, comme il respire, à faire pâlir le cinéaste américain Michael Cimino dans *Heaven's Gate* (la version intégrale) et le cinéaste australien Fred Scepisi dans *la Complainte de Jimmy Blacksmith*.

Mais Geoff Murphy ne dénonce aucun ordre social, ni exalte davantage le défenseur de quelque juste cause. Il montre un être révolté, porté par son seul instinct, cherchant à rétablir la justice et la vérité, en frappant indistinctement à droite et à gauche. Le plus surprenant est d'entendre Te Wheke, au plus fort de la bataille, proférer une citation célèbre de *Macbeth* et parler soudainement d'*« une histoire pleine de bruit et de fureur contée par un fou »*. Le ton est donné, un humour étrange, dont le réalisateur nous assure qu'il est commun aux Maoris et aux Irlandais, ses ancêtres : *« Nous partageons une même oppression anglaise et un même sens de l'humour. Nous aimons rire de nous-mêmes. Il se trouve que les Maoris, même en 1870, sont capables de citer Shakespeare, car ils ont reçu un commencement d'instruction des missionnaires, alors que mes ancêtres, en Irlande, à la même époque, étaient maintenus dans l'analphabétisme par ce même occupant anglais. »* Les événements décrits n'ont pas eu lieu exactement tels qu'on les montre : *« Nous n'avons pas cherché à atteindre une reconstruction historique littérale, même si tout ce que nous montrons s'est réellement produit. »*

Geoff Murphy a puisé dans un livre paru en 1930 et réédité aujourd'hui, *Tales of the Maori Bush*, de James Cowan. Il y a trouvé un certain nombre de souvenirs recueillis auprès des chefs maoris et cite, par exemple, l'incident authentique de l'assassinat d'un pasteur dans son église : *« Dans la réalité, ce fut bien plus violent. »*

Le rôle de Te Wheke, le premier au générique, est tenu par un acteur maori non professionnel, Anzac Wallace, qui a dû réapprendre à parler une langue qu'il avait oubliée. Les Maoris constituent 10 % de la population de la Nouvelle-Zélande ; ils sont environ 300 000 : 70 000 parlent leur langue ancestrale couramment, 150 000 la comprennent assez bien. Dans la vie, Anzac Wallace est un chef syndical très connu. *« Le film*, explique-t-il lui-même, *nous a aidés extraordinairement à nous faire connaître. »*

Geoff Murphy, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, rend drôles des événements tragiques. *Utu*, qui prend par moments des allures de western avec une armée américaine en uniforme venue de chez John Ford, ne rit de l'absurde humain que pour mieux dénoncer une folie dont la responsabilité initiale incombe clairement au colonisateur anglais.

Film spectaculaire et intimiste à la fois, des êtres de couleur et de culture différente, s'y affrontent et se reconnaissent, se tuent parfois, comme mus par une force de la nature. A charge aux survivants de créer une autre société, d'établir enfin la justice. *Utu* a connu, en Nouvelle-Zélande, un triomphe dans les deux communautés : ce n'est pas *un film à thèse ni davantage une fiction* débridée à la Peckinpah, autre amateur de violence. Geoff Murphy, outre une certaine façon de juxtaposer des individus avant d'opposer des ennemis, et cela sans prêche, sans message, utilise pareillement la reconstitution la plus minutieuse, la plus exacte, pour dire un récit insensé. Étrange, étonnant film !

LOUIS MARCORELLES.

« Camminacammina », d'Ermanno Olni

Camminacammina (A la poursuite de l'étoile) est aussi tranquille que *Furyo* est démoniaque. Pourtant, l'ambition d'Olmi rejoint celle d'Oshima dans la volonté de dépouiller le récit filmique des contingences romanesques habituelles. Désertant les sujets contemporains pour retrouver l'histoire de l'humanité, Olmi, après *l'Arbre aux sabots*, s'attaque carrément à la Bible et propose une interprétation de la longue traversée qui conduisit les rois mages au chevet de l'Enfant-Roi.

Une caravane part d'un pauvre village, car une énorme étoile filante est tombée du firmament. Un prêtre, accompagné d'un enfant, Lupo, qui ne s'en laisse pas conter quand on parle du Bon Dieu, prend la tête du convoi, avec deux soldats. Le roi du pays a donné des objets précieux, chacun emporte des présents pour la venue de ce que l'on pense être le sauveur du monde.

Les voyageurs ne sont pas moins terre à terre que les curieux qui se massent aujourd'hui pour un déplacement du pape. Ils constituent une assemblée disparate, au sein de laquelle Olmi retient quelques individus, en leur accordant un embryon de personnalité. La façon dont il ébauche des relations entre ces personnages est très belle, cela semble toujours fortuit dans l'image.

Les intempéries, la difficulté des paysages, les risques de la nuit, sont le lot des pèlerins, sans qu'Olmi y mette aucune emphase, sans qu'interviennent ni aspérités ni matière. Même les visions étonnantes – le moment où les trois caravanes se rejoignent, les premières déceptions à la fin du trajet, en arrivant à la ville impériale – sont si calmes que l'on ne voit pas très bien où le cinéaste veut en venir. A moins qu'il s'agisse de traduire l'esprit des paraboles du Nouveau Testament.

Ils ont trouvé le roi. Mais ce n'est qu'un enfant, et pour être sûrs qu'il est bien le roi, ils sont obligés de vouloir le croire. Ils repartent comme des lâches, fuient devant la menace d'Hérode rêvée par les mages, enfouissent les misérables preuves de leur visite, en laissant derrière eux ce qu'ils n'auront pas su, les mères éventrées, les enfants tués.

Qu'est-ce que ça change, leur aventure ? Les larrons continuent leurs affaires, le prêtre a gardé en douce un sac de pièces d'or, et continue de poser à Lupo des questions trop difficiles pour son âge. Et ça l'énerve, Lupo. Bien sûr, c'est lui le héros d'Olmi, le seul être responsable du film, qui, pour commencer, refuse qu'un agneau soit sacrifié pour le péché des autres. – C. D.

P.S. – Le conseil d'administration du Festival a décidé, jeudi, que les projections réservées à la presse auraient désormais lieu dans le grand auditorium. Les problèmes techniques sont en voie de disparition. Plus personne ne songe à retirer de la compétition quelque film que ce soit.

SEMAINE

Cauchemar japonais, tristesse hongroise

Carnaval de la nuit, premier long métrage de Masashi Yamamoto, cinéaste japonais marginal : un choc. Dans les bas-fonds de Shinjuku, quartier « chaud » de Tokyo, grouille un monde qu'on dirait tétanisé par la prostitution des deux sexes, les plaisirs macabres, la violence et la mort. C'est le dépotoir de la grande ville. Une chanteuse de bar menant une vie familiale décente va s'y perdre une nuit, à moins qu'elle ait seulement imaginé son aventure. Le début et la fin sont en couleurs, le cauchemar de Shinjugu est en noir et blanc. Pas d'histoire, simplement un fil conducteur pour des visions d'horreur, au milieu de terrains vagues, de tas d'ordures, de ruelles sordides.

Un homme se penche sur les plans de Shinjugu, qu'il veut faire sauter à la bombe. Mais le vrai terroriste est le réalisateur, qui, tournant en 16 mm avec des moyens matériels dérisoires, a provoqué une explosion d'images révélatrices. La nuit permet le sabbat des démons tapis au sein d'une société industrielle évoluée : drogue, marché du sexe, sévices, perversion du désespoir, défoulement par l'agression.

La Princesse, film hongrois de Pal Erdoss, est triste comme ces choses de la vie qui ne vont pas très bien, qu'on est obligé de supporter mais auxquelles on ne se résigne pas forcément. Formé au documentaire, le réalisateur a transposé, en fiction, des témoignages et événements réels. Une très jeune fille, Jutka, quitte la campagne pour aller travailler à Budapest, dans une usine de textile. Tandis qu'elle cherche, obstinément, un contact humain, sentimental, son amie Zsuzsa s'endurcit, mise sur les compromis et s'en tire bien mieux qu'elle.

Le film est tourné en noir et blanc, un peu comme un reportage qui suivrait, au plus près, les personnages (cadrages serrés, gros plans, attention constante à l'environnement social). Il révèle les difficultés de la condition ouvrière féminine, l'agressivité sexuelle des hommes et nous apprend qu'en Hongrie les enfants non désirés sont fréquemment confiés à l'Assistance publique, sort quelquefois adouci par l'adoption. Plus honnête que Szuzsa, Jutka, enceinte après un viol et une déception amoureuse, demande une autorisation d'interruption de grossesse. On voit fonctionner, à ce propos, un système efficace mais froidement administratif.

JACQUES SICLIER.

VENDREDI

SÉLECTION

- **Affaire classée**, de Mrinal Sen (Inde).
- **Storia di Piera**, de Marco Ferreri (Italie, France).

UN CERTAIN REGARD

- **Zappa**, de Bille August (Danemark).

SEMAINE

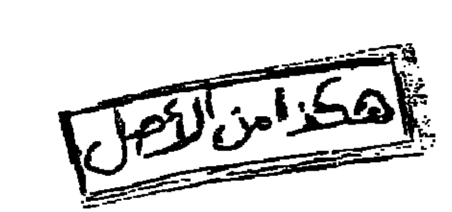
- **Le Destin de Juliette**, d'Aline Isermann (France).

QUINZAINE

- **Daniel prend le train**, de Pal Sandor (Hongrie).
- **Sans l'ombre d'un péché**, de José Fonseca e Costa (Portugal).

PERSPECTIVES

- **Liberty Belle**, de Pascal Kané.





culture

THÉÂTRE

« LE COMBAT DE TANCREDE ET CLORINDE » A CHAILLOT

Monteverdi pour les enfants

Il n'est pas commun de proposer au public des enfants un opéra, et un opéra baroque de surcroît, *le Combat de Tancrède et Clorinde*, de Monteverdi.

Comme pour *la Voix humaine*, les spectateurs sont enfermés dans un grand quadrilatère, mais ici on pourrait soudain se croire transporté à la Cour de Mantoue : de grandes fresques parcourent les murs, de somptueux nuages irisés comme en portent les cieux d'été ou ceux de Tiepolo. Sur l'étroite bande qui sert d'aire de jeu, deux corps enlacés se dénouent, s'éveillent, dans la lumière qui monte, dans la musique qui commence ; deux corps à peine vêtus, éclatants de beauté, d'un garçon blond et d'une fille brune, qui vont d'abord s'observer puis se parer réciproquement de leurs vêtements héroïques. Il sera le chrétien Tancrède, elle sera la musulmane Clorinde, tous deux enchaînés à la double fatalité de l'amour et de la guerre, s'affrontant tendrement jusqu'à la mort de Clorine.

La scénographe Dominique Borg les a opposés comme la lune au soleil. Tancrède (Malcom Walker) et Clorine (Catherine Dune) chantent avec beaucoup de grâce leur douloureuse histoire. L'adaptation française de Danièle Sallenave n'est pas une trahison du Tasse. Les musiciens, solistes de l'Opéra de Paris sous la direction de Gérard Parmentier, servent fort honorablement l'écriture monteverdienne, et la mise en scène de Lorenzo Mariani ressuscite l'esprit d'une tradition raffinée mais avec la fraîcheur de l'enthousiasme.

Ce *Combat de Tancrède et Clorinde* réunira sans doute d'autres publics que celui des enfants : il est pour tous un spectacle magique et précieux.

BERNARD RAFFALLI.

★ Jusqu'au 20 mai, à Chaillot (Grande Galerie), du mardi au vendredi à 14 h30, samedi 14 mai à 15 heures.

MUSIQUE

L'ordinateur à l'ordre du jour

Après le récent colloque de l'IRCAM portant sur le concept de recherche en musique et en attendant le prochain Festival de La Rochelle, fin juin, qui fera la part belle aux musiques synthétiques, l'université de Paris-Sud, dans le cadre des activités artistiques et culturelles du campus d'Orsay, a entrepris de réunir sous une bannière commune, « Musique et ordinateur », des représentants de tous les centres (une dizaine, de l'IRCAM au CEMAMU, du G.M.E.B. au G.R.M.) où se pratique l'informatique musicale en France.

La tâche n'était pas aisée car la bonne entente officielle entre ces groupes, ces instituts ou ces laboratoires cache parfois des antipathies tenaces, mais la ténacité de Pierre Bernard et de Gérard Charbonneau est encore plus forte, puisqu'ils ont réussi à donner la parole à tout le monde en deux journées de colloque, les 5 et 6 mai, qu'un concert a permis d'entendre des œuvres réalisées par les uns et les autres et, que avec le concours des éditions du Centre expérimental du spectacle du spectacle, un livre de 200 pages regroupant divers articles sous le titre *Musique et ordinateur* vient d'être publié en appendice à cette série de manifestations.

La machine à dessiner les sons de Xénakis (l'Upic du CEMAMU) se taille la part du lion : depuis le 3 mai, des enfants, des étudiants, des chercheurs, des musiciens répartis en cinq groupes de cinq participants travaillent dessus à raison de deux heures par jour pour réaliser une composition qui sera présentée par Iannis Xénakis lui-même lors du concert de clôture, le 19 mai.

★ Renseignements : tél. : (6) 907-03-85.

AU PRINTEMPS MUSICAL DE POITIERS

De Rameau à Clicquot

Depuis neuf ans, le Printemps musical de Poitiers, fondé et dirigé par Jean Zlatiev, doyen de la faculté des sciences économiques, avec quelques amis, propose une formule originale de festival. Destiné avant tout à la population locale, en pleine année scolaire, il offre des manifestations très variées, avec des ensembles et solistes de haute qualité : cette année Pro Cantione Antiqua de Londres, L'Octuor de chambre de Vienne, le Scottish Chamber Orchestra, dirigé par Raymond Leppard, avec Alicia Nafé, etc.

Ce mois de mai est consacré au Concert des nations, illustrant tour à tour la musique de Venise, Vienne, Londres, Versailles, et à toutes les époques. Nul n'est exclu du Printemps musical : certains concerts, ces dernières années, ont eu lieu dans des usines, à la prison, sur le marché ou devant des personnes âgées. Cinq mille enfants ont fait la connaissance de Jean-Philippe Rameau, grâce à des séances d'initiation et à la projection pendant huit jours de l'excellent montage-vidéo de Philippe Beaussant dans l'exposition remarquable de l'Institut de musique et de danse ancienne.

Tricentenaire oblige : Rameau a été l'unique objet d'un concert de cinq heures d'affilée donné le 8 mai dans les salles du musée de Sainte-Croix. La dose musicale était forte, même si le public s'est montré d'une endurance exceptionnelle, ainsi que les musiciens de la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dirigés par Pierre Séchet. Pièces de clavecin en concerts, *suites des* Indes galantes *et de* Dardanus, *cela tournait au monologue quelque peu monochrome, en l'absence des décors fastueux et des machines, des voix et de la danse qui empanachent l'art de Rameau. Les deux jolies cantates d'*Orphée *et de* Thétis *venaient heureusement faire diversion, mais la musique semblait parfois un peu étouffée, asséchée, par les murs de béton et les moquettes. Peut-être aussi l'interprétation très musicologique, non dépourvue d'accent, aurait-elle mérité une mise au point plus parfaite et l'enthousiasme plus rayonnant auquel cet ensemble nous a habitués.*

On ne saurait quitter Poitiers sans aller saluer, dans l'immense cathédrale, l'une des vedettes annuelles du Festival, le chef-d'œuvre de François-Henri Clicquot, cet orgue du dix-huitième siècle miraculeusement préservé, aux timbres étincelants de lumière sous les doigts exaltés de Jean-Albert Villard (1).

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Son livre sur *l'Œuvre de Clicquot* (Barnéoud, 1973), très technique, se lit cependant comme un roman policier ou un roman d'amour.

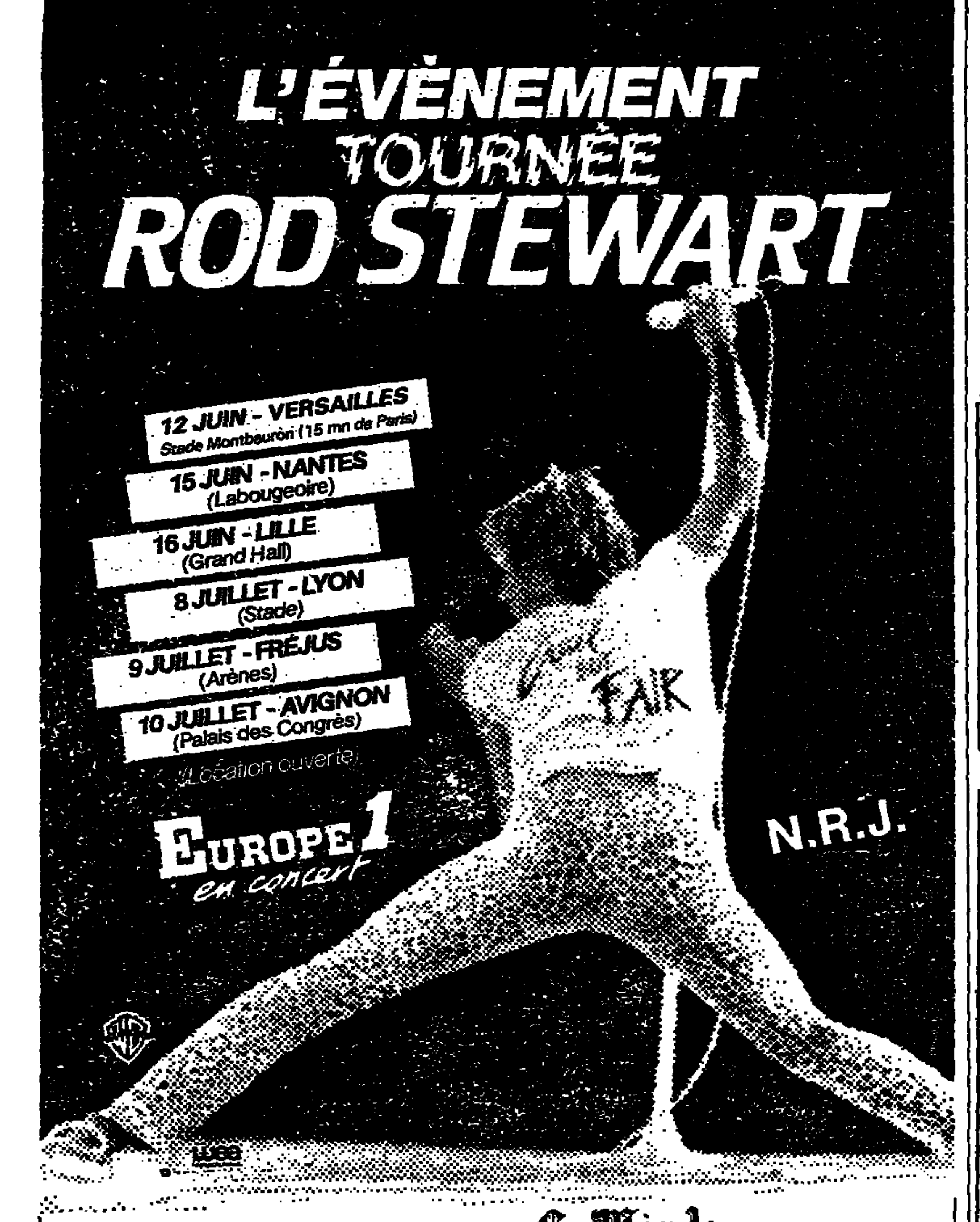
PETITES NOUVELLES

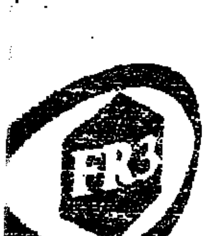
● Le tromboniste de jazz Kai Winding est mort le vendredi 6 mai près New-York. Il était âgé de soixante et un ans. D'origine danoise, il n'était pas seulement l'auteur de *More* dont le succès demeure inusable, il n'a pas seulement fait partie d'orchestre comme ceux de Shorty Allen, Bobby Day ou Alvino Rey – entre autres – il a, surtout, été l'accompagnateur de la plupart des « grands », jouant souvent aux côtés de Charlie Parker, de Miles Davis ou encore de Benny Goodman.

● Un concert de gala, organisé au profit de la Fédération internationale des droits de l'homme, aura lieu le 16 mai au Théâtre des Champs-Elysées, à 20 h 30. Ce même lundi, à 18 h 30, l'Association internationale du personnel de l'Unesco présente au palais de l'Unesco un concert donné par le Chœur d'enfants de France.

● La mezzo soprano argentine Alicia Nafe, souffrante, a dû annuler le récital qu'elle devait donner, le lundi 16 mai à 21 heures, dans le cadre des Lundis musicaux de l'Athénée. Les places seront remboursées au théâtre.

● Un Festival international de théâtre, intitulé « Dehors-dedans », a lieu à Tours jusqu'au 19 mai, à la fois sur des scènes traditionnelles et dans les rues. Vingt et une compagnies sont invitées, dont cinq étrangères.





SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA RONDE – Montreuil – T.E.M. (858-65-33) 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Roméo et Juliette.

SALLE FAVART (296-06-11), 19 h 30 : la Belle Hélène.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : le Médecin volant, Amphitryon.

CHAILLOT (727-81-15), 15 h : le Combat de Tancrède et Clorinde; 18 h 30 : le Corps à refaire; Théâtre Gémier, 20 h 30 : Hippolyte.

PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : les Sables mouvants.

TEP (797-96-06), 20 h 30 : Erendira.

BEAUBOURG (277-12-33), 16 h : Le Triangle de Mimizan ; 19 h : Histoire des trains ; 12 h à 22 h : Média de Yann Nguyen Minh. Le cinéma indien : (voir *cinémathèque*). Danse : 18 h 30, Maedee Dupres and friends ; 18 h 30 : Mantis Dance Company.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 19 h 30 : ballet de l'opéra de Hambourg.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), second concours international de danse à claquettes.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.

ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau.

BASTILLE (357-42-14), 21 h : Description d'un combat.

BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : la Cerisaie.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod Zod Zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Tempête (328-36-36) I : 20 h 30 : la Papesse ; II : 21 h : les Amours de M. Gazon.

CENTRE CULTUREL CANADIEN (551-35-73), 20 h 30 : Bonne crise Lucien, Luc, Lucille et les autres.

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (227-68-81), 21 h : le Rendez-vous.

CINQ DIAMANTS (580-18-62), 21 h. : Monsieur Milord.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : Oncle Vania. – Resserre, 20 h 30 : Le Devoir (dern.). – Grand Théâtre, 20 h 30 : Roméo et Juliette.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 21 h : Commissaire Nicole Bouton.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté ; 20 h 30 : Lune et l'autre.

CONSTANCE (258-97-62), 20 h 45 : Feu la mère de madame.

ÉDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Joyeuses Pâques.

ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : Azaïs.

ÉPICERIE (272-23-41), 18 h 30 et 20 h 30 : le Crime du professeur Lebret.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : Don Quichotte, 22 h : Abraham et Samuel.

ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.

FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (797-33-05), 21 h : Le Paradis perdu.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes ; 22 h : S. Joly.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 30 : Des jours et des nuits.

GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Play It Again, Sam.

GRAND HALL MONTORGUEIL (535-78-37), 20 h 30 h : les Troyennes.

GYMNASE (246-79-79), 21 h : Guy Bedos.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres.

JARDIN D'HIVER (255-74-40), 21 h : Transat.

JEUNE THÉATRE NATIONAL (271-51-00), 21 h : Crépuscule.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.

LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : Un ascenseur à la mer ; 20 h 30 : Tonik Blues ; 22 h 15 : Archéologie. – II. 18 h 30 : Fragments. – Petite salle, 18 h 30 : Om-Saad.

MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : l'Avantage d'être constant.

MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74) 21 h : l'Éducation de Rita.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos ; Petit Montparnasse, 21 h 15 : l'Astronome.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah ou le Cri de la langouste.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) Petite salle 20 h 45 : la Naissance.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

POCHE (548-92-97), 21 h : Vera Baxter.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : Six heures plus tard.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : le Fauteuil à bascule.

STUDIO-THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h : Et nos amours ; 21 h 30 : les Burlingueurs.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 : Huis clos ; mer., jeu. 22 h : Fin de partie.

TH. DE DIX HEURES (606-07-48), 20 h 30 : Si Marilyn.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DU LYS (327-88-61), 20 h 30 : Toul avec Tin Do, si tu peux ; 22 h 15 : le Monte-Plats.

THÉATRE DE LA MER (671-47-61), 20 h 30 : les Hommes et la Nuit.

THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 : le Piège de méduse.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Fissure compacte.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : l'Opéra de quat'sous.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). – *Grande Salle*, 20 h 30 : l'Amante anglaise ; Petite salle, 20 h 30 : les Exilés.

THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : la Crosse en l'air ; 20 h 30 : Merci Appoline.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Dix Petits Nègres.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Étiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h 30 : Homo Tap Dance.

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Toha-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Touchez pas au friehti.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Version originale.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : De la fantaisie dans l'orangeade ; 22 h 30 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h 15 : M. Lagueyrie : Rouleur ; 22 h 15 : Tragédie au radar.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : P. Pellerin ; 22 h : Histoires de diablesses.

LE FANAL (233-91-17), 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.

LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.

LES LUCIOLES (526-51-64), 19 h 30 : Si j'aurais su ; 20 h 45 : Mieux vaut star que jamais ; 22 h 15 : A. Gould.

PATACHON (606-90-20), 20 h 30 : Un sifflet dans la tête ; 22 h : F. Moutandon, F. Loury.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Guide des convenances 1919.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Elle voit des géants partout.

RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 30 : le Chemin des dames ; 22 h : Hommage à J. Cocteau.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : A poil.

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Le monde est petit, les Pygmées aussi ; 22 h : M. Sergent.

LA TANIÈRE (337-74-39), I. 20 h 45 : J. Bernard, Emery ; 22 h 30 : L. Capart. – II. 21 h : I am an Erotic Man.

LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : Triboulet.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 18 h 30 : Les voyages d'Yvonne Tetbœuf ; 21 h 30 : J'ai peur chéri ; 22 h 30 : Romeliette et Julot.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : M. Musseau ; 22 h : Festival G. Couté.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : François, j'ai mal à mes sous.

THÉATRE DES DEUX ANES (606-10-26), 21 h : A vos ronds... Fisc.

Le music-hall

CASINO DE PARIS (285-00-39), 20 h 30 : Drôles de femmes.

CHAPITEAU DES CLOWNS, 21 h : Ch. Camerlynck

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 22 h : P. Louki.

Jeudi 12 mai

DÉCHARGEURS (236-00-02), 21 h 45 : F. Mottaner.

GYMNASE (246-79-79), voir Théâtres.

ESPACE CARDIN (266-17-30), 20 h 30 : V. Munarriz.

LUCERNAIRE (544-57-34), 22 h 30 : J. Florence.

MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), 21 h : les Compagnons de la chanson.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Dancin'

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : Opéra de Pékin.

TEMPLIERS (272-94-56), 20 h 30 : Mon mec, c'est Mac.

TH. DU JARDIN (745-23-72), 20 h 45 : J. Douai.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (260-44-41), 21 h 30 : Trio Sur.

La danse

CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 45 : Rite pour une pastorale.

TH. 18 (226-47-47), 20 h : P. Doussaint, H. Diasnas, Bricciola d'Erba e Baobab.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 45 : Peter Goss Dance Company.

TH. DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Ballet A. Gades.

Les concerts

NOTRE-DAME-DE-PARIS, 17 h 45 : F. Tulan (Khatchaturian, Saint-Saëns, Bach...).

ÉGLISE SUÉDOISE, 20 h 30 : Pro Musica, dir. : J. Yngwe.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS, 20 h 30 : J.-L. Portelli (Lauro, Barrios, Brouwer...).

TH. DE LA BASTILLE, 19 h : J. Racaille, H. Zazou.

TH. DE L'ALLIANCE, 18 h : Musique de Somalie ; 22 h : Musique d'Arménie.

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT, 21 h : Ensemble de chambre de Bonn (Mozart, Torelli, Telemann).

Jazz, pop, rock, folk

ALLIANCE (544-41-42), 20 h : Blues.

ATMOSPHÈRE (249-74-30), 20 h 30 : Intercommunal Workshop et à 23 h : Ovo, Yegba, Likoba.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : M. Saury.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Ba-Cha.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : H. Bourde, Y. Rollin, D. Petit.

FORUM (297-53-39), 21 h : J.-F. Canappe, Steckar Tubapack, W. Breuker Kollektief.

PALACE (246-10-87), 19 h 30 : Bauhaus.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Watergate Seven + One.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : J. Desforges.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106 (524-15-16), 18 h 30 : Grupo Um.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter.

SUNSET (261-46-60), 23 h : Jazz Funk.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (833-16-16), 20 h 30, la Peau dure.

FRESNES, M.J.C., (237-63-42), Théâtre et grande gueule, 17 h, Louis II de Bavière ; à 21 h, Alphonse Allais ; à 22 h 30, Marilyn.

GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30), 20 h 30, Dom Juan et Faust.

VITRY, Théâtre Jean-Vilar (680-85-20), 21 h, Dom Juan.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, les Derniers Jours de Pompéi, de M. L'Herbier ; 19 h, Cinéma australien (1919-1982) : The Odd Angry Shot, de T. Jeffrey ; 21 h, Backroads, de Ph. Noyce.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : Jours de 36, de Th. Angelopoulos ; 17 h, Rejeanne Padovani, de D. Arcand ; 19 h, Cinéma indien : Un âne dans un village brahmanique, de J. Abraham.

Les exclusivités

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-34).

ATOMIC CAFÉ (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BANZAI (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

LA BELLE DE SAIGON (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

BERLIN HARLEM (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

CIRCULEZ Y'A RIEN A VOIR (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

CLÉMENTINE TANGO (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-20-96) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; République Cinéma, 11e (805-51-33) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

DAR L'INVINCIBLE (A., v.o.) : Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LES DERNIERS MONSTRES (It., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

DERRIÈRE LA PORTE (It., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; UGC Boulevards, 2e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

DIALOGUE DE ROME (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LES FILMS NOUVEAUX

LES AVENTURIERS DU BOUT DU MONDE, film américain de Brian Hutton, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; v.o./v.f. : Normandie, 8e (359-41-18) ; Kinopanorama (306-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

CARBONE 14, LE FILM, film français de Joëlle Malberg et Jean-François Gallotte : Le Marais, 4e (278-47-86).

L'ÉTÉ MEURTRIER, film français de Jean Becker : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA FLAMBEUSE DE LAS VEGAS, film américain de Don Siegel, v.o. : Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-43) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LE JEUNE MARIÉ, film français de Bernard Stora : Forum, 1er (297-54-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Images, 18e (522-47-94).

PÉNITENCIER DE FEMMES (**), film franco-italien de Vincent Dawn, v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

VIE PRIVÉE, film soviétique de Youli Raizman, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Quintette, 5e (633-70-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

ÉDITH ET MARCEL (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

L'ÉVENTREUR DE NEW-YORK (A. v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Boulevards, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-André-des-Arts III, 6e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

LA FILLE DE TRIESTE (It., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FUCKING CITY (All. v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

GALJIN (Bra., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

GANDHI (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

L'IMPÉRATIF (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'INDIC (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

J'AURAI TA PEAU (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-97).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.f.) : Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) - V.f. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Miramar, 14e (320-89-52).

48 HEURES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

RAMBO (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; – V.f. : Arcades, 2e (233-54-58).

REVIENS JIMMY DEAN, REVIENS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

SANBY (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

SARAH (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

SUPERVIXENS (A., v.o.) (**) : Boîte à Films (H. sp.), 17e (622-44-21).

SURPRISE PARTY (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

THE VERDICT (A. v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Écoles, 5e (354-20-12).

TÉNÈBRES (It., v.o.) (**) : Monte Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

T'ES FOU JERRY (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75).

TOOTSIE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Colisée, 8e (359-29-46).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU (A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UN DIMANCHE DE FLIC (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE VENT (Mal., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85. – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) - V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

ZIG ZAG STORY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler Pathé, 18e (522-46-01).

Les grandes reprises

ALICE DANS LES VILLES (All., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LA BANDE A BONNOT (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99).

LA BÊTE (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76).

DEEP END (Ang.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA DERNIÈRE FOLIE DE MEL BROOKS (A. v.o.) : Contrescarpe, 15e (325-78-37).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'ÉPOUVANTAIL (A., v.o.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

FIREFOX (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

LA FEMME D'A COTÉ (Fr.) : Rialto, 19e (607-87-61).

FRENZY (A., v.o.) (*) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

HELLZAPOPPIN (A. v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

ITINÉRAIRE BIS (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re et 2e parties), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE JOUR LE PLUS LONG (A., v.o.) : Studio de l'Étoile, 17e (380-42-05).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LENNY (A., v.o.) : Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

MAD MAX II (A., v.o.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

LE MASQUE DU DÉMON (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE (A., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e, (633-97-77).

MEPHISTO (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Action Christine, 6^e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) Cinoches, 6e (633-10-82).

LE PIGEON (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-47-62) ; Acacias, 17e (764-97-83).

PINOCCHIO (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE PROCÈS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE (A., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39).

LES RUELLES DU MALHEUR (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).

SATYRICON (It., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

SOIS RICHE ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; George V, 8e (562-41-46) ;

THE MAFU CAGE (A., v.o.) : Épée de bois, 5e (337-57-47).

TROIS CAMARADES (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

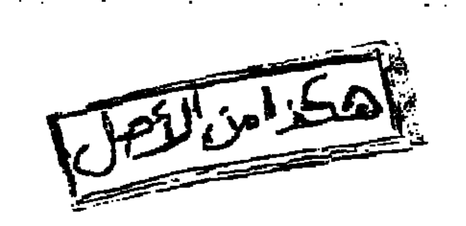
UN AMÉRICAIN BIEN TRANQUILLE (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50).

LE VIOLENT (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (707-28-04).





Le Monde

LIVRES

billet

La mort, un point c'est tout ?

ALLONS-NOUS vers la mort de l'immortalité ? La troisième livraison de la série « Le temps de la réflexion », qu'anime J.-B. Pontalis chez Gallimard, explore cette question sous tous ses angles. Le dernier mot est laissé, non sans humour, à Jean Pouillon, pour qui toute pensée de l'immortalité est « un délire logique développé à partir du déni de ce fait ponctuel – un point c'est tout – qu'est la mort ».

Mais quelle richesse dans ces délires, qui sont l'homme même ! Il faut être une brute éprise de vérités méchantes pour répondre à un enfant qui demande ce qu'il adviendra de lui après sa mort : « Rien, le trou, et puis c'est tout. » *Son esprit en serait tétanisé à jamais. Puisque nous aimons les enfants, nous leur racontons n'importe quoi, plutôt que le néant irracontable, et nous croyons, depuis l'aube des siècles, à nos mensonges de bonne volonté.*

Staline s'est inquiété

Staline, qui croyait au rien et n'était pas bon, s'est inquiété lorsqu'il a senti venir sa mort. Il a interrogé le patriarche Alexis : « Quelle est l'attitude de l'Eglise sur l'immortalité de l'âme ? – L'âme est immortelle », *a répondu le prêtre.* « Et l'immortalité du corps ? – L'Eglise ne la reconnaît pas. – C'est bien triste », *a dit Staline.*

Il aurait reçu plus d'encouragements de Jean-Paul II, qui réaffirmait récemment l'attachement de l'Eglise au dogme de la résurrection des corps : en parfaite santé, le « corps glorieux » aura la trentaine, que nous soyons mort précocement ou à un âge avancé, et il restera sexué, mais libéré de l'obligation de prendre mari ou femme.

La pensée grecque était moins généreuse. Pour Platon, seule l'âme est immortelle ; mais, comme le montre Nicole Loraux, « elle l'est surtout d'avoir pris pour support le corps mémorable de Socrate ». *Ainsi se fonde, dans la pensée de l'Occident, l'équivalence de la gloire et de l'immortalité. Ulysse se voit offrir par les dieux de ne jamais mourir s'il reste caché chez Calypso ; il préfère rentrer chez les siens pour s'exposer à leur louange, que le poète a rendue impérissable, montre Jean-Pierre Vernant.*

Matérialiste, Diderot pense que les molécules qui le composent se disperseront dans le monde, mais il rêve de leur réunion avec celles de Sophie Volland pour l'éternité. Et surtout, comme le souligne Elisabeth de Fontenay, il compte sur ses livres pour le perpétuer. Si bien que la seule chose qu'il craigne vraiment est un incendie de la bibliothèque d'Alexandrie à l'échelle de la planète. « Nous marchons tous à l'éternité », *conclut-il.*

L'immortalité littéraire, comme ersatz de l'immortalité promise par la religion, c'est également ce qui a fait marcher le Sartre des Mots, *rappelle Antoine Compagnon au terme d'une étude où il montre* « comment on devient un grand écrivain français » : *par le jeu politique qui fait* « voltiger l'immortalité à son gré ».

Il faut lire ce stimulant numéro, car la vie est trop courte pour ne pas se demander : « Quand on est mort, est-ce pour longtemps ? » *C'est Jean Pouillon qui pose cette question en relevant malicieusement la la capacité sournoise qu'a la langue française – et elle n'est pas la seule – de nous faire croire à la survie en disant, par exemple :* « Pépin le Bref est mort », *alors qu'il serait intellectuellement plus correct de dire, comme les enfants :* « Il a mouru », *une fois pour toutes.*

MICHEL CONTAT.

★ LE TEMPS DE LA RÉFLEXION, III, 1982. Gallimard, 497 pages, 130 F.

De l'ambition

QUATRE figures du dix-huitième siècle ressuscitent à travers des biographies : Casanova, Mme de Staël, qui connut les enthousiasmes et les fureurs du siècle suivant, Mme du Châtelet et Mme d'Epinay, dont Elisabeth Badinter fait une sorte d'éloge dans son livre, *Emilie, Emilie*.

Ce sont assurément quatre figures de l'ambition. Mais ce mot ambigu désigne des *rêveries* et des conduites fort différentes. Le *Petit Robert* en donne deux définitions qui se contredisent : *« 1) Désir ardent d'obtenir les biens qui peuvent flatter l'amour-propre : pouvoir, honneurs, réussite sociale. 2) Désir ardent de quelque réussite d'ordre supérieur. »* Les actions que commande la vanité ne sauraient, en effet, se comparer à la recherche que mène tel philosophe ou tel mystique pour acquérir une meilleure intelligence du monde.

Mme de Staël ne considère le mot que dans son sens péjoratif. *« L'ambition,* dit-elle, *dénature le cœur* (1). » Mais elle a illustré, elle-même, une autre manière d'être ambitieuse que celle qui nous dessèche et nous rétrécit. De son côté, Elisabeth Badinter a discerné chez ses deux héroïnes un même refus des limites qui leur étaient imposées. L'ambition la plus intéressante ne se laisse jamais enfermer, ni dans l'état des choses, ni dans le contentement de soi. *« Notre désir est sans remède »,* affirmait Thérèse d'Avila. Chateaubriand, pour sa part, écrivait superbement dans *la Vie de Rancé* : *« L'ambition est de toutes les âmes ; elle mène les petites, les grandes la mènent. »*

FRANÇOIS BOTT.

(1) *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations.* Ed. Ramsay.

Les chères Emilie

VOICI le tigre, Emilie du Châtelet. Elle s'est installée à Cirey, auprès de Voltaire, et régente la maisonnée avec une certaine rudesse : aux yeux de cette femme, le temps, après les bijoux de valeur, est le bien le plus précieux ici bas. Ne vient-elle pas de renoncer à la vie parisienne pour lui ? Le temps va lui permettre de se vouer à son ambition : s'élever au-dessus de la commune mesure. Tandis que Voltaire lui donne les plus récentes nouvelles de la cour, de ses *Lettres anglaises* et du *Mondain* qu'il achève d'écrire, elle annote le dernier ouvrage de Newton qu'elle a entrepris de traduire pour les savants français. Rude tâche, qu'elle mène, comme les autres, avec une *rage dévorante*. Elle pond quelques enfants, en perd *« deux ou trois sans fâcherie »* et laisse à d'autres le soin d'élever ceux qui restent.

Elisabeth Badinter, auteur d'un remarquable essai sur l'amour maternel (1), observe ce trait avec indulgence : l'époque méprisait beaucoup le rôle de mère. Les devoirs d'algèbre et de physique, que corrige son illustre professeur Maupertuis, et les idées de Leibniz occupent davantage notre héroïne. Après vingt heures de travail, elle retrouve Voltaire, avec plaisir, pour souper : elle a mérité sa vénération.

Une concurrente de Rousseau

Voilà Louise d'Epinay, oiseau de serre. Elle a besoin des autres. Le temps, dont Emilie distribuait chichement quelques parcelles à son entourage, Louise le dépense avec frénésie : son ambition consiste à se rendre indispensable à son prochain, seul moyen d'en être aimée. Or personne ne lui sait gré de cette prodigalité. Sa mère s'acharne à réprimer ses fringales d'affection ; son mari la bafoue avec vitalité; sa famille l'empêche d'élever ses enfants ; et les amis à qui elle se consacre, corps et biens, pendant la première partie de sa vie, s'empressent de la critiquer lorsqu'elle décide de prendre la plume. Parmi eux, Rousseau, qui prépare l'*Emile*, puis Grimm et Diderot.

Grimm veut bien remarquer ses grâces d'écriture, l'acuité avec laquelle elle perçoit le mobile des âmes derrière les actions d'autrui. Il lui confie des articles à écrire – elle ne les signe pas – pour la *Correspondance littéraire* qu'il anime ; et surtout, il lui donne confiance en elle. S'il la délaisse bientôt pour courir l'Europe et ses cours, il ne s'inquiète pas de la voir tenir le journal presque seule. Mais il faut qu'il l'abandonne tout à fait pour qu'elle ose sortir de son anonymat. Lorsqu'elle publie ses *Conversations d'Emilie* – dialogues avec sa petite fille Emilie, où elle propose déjà l'égalité des sexes et l'indépendance des femmes, – elle adopte le prénom d'Emilie. La concurrente de Rousseau est née, aux idées pédagogiques nouvelles, au talent reconnu.

Menée avec virtuosité, cette enquête touffue sur deux figures décisives de l'émancipation féminine nous laisse un peu sur notre faim. Assurément, Elisabeth Badinter a réussi un exploit : pénétrer les mécanismes de l'ambition chez les femmes sans que l'on devine quelle personnalité se cache derrière la brillante analyste et quelle est son intime conviction sur cette passion-là. Reste qu'elle s'est beaucoup effacée devant sa tâche. Trop peut-être. Ses deux héroïnes ont ouvert la brèche aux conquêtes de nos contemporaines : pourquoi ne pas avoir tenté une percée vers la future ambition féminine ? La culture historique d'Elisabeth Badinter et l'envergure de sa démarche lui permettaient de suggérer bien des hypothèses, qu'elle a bridées.

JOANNE ESNER.

(Lire la suite page 16.)

(1) *L'Amour en plus*, Flammarion.

(Dessin de CAGNAT.)

Un portrait féroce

La marquise du Deffand, qui brille souvent par sa férocité de plume, a laissé un portrait cruel de Mme du Châtelet, cité par Elisabeth Badinter. Voici un extrait de cette « exécution » :

« Née sans talents, sans mémoire, sans goût, sans imagination, elle s'est faite géomètre pour paraître au-dessus des autres femmes, ne doutant point que la singularité ne donne la supériorité. Le trop d'ardeur pour la représentation lui a cependant un peu nui. Certain ouvrage donné au public sous son nom, et revendiqué par un cuistre, a semé quelques soupçons ; on est venu à dire qu'elle étudiait la géométrie pour parvenir à entendre son livre. Sa science est un problème difficile à résoudre. Elle n'en parle que comme Sganarelle parlait latin, devant ceux qui ne le savaient pas.

» Belle, magnifique, savante, il ne lui manquait plus que d'être princesse ; elle l'est devenue, non par la grâce de Dieu, non par la grâce du roi, mais par la sienne. Ce ridicule a passé comme les autres. On la regarde comme une princesse de théâtre, et l'on a presque oublié qu'elle est femme de condition.

» On dirait que l'existence de la divine Émilie n'est qu'un prestige : elle a tant travaillé à paraître ce qu'elle n'était pas qu'on ne sait plus ce qu'elle est en effet... »

La terrible Germaine de Staël

UN tourbillon sur son époque, une tornade. Quand Germaine de Staël n'écrit pas, ne se montre pas, le monde s'interroge : que médite-t-elle, quel vent fera-t-elle souffler qui révolutionnera les salons, la société ? S'annonce-t-elle quelque part : on redoute sa venue, ses foucades, son bavardage étourdissant (et assourdissant), cet art qu'elle a de se mêler de ce qui ne la regarde pas, en politique comme dans les vies privées. Quand elle est là, on l'évite autant que faire se peut, mais elle viole les demeures avec un aplomb stupéfiant. A peine partie, on la regrette, on se passe ses « mots », on se répète ses jugements. C'est sensible durant son voyage en Allemagne, et spécialement à Weimar. C'est vrai en permanence. Attachante, géniale, enfantine, bonne et secourable, elle est, dans la même proportion, exaspérante, pour les hommes, qui la considèrent injustement comme un bas-bleu, pour les femmes, que son effervescence éteint.

Ridicule dans ses accoutrements, et de plus en plus à mesure qu'elle vieillit, elle traîne une cohorte d'amants qui parviennent mal à se détacher d'elle, même quand l'aventure est finie. Benjamin Constant en est le meilleur exemple, incapable de savoir s'il aime ou déteste cette vieille maîtresse, les deux sentiments vraisemblablement inextricables.

De ses ex-amoureux, elle fait régulièrement des amis, chose rare, qui vaut d'être portée à son crédit. D'ailleurs, elle a le don de l'amitié à un point extrême, bien qu'elle exige, en retour, une soumission totale et, souvent, une « rente épistolaire », comme l'écrit drôlement son biographe.

Biographe, auparavant, de Necker, Ghislain de Diesbach s'est, ensuite, attaché à la fille du ministre de Louis XVI. Attaché, mais toujours sur ses gardes, soucieux de ne pas se laisser, *lui aussi, piéger* par cette terrible bonne femme, si touchante sous certains aspects. Il la regarde vivre avec sympathie, mais d'un œil narquois, ce qui est la bonne méthode. Surtout, il la fait revivre comme elle a vécu, passionnée, superbement intelligente et superbement fofolle.

Un tour de force : on dispose, sur la dame de Coppet, de biographies, de souvenirs, de documents très nombreux. Tout cela a été digéré, disparaît dans un récit conduit avec une rare allégresse, mais on sait, on sent toujours, que l'information est indiscutable, que les lettres citées sont les plus significatives, qu'on est devant un livre aussi sûr qu'un ouvrage universitaire, sans la lourdeur trop fréquente chez ceux-ci.

Une « vie » qui vaut un roman. Banalité de le dire. Mais comment mieux exprimer le plaisir de lire cette histoire d'un romanesque éperdu, inscrite dans la trame de l'histoire à l'un de ses grands tournants ?

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ MADAME DE STAEL, de Ghislain de Diesbach, Librairie académique Perrin, 585 p., 110 F.

le feuilleton

RENÉ CHAR DANS « LA PLÉIADE »

Éloge de l'illisible

BEAUCOUP de gens disent : c'est bien beau, la poésie, mais on n'y pige que pouic ! Depuis Mallarmé, ajoutent les téméraires, comme ils confessent, en musique : j'ai décroché à Debussy. Les mêmes, parfois, qui trouvent clairs les hommes politiques ! Parbleu ! S'appliquant à ne rien dire, il ne manquerait plus que nos tribuns basiques le disent, ce rien, obscurément ! Quand donc admettra-t-on qu'il y a moins à comprendre et à apprendre, tout au long d'une campagne électorale, que dans un poème d'enfant pour la fête des mères !

Nous y revoilà, à la poésie. Difficile ? Certes, au sens où la marche en montagne fatigue plus les mollets que l'autoroute. Mais l'intérêt de traverser la vie entre deux pancartes, à fond la caisse ? Le tout est de savoir ce qu'on attend d'une lecture et du temps qu'on y passe. Pourquoi faudrait-il qu'un livre dure une semaine ou un mois de plage, plutôt qu'une vie entière, et qu'aucun mot n'y fasse accroc au fond de nous ? J'ai lu une phrase atroce, dans un essai récent sur le langage des hommes politiques : untel fait *« démodé » parce que son vocabulaire est trop... « riche »* ! Et si c'était l'avenir, au contraire, les mots chargés de sens multiples, de résonances infinies, longtemps brûlants entre les paumes ?

PRENEZ René Char, qui entre cette semaine dans « La Pléiade ». Comparé à un face-à-face télévisé ou au film policier de la semaine, c'est du chinois, en effet. Il n'y est nulle *part question de « mesures fondamentales », d'« objectifs prioritaires »*, et autres *flatus vocis* (du latin : pets vocaux). Un homme nous y parle de notre présence sur la planète, et de la façon de cueillir senteurs et sens. Autrement utile, non ?

Les Méditerranéens n'ont pas leurs pareils, depuis les Grecs, pour associer bonheur de l'instant et souci de l'éternel. Char est né (en 1907) au pied du Ventoux, là où le bleu des lavandes pourrait,

par Bertrand Poirot-Delpech

tant il est vif, briser les carreaux. Le grand-père, nommé Charlemagne, d'où Char-le-Magne, puis Char, venait de l'Assistance. Mais *René est né coiffé ; il n'a pas eu besoin de la perle de limace que la* grand-mère avait dénichée, non sans peine, pour sa protection. Ce qui ne l'a pas empêché de perdre son père à onze ans ; de ces lâchages dont naissent, souvent, des colères imprécises.

Adolescent, Char vit avec les « transparents » du terroir, levés tôt et qui savent ne pas questionner un homme ému. Il lit aussi les plus grands auteurs : de Tacite à Rimbaud. D'où cette *première urgence : briser l'enclos de toute enfance, en taillant les* mots comme le sont les pierres du Vaucluse et les axiomes d'Héraclite, par éclats brefs. Il adresse sa récolte de la vingtième année *(le Marteau sans maître)* à Éluard. Ce dernier l'appelle à Paris, auprès des surréalistes. Mais Char s'éloigne de Breton et de ses amis dès 1934 (voir ses lettres à Péret, à Sadoul). Comme Caillois, il veut aller au-delà du rêve et des hasards jolis. Il entend que la poésie *agisse, qu'elle cesse de jouer les exilées ; ou alors, que sa nostalgie* devienne une nostalgie de ce qui n'a pas encore été ; du paradis à conquérir, non du paradis perdu...

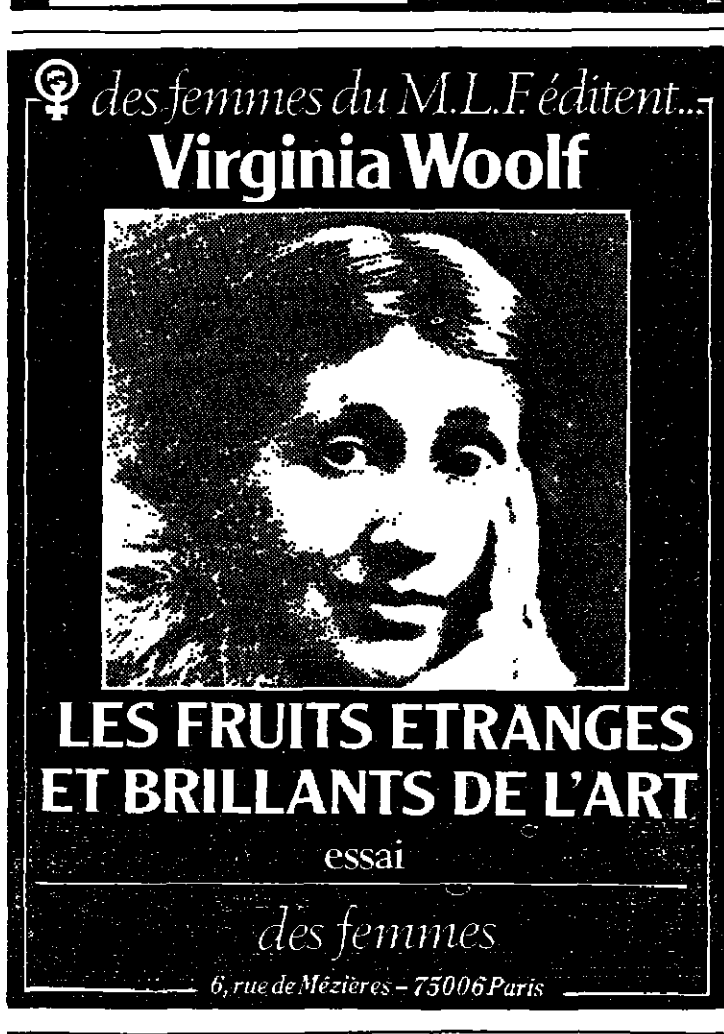
POUR agir, Char agit. En tout cas, quand l'*essentiel* est en cause. Dès 1941 et jusqu'à la libération, il fait une Résistance fameuse. Ses camarades ignorent qu'il est poète de son état, tant il est champion pour ce qui est d'organiser les parachutages. Il reprendra du service lorsque les fusées d'Albion et les fumeroles de Marcoule menaceront sa patrie provençale, corps et âme. Mais on n'est pas ici devant un monument funèbre. Ouvrez « *La Pléiade* », à n'importe quelle page : la mort, si commode aux poètes en rade, n'est là, même dans le *Nu perdu*, que comme une donnée de la vie, pas si cruelle.

La vie, c'est l'amour, identifié à la poésie, et ce sont les amis, choisis, comme par hasard, parmi les plus inspirés et les plus secrets : Camus, Bataille, Saint-John Perse. Chez les peintres : Braque, Matisse, Miro. Ajoutez-y Poussin et Georges de La Tour, puisque *l'art a le bon goût d'ignorer les contingences mesquines du* temps. La Tour, c'est le dieu : à cause de la lumière qui vient d'on ne sait où, du dedans, aube du lendemain, déjà tapie dans l'ombre, et que le poète est là pour devancer.

C'est l'ennui, avec la poésie : la critique, déjà difficile quand elle s'exerce sur romans et essais, ses voisins, devient aussi impotente que pour la peinture ou la musique, réduite à la paraphrase *transie, à la métaphore, cette prothèse. Si* donc vous voulez savoir par quoi Char tient des présocratiques, en quoi sa haute teneur en spéculation ne le condamne pas à la cérébralité mallarméenne, ou autres questions de cours, le mieux est de recourir aux exégètes pointus de ces dernières années : Jean-Pierre Richard, Georges Mounin, les contribuants aux dossiers de *L'Herne* (1971), du *Magazine littéraire* (1976). A noter, parmi les rares interlocuteurs admis à *L'Isle-sur-la-Sorgue : France Huser, dont l'entretien, reproduit* dans les *Œuvres complètes* (p. 820), résume l'art poétique de Char avec la luminosité d'un midi blanc sur le Ventoux.

(Lire la suite page 13.)





la vie littéraire

Une lettre inédite de Lautréamont

On ne possédait que six lettres d'Isidore Ducasse. Celle-ci est donc la septième, la plus importante et la plus significative par son contenu même et par la personne du destinataire. Devinette : à quel poète, évidemment non négligeable, ce débutant inconnu pouvait bien écrire, presque d'égal à égal ? En novembre 1868, Baudelaire était mort. Le premier des *Chants de Maldoror* paraissait. La lettre annonce ou accompagne l'envoi de deux exemplaires dans lesquels l'auteur signale avec soin *« trois fautes d'imprimerie »*. Il commence par dire qu'il fait le même envoi à vingt autres critiques. Pourtant, il s'agit surtout d'obtenir une lettre — évidemment élogieuse — propre à bien disposer l'éditeur en faveur du « Deuxième chant » : *« Vous ne sauriez croire combien vous rendriez un être humain heureux si vous m'écriviez quelques mots. »* Mais, dans son contraste avec le reste, c'est la dernière phrase qui nous éclaire : *« Et maintenant, parvenu à la fin de ma lettre, je regarde mon audace avec plus de sang-froid, et je frémis de vous avoir écrit, moi qui ne suis encore rien dans ce siècle, tandis que vous y êtes le Tout. »*

Vous y êtes aussi. Hugo a tracé sur la lettre le *r* olympien qui signifie « répondu ». Malheureusement, nous n'avons pas cette réponse. Est-ce elle qui a décidé l'éditeur Lacroix ?

Hugo, Lautréamont : étonnante rencontre, qu'on n'imageait guère ! La lettre était glissée dans l'exemplaire demeuré à Hauteville-House, pourtant maintes fois inventorié. Le ton de considération désinvolte, et le retour de modestie final, est, pour le moins, un indispensable repentir stratégique. Surtout, plus encore que le reste de la lettre, explicitement cette fois, il laisse paraître chez Ducasse la prescience, la certitude d'un avenir où Lautréamont serait, lui aussi, sinon *« le Tout »*, du moins infiniment plus que rien. — Y. F.

★ **La lettre, découverte par M. Roger Martin, est publiée ces jours-ci par le *Bulletin du bibliophile* (18, rue Dauphine) avec une excellente présentation de François Chapon et Jacqueline Lafargue.**

Stendhal à la Sorbonne

L'Association des amis de Stendhal, l'université de Paris-IV, la Société d'histoire littéraire, se sont réunies à la Sorbonne dans la salle Louis-Liard, pour célébrer le bicentenaire de la naissance d'Henri Beyle. Pendant trois jours et demi, avec près d'une quarantaine de communications et les importantes discussions qui suivirent, les stendhaliens chevronnés et les chercheurs plus jeunes ont apporté de nouvelles lumières sur un sujet immmense : « La création romanesque chez Stendhal. » Finalement, Stendhal romancier révèle tout Stendhal, quoiqu'il ait beaucoup écrit sous d'autres formes que le roman et ne soit venu à ce genre qu'assez tardivement. Victor Del Litto a réussi le tour de force de faire la synthèse d'un colloque particulièrement riche. — B.D.

Aide à la création et à l'édition pour la jeunesse

Le Centre national des lettres vient de créer une commission consacrée à la création et à l'édition pour la jeunesse. Celle-ci regroupe un certain nombre de personnes qui, dans leurs professions respectives, sont en contact étroit avec des enfants et des créateurs de livres pour la jeunesse : professionnels du livre et de la lecture des enfants tels que bibliothécaires, enseignants, libraires, éditeurs, directeurs littéraires, créateurs, illustrateurs, etc. Leur connaissance de l'édition pour la jeunesse, leurs contacts avec les enfants, leur permettent d'apprécier les projets soumis par les éditeurs et d'essayer de définir les secteurs à encourager plus particulièrement aujourd'hui.

Cette commission étudie les demandes de bourse déposées par des auteurs, des illustrateurs, des traducteurs désireux d'approfondir leur recherche (par exemple l'illustration d'ouvrages scientifiques pour les jeunes). Elle accorde aussi à des éditeurs différents types de soutien financier pour ses projets d'édition. Il serait prématuré et contraire à l'esprit même du travail de cette commission, qui doit rester ouverte à toute proposition, de dresser une liste trop précise et donc contraignante des secteurs à soutenir

Ainsi, elle favorisera l'édition à petits tirages afin de permettre de dépasser une image uniforme et stéréotypée de l'enfant lecteur, pour tenir compte de l'extrême variété des questions, des attentes, des possibilités de compréhension des enfants. Car, même si le marché semble plus limité, il y a la place et la nécessité en France par exemple pour des monographies scientifiques sur des sujets aussi variés que possible, répondant avec précision et efficacité à des interrogations, des curiosités des jeunes, à leur culture d'aujourd'hui, scientifique ou non.

★ **Toute information peut être obtenue auprès de Mme Delteil, au Centre national des lettres (6, rue Dufrénoy, 75016 Paris, tél. 504-86-00).**

Les aléas de la diffusion du livre régional

La diffusion régionale était l'un des thèmes de réflexion du Congrès national des bibliothécaires réuni à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) les 7 et 8 mai. Cette manifestation avait lieu en même temps que le troisième Salon du livre breton.

« Quel peut être le sort d'un ouvrage régional ? », se sont demandé les congressistes. L'expérience bretonne a clairement démontré qu'un ouvrage régional ne peut pas faire de « carrière » nationale. Les « grands » éditeurs nationaux ont une diffusion hexagonale. Le Centre national des lettres (qui fournit les aides à l'édition) ne finance pas d'ouvrages en langue bretonne. Les livres « estampillés » par une émission de télévision ou les critiques littéraires des journaux nationaux ont plus de chances qu'un ouvrage bien placé chez un libraire en province. La coopérative Breizh, née il y a dix ans pour diffuser les ouvrages bretons et qui propose plus de mille titres, n'a pas réussi à inverser le cours des choses.

Les étapes de la diffusion sont soumises à de nombreux aléas. Les libraires ont, eux aussi, des pouvoirs limités. *« Je maintiens une série d'essais grâce à des ouvrages qu'on pourrait qualifier de « démagogiques »*, affirme M. Marin, directeur de deux librairies à Saint-Brieuc. *« Sur un titre que je vends 25 F, nous avons une marge de 25 %. Nous ne pouvons pas la « manger » en démarches pour le faire connaître »*, remarque un autre. Pour un petit éditeur, la diffusion est égale à la moitié du prix de l'ouvrage, constatait l'un d'entre eux. Enfin, l'avis des élus chargés de la culture lors des achats d'une bibliothèque compte beaucoup...

Quel rôle peuvent avoir, dans cette « chaîne » classique, les bibliothécaires, alors que le gouvernement multiplie les efforts en faveur de la lecture publique, et les circuits parallèles tels que les comités d'entreprise ? La question est restée sans réponse. — MARIE-CHRISTINE ROBERT.

L'école de Francfort et l'Université française

Parmi les collections mentionnées dans notre supplément « Au carrefour des sciences humaines » (*Le Monde*, daté 17-18 avril), une omission doit être réparée : celle de la remarquable collection dirigée au Seuil par Jean-Marc Lévy-Leblond, « Science ouverte », qui a fait paraître notamment le désormais classique *Contre la méthode* de Paul Feyerabend, les ouvrages d'Albert Jacquard, et le récent *Penser la technique* de Philippe Roqueplo.

D'autre part, Olivier Revault d'Allonnes, professeur à l'université de Paris-I, nous fait remarquer que, dans l'article de Michel Contat, « En philosophie, le retour des professeurs », publié dans le même supplément, l'affirmation selon laquelle *« la philosophie universitaire (...) n'a guère laissé pénétrer l'école de Francfort »* méconnaît quelque peu le travail accompli, depuis 1975, par le Centre de documentation et de recherche sur la théorie critique de la société. Olivier Revault d'Allonnes, qui dirige ce centre, souligne que des enseignements inspirés par l'école de Francfort sont aussi dispensés aux universités de Paris-VIII (J.-M. Vincent, E. Kaufholz), Paris-X - Nanterre (J.-R. Ladmiral), Reims (M. Abensour), Strasbourg-II (J.-L. Nancy, Ph. Lacoue-Labarthe) et à l'E.H.E.S.S. (H. Wissmann).

vient de paraître

Roman

BENOITE GROULT : *les Trois Quarts du temps.* Qui est Louise, ou plutôt qui sont toutes ces femmes qui ont successivement porté son nom, de la jeune fille complexée à la femme soudain « libérée » dans le Paris de l'après-guerre, de l'amoureuse dont la passion fut tragiquement interrompue à la jeune veuve épousant un séducteur ? Est-elle enfin elle-même au moment où elle entame une nouvelle vie sereine. (Grasset, 382 p., 79 F.)

JEAN HAMBURGER : *le Journal d'Harvey.* A partir d'une importante documentation, le professeur Jean Hamburger a imaginé ce journal d'Harvey, le plus grand médecin du dix-septième siècle, qui découvrit le circulation du sang. (Flammarion, 340 p., 85 F.)

Anthologie

COLLECTIF : *Fenêtres.* Autour d'un objet, la fenêtre, des textes de nombreux écrivains dont Apollinaire, Rimbaud, Robert Musil. Le premier livre de la collection « Collages » des Éditions des cendres (1, rue des Cendriers, 75020 Paris, 153 p., 85 F).

Critique littéraire

MICHEL CROUZET : *La poétique de Stendhal.* — A partir du cas de Stendhal, étudié dans ses débuts littéraires, l'auteur reconstitue la genèse du romantisme (Flammarion, « Nouvelle bibliothèque scientifique », 327 pages, 100 francs). Signalons aussi une édition de *Lamiel* présentée, établie et annotée par Anne-Marie Meininger (« Folio », nº 1462).

COLLECTIF : *le Corps et ses fictions.* — Réunis et présentés par Claude Reichler, ces textes proposent une contribution à l'anthropologie des formes symboliques (Minuit, « Arguments », 126 p., 35 F).

Autobiographie

MARIA-ANTONIETTA MACCIOCCHI : *Deux mille ans de bonheur.* Un récit bouillonnant, débordant, des portraits de l'intelligentsia et du monde politique européens depuis la dernière guerre, des notes de voyages aux quatre coins du monde, en un mot une autobiographie tentaculaire, « folle » comme l'« ouragan » Macciocchi, « pasionaria » du parti communiste italien, exclue avec fracas en 1977, journaliste, universitaire, député au Parlement européen. Traduit de l'italien par Jean-Noël Schifano. (Grasset, 591 p., 120 F.)

Document

JEAN-PAUL ALATA : *Prison d'Afrique.* Ce témoignage sur cinq années passées dans les geôles de la Guinée « socialiste » a été écrit en 1976 et saisi dès sa publication sur demande du ministre de l'intérieur d'alors, M. Michel Poniatowski. En juillet 1982, le Conseil d'État a annulé cette saisie, ce qui permet aujourd'hui à ce texte d'être republié. (Le Seuil, 251 p., 69 F.)

Essai

RENÉ DUMONT : *Finis les lendemains qui chantent.* Une enquête sur trois pays, l'Albanie, la Pologne, le Nicaragua, représentant chacun une variante ou une phase historique du « modèle » socialiste. (Le Seuil, 310 p., 75 F.)

Société

THÉODORE ZELDIN : *les Français.* Un essai sur l'inexistence de Monsieur Dupont par l'auteur des *Passions françaises.* Traduction d'Eric Diacon (Fayard, 505 p., 89 F. Voir notre article sur l'édition anglaise dans *le Monde* daté 20-21 février.)

Philosophie

ROBERT MISRAHI : *Ethique politique et bonheur.* Le tome II d'un traité où Robert Misrahi essaie de construire le concept de bonheur après en avoir déployé la métaphore (tome I, *Construction d'un château*. Le Seuil, 337 p., 125 F).

DOMINIQUE JANICAUD ET JEAN-FRANÇOIS MATTEI : *la Métaphysique à la limite.* — Cinq études sur Heidegger qui se refusent à donner le coup de grâce à la philosophie, dont Heidegger lui-même déclarait, en 1966, qu'elle était « à bout » (PUF, 221 p., 105 F).

Histoire

CHARLES DE GAULLE, JACQUES VENDROUX, GÉRARD BOUD'HORS : *La génération du feu (1914-1918).* Des textes de trois survivants de la *« génération jetée dans la fournaise »*, dont plus de la moitié sont inédits. *« C'était hier*, écrit en épilogue Jacques Vendroux, beau-frère de Charles de Gaulle, *il y a pourtant plus de soixante-six ans que je suis parti pour la guerre. J'ai voulu revoir au moins Craonne et Vierzy. »* (Plon 289 p., 85 F.)

GÉRARD SIVÉRY : *Saint Louis et son siècle.* Un saint Louis débarrassé des clichés, l'analyse d'une France dirigée par un homme extrêmement soucieux de la puissance et du prestige de sa dynastie, et dont certains échecs ne sauraient faire oublier une œuvre politique lucide, résolue et durable. (Tallandier, 672 p., 120 F.)

COLLECTIF : *Nos ancêtres les Gaulois.* Actes du colloque international de Clermont-Ferrand (23-25 juin 1980) recueillis et présentés par Paul Viallaneix et Jean Ehrard. (Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Clermont-Ferrand-II, 492 p., 180 F.)

en bref

• A LA MAISON DE LA POÉSIE DE PARIS (terrasse du Forum des Halles, 101, rue Rambuteau, 75001 Paris, tél. : 236-27-53) aura lieu le mardi 17 mai, à 20 h 30, une lecture de textes du poète Claude Vigée. Claude Vigée, qui fut notamment lauréat du prix international Jacob-Burckhardt en 1977 et du prix Femina Vacaresco en 1979 est actuellement professeur à l'université hébraïque de Jérusalem. (Voir ci-contre le portrait de Claude Vigée.)

• LE PRIX LAMARTINE, dont le jury est présidé par le duc de Castries, a été attribué à Jean-Philippe Lecat pour son livre *Quand flamboyait la Toison d'or* (Fayard).

• UN PRIX LITTÉRAIRE FRANCOPHONE BIEN RÉMUNÉRÉ... — Au cours d'un dîner, à l'invitation de l'ambassadeur de France à La Haye, M. de Kemoularia, quarante-huit ambassadeurs aux Pays-Bas, tous francophones, ont décidé la création d'un prix littéraire, le Prix des ambassadeurs, pour récompenser un ouvrage en langue française, destiné au grand public, écrit par un auteur néerlandais de moins de quarante ans. Le prix, d'un montant de 60 000 florins (160 000 F) soit six fois plus que le prix littéraire le mieux doté aux Pays-Bas, est financé par trois banques françaises (Paribas, B.N.P. et Société générale). Il sera attribué pour la première fois le 1er mai 1985. Le comité de lecture, présidé par l'ambassadeur du Mexique, comprend les ambassadeurs du Canada, du Congo, de la Grèce, de l'Inde, de la Roumanie et de la Tunisie.

• LES BIBLIOTHÉCAIRES DE « CULTURE ET BIBLIOTHÈQUES POUR TOUS » du Var, des Alpes-Maritimes, de Corse-Nord et Corse-Sud, réunis à Châteauvallon à l'occasion des manifestations « 83, année du Var », ont remis le prix Méditerranée à Marcel Scipion pour *l'Arbre du mensonge* (Éd. Seghers) et le prix du Var à Jean Rambaud pour son roman *Restanques* (Éd. d'Aujourd'hui).

• LA JOURNÉE DU LIVRE ET DES ÉCRIVAINS BOURBONNAIS aura lieu au Sénat (salle René-Coty, palais du Luxembourg), le mercredi 18 mai. Y seront notamment présentés des ouvrages de Christian de Bartillat, Jacques de Bourbon-Busset, Jeanne Cressanges, René Fallet et Jean-Charles Varennes.



portrait

Les errances de Claude Vigée

• *Danseur et visionnaire*

« *JE crains que vous ne me demandiez l'impossible : vous expliquer par quels chemins je suis arrivé à Jérusalem, après quarante ans d'errance dans les terres de la Dispersion.* » Claude Vigée, quand on l'interroge sur ses derniers livres, *l'Extase et l'Errance* et *Pâque de la parole*, cite la préface du prochain, un recueil d'« entretiens sur trois continents », *le Parfum et la Cendre* (1). C'est comme s'il voulait dire d'emblée que tout ce qu'il a écrit, depuis *l'Été indien*, journal, essais et poèmes, tant qu'il est vivant et respire, n'a pas de fin ni de commencement.

Dans le grand appartement parisien, presque vide, dévoré par la lumière, où il passe quelques mois chaque année, il convoque des souvenirs et des certitudes, en vous fixant avec intensité de ses yeux graves ou moqueurs. « *La langue, pour moi, n'est pas un adieu. Je suis toujours tourné vers ce qui va venir. Mon séminaire, à Jérusalem, avant que je parte à la retraite, réunissait Diderot et Goethe, deux hommes du dialogue qui ont cherché à répondre aux mêmes questions. Avec mes amis et mes élèves, j'ai multiplié les entretiens, pour échapper à la parole morte, celle qu'on met sur les pierres tombales. Mon œuvre est une longue délivrance du souffle, et si j'ai cherché, contre l'enfermement, la persécution et l'exil, à exhumer* « un buisson ardent sous les eaux nocturnes du temps », « *c'est pour moudre sans fin dans ma propre gorge le grain de la parole vivante et en partager la farine.* »

Juif alsacien – il est né en 1921 à Bischwiller, un gros bourg près de Haguenau, où, sous les ronces du cimetière, on trouve encore la stèle de son trisaïeul paternel, Abraham Lévy – Vigée a eu une « *drôle de vie* ». Réfugié aux États-Unis en 1943, il y a enseigné la littérature française. A partir de 1960, il devint professeur à l'université hébraïque de Jérusalem.

« *La situation des Alsaciens est très étrange. Celle des juifs l'était encore plus. Nous étions doublement des déracinés. Après la guerre de 1914, nous n'avions plus de langage. A Bischwiller, où les usines de drap, avec leurs hautes cheminées de brique rouge, ressemblent, aujourd'hui, à des entassements de tablettes sans écriture, on interdisait le dialecte. Mon grand-père m'enseigna le judéo-alsacien, que je n'ai jamais oublié... L'introduction du français dans les écoles fut brutale.*

» *Au milieu du mutisme et de l'oubli qui écrasaient aussi les catholiques et les protestants, j'eus le pressentiment inexplicable d'un salut, d'une voie possible, et j'ai écrit à dix-huit ans un long poème,* le Sommeil d'Icare, *qui annonce ce que j'allais vivre ensuite. Il ouvre mon volume de poèmes,* le Soleil sous la mer, *comme s'il était déjà, bizarrement, le chant ultime de mon exode. Hors du labyrinthe bourbeux de la prose, tourné vers le soleil où le vers et le rythme se consument, je n'ai jamais cessé de glisser sur une corde raide, à la limite de la chute et de l'effusion.*

» *En Amérique, j'allais connaître un second enfermement, encore plus terrible que celui de l'Alsace et de la guerre. J'ai débarqué à Columbus, dans l'Ohio, et il m'a fallu résister presque vingt années à la tentation de renoncer au français, une langue pourtant imposée. En attente d'une délivrance, poète et juif, perdu entre deux continents, j'ai survécu parmi les ruines.* »

Depuis *Moisson de Canaan*, Vigée s'inspire de la tradition biblique juive qui rejoint les institutions de sa jeunesse. La plage d'Élath, les falaises de Madian et de Judée, les massifs du Zohar, ont succédé aux hêtres et aux pins des forêts du Bas-Rhin, au ciel minéral du désert indien, près de Tucson, et aux plaines du Middle-West.

« *A Jérusalem, dès mon arrivée, le 7 juin 1960, tout m'a parlé d'une façon extraordinaire. On faisait sauter des collines de calcaire pour construire un nouveau quartier, et les explosions délogeaient des éclats de calcite, pareils à des rayons de miel solaire. Avec mes enfants, nous allions ramasser ces boules rayonnantes et nous les disposions sur le sable pour former des étoiles de mer géantes. Ces noyaux, couleur de topaze, étaient comme des paroles ardentes logées dans l'épaisseur d'un livre.*

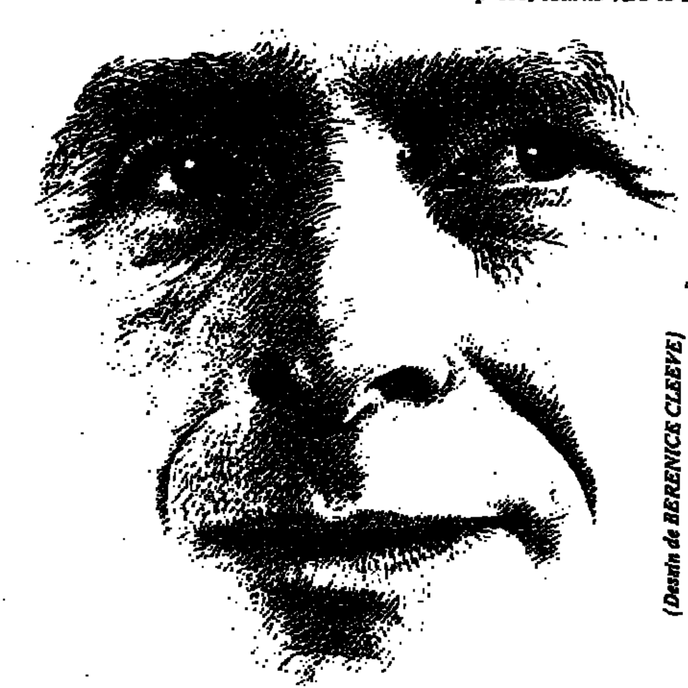
» *Avec* Délivrance du souffle *et au début de* l'Extase et l'Errance, *je suis revenu sur cette image qui m'a dévoilé les vertus de l'alliance entre la prose et le vers, ma façon de résoudre au cœur du français la difficile montée du chant. L'explosion poétique fait jaillir des cristaux translucides et parfaits, hors de la matière amorphe et grise de l'écrit.* »

Si on lui demande quel est le rôle d'un poète dans une fin de siècle où, comme les eaux du Déluge, celles du calcul égoïste et glacé recouvrent tout, Vigée évoque la figure de Benjamin Fondane, un exilé, lui aussi, brûlé et réduit en cendres. « *Je l'ai découvert en Amérique. Il m'a fait voir la grandeur de l'échec de Baudelaire, dandy fasciné par le néant et englouti par lui. J'ai lu ses poèmes plus tard, mais son* Ulysse, *qui égale ce que l'on a composé de plus vertigineux, ne cesse de m'accompagner. Fondane est une figure effrayante, à cause de son martyre, qui fait reculer jusqu'à l'insignifiance la plupart des « trouvailles » et des « images » de la poésie moderne.*

» *Je suis aussi sensible à l'œuvre et à la présence de quelqu'un comme Yves Bonnefoy, qui met en cause, à sa façon, la tradition occidentale, le mélange de rhétorique et de dévotion aux icônes. L'image doit se dissoudre jusqu'à devenir un « respir », et le poète n'est plus que celui qui lance devant lui une échelle volante.*

» *En hébreu, les lettres sont des traces incomplètes puisque les voyelles non écrites naissent dans la voix de celui qui les prononce. J'ai découvert ainsi la souplesse, la danse et l'espace du verbe.* L'Extase et l'Errance *a été d'abord improvisé en deux heures de transe, le 30 juillet 1980, au cours des journées poétiques de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. J'ai retranscrit ce que j'avais « sorti », en trois mois, à Jérusalem. Comme dans la « Tora de vie », où le bras de l'officiant, le mouvement de ses yeux et son murmure produisent une parole totale, inconnue de l'homme-robot, on traverse toute la salle de bal en dansant, pitre et visionnaire. Surtout, il ne faut jamais oublier de rire ! La lettre hébraïque illumine un texte errant, elle effleure un rouleau mobile, qui ne sera jamais définitivement fixé ni scellé.* »

RAPHAËL SORIN



(Dessin de BERENICE CLEEVE)

(1) A paraître aux Éditions Grasset, coll. « Figures ».

Bibliographie

– *L'Été indien*, Gallimard, 1957.
– *Les Artistes de la faim*, Calmann-Lévy, 1960.
– *Révolte et Louanges*, José Corti, 1962.
– *Moisson de Canaan*, Flammarion, 1967.
– *La Lune d'hiver*, Flammarion, 1970.
– *Le Soleil sous la mer*, Flammarion, 1972.
– *Délivrance du souffle*, Flammarion, 1977.
– *L'Art et le Démonique*, Flammarion, 1978.
– *L'Extase et l'Errance*, Grasset, 1982.
– *Claude Vigée*, par J.-Y. Lartichaux, « Poètes d'aujourd'hui », Seghers, 1978.

« Comme une étoile sous-marine... »

AU cœur de ces quelques poèmes et proses, Claude Vigée voit « *rayonner comme une étoile sous-marine la cité vivante des madrépores échafaudée à travers les siècles* ». La métaphore polysémique qui, d'étoile en étoile, du soleil à un labyrinthe, est la source de toute son œuvre, une fois encore s'affirme, et s'efface, avec pertinence. La dispersion est vaincue ; l'unité de l'Être, une reconquête infinie, approche de son accomplissement.

La poésie se bâtit avec des riens, *une galette de pain azyme, des* feuilles de cyclamen, les verres de limonade tiédie distribués par les *hassidim*. Mais derrière, puisque chaque homme devient ce qu'il mange, ou respire, ou voit, c'est la régression qui est mise en déroute. Les anges exilés, la matrice d'une ville antique et secrète, la rivière du souffle, une musique habitable, tous ces signes *ou ces appels arrivent et montent,* dans la nuée ardente des mots.

Vigée, après Hölderlin et Rilke, *place la poésie du côté de la pureté,* comme un « *état de grâce* », suspendu entre le passé et l'avenir. Jouir *et jouer, aller du ricochet* au battement, de l'élan à la cadence, c'est rendre le temps à lui-même. Ici, les réflexions techniques et les vers se complètent, sans se contredire. Simultanément, comme le sommeil avec le rêve, ils s'épanouissent et nous entraînent après eux. – R.S.

★ PAQUE DE LA PAROLE, de Claude Vigée, Flammarion, 166 pages, 65 F.

le feuilleton

Éloge de l'illisible

(Suite de la page 11.)

L'INTRODUCTION de « La Pléiade » a l'avantage de concilier l'érudition vétilleuse qui fait la gloire de la collection et une complicité de poète. Jean Roudaut sait de qui il parle, mais aussi de quoi. Lisez-le : il prépare idéalement à la marche en montagne qui suit.

Quand on n'est que lecteur exercé, et auteur de prose à ses heures, on doit se contenter de brassées d'impressions. La première d'entre elles va dans le sens des poési-phobes primaires : on mentirait en niant l'escarpement continu de la montagne offerte à notre escalade. Le vertige du non-sens menace à chaque strophe, à chaque maxime, mais il n'est jamais gratuit et prépare au bonheur de comprendre – peut-être. Contrairement à une idée reçue sur la poésie, Char ne part pas d'une sensation pour en inférer l'ineffable, ni d'un *concept* pour l'habiller de métaphores à la paysanne. Il n'a pas le sentiment de la nature ; il *est* la nature. Il ne regarde pas le concret en philosophe ; il y trouve de la pensée à l'état naissant. *Nul exil, on l'a dit : de l'appartenance, avant tout, malgré tout,* et mêlant intimement contemplation, action, réflexion.

Autre donnée de base : l'homme Char n'est pas dissociable *du poète. Nietzsche avait une phrase décisive contre le partage* habituel du créateur entre la vie et l'œuvre : « *J'ai toujours mis dans mes écrits toute ma vie et toute ma personne. J'ignore ce que peuvent être des problèmes purement intellectuels.* » Char a cité ce mot à propos de Camus. Il s'applique à lui-même, pleinement, ainsi qu'à quelques autres – Michaux, Blanchot, Gracq, – dont notre époque de poseurs sans vergogne vante, comme pour se purifier, une discrétion et une rigueur pas si prodigieuses, somme toute, ni méritoires.

L*A morale n'est pas loin. Le mot risque d'égarer.* L'« éthique » conviendrait mieux, au sens de comportement cohérent et non d'échelle de valeurs, portant au prêche. C'est l'inaction qu'exècre Char, plus que la déviance, riche, au contraire, de rebonds et de troubles. Il trouve, avec Blake, que « *parler sans agir engendre la pestilence* » et, avec Bataille, que « *la littérature est un mouvement irréductible aux fins d'une société utilitaire* ». Le réfractaire qu'il fut tout naturellement aux heures de barbarie ouverte le reste en période d'apparente euphorie. L'insurrection reste un devoir sacré aussi longtemps que des stratèges médiocres trafiquent le langage, en réputant abscons ses seuls utilisateurs féconds et dignes.

On en revient à l'*illisible*. Cette notion frise la diffamation, appliquée à la poésie telle que la pratique Char. Les véritables obscurs obscurcisseurs sont les démagogues qui prétendent voir clair dans le monde, et y mettre bon ordre. La difficulté qu'offre Char est à la mesure des énigmes qu'il affronte, et qui restent les nôtres, sous la fausse tranquillité de nos sociétés protégées. Le vrai est que nous ne supportons plus que la réalité demeure énigmatique. Nous en*tendons que des experts en tout fassent reculer le mystère.* Char, lui, n'en finit pas de questionner la nuit, sa chère compagne. Sa poésie parle de tout, c'est même son sujet favori. Elle ne prétend pas libérer une lumière enclose dans les ténèbres. Elle la place au cœur des choses et se veut un lieu d'intense circulation du sens, d'anticipation. A chaque effondrement des preuves, elle répond par une salve d'avenir. Car l'*illisible* est aussi le seul espoir qui puisse nous être honnêtement dispensé.

Le secret de la poésie et de sa lecture se cache peut-être dans cet aphorisme de *Ma feuille vineuse,* qui retourne splendidement la preuve exigée par les raisonneurs : « *Les mots savent de nous ce que nous ignorons d'eux.* »

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ ŒUVRES COMPLÈTES de René Char, Introduction de Jean Roudaut, « Bibliothèque de La Pléiade », Gallimard, 1 366 pages, 240 F (jusqu'au 30 juin ; 268 F au-delà).

● **Un colloque international sur René Char** se tiendra du 20 au 22 juin à l'université de Tours. Les séances du colloque dirigé par Daniel Leuwers se dérouleront à la bibliothèque universitaire (3, rue des Tanneurs, 37000 Tours, tél. : (47) 20-47-62).

LA PENSÉE

poètes du temps présent

Serge CAMPAGNA
« D'UN CHATEAU LE VOTRE »
192 pages, 53,50 F T.T.C.

Jeanne MONNIN
« BALADE DANS LA VIE »
80 pages, 35,30 F T.T.C.

Richard BRUN
« L'ŒIL DE LA NUIT »
48 pages, 31,00 F T.T.C.

Lucien Roland MERCIER
« POÈMES DE L'AMOUR A LA MORT »
96 pages, 37,50 F T.T.C.

Célestine BERGER
« CRIS ET MURMURES »
176 pages, 45,00 F T.T.C.

Pascal CORDA
« ESQUISSE SUR LA VIE »
128 pages, 42,80 F T.T.C.

Annick LE BIAVANT
« LES PENSÉES VAGABONDES »
96 pages, 35,30 F T.T.C.

Alfred ABBOUD
« PSYCHÉ DÉSAMORCÉE »
96 pages, 37,50 F T.T.C.

Michel PLISSON
« LE DIABLE, PEUT-ÊTRE... »
96 pages, 35,30 F T.T.C.

Thierry PELEGRY
« LE CHAUDRON DES FÉES »
96 pages, 38,50 F T.T.C.

Daniel GENCE
« LE CONVALESCENT ET LE VOYAGEUR »
96 pages, 37,50 F T.T.C.

Maurice GUERY
« LANGUES DE CHATS »
56 pages, 33,20 F T.T.C.

Danielle DOURTALE
« QUI VIT SANS ESPOIR N'A RIEN »
104 pages, 40,70 F T.T.C.

Maxime BESSET-SINAIS
« LES HESPÉRIDES »
48 pages, 31,00 F T.T.C.

Irène MOREAU-TIREL
« ABYSSALES »
272 pages, 64,20 F T.T.C.

Richard KOCH
« L'ÉCOPERCHE DE LA NUIT »
96 pages, 41,80 F T.T.C.

Yannis STRINGOS
« PAROLES D'HIVER »
50 pages, 31,00 F T.T.C.

Marlye SAUTHIER
« AMOUR SANS MAJUSCULE »
48 pages, 31,00 F T.T.C.

Francesco PANTANO
« DANS MON MONDE DE LA RÉALITÉ »
128 pages, 42,80 F T.T.C.

Rudolph FICADIÈRE
« COCKTAIL DE POÉSIES »
96 pages, 38,50 F T.T.C.

Ahmed MAHROUCH
« DES VERS EN L'AIR »
98 pages, 34,30 F T.T.C.

Olivier BRIEN
« L'OMBRE EN SOULIERS VERNIS »
128 pages, 40,70 F T.T.C.

Marie-Noëlle ROBERT
« PORT SANS BATEAU »
32 pages, 28,90 F T.T.C.

Slimane HAMADACHE
« LES YEUX VERS LE CIEL »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Hélène BONURA
« DE BLEU... DE GRIS... DE SABLE... »
80 pages, 32,10 F T.T.C.

MARIE ÉLIANE
« LA PLUME D'OR »
112 pages, 36,40 F T.T.C.

Christine de MAISONNEUVE
« POÈMES DE LA BOUE ET DU SOLEIL »
80 pages, 35,40 F T.T.C.

René HENRI-MÈRE
« AU FIL DES JOURS »
240 pages, 51,40 F T.T.C.

MICHAELA
« MUTATIONS ET RITOURNELLES »
128 pages, 42,80 F T.T.C.

Véronique HEUTE
« GAIS SANGLOTS »
80 pages, 35,30 F T.T.C.

Danielle DEMAY
« CHANTIERS DE FEMMES »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Sylvie CLAIRET
« TRISTE SAISON »
48 pages, 27,90 F T.T.C.

Pierre MIRRI
« VIE ET MISÈRES HUMAINES »
48 pages, 31,00 F T.T.C.

Antoine VINCENT
« LES FRUITS DE MON IMAGINATION »
Tome 2
48 pages, 31,00 F T.T.C.

Poppa POLYDOROPOULOS
« PAROLES D'AUTREFOIS »
80 pages, 35,30 F T.T.C.

RAJA
« CHEMINS CRÉPUSCULAIRES »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Maryse OZOUX
« PALETTE »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Pierre VAYSSE
« AMOUR ET FANTAISIE »
112 pages, 40,70 F T.T.C.

Aimée GUICHARET
« TEMPO »
112 pages, 40,70 F T.T.C.

Thierry BELTAN
« JAZZ »
48 pages, 28,90 F T.T.C.

MAHADENNA
« ÉCLAIRS »
96 pages, 39,60 F T.T.C.

Abdelhafid BOUKARI
« POÉSIE NOUVELLE »
32 pages, 27,90 F T.T.C.

Jimmy GRANDSIRE
« MÉLANCOLIE
D'UN RÊVEUR DÉSINVOLTE »
72 pages, 35,30 F T.T.C.

Gabriel HOFFMANN
« NOUS EN MOI »
128 pages, 37,50 F T.T.C.

Charles ROLAND
« ÉTRANGER »
80 pages, 35,30 F T.T.C.

Marc JOSEPH
« AM'HAINE »
32 pages, 28,90 F T.T.C.

Philippe D'ORSAY
« CE QU'IL EN RESTE »
48 pages, 33,20 F T.T.C.

Stéphane LORNE
« PAPILLON DE NUIT »
112 pages, 37,50 F T.T.C.

Richard COLIN
« LES PENSÉES DE L'OBSCUR »
176 pages, 51,40 F T.T.C.

Magali FILOSA
« POÈMES DE DENTELLE »
48 pages, 28,90 F T.T.C.

Jacques ANDREW'S
« ANTI-NOTES »
Livre XLVX - Tome VIII
112 pages, 40,70 F T.T.C.

Raphaël TASSOTTI
« CONCERTO POUR VIOLE D'AMOUR »
160 pages, 48,20 F T.T.C.

Sylvie CARTIER
« DÉDICACES »
96 pages, 37,50 F T.T.C.

Yannis AITOS
« POÈMES D'OUTRE L'OMBRE »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Dominique ENJALBERT
« FLAMMES ET TOURMENTS »
64 pages, 33,20 F T.T.C.

Jean-Jacques BOISJOUX
« MIGRAINES DE VIOLENCE »
144 pages, 43,90 F T.T.C.

MARIE-FLORE
« ENTRE DEUX NUAGES »
56 pages, 33,20 F T.T.C.

Louis RAOUL
« LE FRONT DANS LES MAINS »
48 pages, 31,00 F T.T.C.

Edmé MIGNARD
« MON PETIT OASIS »
192 pages, 53,50 F T.T.C.

Jean-Yves ZEROUROU
« LA VIE DE TOUS LES JOURS »
64 pages, 30,00 F T.T.C.

récits, souvenirs, mémoires, histoires

Micheline LEFEBVRE
« ENFANTS DU TEMPS »
Les gosses handicapés
192 pages, 53,50 F T.T.C.

François PEYROT
« LE PUSH-PULL A ROULETTES »
Une leçon de courage
224 pages, 56,70 F T.T.C.

Suzanne LABRY-BOURTHOUMIEU
« L'ABSENT OU CHRONIQUE DES TEMPS DIFFICILES »
Le goût de la vie
160 pages, 41,80 F T.T.C.

Louis BACA
« VICTIME DU JEU »
L'espérance du pari gagné
64 pages, 27,90 F T.T.C.

Jean GIGON
« L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN »
Le bonheur existe
224 pages, 67,40 F T.T.C.

Théodore TZIGANKOFF
« LES TRIBULATIONS DE L'EXIL »
suivi de
« TRENTE ANS
PARMI LES HOMMES EN BLEU »
Une existence mouvementée
440 pages, 74,90 F T.T.C.

GIOVANI
« MA VIE AVEC L'AU-DELA »
Parler avec les morts
240 pages 68,50 F T.T.C.

Jean-Hubert PETIT
« IMAGES DE LA VIE »
Réussir son existence
192 pages, 52,50 F T.T.C.

Maurice MICHEL
« LE FOU AUX OISEAUX
OU L'AMOUR ÉTERNEL »
Un bonheur mortel
128 pages, 38,50 F T.T.C.

Jean-Victor SAMSON
« CAMPAGNES D'ORIENT »
Le soldat engagé
160 pages, 46,00 F T.T.C.

Mercédès DELONCLE CORRÈZE
« HISTOIRE SANS ÉGOISME »
A chacun son dû
304 pages, 71,70 F T.T.C.

JACOTTE
« ACCEPTER N'EST PAS RENONCER »
Vivre envers et contre tout
316 pages, 92,00 F T.T.C.

Georges VALLIER
« LES AVENTURES DE L'ADJUDANT GÉVÉ »
Volontaire partout et toujours
288 pages, 79,20 F T.T.C.

Odile GRÉGOIRE
« LE SOLEIL SUR VOS RIDES »
Le cœur au chaud
128 pages, 39,60 F T.T.C.

Clothilde DIDIER
« CE QUE J'AI VÉCU »
La vérité droit au cœur
48 pages, 25,70 F T.T.C.

Stojan CIRK
« GOULAG EN YOUGOSLAVIE AUSSI »
Réquisitoire contre l'injustice
416 pages, 117,70 F T.T.C.

Max ROSSO
Ingénieur Civil
« LE RAIL FRANCO-ÉTHIOPIEN
EN DÉTRESSE »
Chef-d'œuvre en péril
320 pages, 68,50 F T.T.C.

Albert CHATELLE
« LA ROUTE DES COUPS D'ÉTAT »
Strasbourg 1836 — Boulogne 1840
Napoléon III révélé
260 pages, 67,40 F T.T.C.

Maurice REBIERRE
« PARIS-TAXIS »
Un taxi raconte
192 pages, 49,20 F T.T.C.

Marise BRUANT
« MARISE BEAUTY SHOP »
Un cri d'amour
160 pages, 45,00 F T.T.C.

Joseph BECQUART
« LA ROBE EXIGÉE »
En des noces démesurées
352 pages, 87,80 F T.T.C.

nouvelles, contes, voyages

Marie-Hélène PAYET
« AILLEURS »
Des rêves par milliers
112 pages, 37,50 F T.T.C.

Guy ABELA
« CARAVANES »
Le rythme du caravanier
320 pages, 83,50 F T.T.C.

Jean-Paul SCHNECK
« POINTILLÉS »
Liberté d'abord
112 pages, 37,50 F T.T.C.

Lazare ARAMOV
« ÉPAVES EN SURSIS »
Des chefs-d'œuvre
192 pages, 48,20 F T.T.C.

Charles-Louis TERNAY
« NAIVEMENT VOTRE... !
ou
L'AIMABLE DIVERTISSEMENT »
La semaine de 25 heures
192 pages, 51,40 F T.T.C.

théâtre, humour

André ORSINI
« ATTALE ET PALMYRE »
Les sentiments déchirés
80 pages, 33,20 F T.T.C.

Joseph NTIRUSHWA
« LÉGITIME VENGEANCE »
L'appel à la pureté
80 pages, 33,20 F T.T.C.

Lazare ARAMOV
« THÉATRE »
Le rire et l'angoisse
384 pages, 75 F T.T.C.

Lucien PICARD
« MÉDÉE »
Une traduction géniale
104 pages, 37,50 F T.T.C.

Paul QUIRINY
« EMMANUEL, OU LA PAQUE DU PAUMÉ »
Un dessein d'amour
128 pages, 34,30 F T.T.C.

Ahmed CHAMI
« PINCURES »
Pincer n'est pas mordre
128 pages, 33,20 F T.T.C.





Etats-Unis

Contradictions américaines

III – Les chômeurs entre le cognac et la soupe populaire

Le redémarrage de l'économie, enfin sortie d'une récession qui a duré plus d'un an et demi, permet à M. Reagan d'envisager de se représenter en 1984. De leur côté, les syndicats, dont l'influence a diminué, sont décidés à intervenir plus activement et surtout plus tôt dans le processus de sélection du candidat démocrate à la Maison Blanche. L'A.F.L.-C.I.O., la confédération qui regroupe environ quinze millions de syndiqués, devrait, avant la fin de l'année, faire connaître son choix, vraisemblablement M. Walter Mondale, l'ancien vice-président de M. Carter.

De notre envoyé spécial Dominique Dhombres

Detroit (Michigan). – La capitale de l'automobile, où règnent les trois « grands » (Ford, General Motors et Chrysler), est devenue la capitale américaine du chômage. Avant 1980, on fabriquait ici, dans un rayon de 20 kilomètres autour du centre, la plus grande partie des dix à douze millions de voitures sorties chaque année des chaînes de montage aux Etats-Unis. La production nationale stagne désormais, malgré la récente tendance à la reprise, autour de six millions de véhicules. Le Michigan, qui vit essentiellement de l'automobile, a le triste privilège d'être l'État le plus endetté auprès de la caisse fédérale de chômage. Il lui doit la bagatelle de 1,5 milliard de dollars.

Ford employait 202 000 salariés en 1978. Il n'en a plus que 155 000. Le taux de chômage (15 %) est ici supérieur d'environ 5 points à la moyenne nationale. Il a atteint 21 % pour la classe d'âge des dix-huit/vingt-quatre ans et 45 % pour les seuls jeunes Noirs.

Ces chiffres, et surtout le dernier, n'affectent pas outre mesure Benjamin Hemingway (*« Ça s'écrit comme l'écrivain »*, dit-il en relevant sa casquette de tweed), un jeune travailleur noir licencié par Ford en novembre 1981. Après avoir reçu pendant un an des allocations de l'Etat, du gouvernement fédéral et de son syndicat, Ben ne dispose plus, depuis plusieurs mois, d'aucune ressource. Contrairement aux idées reçues sur le chômeur-type américain, Ben n'est pourtant nullement enclin à s'apitoyer sur lui-même et aurait plutôt tendance à crâner. *« Je vis dans une grande maison que j'ai héritée de ma mère. J'ai une voiture épatante, une Ford Thunderbird qui n'a que deux ans. Et – c'est une question de principe – je ne bois que du cognac. »*

Ben n'a plus un seul dollar à son compte en banque. Mais il n'a pas non plus de grands besoins. Divorcé, sans enfant, il n'a aucune charge de famille. Ses huit frères et sœurs (*« ils ont tous de bons jobs*, affirme-t-il) lui donnent à tour de rôle quelques billets de 20 dollars. Il était le benjamin (d'où son prénom). Il est donc resté dans la maison familiale, une bâtisse à un étage, sans charme mais confortable, comme il en existe tant dans les banlieues américaines. La plupart des pièces sont maintenant inoccupées. Ben est noir, dans un quartier majoritairement noir, mais il craint pour sa chaîne stéréo, voire pour sa sécurité personnelle. Dans un tiroir, il a un revolver P 38. Les règlements municipaux ne lui font aucune obligation de le déclarer, dès lors que l'arme ne quitte pas la maison.

Sans un sou vaillant, mais nullement démoralisé, Ben a entrepris, à trente ans passés, de se refaire une éducation. Il a visiblement tiré un trait sur sa vie antérieure et sur le salaire (environ 17 000 F par mois) que lui versait Ford en tant qu'ouvrier qualifié. Il sait qu'il ne retrouvera jamais l'équivalent dans l'industrie automobile à Detroit.

Grâce à une bourse de l'Etat du Michigan, partiellement financée par le syndicat de l'automobile mais qui ne paye que ses droits d'inscription et de scolarité (les études supérieures ne sont jamais gratuites aux Etats-Unis), Ben suit depuis un semestre des cours d'économie et de sociologie à l'université Wayne de Detroit. Il espère obtenir ainsi un diplôme de *social worker* qui lui permettra peut-être de trouver du travail dans l'administration municipale ou dans celle de l'Etat. Son avenir, si tout marche bien, est de s'occuper un jour d'un des multiples « programmes » locaux destinés à venir en aide aux minorités et aux chômeurs.

La fuite vers le Sud

Ben reconnaît qu'il a eu de la chance. Plus instruit que ses camarades de travail, plus débrouillard aussi, il a trouvé une porte de sortie. D'autres sont au contraire totalement pris au piège. Ils ont les traites de leur maison à payer, parfois celles de la deuxième voitures (pour l'épouse et les enfants), voire celles du bateau, acquis au temps de la prospérité et destiné aux promenades du dimanche en famille, sur les lacs Érié ou Saint-Clair. Pendant un an environ (la durée moyenne des allocations de chômage pour les travailleurs de l'automobile), la famille arrive à survivre. Après, tout est possible, y compris la vente aux enchères de la maison, par décision de justice, pour non-paiement des traites. Et, pour certains, c'est le départ vers un hypothétique job dans les Etats de la « ceinture du soleil » (Texas, Nouveau Mexique, Arizona, etc.). La famille s'entasse un beau matin dans la « station wagon » (la grosse voiture qui servait jadis pour les vacances ou les pique-nique) et l'aventure commence.

Elle se termine parfois bien, à Santa-Fe (Nouveau Mexique) ou Amarillo (Texas), par une nouvelle installation. Une autre vie commence alors, avec un nouvel emploi, le plus souvent dans une tout autre branche d'activité que l'automobile. Mais l'aventure aboutit souvent à un de ces campements de fortune installés à la lisière des grandes villes, et dont celui de Houston (Texas) est probablement le plus vaste. Des dizaines de milliers de chômeurs venus du Nord y dorment dans leur voiture, avec femme et enfants. Trop démunis pour faire le voyage de retour, ils vivent d'expédients et des maigres ressources accordées par les autorités locales. Environ 20 % des travailleurs licenciés de la région de Detroit sont ainsi partis vers le Sud, sans qu'on sache au juste ce qu'ils sont devenus. Quelques-uns – déçus – sont revenus dans le Michigan, où l'aide sociale est mieux organisée.

La plupart des chômeurs préfèrent rester sur place. La mobilité légendaire des Américains, héritée de l'époque des pionniers, tend à diminuer. Les récits horrifiques du sort réservé à ceux qui ont tenté leur chance dans le Sud jouent un rôle dissuasif. *« Qu'est-ce que j'irais faire là-bas, où ils ne fabriquent que des fusées et des ordinateurs ? La seule chose que je sache construire c'est une voiture. Et je ne suis pas encore prêt à faire la plonge dans un restaurant. D'ailleurs, là-bas, ils ont les Mexicains pour ça »*, explique Ted Pudlowski, un Polonais de la seconde génération, licencié par Chrysler il y a deux ans.

Ted a sa fierté, mais il ne sait plus très bien où il en est. Contrairement à Ben, il a quitté très tôt l'école pour entrer à l'usine. Il n'est pas question pour lui de postuler à une quelconque bourse d'enseignement supérieur. Le seul recyclage qu'on lui ait proposé, après quelques tests qui l'ont indigné, a été de retourner à l'école de son quartier, où vont ses enfants, pour y réapprendre à lire et à écrire. Il a refusé en frappant du poing sur la table et en insultant la jeune femme noire qui s'occupait de son cas. Depuis, il n'a plus entendu parler d'elle...

Ted se moquait, il n'y a pas si longtemps encore, de ceux qui faisaient la queue pour percevoir leur chèque de chômage. Les premières semaines, il se cachait pour y aller. Maintenant, il serait content d'y avoir encore droit. Il y a six mois, toute honte bue, il est allé avec sa femme et ses trois enfants à la soupe populaire de l'Armée du salut. On n'y trouve pas de soupe d'ailleurs, mais du jambon et du macaroni. Ses enfants avaient faim. Depuis, il y retourne régulièrement, en attendant, car il croit dur comme fer être réembauché par Chrysler. Avec quinze ans d'ancienneté (et un salaire d'environ 19 000 F par mois) il devait être un des premiers ouvriers qualifiés repris par Chrysler, qui – après avoir frôlé la faillite en 1980 – a amorcé une spectaculaire remontée ces derniers mois.

Les jeunes sont en queue de liste

Les règles qui président au licenciement et au réembauchage sont déroutantes pour un Français. L'employeur est théoriquement libre de licencier, avec un préavis très court, sans fournir aucune explication. En pratique, les trois « grands » de l'automobile appliquent strictement la règle de l'ancienneté : on se sépare en priorité des derniers arrivés et on ne touche pas à ceux qui sont là depuis vingt ans et plus. Nombreux sont ceux qui ont été mis à la porte du jour au lendemain, au bout de dix-neuf années et onze mois de bons et loyaux services, précisément parce que la direction ne voulait pas se lier les mains pour l'avenir. Au centre des pièces détachées de General Motors à Flint (Michigan), toutes les personnes engagées après 1965 ont été licenciées. A l'usine de Chevrolet, dans la même ville, tous ceux qui avaient moins de quatorze ans d'ancienneté ont subi le même sort.

Les jeunes chômeurs n'ont pratiquement aucune chance d'être réembauchés dans un avenir proche. Ils sont en queue de liste. Aucune considération de situation de famille n'entre en jeu : un ouvrier de trente-cinq ans, père de cinq enfants, sera licencié, mais on gardera un homme de cinquante-cinq ans dont les enfants sont élevés et ont quitté la maison depuis longtemps.

L'indemnisation du chômage, en revanche, obéit à des règles très flexibles et varie pratiquement d'une usine à l'autre, d'une ville à l'autre, et surtout d'un Etat à l'autre. Le résultat est un maquis réglementaire absolument inextricable (1).

Cinquante-cinq semaines au maximum

En moyenne, les chômeurs reçoivent pendant une période qui ne peut excéder un an et une semaine la moitié environ de leur ancien salaire. Pour certains privilégiés (il faut éviter d'employer ce mot avec les intéressés...) – tels les ouvriers de l'automobile de Detroit – les programmes spéciaux gérés par le syndicat et le patronat, permettent d'aller jusqu'à 80 %. Mais au bout de cinquante-cinq semaines, très brutalement, tout s'arrête.

De nombreux chômeurs ne bénéficient même pas, en pratique, de ces avantages. Tous ont droit, sur l'ensemble du territoire de l'Union, à un minimum de vingt-six semaines. Pour prétendre à trente-neuf semaines, il faut résider dans un Etat où le taux de chômage est particulièrement élevé (tel le Michigan). Pour atteindre les cinquante-cinq semaines, il est nécessaire que l'Etat réponde à de nombreux critères définis par le gouvernement central, en particulier qu'il ait versé, en temps utile, les provisions nécessaires auprès de la caisse fédérale de chômage. Les bureaucrates locaux qui administrent, conjointement avec ceux de Washington, ce casse-tête administratif reconnaissent honnêtement qu'on s'y perd. Les ayants droit sont mal armés pour accomplir sans faute le parcours indispensable à l'obtention de l'intégralité des prestations disponibles dans leur région. Une proportion inquiétante (près de la moitié, disent certains) d'Américains, par ignorance ou par lassitude, ne reçoivent pas les diverses aides prévues en faveur des chômeurs par leur municipalité, leur Etat ou le gouvernement fédéral.

En outre, nombreux sont ceux qui, arrivés en fin de droits, devraient désormais pouvoir bénéficier des bons de ravitaillement (*food tamps*) et des allocations d'aide sociale (*welfare*) destinés aux nécessiteux. Hélas ! ces chômeurs sont souvent propriétaires de biens personnels trop importants (maison, voitures, etc.) pour y avoir droit. Ils sont à la fois trop riches pour recevoir le *welfare*, et trop pauvres pour subsister décemment. Leur dernier recours, conformément d'ailleurs à une idée fixe de l'administration Reagan, inlassablement rejetée par ses porte-voix idéologiques, est de faire appel à la charité privée. Ce sont les Eglises, les associations locales ou l'Armée du salut qui, ces temps-ci, permettent à des centaines de milliers de familles américaines de ne pas sombrer.

FIN

(1) L'assurance chômage, administrée conjointement depuis près d'un demi-siècle par le gouvernement fédéral et les Etats, est financée par une taxe prélevée sur la première tranche de 7 000 dollars du salaire annuel de chaque Américain. Cette contribution incombe exclusivement à l'employeur, sauf dans l'Alabama, l'Alaska et le New-Jersey, où une partie est retenue directement sur le salaire. Le taux de cette taxe varie selon les Etats.

Un nouveau service de renseignements dépendant du Pentagone organise des actions clandestines en Amérique centrale

Washington (*A.F.P.*). – Le département américain de la défense dispose d'un service d'espionnage ultra-secret, créé lors de la tentative de libération des otages de Téhéran, qui opère actuellement en Amérique centrale, a-t-on appris de sources proches du Congrès et du Pentagone.

Ce service, baptisé Intelligence Support Activity (ISA), a pour mission la recherche de renseignements et la réalisation d'opérations clandestines dans le monde entier, parallèlement aux activités de la C.I.A.

Les premières révélations sur l'ISA ont été faites ces derniers jours à l'occasion du débat au Congrès sur la légalité des opérations clandestines de soutien aux forces anti-sandinistes au Nicaragua. Bien que le Pentagone se refuse à tout commentaire, de hauts responsables du département de la défense, qui ont requis l'anonymat, ont confirmé son existence. *« C'est l'unité la plus secrète dont nous disposions »*, a déclaré l'un d'eux.

Les agents de l'ISA, militaires et civils, contribuent actuellement au soutien apporté par les États-Unis aux mouvements de guérillas opposés au régime sandiniste de Managua, mais aucun d'eux n'opère en territoire nicaraguayen, selon des sources proches du Congrès.

Selon le *New York Times* de mercredi 11 mai, l'ISA serait également engagée dans la recherche de renseignements au Salvador, où elle a commencé à opérer lors des élections législatives de mars 1982. Toujours selon le *New York Times*, les hommes de l'ISA ont joué un rôle dans la libération, le 28 janvier 1982, du général américain James Lee Dozier, enlevé en Italie par les terroristes des Brigades rouges. Enfin, la nouvelle unité fournit en secret du matériel militaire à des pays étrangers, dont aucun n'a pu être identifié.

Le quartier général de l'ISA reste secret, mais on indique de source bien informée que certaines de ses opérations sont dirigées depuis Fort Bragg, en Caroline du Nord, où sont installées les « forces spéciales » de l'armée de terre, les fameux « bérets verts ». Lorsque les militaires de l'ISA opèrent en pays étranger, ils le font sous couvert de fausses identités fournies par la C.I.A. Mais cette collaboration avec la C.I.A. est relativement récente.

A l'origine, en effet, l'ISA était si discrète qu'elle travaillait à l'insu des services rivaux, et les commissions du Congrès chargées de la supervision des activités de renseignement des Etats-Unis n'en avaient pas été informées, comme l'exige la législation américaine.

- **MORT DE Mme ANNA ROSENBERG**, ancienne secrétaire adjointe à la défense de 1950 à 1953, elle est morte lundi 9 mai à l'âge de quatre-vingt-un ans à New-York. C'était la première femme à avoir exercé d'aussi hautes fonctions au Pentagone. Active militante démocrate, elle avait été conseillère de Franklin Roosevelt quand celui-ci était gouverneur de l'État de New-York. Devenu président, Roosevelt l'avait nommée à la tête du bureau pour le redressement économique national, une des principales institutions créés par le New Deal.

- **LE F.B.I. A OUVERT UNE ENQUÊTE** sur le secrétaire adjoint au commerce, M. Guy Fiske, qui a donné sa démission après les accusations d'abus de pouvoir portées contre lui par des parlementaires, a-t-on appris mercredi 11 mai de source gouvernementale. M. Fiske avait été partisan d'une proposition très controversée visant à vendre les satellites météorologiques du gouvernement fédéral à l'industrie privée.

  M. Reagan avait donné son accord à la vente de cinq satellites météo, mais la Chambre des représentants a, depuis, voté une loi bloquant cette vente, et un projet de loi similaire a été déposé devant le Sénat. – (*A.F.P.*)

LES TENSIONS EN AMERIQUE CENTRALE

Les pays du groupe de Contadora se réunissent d'urgence à Panama

Panama (*Reuter*). – Les quatre ministres des affaires étrangères du groupe de Contadora se sont réunis d'urgence, mercredi 11 mai à Panama, afin de reprendre leurs efforts en faveur de la paix en Amérique centrale, alors qu'un regain de tension se manifestait à la frontière du Nicaragua et du Honduras.

Les ministres mexicain, vénézuélien, colombien et panaméen des affaires étrangères n'étaient pas parvenus le mois dernier à surmonter les divergences sur la façon d'aborder les problèmes de l'Amérique centrale. Le Nicaragua est favorable à des discussions bilatérales, alors que les Etats-Unis et le Honduras sont favorables à des entretiens multilatéraux.

Les quatre ministres devaient se réunir le 27 mai, mais leur réunion a été avancée en raison de l'intensification des combats à la frontière entre le Nicaragua et le Honduras, et de la demande du Costa-Rica qui réclame qu'une force régionale de maintien de la paix patrouille le long de sa frontière avec le Nicaragua afin de préserver sa neutralité.

Le Honduras a signalé mercredi des concentrations de troupes nicaraguayennes le long de la frontière. Tegucigalpa a renoncé à déployer des renforts de troupes, *« dans la mesure où cela risquait d'entraîner un regain d'hostilités »*, a déclaré le colonel Lunatti, responsable de la sécurité à la frontière. Le Honduras a également signalé que trois appareils militaires nicaraguayens avaient ouvert le feu mardi sur une ville frontalière hondurienne, mais sans faire de victimes.

Les accusations du Honduras font suite à une note de protestation dans laquelle les autorités nicaraguayennes déclaraient mardi que des guérilleros de droite basés au Honduras avaient attaqué le village D'El Suice, tuant un soldat et en blessant un autre.

Au Salvador, les combats pour le village de Cinquera, occupé la semaine dernière par les guérilleros et repris lundi 9 mai par l'armée, ont fait deux cents morts, dont soixante-dix civils, quatre-vingts soldats, quarante membres de la garde civile et une dizaine de guérilleros, a-t-on appris de source proche de l'armée.

Colombie

- **VINGT-TROIS GUÉRILLEROS ET SEPT MILITAIRES** ont trouvé la mort depuis le lundi 9 mai au cours d'accrochages dans la province amazonienne de Caqueta, au sud-est de Bogota, a-t-on indiqué, le mercredi 11 mai, de source autorisée.

Pérou

- **DEUX MEMBRES PRÉSUMÉS DU SENTIER LUMINEUX** sont morts au cours d'un incident avec leurs gardiens dans l'île-prison d'El Fronton, a annoncé mercredi 11 mai à Lima le ministre péruvien de la justice, M. Armando Buendia. L'incident aurait été déclenché par des prisonniers lors de la distribtion des repas dans cette prison située face au port de Callao où quelque trois cents personnes sont détenues pour leur appartenance supposée au sentier lumineux et cinquante autres pour des délits de droit commun.

  De son côté, la commission permanente des droits de l'homme du Pérou a indiqué que la police militaire avait tué les deux prisonniers lors d'une intervention contre des détenus qui réclamaient leur repas. – (*A.F.P.*)

AFRIQUE

Angola

Avec les maquisards oubliés du F.N.L.A.

Une tribu faite pour durer

Pierre Gaillard, journaliste indépendant, vient de sillonner pendant deux mois le nord de l'Angola en compagnie de « maquisards » dont on ne parle pratiquement jamais, ceux du F.N.L.A. (Front national de libération de l'Angola), depuis qu'ils ont perdu la guerre face au M.P.L.A. (Mouvement pour la libération de l'Angola), au pouvoir à Luanda, et que l'étranger leur refuse une aide. Il en a rapporté le témoignage suivant.

Il s'appelle Ndilango. En français, ça donnerait quelque chose comme « Ne fait que pleurer ». Il était apprenti chez un carrossier de Huambo, il se promène aujourd'hui vêtu de haillons et armé d'une kalachnikov, dont le chargeur est rarement plein. Ndilango appartient à la guérilla du Front national de libération de l'Angola (F.N.L.A.). Officiellement, le F.N.L.A. n'existe plus. Le gouvernement de Luanda soutient qu'il a éliminé ce mouvement. Mais « Ne fait que pleurer » et quelques-uns de ses compagnons sont venus me chercher près de la frontière que je venais de franchir clandestinement. Ces hors-la-loi m'ont fait traverser sans problème tout le nord de l'Angola jusqu'à la province de Luanda.

Il s'appelle Jigongo, c'est-à-dire « Jumeau ». A quarante ans, il a le grade de commandant et il fait figure de vieux. C'est un sage que l'on écoute avec un respect tout africain et un vétéran – il se bat depuis 1961 – qui a été formé militairement par les Chinois pendant la guerre d'indépendance contre les Portugais. C'est surtout un grand chasseur. En vingt-deux ans de brousse, il a inscrit plus de cinq cents buffles à son palmarès. Pendant les mois passés à marcher en Angola, je lui dois d'en avoir mangé presque tous les jours.

Il s'appelle Patricio Nsal'Ampasi. Un beau surnom pour un général en chef. Nsal'Ampasi veut dire « Celui qui est mal resté », celui qui se retrouve seul, triste et désemparé. En effet, les premières années de Patricio ont été celles d'un orphelin. En 1961, il a rejoint les maquis du F.N.L.A. qui luttaient contre les colons portugais. Il est devenu un spécialiste des explosifs : il passait de village en village pour démonter les bombes ennemies qui n'avaient pas explosé et pour les transformer en mines. Au moment de l'indépendance, c'était pourtant un commandant parmi beaucoup d'autres, car le F.N.L.A. tenait le nord du pays, et, à Luanda, il partageait le pouvoir avec les deux autres mouvements de libération, le Mouvement pour la libération de l'Angola (M.P.L.A.) et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

En 1975, les frères ennemis se sont entre-déchirés. Le M.P.L.A., soutenu par les Soviétiques et les Cubains, a pris le dessus. L'UNITA a dû refluer vers le sud et ne s'y est maintenue qu'avec l'aide des Sud-Africains. Le F.N.L.A., qui bénéficiait de l'appui des Français, des Américains et des Zaïrois, a été battu plus nettement. Il a perdu tous ses bastions du nord et ses soutiens étrangers ont fait défaut les uns après les autres. C'est là que Nsal'Ampasi s'est révélé.

De nouveau, il était orphelin, car le président Holden Roberto et les têtes politiques du F.N.L.A. avaient dû se replier vers la République du Zaïre. De nouveau, il était « Celui qui est mal resté », car il devait sauver ce qui pouvait l'être, rassembler au fond des bois les soldats qui n'avaient pas fui et les populations qui n'étaient pas tombées aux mains de l'ennemi communiste. Nsal' Ampasi a tenu face aux assauts répétés du M.P.L.A. et des Cubains. Il a réorganisé son monde et installé un maquis de plus de cent mille personnes dans les provinces du Cuanza-Norte, du Zaïre, de l'Uige et de Luanda.

Pas mort, mais muet

De ce maquis, on ne parle jamais, et le F.N.L.A. donne vraiment l'impression d'avoir disparu dans la tourmente. Ce n'est pas un hasard. Le gouvernement de Luanda veut bien reconnaître les combats qu'il livre au Sud contre l'UNITA parce qu'il peut les présenter comme des *« agressions du régime raciste de Pretoria »*, mais il ne parle jamais du reste du pays qu'il prétend contrôler. Ce silence officiel est trompeur parce que personne ne vient le troubler.

Le F.N.L.A. n'est pas mort, mais il est muet. Ses « zones libérées » sont à plusieurs semaines de marche de la frontière. La République du Zaïre, qui a longtemps servi de base de repli, est aujourd'hui hostile aux maquisards : les dernières aides qui transitaient par là ont été détournées, le président Holden Roberto n'a pas eu le droit de rester à proximité de ses fidèles, le F.N.L.A. ne peut même plus prendre la parole pour revendiquer les actions qu'il mène sur le territoire angolais.

Il se passe pourtant des choses dans les régions que Luanda prétend contrôler. Le 11 février 1983, un convoi a été attaqué près de Tomboco : trente morts parmi les troupes gouvernementales et deux chez les maquisards. Pendant la nuit du 23 au 24 décembre 1982, une escarmouche a eu lieu à moins de cent mètres de la route Tomboco-San Salvador. Surpris en plein sommeil, les hommes du F.N.L.A. n'ont subi aucune perte. S'ils n'avaient pas voulu me montrer de près un camion ennemi, ils n'auraient même pas été repérés. Le 4 septembre 1982, c'est le poste de *Kungo-Dia-Mizenze* (province du Zaïre) qui a été attaqué par les maquisards.

Le 20 août 1982, les gouvernementaux ont lancé une vaste opération terrestre et aérienne contre des villages rebelles dans le Cuanza-Norte. Les derniers affrontements ont eu lieu en septembre et ce sont des troupes de la SWAPO namibienne, cantonnées au camp Mercês de Melo, qui ont dû intervenir pour dégager les soldats de Luanda. Ces derniers ont laissé sur place plus de trente morts, des bazookas, le Berliet nº AA CG 38 25 et la Toyota CD 260 45. Le 9 août, l'initiative était du côté des combattants F.N.L.A. : ils ont attaqué la plantation de café Lutero Vieira, à Quintexe. D'après Nsal'Ampasi, c'est la cent trente-quatrième plantation de café que le gouvernement du M.P.L.A. doit abandonner pour « insécurité ».

Les rapports des maquisards font état de nombreux autres combats en 1982. Il y a bel et bien deux guerres d'Angola et il y a aussi deux pays qui vivent en parallèle. Il y a deux Bessa-Monteiro, deux Zala, deux Ambrizete, etc. Le village des maquisards se cache généralement sous les arbres, à moins de 20 kilomètres de l'agglomération qui porte officiellement le même nom. Dans certaines régions, le Cuanza-Norte par exemple, la densité de villages rebelles est telle que l'on peut parler d'une véritable zone libérée. Ailleurs, ce sont les villages et plantations tenus par le gouvernement qui sont parfois assez serrés pour constituer une zone plutôt dangereuse pour les maquisards de passage. Dans une province comme celle du Zaïre, on ne peut même plus parler de zones mais de simples taches : chaque camp contrôle ses villages et leurs voies d'accès ; le reste est une immense savane où l'on se croise parfois mais que personne n'occupe vraiment.

Inaccessibles

Le pays rebelle est à l'image de ses soldats. Totalement démuni mais d'une efficacité redoutable. Au début, on y mourait de faim. Maintenant chaque village a ses champs de manioc, d'arachide, de maïs, parfois de patates douces. Il n'y toujours pas de bétail mais les basses-cours sont abondantes. Le moindre objet manufacturé vaut une fortune mais il y a un indice des prix pour régler cette drôle de vie. La viande de singe y figure à côté du stylo Bic (il vaut plus de deux singes) et les pantalons y ont quatre prix (pantalon neuf, pantalons de deux, six ou douze mois). Le manque de vêtements constitue d'ailleurs la dominante de tout le maquis. *Les civils, comme les combattants,* ressemblent à des clochards ou à des pirates.

Nourriture mise à part, la pénurie est totale. Le maquis survit pourtant alors qu'il n'a plus reçu aucune aide depuis des années. Il se développe même. Si l'on en croit les registres des commissaires politiques de province, il doit naître près de douze mille petits rebelles par an. En fait, si le F.N.L.A. disposait de moyens, il ferait vite parler de lui. Ses combattants sont aguerris mais ils ne sont pas tous en armes : pour les quatre provinces du nord, ils seraient sept mille cinq cents sur un pied de guerre et autant, déjà formés, en train d'attendre une arme récupérée sue l'ennemi. Le maquis a d'autres blocages. Près de Sao Antonio do Zaire, il aurait déjà pu prendre des otages, mais ceux-ci auraient été des techniciens pétroliers français et M. Holden Roberto – réfugié à Paris – s'y serait opposé. De même, les maquisards doivent renoncer à attaquer les pistes trop proches de la frontière zaïroise afin de ne pas détériorer encore la *situation des Angolais réfugiés* dans ce pays.

Que dire de plus ? Le F.N.L.A. n'est pas mort. Le gouvernement de Luanda n'a pas réussi à l'éliminer et il a de moins en moins de chances d'y parvenir car le maquis est inaccessible. Pour lui tuer un soldat ou lui reprendre une paysanne, il faut en perdre beaucoup plus. Et Luanda, aussi, a des moyens limités.

On ne peut pas aller chercher le F.L.N.A. au fond de la savane, au fond de son nouveau Moyen Age. Mais lui, il sort quand il veut. Pour aller au cœur de son royaume, j'ai marché pendant 1 200 kilomètres en toute impunité. Même si l'on n'en parle pas, le F.N.L.A. attaque régulièrement des convois, des postes militaires, des plantations. Avec l'énergie du désespoir et avec les armes que lui fournissent les propres troupes gouvernementales.

Le F.N.L.A. est évidemment moins agressif que l'UNITA, qui dispose de moyens importants. Mais l'UNITA se bat très loin au sud, alors que l'état-major du F.N.L.A. se trouve à moins de 200 kilomètres de la capitale. L'UNITA se bat dans des régions désertiques où elle survivrait mal sans l'aide de l'Afrique du Sud, alors que le F.N.L.A. campe dans des régions riches, se nourrit sur le terrain et immobilise une partie de l'économie angolaise.

Cela peut durer encore longtemps. Les maquisards ont tenu quatorze ans contre les Portugais, ils sont sûrs de tenir davantage contre le M.P.L.A. et ses alliés cubains. Les Ndilango, Jigongo et Nsal'Ampasi vivent dans un monde bien à eux. Une Afrique qui mange encore de l'éléphant. Une Afrique sans tôle ondulée, sans matière plastique, sans bière, sans gros moyens mais sans grands besoins. Ils sont revenus vivre à un autre rythme. Luanda, par contre, vit à l'heure moderne. Celle des combinaisons politiques qui ne durent qu'un temps, celle des crises économiques éprouvantes et des négociations diplomatiques douteuses. D'un côté, un pouvoir M.P.L.A. qui s'use. De l'autre, une tribu F.N.L.A. faite pour *durer.*

PIERRE GAILLARD.

République Sud-Africaine

Au Transvaal

LE PARTI NATIONAL REMPORTE DEUX DES TROIS ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES

Johannesburg (A.F.P., Reuter). – M. Fannic Botha, ministre du travail, a conservé son siège de député de Soutpansberg (nord du Transvaal) dans l'élection législative partielle du mardi 10 mai qui l'opposait à M. Tom Langley, candidat du parti conservateur.

Le parti national au pouvoir a finalement remporté deux des trois élections législatives partielles du Transvaal (*le Monde* du 12 mai) et a donc résisté à la poussée de la nouvelle droite, représentée par le parti conservateur, né d'une scission dans ses propres rangs.

ASIE

Vietnam

CINQUANTE-NEUF ÉMIGRANTS CLANDESTINS ONT PÉRI DANS UN NAUFRAGE

Ho-Chi-Minh-Ville (A.F.P.). – Cinquante-neuf « boat people », pour la plupart des femmes et des enfants, ont péri noyés, samedi dernier, dans le naufrage de leur embarcation dans le port d'Ho-Chi-Minh-Ville, a-t-on appris, ce jeudi 12 mai, de sources sûres. Le bateau, qui transportait quatre-vingt-dix personnes, selon les mêmes sources, avait été intercepté par la police, qui aurait fait des tirs de sommation. L'embarcation a coulé, selon plusieurs témoignages concordants, après avoir heurté un pont.

Selon ces sources, le naufrage est dû à la panique suscitée par l'intervention de la police parmi les passagers, qui déséquilibrèrent le bateau de bois. La plupart des noyés seraient des Vietnamiens d'origine chinoise.

Le nombre de départs de « boat people » du Vietnam, selon les chiffres fournis par le haut commissariat aux réfugiés, à l'arrivée dans les pays de premier accueil, a baissé depuis plusieurs mois, pour atteindre une moyenne de 2 500 par mois.

Maroc

APRÈS LA MORT DU GÉNÉRAL DLIMI

La rencontre de février entre le roi Hassan II et le président Chadli n'a pas modifié la politique de Rabat au Sahara occidental

Trois mois après l'« accident » *dont le général Dlimi a été victime* le 25 janvier dernier, la question se pose toujours de savoir pourquoi le numéro 2 du régime marocain aurait été éliminé. Aussitôt après sa mort, deux hypothèses ont été formulées. Selon la première, le général Dlimi voulait négocier de sa propre initiative avec les Algériens la fin de la guerre du Sahara occidental. Selon la seconde, le commandant de la zone Sud se serait opposé à toute concession à l'égard de l'Algérie et à tout rapprochement avec elle aussi longtemps que le Front Polisario continuerait de bénéficier de son appui.

La rencontre, le 26 février dernier, dans le village frontalier algérien Akid-Loutfi, du roi Hassan II et du président Chadli Bendjedid, paraît plutôt donner raison aux tenants de la seconde hypothèse. Aussi bien d'autres arguments plaident en sa faveur. Le général Dlimi n'était-il pas devenu, au fil des années, le grand chef de guerre qui pouvait se vanter d'avoir retourné en faveur de son pays, depuis février 1980, le sort des armes dans la seconde guerre des sables qui se déroule au Sahara occidental depuis 1975 ? Ne pouvait-il croire la victoire à portée de la main depuis la construction à partir de 1981 du fameux « mur », c'est-à-dire de la ligne de défense établie autour du Sahara utile et comprenant, outre les villes d'El-Ayoun et de Smara, les gisements de phosphate de Bou-Craa ? Dans ces conditions, le rapprochement spectaculaire avec l'Algérie projeté par le roi Hassan II ne prenait-il pas pour le général Dlimi et pour beaucoup de ses officiers, qui, selon l'expression couramment employée à Rabat, *« bouffent du sable depuis cinq ans »*, l'apparence d'une amnistie prématurée, voire d'une trahison ?

Organiser un référendum

Disposant de pouvoirs exorbitants qui n'étaient pas sans rappeler ceux du général Oufkir, dont il avait été le bras droit (il était non seulement commandant de la zone Sud, mais aussi premier des aides de camp du roi, c'est-à-dire chef de la maison militaire de Hassan II et chef des services de renseignement), le général Dlimi pouvait apparaître comme un obstacle aux desseins du roi.

Le souverain avait d'ailleurs déjà montré au cours de l'été 1981 aux dépens de l'opposition socialiste qu'il ne supportait pas de critiques contre les décisions qu'il prenait dans l'affaire du Sahara occidental. Il avait alors brutalement arrêté cinq principaux dirigeants de l'U.S.F.P., dont son secrétaire général, Mᵉ Abderrahim Bouabib, coupables d'avoir publié un communiqué critiquant la décision prise par le roi, *à la conférence de l'Organisation* africaine de Nairobi de juin 1981, d'accepter le principe d'un référendum dans les provinces sahariennes selon certaines modalités. Mais le communiqué socialiste avait taxé le roi de « naïveté ».

Bien que le souverain ait gracié M. Bouabib et ses compagnons au début de 1982 et que l'opposition socialiste ait donné, de son côté, des gages de sa fidélité en décidant de faire revenir au Parlement les quelque quinze députés qui l'avaient quitté l'année précédente, l'U.S.F.P. attend toujours la réapparition de sa presse et la libération de ses détenus politiques. L'opposition socialiste est le seul grand parti qui n'ait pu tenir *de congrès avant les élections législatives*, qui ont été reportées après le ramadan, qui commence, cette année, le 12 juin. Dans ces conditions, la décision annoncée le 8 mai par le bureau exécutif de l'U.S.F.P. de participer aux élections n'a pas été acquise sans creuser encore les divisions à l'intérieur de l'opposition socialiste. Là aussi, le roi a marqué un point.

Est-ce à dire que le roi Hassan II, après avoir muselé l'opposition socialiste et rétabli une autorité sans partage sur l'armée, ait l'intention, pour faire la paix avec son voisin algérien et se débarrasser du fardeau de la guerre du Sahara, de céder sur l'essentiel, c'est-à-dire sur le rattachement au Maroc des deux provinces sahariennes d'El-Ayoun et de Dakhla (ancien Rio-de-Oro, occupé par l'armée marocaine en 1979) ? Absolument rien ne permet de l'affirmer. Officiellement, la position du Maroc à l'égard du Sahara est inchangée. Avant comme après, la rencontre d'Akid-Loutfi, le roi Hassan II s'affirme toujours disposé à organiser un référendum dans les provinces sahariennes, ni plus ni moins.

Bien que la situation économique et sociale du Maroc soit particulièrement difficile, le souverain ne manque pas, au demeurant, d'atouts dans son jeu. D'abord sur le plan militaire, où, depuis l'attaque de Smara au début de l'été de 1982, le silence des armes paraît être revenu au Sahara, témoignant à tout le moins de l'impuissance du Front Polisario à entreprendre même de nouveaux raids en profondeur du style de celui de Guelta-Zemmour à la fin de 1981.

Ensuite, sur le plan diplomatique, où le Maroc a réussi à faire échouer la réunion annuelle du sommet de l'O.U.A. Même la rencontre du 26 février entre le roi Hassan II et le président Chadli peut apparaître comme un nouveau succès pour le Maroc, qui a toujours présenté le conflit du Sahara occidental comme un affrontement entre l'Algérie et le Maroc par Front Polisario interposé. L'embarras manifesté par le Polisario après l'entrevue de Akid-Loutfi, laquelle fut annoncée d'abord à Rabat, confirme beaucoup d'observateurs dans leur conviction que le roi Hassan II a marqué là aussi un point sur le Front Polisario qu'il a toujours refusé de reconnaître et avec lequel il a toujours refusé de négocier directement, comme l'Algérie le demandait et continue de le demander.

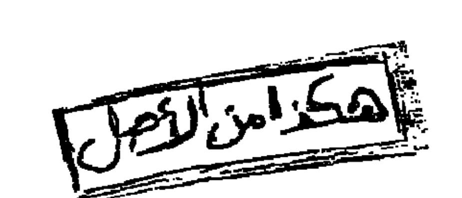
Le roi Hassan II s'en tient donc toujours à sa décision du 1ᵉʳ juin 1981 consistant à accepter la tenue d'un référendum dans les deux provinces sahariennes, mais à titre « confirmatif ». Ni l'armée ni l'administration marocaine ne quitteraient ces provinces pendant les opérations de référendum. Dans ces conditions, on admet généralement à Rabat que le risque couru par le roi est minime, même si tout ou partie des Sahraouis rassemblés dans les camps autour de Tindouf étaient admis à y participer.

Certes, du côté marocain on *éprouve toujours la nostalgie du* Grand Maghreb, dont les trois peuples tunisien, algérien et marocain seraient les piliers. En témoigne encore la rencontre, le 27 avril dernier à Tanger, à l'invitation des Marocains, des représentants des trois partis présents lors de la réunion d'avril 1958, à savoir l'Istiqlal pour le Maroc, le F.L.N. pour l'Algérie et le parti socialiste destourien pour la Tunisie. Mais rien ne permet pour le moment du moins de déceler le moindre changement dans la position de Rabat sur le Sahara occidental. Les craintes de l'opposition socialiste ou des militaires marocains se sont révélées jurqu'ici vaines. Mais les critiques de la première et *l'agitation des seconds n'en ont* pas moins valeur d'avertissement. Il n'y a guère de doute que, si d'aventure le roi Hassan II paraissait remettre en question le rattachement des provinces sahariennes au Maroc, il risquerait son trône.

ROLAND DELCOUR.

• *Deux fonctionnaires brésiliens seraient retenus en Libye.* – Deux fonctionnaires de sociétés d'Etat brésiliennes, actuellement en Libye, se sont vu interdire de quitter le territoire de ce pays, affirmait, mardi 10 mai, le journal *O Globo*. Au ministère brésilien des affaires étrangères, on ne confirme ni ne dément cette information, qui pourrait signifier le début de représailles à l'interception par Brasilia de quatre avions libyens transportant des armes à destination du Nicaragua. Une centaine de Brésiliens résident en Libye. – *(A.F.P.)*





Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DU P.S.

M. Delfau : réfléchir à un nouveau contrat de gouvernement

Dans le cadre de la préparation du congrès du parti socialiste, et à la suite de la réunion des responsables du courant « A » (mitterrandiste), qui s'est tenue samedi 7 mai (*le Monde* du 10 mai), plusieurs membres du P.S. ont préparé des « contributions » sur des sujets spécifiques. Nous publions ci-dessous des extraits d'un texte sur le rôle du parti socialiste, qui émane de M. Gérard Delfau, sénateur de l'Hérault, membre du bureau exécutif du P.S.

M. Delfau s'interroge sur la fonction du P.S. : *« Parti au pouvoir ? Parti du pouvoir ? Ou même, parti de pouvoir ? »* Il écrit notamment : *« On ne peut, en effet, définir le parti socialiste actuel, ni comme un « parti godillot », ni comme un « parti autonome », ni comme un « parti au pouvoir ». Si l'on retient, comme beaucoup, au moins implicitement, la conception « parti au pouvoir », cela signifie que l'instance suprême du gouvernement de la République est le bureau exécutif du parti socialiste, relayé par le groupe parlementaire. C'est là une manière parfaitement correcte, théoriquement irréprochable, intellectuellement satisfaisante, de voir les choses. A ce détail près qu'elle est totalement erronée.*

» Le P.S. ne saurait être, en effet, le lieu où se prennent les grandes décisions gouvernementales. Telle est la réalité politique et institutionnelle. D'une part, le gouvernement de la gauche est un gouvernement de coalition, car il ne faut pas tomber dans l'illusion juridique, qui confond majorité parlementaire et réalité politique. C'est la gauche réunie qui a été majoritaire en France en 1981, non pas le parti socialiste et ses apparentés, en dépit de ses deux cent quatre-vingt-cinq députés. D'autre part, le gouvernement, lieu géométrique des contradictions de la société, doit intégrer à sa démarche des éléments que le P.S., lui, n'a pas à intégrer. Quand il définit un projet politique, le P.S. n'a pas à se demander ce qu'en pensera, par exemple, le C.N.P.F. ; le gouvernement, si. Et ce qui est vrai du C.N.P.F. l'est tout autant de la C.G.T., de F.O. ou de l'Union des fruitiers détaillants.

» Enfin, la mécanique institutionnelle de la Ve République est telle que le pouvoir exécutif peut toujours, notamment du fait de l'article 49-3 de la Constitution, contraindre le législatif en le mettant au pied du mur. On l'a bien vu à propos de l'affaire de la réhabilitation complète des généraux O.A.S. Quel intérêt, dès lors, à mener une guérilla stérile, si c'est pour finalement s'incliner, après avoir accru le sentiment de confusion éprouvé par l'opinion publique ? Qui a gagné quoi dans une pareille affaire ? Autant vaut donc se le dire franchement, quelque regret qu'on en éprouve : la réalité, c'est qu'aujourd'hui le P.S. est subordonné au gouvernement. Il possède, certes, un pouvoir de discussion et d'amendement dont tout indique qu'il doit s'exercer dans la discrétion et la sérénité ; il ne possède pas le droit de veto auquel se reconnaît le vrai pouvoir, sauf à voter une censure suicidaire.

» (...) En fait, le parti a oscillé depuis deux ans entre l'affirmation superbe – et déconnectée du réel – de la formation politique qui se croit directement « au pouvoir », et la mauvaise conscience des militants qui, devant les difficultés du temps, se résignent à n'être que le « parti du pouvoir », hérauts de décisions qui les dépassent. »

M. Delfau ajoute : *« Sa mission spécifique serait justement d'articuler un va-et-vient correct entre le quotidien et le moyen terme ; il devrait être un outil puissant de transformation sociale, parce qu'il n'oublierait pas que, à chaque étape doivent réapparaître la perspective, le sens et le prochain objectif... Pour bien assurer cette nouvelle fonction, il faut que les militants socialistes procèdent à une analyse fine de ce qu'est la mécanique gouvernementale. Après, seulement, ils en déduiront le rôle spécifique que peut jouer le parti. (...) Le parti ne pourrait-il pas prendre, par exemple, l'initiative d'un débat sur la place de l'héritage dans la société française, ou encore celle d'une confrontation publique sur le financement et les limites de la protection sociale ? »*

M. Delfau indique d'autre part : *« Nous ne pouvons pas, de toute façon, aborder les élections législatives de 1968 avec le seul reliquat des « 110 propositions » de François Mitterrand. Il n'est que temps d'entamer la discussion et de mettre en place les procédures qui, largement ouvertes sur l'opinion publique, permettront de soumettre, le moment venu, un nouveau contrat de gouvernement à la population. N'est-ce pas d'ailleurs la meilleure manière d'éclairer nos choix actuels que de dessiner les lignes du futur ? (...) Une action spécifique du parti dans le domaine des idées ambiantes et contre les obstacles aux mesures gouvernementales aurait pour contrepartie d'augmenter la capacité du P.S. de peser sur le pouvoir, et donc sa faculté d'arbitrage. Encore faut-il qu'une coordination correcte soit assurée. Mais elle ne sera rendue indispensable que si le parti agit. Donc, il doit agir. »*

Transformer nos mœurs et nos méthodes

(Suite de la première page.)

Nous payons durement le fait d'avoir attendu le pouvoir pour découvrir qu'il ne suffit pas de conquérir l'État pour disposer dans ce pays de la capacité de susciter l'esprit d'entreprise ou de réguler la vie sociale.

La parti socialiste a aujourd'hui la chance de se doter de ce que les communistes italiens ont appelé avec bonheur, il y a quelques années, une *« culture de gouvernement »*. Mais, pour jouer pleinement son rôle de médiation entre l'État et la société, pour être le lieu politique privilégié de l'élaboration d'une stratégie de transformation sociale dans la crise – *et non malgré la crise,* – il doit se doter de moyens de travail.

Or on ne travaille pas sérieusement lorsqu'on offre à ses militants le choix exclusif entre des motions fleuves – du type congrès de Metz – ou des textes uniques fourre-tout, du type congrès de Valence. On ne travaille pas sérieusement lorsqu'un congrès se borne à la mise en scène de vedettes ou que la règle du jeu d'un bon discours suppose qu'on préfère quelque bon mot démagogique à la lucidité et au courage politiques.

Un militantisme différent

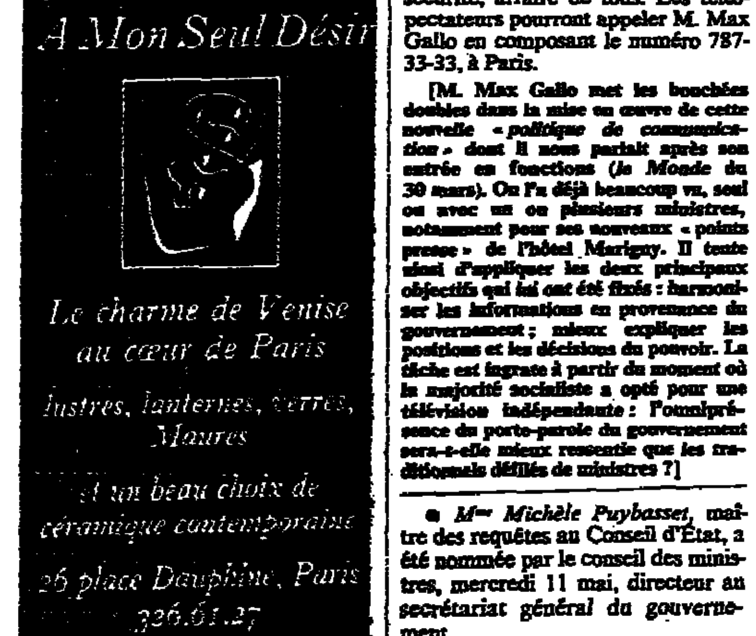
L'expérience du pouvoir doit nous conduire à transformer nos mœurs et nos méthodes. S'agissant des secondes, cela suppose l'adoption de quelques règles simples, qui n'exigeraient que des aménagements mineurs de nos statuts. La plus urgente consisterait à prévoir que, après la phrase riche, mais non décisionnelle, des contributions, le parti socialiste puisse débattre de textes de résolutions qui porteraient sur des dossiers précis et n'engageraient, au contraire des motions, ni la politique d'ensemble du parti ni la désignation de sa direction.

Autant il est normal, en effet, que, sur des questions globales fondamentales, qui touchent à l'identité ou à la stratégie, la proposition d'une orientation vaille candidature à la mettre en œuvre, autant il est absurde que cette procédure soit la seule qui permette des expressions pluralistes. Le parti socialiste est ainsi condamné à osciller entre des « congrès-explosions », comme à Metz, et des « congrès-implosions », comme à Valence.

Nous n'avons pour l'heure besoin ni de l'un ni de l'autre. La question du pouvoir au sein du parti socialiste n'a pas de sens aujourd'hui. Le problème n'est pas de savoir si l'on doit changer de premier secrétaire ou établir un nouveau dosage des postes entre les courants. Le problème est de faire exister ce parti politiquement et socialement et, pour ce faire, de le remettre au travail en inventant en son sein une démocratie et un militantisme différents.

Pourquoi ne pas commencer dès ce congrès en fixant à son ordre du jour, outre l'adoption d'une motion générale, dont on voit mal comment elle pourrait être autre chose qu'un texte d'éclairage et de soutien de la politique gouvernementale, le débat et l'adoption de résolutions sur quelques dossiers qui exigent une réflexion à moyen terme. Une telle méthode supposerait, certes, un travail d'information et de préparation des militants socialistes plus exigeant que la traditionnelle attente des décisions prises par les états-majors de courant. Mais le temps n'est-il pas venu de nous attaquer aussi, en matière de changement, à des pratiques et à des mœurs politiques qui sont restées singulièrement conservatrices ?

PATRICK VIVERET.



Sur TF 1

QUATRE JOURS EN DIRECT AVEC M. MAX GALLO

Pendant quatre jours, du lundi 16 au vendredi 20 mai compris (excepté le mercredi 18), M. Max Gallo, porte parole du gouvernement, répondra en direct sur TF 1 aux questions des téléspectateurs dans l'émission « C'est à vous », de Jacques Poux à 18 heures. La proposition vient de la direction de la chaîne, et les discussions ont permis de préciser cette formule du direct, qui convient au style que M. Max Gallo entend donner à son action.

Les différents thèmes abordés au cours de la semaine seront : lundi 16, réformes et démocratie, bilan des deux premières années ; mardi 17, la rigueur, pour quoi faire ? ; jeudi 19, l'emploi, comment préparer l'avenir ? ; vendredi 20, sécurité, affaire de tous. Les téléspectateurs pourront appeler M. Max Gallo en composant le numéro 787-33-33, à Paris.

[M. Max Gallo met les bouchées doubles dans la mise en œuvre de cette nouvelle *« politique de communication »* dont il nous parlait après son entrée en fonctions (*le Monde* du 30 mars). On l'a déjà beaucoup vu, seul ou avec un ou plusieurs ministres, notamment pour ses nouveaux « points presse » de l'hôtel Marigny. Il tente ainsi d'appliquer les deux principaux objectifs qui lui ont été fixés : harmoniser les informations en provenance du gouvernement ; mieux expliquer les positions et les décisions du pouvoir. La tâche est ingrate à partir du moment où la majorité socialiste a opté pour une télévision indépendante : l'omniprésence du porte-parole du gouvernement sera-t-elle mieux ressentie que les traditionnels défilés de ministres ?]

● *Mme Michèle Puybasset,* maître des requêtes au Conseil d'État, a été nommée par le conseil des ministres, mercredi 11 mai, directeur au secrétariat général du gouvernement.

AU SÉNAT

L'égalité entre les hommes et les femmes doit tenir compte de leurs différences

L'égalité entre les hommes et les femmes passe aussi – et surtout – par la suppression des inégalités dont sont victimes les femmes dans le monde du travail. Tel est l'objet du projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale (*le Monde* des 7 et 8 décembre 1982), *« portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »*, qu'a examiné le Sénat mercredi 11 mai.

Plutôt que de parler *« égalité »*, ce qui pourrait laisser croire qu'on vise la similitude, les orateurs ont mis l'accent sur la *« complémentarité »*... ce qui suppose évidemment qu'il y a des différences entre les deux sexes. Ainsi Mme Roudy a-t-elle expliqué que tout droit nouveau sera désormais applicable aux travailleurs des deux sexes, à l'exception des dispositions relatives à la grossesse et à l'allaitement. Pour Mme Beaudeau, porte-parole du groupe communiste, dont la plupart des amendements ont été repoussés tant par le ministre chargé des droits de la femme que par les sénateurs socialistes et ceux de l'opposition, les femmes doivent se voir appliquer *« des mesures spécifiques »* en complément de celles applicables à tous les travailleurs.

L'égalité professionnelle inscrite dans la loi ne l'est pas dans les comportements, a reconnu le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Louvot (R.I., Haute-Saône). Il n'empêche, a-t-il expliqué, que les femmes ont des vocations – professionnelle et de maternité – *« difficiles à concilier »*. Le souci de la commission est double : ne pas occulter la vocation maternelle des femmes et ne pas créer de nouvelles difficultés aux entreprises. Sur ce point, le Sénat a modifié le projet pour rendre plus souples les obligations des employeurs. Même si *« certaines femmes franchissent tous les obstacles de la vie professionnelle, elles se heurtent finalement au mur de leur féminitude »*, a constaté M. Cherry (P.S., Creuse), qui a souhaité qu'une action *« socio-culturelle profonde »* soit menée pour *« effacer toutes les inégalités »*. Quant à Mme Gros (gauche dém.), elle considère que l'égalité professionnelle dépend aussi de l' *« état d'esprit »* des maris. Elle a donc demandé que Mme Roudy dépose un projet de loi qui *« devrait porter » – « Je ne plaisante pas »*, précise-t-elle – sur l'interrogation suivante : *« Comment une femme peut-elle transformer un mari misogyne en mari féministe ? »*. A défaut d'une hypothétique législation sur les mœurs, les sénateurs ont voulu *« faire progresser l'égalité »* sans pour autant *« ouvrir une guerre des sexes »*, selon l'expression de M. Louvot.

Avant l'article premier, le Sénat adopte un article additionnel modifié par la gouvernement, qui n'est pas destiné à être introduit dans le code du travail mais qui précise et fait la synthèse des éléments qui constituent le contenu du principe de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

A l'article premier qui rappelle le principe, le Sénat rétablit – malgré l'opposition de Mme Roudy – la formulation initiale du projet qui limitait à l'employeur la responsabilité de la discrimination, alors que les députés l'avaient étendue à toute personne susceptible de discrimination.

Un amendement socialiste stipule que *« l'affectation »* pas plus que la formation, la classification, la qualification ou la formation professionnelle ne doit être discriminatoire aux dépens des femmes.

Sur proposition du gouvernement, un nouvel article modifié par la commission est introduit dans le code du travail : il précise, dans le cas des entreprises, les règles particulières de négociation visant à l'élaboration d'un plan pour l'égalité professionnelle.

A l'article L.124 du code du travail qui introduit la notion de nullité absolue de certains licenciements, le Sénat prévoit que pour la prise en compte des indemnités seront retenus non seulement les conventions ou accords collectifs mais aussi les *« contrats de travail »*.

A l'article L.123-5 qui donne pouvoir aux organisations syndicales de se substituer au salarié, après l'en avoir informé, pour exercer toute action en justice destinée à faire respecter le principe de l'égalité professionnelle, le Sénat suit l'avis de sa commission qui préfère que le salarié exprime son accord pour cette action. Mme Roudy relève que pour les travailleurs immigrés et temporaires cet accord explicite n'est pas exigé.

A l'article 2, le Sénat approuve sa commission qui estime que l'employeur ne doit pas se voir imposer seul l'essentiel de la charge de la preuve en cas de litige relatif à l'égalité de rémunération. Il prévoit donc que – comme en matière de licenciement – le juge formera sa conviction au vu des éléments fournis par les parties et au besoin après instruction.

Le rapport spécifique annuel comprenant une analyse chiffrée sur la situation des hommes et des femmes dans l'entreprise qui, selon le nouvel article L.432-3-I, doit être fourni par l'employeur au comité d'entreprise et aux délégués du personnel des entreprises de plus de cinquante salariés, constitue une charge *« trop lourde »* et *« contraignante »* aux yeux de la commission alors que Mme Roudy y voit *« l'une des pièces maîtresses »* du projet. Les sénateurs préfèrent que l'employeur fournisse un *« état »* rassemblant des informations antérieurement communiquées aux comités d'entreprises et aux délégués du personnel. Cet état sera établi au cours du premier trimestre 1984 dans les entreprises de trois cents salariés et plus et au cours de l'année 1985 pour celles comprenant entre cinquante et trois cents salariés.

Malgré l'opposition de Mme Roudy, le Sénat supprime l'article 15 qui prévoyait une aide financière de l'Etat aux entreprises qui mettraient en œuvre des plans d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le projet ainsi modifié est adopté (M. Dagonia, P.S., précisant que ses collègues s'abstiennent).

ANNE CHAUSSEBOURG.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Au conseil des ministres du 11 mai, le ministre des relations extérieures a présenté le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord européen de 1969 concernant les personnes participant aux procédures devant la commission et la Cour européenne des droits de l'homme. L'approbation de cet accord est la conséquence la décision de la France d'accepter les recours individuels devant ces deux institutions internationales.

En outre, le ministre de l'agriculture a présenté au conseil des ministres un projet de loi visant à proroger jusqu'au 31 décembre 1984 les mandats des membres des conseils d'administration de la mutualité sociale agricole venant à terme en 1983 *(lire page 22)*.

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Textes divers

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, le vendredi 11 mai, après l'avoir sensiblement amendé, un projet de loi modifiant la loi du 10 juillet 1982 sur les chambres régionales des comptes. Pour faciliter le recrutement de celles-ci, il a été décidé que les comptables publics principaux pourront être nommés conseillers de ces cours s'ils n'ont pas exercé, dans le ressort de celles-ci, de fonctions pour lesquelles ils n'ont pas encore reçu *quitus*.

Elle a aussi définitivement adopté, en le votant dans les mêmes termes que le Sénat, le projet de loi accordant la qualité d'élèves de l'ENA aux candidats déclarés admis après le concours interne de 1980, alors que le Conseil d'État, le 2 mars 1983, avait annulé les résultats de celui-ci, jugeant qu'une des questions posées ne figurait pas au programme.

Sans vouloir « censurer » le jugement administratif, les députés ont estimé, suivant le rapporteur de leur commission des lois, M. Jean-Pierre Michel (P.S., Haute-Saône), qu'il était nécessaire de « *préserver le fonctionnement continu des services publics et le déroulement normal des carrières du personnel* ».

L'Assemblée nationale a aussi adopté en deuxième lecture, le R.P.R. et l'U.D.F. ne prenant pas part au vote, le projet de loi portant diverses mesures relatives aux prestations de vieillesse, qui ratifie en la modifiant légèrement l'ordonnance sur la retraite à soixante ans. Les députés ayant accepté tous les amendements apportés par les sénateurs le 28 avril et n'en ayant pas adopté d'autres, ce texte est considéré comme définitivement adopté.

Les sénateurs de l'opposition (R.P.R. et U.D.F.) ont déposé, après cette adoption, un recours au Conseil constitutionnel. Ils estiment non conformes à la Constitution les mesures prévues par l'article 7 de la loi, relatif au cumul emploi-retraite. Sont exclues de cette limitation, les activités exercées par les artistes-interprètes indépendants. Pour les auteurs de la saisine, ces dispositions « *violent le principe de la liberté professionnelle en limitant les possibilités d'exercer un emploi, et sont contraires au principe constitutionnel d'égalité, en pénalisant, sans justification certaines catégories professionnelles* ».

— *LU* —

« LE RETOUR DE DE GAULLE » ET « LA FRANCE DE LA IVe RÉPUBLIQUE »

De la IVe à la Ve, via le 13 mai

Voilà un quart de siècle qu'a été fondée la Ve République ! C'est-à-dire plus d'années que celles qui séparent la fin de la première guerre mondiale et le début de la seconde, ou que celles qui se sont écoulées entre la libération et le retour de de Gaulle au pouvoir. Cependant, le mois de mai 1958 est toujours une source d'inspiration inépuisable pour la littérature politique, pour les auteurs de Mémoires et pour les historiens.

M. René Rémond, président de la Fondation nationale des sciences politiques, dans un petit ouvrage fort didactique sur le « retour de de Gaulle » demeure, à juste titre, fort prudent sur les causes de la chute de la IVe République. Ecartant comme explication exclusive la machination des hommes comme l'usure des mécanismes, il retient plutôt l'accumulation de questions trop graves et trop fréquentes pour des institutions trop faibles, posées à un peuple trop divisé.

Pour lui, les fameux « complots » n'ont été que de dérisoires intrigues auxquelles des incidents relativement mineurs ont permis de s'amplifier. L'auteur décrit avec simplicité la succession des événements en montrant bien l'importance que certains d'entre eux ont eue sur le moment et que la mémoire collective a ensuite oubliés : la crise du régime, les craintes de la guerre civile, le débarquement en Corse, l'investiture de de Gaulle par l'Assemblée nationale, le ralliement des partis politiques.

Si René Rémond est plus rapide — trop rapide — sur ce qui s'est passé entre l'installation de de Gaulle à l'hôtel Matignon en juin 1958 et son entrée à l'Elysée en janvier 1959, c'est qu'il veut montrer la volonté du général d'aller vite et au fond des choses et de réaliser sans tarder les changements irréversibles pour lesquels il a été rappelé au pouvoir. Une leçon que d'autres, plus tard, s'efforceront d'appliquer !

On ne saurait bien comprendre le retour de de Gaulle si l'on ne connaît bien tout ce qui l'a précédé, c'est-à-dire l'histoire de la IVe République. Tel est l'objet de l'ouvrage en deux volumes de Jean-Pierre Rioux, chargé de recherches à l'Institut d'histoire du temps présent, qui montre bien ce que fut, de la libération à 1952, *« le temps de l'ardeur et de la nécessité »* et ensuite celui de l'expansion puis de l'impuissance. Il s'agit là d'une analyse assez fouillée, non seulement institutionnelle et économique mais aussi sociologique et culturelle, accompagnée d'une chronologie complète et d'une précieuse bibliographie. L'histoire du système que la France a connu pendant treize ans aussitôt après le bouleversement de la guerre permet aujourd'hui d'établir que si elle fut bien souvent impuissante et troublée, cette République-là ne fut cependant pas stérile. Le temps passant, des jugements se font plus sereins sur un demi-siècle de l'histoire nationale secouée par les passions du moment.

ANDRÉ PASSERON.

★ *Le Retour de de Gaulle*, par René Rémond. Editions Complexe, 24, rue de Bosnie, Bruxelles ; 210 pages.

★ *La France de la IVe République*, par Jean-Pierre Rioux. Le Seuil, « Points » ; 382 pages, 31 F.

LE STATUT DES VILLES NOUVELLES

Les maires retrouvent une partie de leurs pouvoirs sur l'urbanisme

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 11 mai, en deuxième lecture, le projet de loi modifiant le statut des agglomérations nouvelles ; aucun élu du R.P.R. et de l'U.D.F. n'était présent au moment du vote ; ceux du P.S. et du P.C. ont approuvé ce texte.

Les députés ont refusé la principale innovation proposée par les sénateurs (*le Monde* du 22 avril 1983) : la possibilité pour les communes incluses dans un périmètre d'urbanisation nouvelle de se regrouper dans un syndicat d'intérêt communautaire qui n'aurait de pouvoir que dans la partie des communes comprise dans la zone d'agglomération nouvelle.

L'Assemblée a ainsi voulu être fidèle à l'esprit du projet qui tend à supprimer les distinctions créées par la loi du 20 juillet 1970, dite loi Boscher, du nom de l'ancien député U.N.R. de l'Essonne, qui régit jusqu'à maintenant les villes nouvelles, entre parties anciennes et parties neuves d'une même commune. En revanche, les députés, revenant au texte initial (*le Monde* du 20 avril 1983) ont rétabli la possibilité — supprimée par les sénateurs — pour les communes de se réunir dans une communauté d'agglomération nouvelle dont les délégués seraient élus dans chaque commune au suffrage universel direct. L'Assemblée a aussi annulé la disposition introduite par le Sénat, permettant à une commune de se retirer de l'agglomération nouvelle de sa propre initiative.

Par rapport au texte qu'elle avait adopté en première lecture (*le Monde* du 8 octobre 1982), l'Assemblée a apporté deux séries de modifications qui visent à accorder plus de possibilités d'action aux communes, au détriment des organes communautaires. En matière d'urbanisme, sur proposition du rapporteur de sa commission des lois, M. Richard (P.S., Val-d'Oise), elle a restitué aux maires leur compétence en matière de plans d'occupation des sols lorsque la commune est couverte par un schéma directeur. De même, le maire retrouve son pouvoir d'autorisation d'occupation des sols pour les lotissements comportant moins de vingt logements et pour les zones d'aménagement concerté réalisées à 90 %.

En matière financière, sur proposition de M. Le Garrec, secrétaire d'État auprès du premier ministre, qui a la tutelle des villes nouvelles, les députés ont approuvé de nouvelles dispositions qui, en confirmant que ce sont les organes communautaires qui prélèvent la taxe professionnelle, organisent le reversement d'une partie de celles-ci aux communes. En revanche, la communauté ou le syndicat d'agglomération nouvelle pourront instituer une taxe additionnelle aux taxes financières et d'habitation si les ressources de la taxe professionnelle sont insuffisantes.

Enfin, sur proposition du gouvernement, l'Assemblée facilite, pendant un an, le départ des communes d'une ville nouvelle des syndicats intercommunaux plus vastes que celle-ci.

Th. B.

La loi sur l'audiovisuel s'appliquera aux territoires d'outre-mer

Initialement, il était prévu que la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle serait appliquée dans les territoires d'outre-mer. Mais le Conseil constitutionnel, jugeant que les assemblées territoriales n'avaient pas été consultées dans les formes prévues par l'article 74 de la Constitution, avait, le 27 juillet 1982, annulé les dispositions du projet prévoyant cette extension.

Un nouveau texte a donc été préparé, qui a reçu l'avis favorable de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et de la commission permanente de l'assemblée de Wallis-et-Futuna. L'assemblée de la Polynésie française l'a, en revanche, repoussé.

Le gouvernement avait seulement projeté de reprendre, sans les modifier, les dispositions annulées par le Conseil constitutionnel, mais le Sénat, qui a débattu de ce projet le 5 avril 1983, l'a sensiblement modifié. Les députés, devant lesquels le projet venait en première lecture, mercredi 11 mai, ont accepté certaines des modifications de forme des sénateurs ainsi que la non-perception de la redevance dans les territoires d'outre-mer — comme c'est déjà le cas — et la non-application de la quasi-totalité du titre 5 de la loi de juillet 1982 sur les rapports entre le cinéma et la télévision, puisque le code de l'industrie cinématographique n'a jamais été appliqué dans les TOM.

En revanche, l'Assemblée a refusé tous les amendements du Sénat qui étendaient les pouvoirs des assemblées territoriales sur les conseils régionaux (qualifiés par les sénateurs de territoriaux) de la communication audiovisuelle. M. Pidjot (app. P.S., Nouvelle-Calédonie) a regretté ces décisions de la majorité soutenues par le gouvernement, expliquant que ce projet ainsi rédigé : « *(...) tend à renforcer le centralisme étatique* », et ajoutant : « *Si notre assemblée craint de voter certains amendements qu'elle juge susceptibles de favoriser une évolution vers l'indépendance, je lui laisse l'entière responsabilité de ses actes.* » M. Fillioud, secrétaire d'Etat aux techniques de la communication, lui a répondu qu'il fallait « *répartir les compétences de façon équilibrée entre l'Etat et les institutions territoriales en évitant une dérive excessive* ».

Les députés socialistes ont voté le projet de loi ainsi modifié, les communistes s'abstenant comme ils s'étaient abstenus lors du vote de la loi sur l'audiovisuel. M. Hage (P.C., Nord) expliquant : « *L'expérience a prouvé que nos craintes* [exprimées alors] *n'étaient pas vaines.* » L'opposition et M. Pidjot n'ont pas pris part au vote.

Th. B.

• *M. François Léotard*, secrétaire général du Parti républicain, a déclaré, mardi 10 mai, à Toul (Meurthe-et-Moselle), devant le Mouvement des jeunes giscardiens : « *Les hommes qui nous gouvernent sont des incapables dangereux. Les mesures gouvernementales sont des solutions de découragement. Le blocage des frontières tout comme celui des prix, sont mesures liberticides. En 1981, la France était la troisième puissance du monde. Aujourd'hui elle est la quinzième.* » M. Léotard a ajouté : « *A Williamsburg, M. Mitterrand va se retrouver les mains vides face à sdes créanciers. Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais : telle est la situation dans laquelle il se trouve.* »

• *M. Paul Legatte*, nommé membre du Conseil constitutionnel par le président de la République, en remplacement d'Achille Peretti, décédé le 14 avril, a prêté serment devant M. Mitterrand, mercredi 11 mai, au palais de l'Élysée, en présence du premier ministre, du président de l'Assemblée nationale, de M. Maurice Schumann, vice-président du Sénat, et des membres du Conseil constitutionnel (M. Giscard d'Estaing, membre de droit, était absent).

NOMINATIONS

M. Jean Martre devient président du conseil d'administration de la SNIAS

Sur proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 11 mai a approuvé la nomination, à compter du 21 mai, de l'ingénieur général de première classe de l'armement Jean Martre au poste de président du conseil d'administration de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) (*le Monde* du 4 mai). M. Martre avait été coopté le 2 mai comme administrateur de la SNIAS, première étape du processus qui le conduit à succéder au général Jacques Mitterrand à la tête de cette société.

Le conseil des ministres a d'autre part approuvé les promotions et nominations suivantes :

MARINE. — Est promu vice-amiral, à compter du 1er juillet 1983, le contre-amiral Maurice Soulet, nommé chef de la division aéronautique à l'état-major de la marine et chef du service central de l'aéronavale.

Est promu contre-amiral, à compter du 1er juillet 1983, le capitaine de vaisseau Jacques de Gayardon de Fenoyl, nommé chef de la mission militaire française auprès du commandant en chef des forces alliées Sud-Europe.

Sont promus contre-amiral, à compter du 1er juillet 1983, les capitaines de vaisseau Antoine Houette et Daniel Debacker.

Sont nommés : adjoint au préfet maritime de la deuxième région maritime, à compter du 1er juillet 1983, le contre-amiral François Gauthier ; commandant le centre d'entraînement de la flotte, à compter du 1er juillet 1983, le contre-amiral Alain Duthoit ; inspecteur des réserves et de la mobilisation de la marine à compter du 10 juillet 1983, le contre-amiral Christian Jammayrac ; adjoint au directeur du personnel militaire de la marine le contre-amiral André Bourgeois.

ARMEMENT. — Est promu ingénieur général de première classe, à compter du 1er juin 1983, l'ingénieur général de deuxième classe de l'armement André Flourens.

Est promu ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef de l'armement Odon Barthelemy.

TERRE. — Est promu intendant général de première classe, à compter du 1er juillet 1983, l'intendant général de deuxième classe Hubert Félix, nommé inspecteur du service intendance à compter du 15 août 1983.

Sont promus général de division, à compter du 1er juillet 1983, les généraux de brigade Armand D'Hulste, Philippe Noiret et Jean Bock.

Sont promus général de brigade, à compter du 1er juillet 1983, le colonel du train Michel Rouquette et le colonel des transmissions Jean Charrel.

AIR. — Sont promus général de division aérienne, à compter du 1er juillet 1983, les généraux de brigade aérienne du corps des officiers de l'air Gilbert Gagneux et André Ortolot.

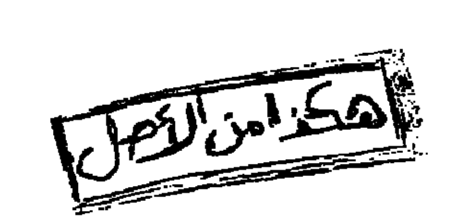
Sont promus général de brigade aérienne les colonels du corps des officiers de l'air Jean Tronchet, Jacques Solleau, Claude Lenoury, Jacques Bollet, ainsi que Claude François, nommé adjoint au général commandant la quatrième région aérienne et commandant la zone aérienne de défense sud-est, à compter du 8 août 1983, et Jean-Paul Cholley, nommé, à compter du 1er juillet 1983, sous-chef d'état-major de l'armée de l'air.

Est promu commissaire général de brigade aérienne, à compter du 1er juillet 1983, le commissaire colonel du corps des commissaires de l'air Guy Roland, nommé directeur du commissariat de la quatrième région aérienne.

Est nommé chef de la mission militaire française auprès des forces aériennes alliées Centre-Europe, à compter du 8 août 1983, le général de brigade aérienne Jacques Guin.

Sont nommés inspecteur technique de l'armée de l'air, à compter du 1er juillet 1983, le général de division aérienne Bernard Cornavin ; commandant du transport aérien militaire, à compter du 1er juillet 1983, le général de brigade aérienne Paul Clariond ; chef de la division aux relations extérieures de l'état-major des armées, à compter du 4 juin 1983, le général de brigade aérienne Jacques Gandart.

• *M. Pierre-Yves Digard*, contrôleur général des armées, est nommé président de la commission spécialisée des marchés d'aéronautique et d'engins spatiaux, aux termes d'un arrêté du premier ministre publié au *Journal officiel* du mercredi 11 mai. Il remplace M. André Jouffret, ingénieur général de l'armement, qui, sur proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, a été nommé président du conseil d'administration de la Société de gestion de participations aéronautiques (Sogepa).



Le Monde

société

JUSTICE

La famille de Robert Boulin met en cause la thèse de son suicide

Mme Colette Boulin, veuve de l'ancien ministre du travail dont le corps avait été retrouvé le 29 octobre 1979 dans un étang de la forêt de Rambouillet, a affirmé, mercredi 11 mai, dans une interview à TF 1 qu'un ancien collaborateur de son mari, M. Guy Aubert, lui avait déclaré, quinze heures avant la découverte du corps, que son mari avait été assassiné.

Tout d'abord, Mme Boulin a indiqué : *« Je n'ai jamais cru à la thèse officielle du suicide. Mon mari était catholique. Il était contre le suicide. Quand on m'a ramené le corps de mon mari après l'autopsie et que je l'ai vu blessé, on a commencé par me dire : « Taisez-vous ». Quand on m'a interrogée, on m'a dit : « Ça ne » s'est pas tout à fait passé comme ça, mais » vous n'avez pas le choix. Dans votre intérêt » et dans l'intérêt de vos enfants, vous allez » dire que votre mari a pris vos médicaments. » Ça m'a paru un peu suspect, un peu bi- » zarre »*, a précisé Mme Boulin.

Mme Boulin a ensuite expliqué comment elle avait appris la mort de son mari : *« Je reçois la visite de l'un de ses anciens collaborateurs, qui arrive blême, très mal à l'aise, et me dit que mon mari était dédédé. Je lui ai demandé si c'était une crise cardiaque, où est-il, etc. Il m'a dit : « Non. Il a été assassiné. » Quand j'ai voulu en savoir plus, il n'a rien voulu me dire de plus et je ne l'ai plus revu. »*

Cet ancien collaborateur, M. Aubert, dans une lettre adressée à TF 1, a démenti cette version des faits, en soulignant qu'il avait appris la mort de l'ancien ministre le lendemain de sa disparition, par l'intermédiaire de son fils qui *l'avait appelé vers 6 h 30.*

Le fils de Robert Boulin, M. Bertrand Boulin, avait déjà, la semaine dernière, dans un article publié par *Paris-Match (le Monde* du 7 mai), remis en cause la thèse du suicide de son père.

Ces interventions de proches de la victime *« pour rétablir la vérité »* surviennent alors que l'affaire Boulin a été de nouveau évoquée devant le tribunal de Paris, mercredi 11 mai.

Des juges pour juger la justice

En rédigeant l'arrêt par lequel ils renvoyaient Henri Tournet, l'homme-clé de ce qu'on a appelé l'affaire Boulin, devant la cour d'assises de la Manche (1), les magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Caen ont commis cette « faute lourde » génératrice d'un dommage causé par un fonctionnement défectueux de la justice, telle qu'elle est prévue par l'article 781-1 du code de l'administration judiciaire. C'est en tout cas ce qu'estime la famille de Robert Boulin, l'ancien ministre qui s'est donné la mort, le 30 octobre 1979, dans la forêt de Rambouillet. Près de quatre ans après ce suicide, la question était donc posée, mercredi 11 mai, devant la première chambre du tribunal de grande instance de Paris, présidée par M. Pierre Drai, devant laquelle successivement Me Mario Stasi, pour Mme Boulin et ses enfants, et Me Jean Gallot, avocat de l'agent judiciaire du Trésor représentant l'Etat, ont été appelés à reprendre ce dossier complexe.

Au cœur de ce débat, il y a une phrase. Dans cet arrêt du 9 juillet 1980, les magistrats de la chambre d'accusation écrivaient que l'acte du 18 juillet 1974, c'est-à-dire celui par lequel M. Tournet vendait à M. Boulin une parcelle des terrains de Ramatuelle que le même Tournet avait préalablement déjà vendue à d'autres acquéreurs, *« constitue donc à la charge de Boulin et de Tournet une imposture commune qui fera de la simple simulation un faux en écriture publique ».*

Phrase assurément assassine. Si jusque-là personne, dans cette affaire des terrains de Ramatuelle, n'avait mis en cause la bonne foi et l'honnêteté du ministre, cette incidente dans un long arrêt ne passa pas inaperçue. La presse ne manqua pas de la relever, de la commenter, et l'on glosa à perte de vue. Cela ne signifiait-il pas que si Robert Boulin avait été encore en vie il aurait été renvoyé, lui aussi, devant la cour d'assises aux côtés d'Henri Tournet ? Autant dire que les magistrats de Caen, en quelques mots, estimaient non seulement que cette vente avait été en réalité une donation déguisée – M. Boulin ayant payé les 40 000 F qui en étaient le prix, mais ayant vu verser le lendemain à son compte, dans une banque de Libourne, une somme d'un montant identique – mais encore ils signifiaient que ce comportement, qualifié de simulation et d'impostures communes allait contribuer à un faux en écriture publique, ce qui ne pouvait laisser sans réaction la famille du ministre.

« Abus grave, plaidait donc Me Mario Stasi, *car la chambre d'accusation saisie du seul cas d'Henri Tournet et de celui du notaire impliqué avec lui, Me Groult, inculpés l'un et l'autre de faux en écriture publique, n'avait pas à mettre en cause Robert Boulin qui, lui, n'avait jamais été inculpé et n'avait jamais été non plus entendu comme témoin. »* En d'autres termes, elle ne devait pas chercher à faire du procès Tournet celui de Robert Boulin, en consacrant à ce dernier cinq pages de son arrêt pour en tirer les conclusions qu'elle devait en tirer. De surcroît, n'était-ce pas condamner un mort – comme s'il fallait le tuer deux fois – et qui n'avait jamais eu la possibilité de présenter la moindre défense ?

Une rédaction maladroite

Pour Me Stasi, même dans l'éventualité où l'ancien ministre aurait été bénéficiaire d'une donation, il ne savait pas, lui, que sa parcelle avait déjà été vendue par Tournet et qu'ainsi, en signant l'acte, il lésait des tiers. Sur ce point, la chambre d'accusation de Caen ne disait-elle pas que *« si Boulin savait qu'il contractait dans le cadre d'une situation juridique confuse, la mesure de son information n'est pas déterminée avec une parfaite précision ».*

C'est bien ce détail qui constituera le fondement de la réplique de Me Gallot au nom de l'Etat. *« Dès lors,* dit-il, *qu'il était reconnu que Robert Boulin n'avait pas eu l'intention de léser des tiers, il est bien évident que la phrase aujourd'hui incriminée par sa famille n'a pas la portée que celle-ci entend lui donner. »* Assurément, Me Gallot reconnaît que la rédaction fut maladroite, que pour sa part il en aurait préféré une autre, mais, dit-il, en écrivant qu'il y eut *« imposture commune qui fera de la simple simulation un faux en écriture publique »*, les magistrats ont voulu dire que ce faux concernait uniquement Henri Tournet puisqu'il était établi contre lui *seulement qu'il savait qu'il lésait des* tiers en agissant comme il le faisait. La chambre d'accusation, pour qualifier les agissements de Tournet, avait bel et bien le devoir de les appréhender dans tous les aspects et détails, y compris ceux pouvant faire apparaître en tant qu'acquéreur Robert Boulin.

Me Gallot ne voulait en aucune façon, et il l'a répété à plusieurs reprises, apparaître en accusateur de Robert Boulin, bien au contraire : *« Je suis le premier à dire et à croire profondément que l'ancien ministre ignorait tout des agissements de Tournet et je pense, pour ma part, qu'il fut d'abord la principale victime. »* Voilà qui a pu mettre un peu de baume au cœur de Mme Boulin et de ses enfants. Le 15 juin, on entendra les conclusions du ministère public qui, dans une telle affaire, a assurément son mot à dire, lui aussi.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(1) Henri Tournet, qui est réfugié sur l'île d'Ibiza (Baléares) depuis 1980 et ne s'est pas présenté à son procès, a été condamné, le 15 octobre 1980, à quinze ans de réclusion criminelle pour faux en écriture publique et usage de faux.

AU TRIBUNAL DE MARSEILLE

Un contrôle de police au pistolet mitrailleur

De notre correspondant

Marseille. – Au centre du prétoire, un jeune homme âgé de vingt-six ans, pantalon sombre et veste claire, cheveux ras et fine moustache – représentant d'une marque de véhicules, – un pistolet mitrailleur suspendu à l'épaule, a mimé devant les juges de la cinquième chambre correctionnelle du tribunal de Marseille, mercredi 11 mai, les gestes qui avaient fait de lui un meurtrier au soir du 18 octobre 1980.

D'une voix sourde, presque inaudible, il explique : *« J'ai rentré le canon de mon P.M. par la vitre avant. Quand j'ai voulu le ressortir il m'a fallu faire un mouvement de rotation et, à ce moment-là, il m'a semblé que l'un des jeunes faisait un mouvement menaçant. J'ai tiré la culasse en arrière et les coups sont partis tout seuls... ».*

A cette époque, Paul Taillefer ne vendait pas de voitures, il les contrôlait. Avec un pistolet mitrailleur que personne ne lui avait demandé de prendre. Il était C.R.S. Cela lui valait de patrouiller, avec trois autres de ses collègues, dans la cité de la Busserine, où, leur avait-on signalé, *une B.M.W. avait été volée* quelques instants auparavant. Une autre voiture avait forcé un barrage établi par des policiers. Paul Taillefer avait peur. Peur, parce qu'il savait se trouver dans une cité « dure » des quartiers nord de Marseille, où les incidents avec les forces de l'ordre étaient quotidiens. C'est à ce moment-là qu'une R-12, à l'intérieur de laquelle se trouvaient quatre jeunes gens, était arrivée. Les occupants de la R-12, *tous d'origine maghrébine,* étaient parfaitement en règle. La voiture venait d'être fouillée, les papiers d'identité contrôlés. Ils étaient même autorisés à reprendre leur route. Mais cela n'avait pas suffi au C.R.S. Taillefer, que des témoins avaient entendu dire auparavant : *« Attention, j'ai la gachette facile ce soir... ».*

« Ce n'est pas moi »

La suite on la connaît : Houari Ben Mohamed, dix-sept ans, d'origine marocaine mais naturalisé français, meurt quelques instants plus tard de deux balles dans la tête, parce que, selon les propos mêmes de son meurtrier, *« il avait les mains qui descendaient »* et *« s'était un peu penché en avant ».* Affolé après les détonations, le défenseur de l'ordre se précipitera vers le fourgon en criant : *« Ce n'est pas moi, les coups sont partis tous seuls. »*

Au fait, que faisait-il devant un tribunal correctionnel, l'ex-C.R.S. Taillefer, révoqué immédiatement après les faits ? Ils étaient une centaine, devant le tribunal, venus des quartiers nord, à poser silencieusement la question à l'aide de banderoles où l'on pourvait lire : « La cour d'assises pour le C.R.S. assassin ». Me Gilbert Collard, pour la partie civile, a soulevé la question de la compétence du tribunal.

La défense, par la voix du bâtonnier Marc Greco, plaidera la maladresse, l'imprudence et *« l'ambiance particulière de ce soir-là ».* Me Grosso, autre défenseur, invoquait *« la mauvaise formation des C.R.S. au maniement d'armes ».*

Le substitut du procureur, M. Iguerec Cruciani, s'en est tenu à la thèse de l'imprudence et a estimé qu'un an de prison était suffisant, laissant au tribunal le soin de l'assortir à sa guise de sursis. *« Un an, c'est pas cher »,* a remarqué un jeune loubard de la Busserine : *« Si on avait fait ça, nous, on « plongeait » à vie. »*

Jugement le 18 mai.

JEAN CONTRUCCI.

A LA COUR D'ASSISES DU VAL-DE-MARNE

Le viol contesté

Un viol, trois accusés. Premier procès : deux d'entre eux se présentent. Ils sont acquittés (*le Monde* du 25 septembre 1982). Deuxième procès, mercredi 11 mai : le troisième homme se présente, M. Bernard Galliana, quarante-cinq ans, patron de café. La cour d'assises du Val-de-Marne, présidée par M. Pierre Servat, à Créteil, l'a lui aussi acquitté.

M. Galliana avait refusé de se présenter à l'audience de septembre et avait expliqué son geste dans une lettre : *« Cette décision est une ultime protestation de mon innocence. Pendant quatre ans, j'avais gardé l'espoir qu'un supplément d'information serait ordonné pour que je ne passe pas devant cette cour. Les quatre années ont été un véritable calvaire. J'ai des dettes, mon nom a été sali, ma femme a subi des pressions. Ceci est un combat pour ma vie, pour mon honneur brisé par cette excellente comédienne irresponsable manipulée par des extrémistes. Je tiens à protester contre l'attitude des mouvements terroristes féminins. »*

Frêle, brisée, Marie-Andrée Marion vit, aussi, son calvaire. Ce procès représentait pour elle le dernier espoir de se faire entendre. D'arrêter ce cauchemar qu'elle vit depuis la nuit du 29 au 30 décembre 1978, date à laquelle elle dit avoir été violée par les trois hommes dans un café parisien.

Marie-Andrée était à l'époque en traitement à l'hôpital Paul-Brousse à Villejuif pour troubles psychosomatiques. *« J'avais envie de parler à quelqu'un,* a-t-elle expliqué. *J'ai quitté l'hôpital. Il pleuvait. Je suis entrée dans un café pour téléphoner, et puis soudain, je me suis sentie mal. Ils m'ont proposé de me raccompagner à Paul-Brousse, mais ils m'ont emmenée, en fait, au café de Galliana. Ils ont bu, m'ont obligée à me déshabiller. Ils m'ont frappée, mise sur une table et ont violé ma bouche et mon sexe. »*

MM. Alain Chapalain, Henri Lenga et Galliana nient cette version des faits. Certes, ce soir-là, ils ont bu. Mais c'est elle qui a voulu venir avec eux. *« Excitée et hystérique,* ont expliqué à leur tour MM. Lenga et Chapalain lors du premier procès, *elle a commencé à hurler. Elle a soulevé son pull, nous a montré ses seins. On l'a frappée pour qu'elle se calme. Le reste, elle a tout inventé. »*

Un goût de cendre était resté dans la bouche de ceux qui ont assisté au procès de septembre 1982. La victime, au moins supposée, avait trop été la cible du feu croisé des questions. Et celles-ci avaient été posées de telle façon que l'on avait eu l'impression que c'était elle l'accusée.

Il y avait d'un côté cette femme, actrice, homosexuelle, revendiquant de surcroît son homosexualité, et refusant l'expertise psychiatrique. Une expertise qui consiste à analyser les paroles de la victime et non les faits. L'examen médical de la jeune femme constatant une déchirure vaginale et des hématomes consécutifs à des brutalités n'avait pas fait le poids.

De l'autre côté, se tenaient deux hommes, certes un peu portés sur la bouteille et aimant la rigolade, mais bons pères de famille. La cour d'assises, le 24 septembre, leur a donné raison, rejetant Marie-Andrée Marion à son cauchemar. Le nouvel arrêt du 11 mai persiste et signe.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

● *Publicité mensongère.* – La 31e chambre correctionnelle de Paris a condamné, le 10 mai, le fondateur, M. Dominique Mézal, le gérant, M. Serge Donnio, l'animatrice, Mlle Agnès Bouanani, et deux secrétaires, Mmes Monique Piffret et Monique Bouanani, d'une société, la Publicité parisienne, à des peines allant de dix-huit mois d'emprisonnement à 2 000 francs d'amende.

Entre les mois de juillet et de septembre 1982, la société avait fait paraître, dans un quotidien parisien, des petites annonces concernant des logements à louer. Aux clients intéressés, on faisait verser une somme de 500 francs, signer un document intitulé « ordre de publicité », et on leur donnait des numéros de téléphone ne correspondant pas à des offres de location.

MÉDECINE

LES MÉDIATEURS FONT D'ULTIMES PROPOSITIONS AUX ÉTUDIANTS

Au terme de plusieurs heures de discussion avec les représentants des étudiants en médecine grévistes, les médiateurs nommés par *M. Pierre Mauroy ont présenté,* le mercredi *11 mai* – après consultation des ministères intéressés, – une série de nouvelles propositions complétant le texte du 6 mai (*le Monde* daté 8-9 mai). L'ensemble de ces propositions représente les concessions maximales que le gouvernement accepte de faire pour tenter de régler un conflit qui dure depuis douze semaines. Les étudiants grévistes se prononceront dans les prochains jours sur les suites qu'ils entendent donner à leur mouvement.

La liste des propositions complémentaires présentées par les médiateurs comporte plusieurs points qui *seront accueillis favorablement par* les étudiants en grève. Il est notamment indiqué que le programme du certificat de synthèse clinique et thérapeutique ne s'identifiera pas à celui des concours interrégionaux. Cette précision permet – aux yeux des étudiants – d'empêcher dans l'avenir une possible fusion entre ces deux épreuves qui aurait autorisé un contrôle rigide par les pouvoirs publics des différents flux de médecins en formation.

Autre point important : l'assurance donnée qu'aucun examen terminal ne sera mis en place pour valider le troisième cycle des études médicales. Il est aussi indiqué que des représentants d'étudiants seront consultés sur l'organisation – qu'ils estiment mal équilibrée – de certaines interrégions.

Une commission sera mise en place pour définir à quel moment les étudiants des filières de spécialités médicales pourront choisir leur spécialité future (les étudiants voudraient pouvoir le faire au cours de cursus ; le gouvernement voudrait que le choix se fasse dès l'origine. Des commissions seront aussi constituées pour organiser une réforme des deux cycles des études, où devrait pouvoir trouver place un début d'enseignement de médecine générale.

Il reste que les représentants du gouvernement n'ont pas voulu céder sur un point capital : le mode d'accès sur concours unique aux six filières et options (spécialités médicales, chirurgie, psychiatrie, biologie médicale, santé publique, recherche). Une seule modification a été apportée reprenant en partie une proposition étudiante : la note obtenue au *concours unique porterait* pour 80 % sur un tronc commun d'épreuves, les 20 % restants étant attribués sur six « cahiers » choisis par les étudiants et correspondant aux six filières et options. Les médiateurs font néanmoins remarquer que sur ce point ils n'ont pas encore obtenu l'aval du gouvernement. 5 % des postes d'internes seraient ouverts dans la filière santé publique, la recherche ne concernant que 1 % des internes.

D'autres précisions sont données sur la période transitoire, le concours d'internat 1984 permettant à ceux qui seront reçus de disposer du titre d'« internes de C.H.U. ».

Les médiateurs ont fait savoir qu'ils effectuaient là *« leur dernière intervention », « non par manque de bonne volonté,* a expliqué le professeur Jean Dausset, *mais pour des raisons juridiques, des décisions devant être prises avant le 18 mai ».* Les assemblée générales des étudiants grévistes se prononceront dans les jours qui viennent sur ce complément de propositions et sur l'arrêt ou la continuation du mouvement de grève.

JEAN-YVES NAU.

LES DOYENS DES FACULTÉS DE PHARMACIE DÉCIDENT DE « SURSEOIR MOMENTANÉMENT » A LEUR DÉMISSION COLLECTIVE.

Après leur menace de démission collective (*le Monde* du 10 mai), les doyens des facultés de pharmacie viennent de décider de *« surseoir momentanément à cette décision, compte tenu des assurances et précisions obtenues de la part de M. Savary, ministre de l'éducation nationale, et (...) de l'important entretien du 10 mai avec M. Blondel, conseiller auprès du premier ministre ».*

Cette menace de démission visait l'absence de décision officielle à propos de la rémunération des fonctions hospitalières des étudiants en cinquième année que prévoit la prochaine réforme. Pour les doyens, *« aucune décision n'a été prise du fait des réticences du ministère des finances ; un arbitrage avait été promis successivement en décembre 1982, janvier 1983 puis avril 1983 ».* Cet arbitrage pourrait être rendu dans les jours qui viennent.

M. Edmond Hervé se déclare prêt à faciliter l'exercice de la médecine de groupe

De notre correspondant

Rennes. – *« Enfin, il nous est répondu avec précision aux questions précises que nous posons ».* Remerciant M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, le docteur William Junod, président du Syndicat national des médecins de groupe (S.N.M.G.), a traduit ainsi, en fin de journée, le sentiment des quelque deux cents participants au vingt-quatrième congrès national du syndicat, qui vient de se réunir à Dinard. *« La médecine de groupe, pluridisciplinaire, ne peut que favoriser le décloisonnement et permettre le nécessaire dialogue »,* avait déclaré le secrétaire d'Etat à la santé, qui en a appelé *« à toutes les initiatives locales, qu'elles viennent ou non des professionnels de la santé »* pour aussitôt affirmer que *« la réponse repose, à titre principal, sur le médecin et plus particulièrement sur le médecin généraliste ».*

Répondant aux revendications précises des médecins de groupe, le secrétaire d'Etat – très applaudi – a répondu oui au forfait salle de soins (une revendication datant de 1972). Accord aussi du secrétaire d'Etat pour des conventions d'hospitalisation de jour, mais le problème de la prise en charge passe par la réalisation dans les six mois à venir de six expériences pour lesquelles M. Hervé attend les propositions du S.N.M.G. *En ce qui concerne la ré*munération du temps médico-social, *« nous avons le devoir de le reconnaître »,* a déclaré M. Hervé, longuement applaudi. La loi de 1901 est inadaptée à l'activité de la médecine de groupe : le secrétaire d'Etat suggère comme une solution possible *« l'assouplissement des règles auxquelles sont soumises les sociétés civiles professionnelles ».* Un groupe de travail est en place depuis plusieurs mois : *« Qu'il me remette son rapport définitif pour le 1er septembre. »* Réponse du docteur Junod : *« Nos dossiers sont prêts, nous sommes preneurs. »*

Au congrès d'Aix-en-Provence, le 29 mai 1981, les médecins de groupe avaient été particulièrement sensibles à la première sortie officielle du tout nouveau ministre de gauche de la santé. Après deux années d'incertitudes et de discours, ils ont retrouvé à Dinard la même personne devenue secrétaire d'Etat, mais toujours animée du même souci de dialogue et de concertation, tenant compte des réalités locales. Aix avait été le congrès de l'espoir pour les médecins de groupe. Reims, l'année suivante, fut celui de l'inquétude. Dinard, cette année, a ravivé l'espoir des congressistes. La personnalité du secrétaire d'Etat y est, sans aucun doute, pour beaucoup.

CHRISTIAN TUAL.

ÉDUCATION

Manifestations à Paris et en province contre le projet de loi sur l'enseignement supérieur

Plusieurs manifestations d'étudiants ont eu lieu mercredi 11 mai à Paris et en province à l'appel de différents comités ou coordinations qui protestent contre le projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur. A Paris, des élèves de grandes écoles ont manifesté dans le calme, mais des heurts entre policiers et des étudiants venus de l'université de Paris-II (Assas) ont eu lieu en fin de soirée dans le quartier Latin. A Lyon, à Lille et à Bordeaux, des incidents se sont produits alors que des étudiants tentaient d'ériger des barricades.

« Choc-média » au quartier Latin

L'opération était annoncée depuis le matin. Les affiches dans le hall du centre universitaire Assas en témoignaient. Mercredi soir, les étudiants étaient invités à participer à une soirée *« choc-média »*. Selon M. Xavier Perleaux, président du comité de grève d'Assas, il s'agissait *« d'organiser des rassemblements étudiants »* en différents points du quartier Latin, mais, précisait-il, *« nous éviterons tout affrontement avec les forces de police ; nous cherchons seulement à faire connaître le mécontentement des étudiants à la population »*. Pour cette opération, les organisateurs n'avaient pas averti la préfecture de police.

Vers 19 h 30, cinq à six cents personnes se rassemblent sur le parvis du centre Assas. Les responsables étudiants jugent qu'il y a là *« trop d'éléments incontrôlés »*, mais décident tout de même d'appeler les personnes présentes à se rendre place du 18-Juin, près de la gare Montparnasse. De là, après quelques slogans *« étudiants en colère »*, les étudiants vont partir en cortège *« spontané »* en direction de Saint-Germain-des-Prés. Les manifestants s'arrêtent sur le boulevard Saint-Germain, indécis. Les responsables du comité de grève semblent absents. Foulard au cou, gants de ski et lunettes de plongée à la main, ces *« étudiants en colère »* vont emprunter le boulevard à la recherche des policiers absents depuis le début de la soirée. Longue marche, jusqu'au croisement de la rue Saint-Jacques où *« enfin »* les C.R.S. font leur apparition. *« La fête va pouvoir commencer ! »*, crie une jeune étudiante. Un autobus est bloqué en travers de la chaussée par les manifestants, pendant que d'autres érigent, grâce à du matériel de chantier, de nombreuses barricades auxquelles ils mettent le feu.

A 21 h 30, les premières, les seules, grenades lacrymogènes éclatent à l'angle du boulevard Saint-Michel et du boulevard Saint-Germain. Des policiers des brigades d'intervention dispersent des manifestants, pendant que de nombreux policiers en civil manient les manches de pioches et les matraques en caoutchouc sans grand discernement. Passants, touristes étrangers et photographes de presse sont bousculés sans ménagement. On voit courir en tous sens des secouristes-étudiants d'Assas qui ajoutent à la confusion.

A partir de 22 heures, des incidents sporadiques, marqués par des heurts brefs, mais parfois violents, vont opposer policiers et petits groupes d'étudiants ou de manifestants. A peu près le même scénario que le jeudi 5 mai. Les affrontements se sont terminés vers 1 heure du matin, après que les policiers eurent procédé à cent treize interpellations, dont sept mises à la disposition de la police judiciaire. Six policiers ont été blessés.

S. B.

Grandes écoles : des jeunes gens bien tranquilles

« Les grandes écoles inquiètes », la banderole qui précédait le cortège des élèves des grandes écoles résume les préoccupations des manifestants. *« On n'est pas vraiment concernés mais on voudrait en savoir plus »*, explique par exemple Françoise, élève de H.E.C. Une assemblée générale mercredi matin, dans les locaux de l'école, a réuni un nombre important d'élèves, mais *« beaucoup n'ont pas voulu venir à la manifestation. Ils préfèrent rencontrer des députés ou des gens de la Chambre de commerce pour obtenir des éclaircissements sur l'avenir de l'école »*. Françoise, elle, a choisi de manifester. Avec deux mille cinq cents autres élèves de Paris et de province elle a donc défilé mercredi 11 mai du Champ-de-Mars à la place Denfert-Rochereau.

Manifestation sage, où les élèves d'une quarantaine d'écoles sont bien regroupés sous le sigle de leur établissement. Derrière les jeunes élèves de l'Institut européen des affaires, munies de larges lunettes, pour *« y voir plus clair dans la réforme Savary »*, les étudiants de l'école supérieure de commerce de Rouen crient *« fonctionnaires au boulot »*. Quelques représentants de l'Ecole des ponts et chaussées voisinent avec une forte délégation des Arts et Métiers. Et, comme dans toutes les manifestations qui se succèdent depuis quinze jours, des étudiants en architecture apportent le son des trompettes et la couleur des banderoles irrespectueuses.

Vers 16 h 45, les manifestants se dispersent place Denfert-Rochereau, alors que les organisateurs *« remercient »* les participants, école par école : une revue, d'où la publicité pour chaque établissement n'est pas exclue.

S. B.

M. MAUROY : les groupes extrémistes seront châtiés.

Dans un discours prononcé jeudi matin 12 mai à Marly-le-Roi (Yvelines), devant la Ligue française de l'enseignement, M. Pierre Mauroy a mis en garde les étudiants. *« Je demande aux étudiants*, a déclaré le premier ministre, *de prendre conscience du risque qu'ils prennent lorsque leurs revendications servent de prétexte à des groupes d'extrême droite qui descendent dans la rue pour y installer le désordre. Ces groupes extrémistes seront châtiés comme la République sait le faire envers ceux qui ne la respectent pas. »*

Polémique entre le CIEL et le CNAL à propos de la liberté de l'enseignement

A la suite du « manifeste pour la liberté de l'enseignement » du Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés (CIEL), dont nous avons publié des extraits dans *le Monde* du 11 mai, M. Michel Bouchareissas, secrétaire général du Comité national d'action laïque (CNAL), nous a adressé la lettre suivante :

Voilà une brochette d' « intellectuels » parfaitement représentative de la bourgeoisie française et d'un certain arrivisme mondain qui vient nous rappeler, avec des arguments d'une séduisante hypocrisie, qu'elle ne saurait, en aucun cas, mêler ses enfants à ceux du peuple.

Car il s'agit, en vérité, exclusivement de cela.

Le CIEL habille ici une certaine forme de haine sociale et d'évidents privilèges des oriflammes vertueuses de la liberté menacée, osant même parler de « dogmatisme » à propos de la laïcité, garante essentielle de la liberté de conscience.

Il ne fait, hélas, en cela que rejoindre le peloton des réactionnaires politiciens les plus acharnés, aujourd'hui, à empêcher la paix scolaire qu'engendrerait enfin la construction d'un service public unifié d'éducation, au sein duquel seraient, bien entendu, scrupuleusement sauvegardés les pluralismes philosophiques ou religieux, et respectée la conscience de chaque enfant.

Après d'autres, il insinue à cet égard que les religions seraient ainsi menacées...

Est-ce sérieux de la part d'intellectuels ?

La *« Lettre à l'opinion »*, actuellement diffusée par le CNAL pour hisser le débat à sa vraie mesure hors des fausses querelles, qu'illustre typiquement ce manifeste du CIEL, montre sans peine où est l'esprit d'ouverture et où se trouve une forme sophistiquée de totalitarisme de pensée.

Le CNAL rappelle donc, une fois de plus, qu'il est prêt à s'engager, sans esprit de revanche (et en toute lucidité en ce qui concerne les obstacles à surmonter) pour mettre enfin un terme, dans notre pays, à la ségrégation de l'enfance et aux antagonismes qu'elle entretient inéluctablement.

● *M. Alain Ravennes, fondateur et secrétaire général du CIEL*, à qui nous avons donné connaissance du texte du CNAL nous adresse la réponse suivante qui met fin à cette polémique dans nos colonnes : *« La pratique de l'amalgame et de la falsification et le ton du CNAL rappellent les meilleurs éditoriaux de l'*Humanité. *Ne s'en étonneront que ceux qui sous-estiment la faculté de contamination idéologique et sémantique du P.C.*

» Un seul exemple de cette désinformation. L'on nous prête de qualifier la laïcité de « dogmatisme ». Voici le passage de notre manifeste : « L'unification des enseignements n'est pas le moyen d'assurer la paix scolaire, tout au contraire. Ce ne sont pas les responsables de l'école privée qui ont rallumé cette querelle, mais une minorité intransigeante qui ne représente pas la majorité de la population française et qui réinterprète l'œuvre de Jules Ferry pour en faire un exemple de dogmatisme, alors qu'il souhaitait, avant tout, préserver la liberté des consciences et l'indépendance de l'enseignement vis-à-vis de l'Etat et vis-à-vis des partis ».

» Sans commentaire. »

● *M. Raymond Barre* estime, dans un entretien à *Presse-Océan*, que le projet de loi sur l'enseignement supérieur *« réduit l'autonomie des universités, entrave leur mission scientifique, crée une période d'instabilité que, rien ne rendait nécessaire, et que sur certains points, il menace les libertés académiques, c'est-à-dire la liberté pour les professeurs de l'enseignement supérieur de ne dépendre, en ce qui concerne leur enseignement et leur recherche, d'aucune autorité »*.



M. JEAN-PAUL JACQUÉ PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG-III

M. Jean-Paul Jacqué, professeur de droit international, vient d'être élu président de l'université de sciences juridiques, politiques, sociales et de technologie de Strasbourg-III. Il succédera, à partir du 1er juillet prochain, à M. Robert Kovar, en poste depuis janvier 1981, qui se retire pour raisons de santé. L'élection de M. Jacqué a été acquise au premier tour par 37 voix sur 56 votants.

[Né en 1942 à Nancy, M. Jean-Paul Jacqué est professeur de droit international public. Titulaire du doctorat en 1970, il est reçu à l'agrégation de droit public en 1972. Nommé professeur en 1975 à la faculté de droit de Strasbourg, où il en a été doyen de 1977 à 1981. M. Jacqué a aussi dirigé l'Institut des hautes études européennes de Strasbourg et publié plusieurs études de droit international (droits de l'homme et droit européen).]

FAITS ET JUGEMENTS

M. MAUROY : application sévère des textes contre le racisme

« C'est sur ces bancs que devrait être approuvée la lutte en faveur des droits de l'homme contre une idéologie de haine et de violence », a déclaré, mercredi 11 mai, à l'Assemblée nationale, M. Pierre Mauroy, répondant à une question de M. Guy Malandain, député des Yvelines (P.S.). M. Malandain demandait au premier ministre *« quel type d'action le gouvernement compte-t-il entreprendre pour mobiliser l'opinion publique contre la montée du racisme et de la xénophobie »*, après avoir rappelé que, notamment depuis les élections municipales, se multipliaient dans les rues *« les slogans haineux et injurieux pour les travailleurs étrangers »*.

« Au soir du deuxième tour, a déclaré M. Mauroy, *j'avais dit que la droite prenait une très grave responsabilité en se prêtant à une campagne contre les travailleurs immigrés sous couvert de défendre la sécurité. »* De nombreux députés R.P.R et U.D.F. allaient quitter l'hémicycle. M. Mauroy indiquait que *« le gouvernement demandera l'application sévère des textes punissant l'incitation à la haine raciale »*, et que des instructions avaient été données au parquet *« pour que soit facilitée l'action des associations qui luttent contre le racisme et auxquelles la loi reconnaît le droit de se porter partie civile »*.

● *Le jeune lycéen qui a attaqué à coups de couteau*, mardi 10 mai, le proviseur, le censeur et une conseillère d'éducation de son établissement a été écroué mercredi soir à la prison de Varces *(le Monde* du 12 mai). Le juge d'instruction chargé du dossier l'a inculpé de coups et blessures volontaires avec arme. Le magistrat n'a pas retenu l'idée de préméditation dans l'acte du garçon, âgé de dix-sept ans. Les jours du proviseur du lycée Jean-Bart, M. André Argouges, ne sont plus en danger, mais la gravité des blessures font craindre aux médecins une paralysie totale ou partielle de ses jambes. – *(Corr.)*

● *Grève de la faim des Irlandais de Vincennes.* – Deux des trois membres du parti républicain socialiste irlandais (IRSP), arrêtés à Vincennes le 28 août 1982 par les gendarmes du G.I.G.N. et emprisonnés depuis, sont actuellement en grève de la faim : Stephen King, depuis le 5 mai ; Mary Reid, depuis le 10 mai. Les détenus irlandais réclament le statut politique. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris doit se prononcer, vendredi 13 mai, sur la demande de mise en liberté de Mary Reid.

● *Le gendarme Louis Grau*, trente-deux ans, qui avait blessé un de ses collègues et un adolescent, le 8 mai, à Trévoux (Ain) lors d'un contrôle d'identité *(le Monde* du 10 mai), avait 1,45 gramme d'alcool dans le sang, a-t-on appris auprès du parquet de Bourg-en-Bresse.

Bavures « policières »

Le Parquet de Paris a chargé l'inspection générale des services (I.G.S.) de deux dossiers relatifs à des « bavures » policières. La première a eu lieu mardi 10 mai vers 3 heures. M. Philippe Barre, qui rentrait à son domicile de la rue Saint-Maur dans le douzième arrondissement, après avoir joyeusement fêté son anniversaire chez des amis, a été gravement blessé à l'épaule par l'un des trois gardiens de la paix appelés par une voisine ; celle-ci avait cru à un cambriolage en entendant la victime avoir des difficultés avec sa serrure.

L'autre affaire vise deux gardiens de la paix des commissariats des douzième et dix-neuvième arrondissements. Après une soirée passée dans plusieurs cafés et bars, une querelle avait éclaté avec trois consommateurs d'origine maghrébine dans un établissement de la rue Jean-Mermoz (8e), mercredi 9 mai vers 4 heures. Une fois dehors, l'un des policiers avisa un pistolet 22 long rifle tombé sur le sol et fit feu avec son arme de service à trois reprises, blessant à la tête et à la jambe l'un des protagonistes.

RELIGION

UNE MISE EN GARDE CONTRE LE SUICIDE

« Tu choisiras la vie »

Quatre responsables des religions « issues de la Bible » – Mgr Meletios, président du Comité inter-épiscopal orthodoxe de France ; M. René-Samuel Strat, grand rabbin de France ; le pasteur Jacques Maury, président de la Fédération protestante de France et Mgr Jean Vilnet, président de la Conférence épiscopale française – ont signé ensemble une mise en garde contre lesuicide. En voici le texte :

« La vie humaine est un don de Dieu. Le reconnaître, c'est fonder la dignité et la responsabilité de l'homme. Tout être porte en lui l'image de son créateur. Au sein de l'ensemble de la création, chaque personne est dotée d'un prix inestimable. Mais tout homme a besoin de solidarité ; constatant que notre société conduit certains de ses membres à la désespérance, nous appelons à l'écoute et à la compréhension de tous ceux qui perdent l'espoir dans leur lutte contre la solitude.

» Nous éprouvons fortement le besoin d'affirmer que la vie a un sens, une valeur et un but, qui nourrissent nos convictions et nos espérances. Selon l'Ecriture : « Vois, je te propose aujourd'hui » la vie et le bonheur... Tu choi- » siras la vie. »

(Deutéronome 30, 15-20).

SPORTS

FOOTBALL

La victoire d'Aberdeen en Coupe des coupes

Une douche froide pour Alfredo Di Stefano

L'Europe du football a couronné en Suède son premier lauréat de la saison 1982-1983, le 11 mai à Göteborg, où moins de dix-huit mille spectateurs avaient bravé la pluie pour assister à la victoire d'Aberdeen sur le Real Madrid par 2 buts à 1 après prolongations dans la finale de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupe.

Au moment de briguer son deuxième mandat pour quatre ans à la présidence du Real Madrid, au début de la saison, on ne donnait pas cher des chances de M. Luis De Carlos. Au handicap de son âge (soixante-seize ans) s'ajoutait celui d'un déficit d'exploitation du club qui atteignait 900 millions de pesetas (54 millions de francs). C'est alors qu'il eut l'idée de promettre aux soixante-quatorze mille *socios* – et surtout aux quarante-six mille en âge de voter – le retour au Real, comme entraîneur, d'Alfredo Di Stefano. M. De Carlos fut réélu avec plus de trois mille voix d'avance.

Difficile de dire si Alfredo Di Stefano a fait la gloire du Real ou le contraire, tant les deux noms semblent indissociablement liés. Avant l'avènement de Pelé, l'avant-centre argentin puis naturalisé espagnol était en effet considéré par tous comme le plus grand joueur du monde pour ses talents de buteur et son rayonnement exceptionnel qui avait fait de lui un précurseur du « football total ». Son palmarès se confond en tout cas avec l'âge d'or du Real. Sous le maillot blanc, il avait disputé sept finales de la Coupe d'Europe des clubs champions, dont les cinq premières gagnées consécutivement, et il demeure le meilleur marqueur de cette épreuve, avec quarante-neuf buts pour cinquante-huit matches.

Si les retrouvailles entre le Real et Di Stefano n'ont pas eu lieu plus tôt, c'est que, au soir de leur dernière défaite en finale de Coupe d'Europe, contre l'Inter de Milan, en 1964, le joueur n'avait pas résisté à une proposition de l'Espanol de Barcelone pour terminer sa carrière. Don Santiago Bernabeu, entré au club comme jeune joueur en 1909 puis tour à tour entraîneur, secrétaire, vice-président et président à partir de 1943, n'avait pas supporté ce qu'il considérait comme une « trahison ». La sentence était tombée : plus jamais les portes du Real ne s'ouvriraient devant Di Stefano.

Depuis, le président symbole du Real est décédé, en 1978, pendant la Coupe du monde argentine, et Di Stefano a obtenu ses galons de grand entraîneur en gagnant la Coupe des vainqueurs de coupe avec Valence en 1980. Elections obligent, M. De Carlos a pensé que l'heure de la prescription était venue pour celui qui paraissait le plus apte à redorer le blason du club.

Il y a quinze jours à peine, Di Stefano pouvait passer pour le Messie, et la presse espagnole annoncer la résurrection du grand Real, qualifié pour sa onzième finale européenne, par les demi-finales de la Coupe d'Espagne et en passe de conquérir son vingt et unième titre national. Pour les Madrilènes, la douche froide commence à Valence, où une défaite lors de l'ultime journée du championnat les prive d'un titre au profit des Basques de Bilbao.

A Göteborg, le temps et la pelouse avantageaient plutôt les Ecossais. Dès la septième minute, le jeune Peter Black (dix-neuf ans), qui, trois minutes plus tôt, avait déjà expédié une reprise de volée sur la transversale, ouvrait le score. Sept minutes plus tard, la pelouse gorgée d'eau jouait pourtant un mauvais tour aux Ecossais en freinant une passe en retrait de McLeigh à son gardien. Santillana devançait Leighton, qui stoppait l'avant-centre madrilène en lui prenant le pied. Juanito transformait le penalty.

Au fil des minutes, les Ecossais allaient imposer leur puissance mais devaient attendre les prolongations pour battre une deuxième fois Agustin. C'est l'ailier gauche Peter Weir, qui avait joué toute la soirée au matador devant les charges de son garde du corps Juan José, qui permettait à Hewitt de porter l'estocade à sept minutes du coup de sifflet final. Le Real Madrid et Di Stefano n'ont plus que la Coupe d'Espagne pour fêter leurs retrouvailles.

GÉRARD ALBOUY.

Deux mille deux cents participants aux premiers jeux nationaux des handicapés mentaux

La Fédération française du sport adapté (F.F.S.A.) (1) organise du 11 au 15 mai à Roanne (Loire) les premiers jeux nationaux pour handicapés mentaux, qui sont patronnés par la championne du monde de judo Brigitte Deydier et le directeur des équipes de France de football, Michel Hidalgo.

Deux mille deux cents participants venant de soixante-deux départements et encadrés par cinq cents accompagnateurs doivent prendre part à deux cent soixante épreuves d'athlétisme, judo, football, basket-ball, natation, jeux adaptés au stade Rémy-Malleval et au collège Sempé, tandis que des athlètes de haut niveau feront des démonstrations de hockey sur patin à roulettes, de tir à l'arc, d'escrime, de tennis de table, d'équitation et de trampoline. Pour les organisateurs, ces jeux doivent montrer que *« les handicapés mentaux peuvent être considérés comme des sportifs à part entière, malgré leurs difficultés. »*

On compte en France 1,2 million de handicapés mentaux. Vingt mille d'entre eux seulement ont un jour pratiqué une activité physique ou sportive. *« C'est peu »*, déplore M. Henri Mian, le directeur technique fédéral de la F.F.S.A., qui a organisé les premiers jeux pour handicapés mentaux. Actuellement, ces derniers sont traités dans 3 300 établissements spécialisés dépendant du ministère de la santé, dont les neuf dixièmes n'ont pas d'enseignant d'éducation physique. *« Sans être pratiquées dans un but thérapeutique, les activités physiques et sportives offrent aux handicapés mentaux une ouverture sur la vie – aller à la piscine ou au gymnase – qui favorise leur autonomie. Elles développent généralement les capacités motrices de ces handicapés, qui paraissent habituellement pataunds et maladroits »*, relève M. Mian, en regrettant qu'*« il n'existe aucune obligation d'éducation physique dans les instituts spécialisés »*.

La Fédération française de sport adapté a vu le jour en 1971, sur l'initiative de la FAVA (Franco American Volonteer Association) et de l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés). Elle a été habilitée par les pouvoirs publics en 1977, en même temps que la Fédération française pour les handicapés physiques (handisports). Son affiliation au Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) a été acceptée en mars 1983. Le ministère du temps libre a mis à sa disposition cinq cadres techniques qui sont professeurs d'éducation physique. La F.F.S.A. touche actuellement six mille personnes dans les instituts spécialisés, les hôpitaux psychiatriques et les clubs sportifs pour handicapés qui sont répartis dans soixante-dix départements.

Après une mise en place progressive à l'échelon local, départemental, puis régional, de rencontres sportives, l'organisation de jeux nationaux a été décidée. *« Il s'agit d'offrir à tous les participants handicapés mentaux, pendant cinq jours, un lieu de vie et de confrontation sportive, hors de leur milieu habituel, où le plaisir de jouer prime sur celui de gagner »*, note M. Michel Mirau qui veut aussi montrer *« au grand public que les handicapés mentaux sont tous capables de pratiquer des activités physiques et sportives adaptées »*. L'objectif final est de faire accepter progressivement dans les associations sportives un petit nombre de handicapés afin de favoriser leur intégration sociale, comme c'est le cas par exemple à Montauban (Tarn-et-Garonne) dans le club de judo de l'ancien champion Jean-Pierre Cabanne.

ALAIN GIRAUDO.

(1) Fédération française de sport adapté ou d'éducation par le sport des personnes handicapées mentales, 182, rue Raymond-Losserand - 75014 Paris - Téléph. : 545-07-60.

ALPINISME. – *L'Italien Reinhold Messner, a réussi, le 5 mai, l'ascension du Cho Oyu (8 153 mètres) au Népal. A trente-huit ans, l'Italien est ainsi devenu le premier alpiniste à avoir gravi dix sommets de plus de 8 000 mètres sans appareil à oxygène. Il envisage de porter ce record à quatorze, en gravissant encore le Dhaulagiri, l'Annapurna, le Lhotse et le Makalu, quatre sommets prestigieux de la chaîne himalayienne.*



RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 12 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Bel Ami.
D'après Maupassant, réal. P. Cardinal.
Bel Ami continue son ascension sociale jalonnée de victimes féminines...

22 h 15 La leçon de cinéma de François Truffaut.
Réal. J.-M. Berzosa.
Le metteur en scène des 400 Coups, à travers des extraits de ses films, parle de la construction d'un scénario, du choix des acteurs, des enfants. Passionnant.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : L'heure de vérité. De F.-H. de Virieu.
Avec M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité.

21 h 40 Magazine : Les enfants du rock : Bob Marley.
Héros de la communauté noire, porte-parole des ghettos, Bob Marley a envahi le monde entier de ses rythmes à la fois élastiques, lancinants et torrides. Une belle émission, un hommage composé d'extraits de concerts, d'interviews inédites, de séquences dans les studios d'enregistrement.

22 h 55 Sport : judo.
Championnat d'Europe messieurs.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Parole donnée : Les malheurs de Cathy.
Les adolescents de la Guadeloupe. Réal. J. Prat.
Une comédie-fiction un peu maladroite, mais fraîche, vivante, inventée par des adolescents de Basse-Terre et qui dit avec humour pas mal de choses sur le mal de vivre d'une certaine jeunesse urbaine guadeloupéenne.

21 h 30 Journal.

21 h 50 Ciné-passion de M.-C. Barrault.

21 h 55 Film : l'Adoption.
Film français de M. Grunebaum (1978), avec G. Chaplin, J. Perrin, P. Norbert, G. Lorin, M. Chartrettes.
Un couple appartenant à un milieu intellectuel évolué « adopte » un adolescent malade et déboussolé, le mêle à ses jeux sans tabous, puis le délaisse.
Un premier long métrage plein de qualités dans la mise en scène, l'audace de certaines situations, la critique féroce d'une certaine malhonnêteté bourgeoise.

23 h 28 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.

23 h 30 Prélude à la nuit.
« Capriccio », de F. Poulenc, interprété à deux pianos par E. Exerjean et P. Corre.

FRANCE-CULTURE

20 h, Le jardin aux betteraves, de R. Dubillard. Avec M. Bouquet, R. Bouteille, M. Machadado, C. Piéplu et le Quatuor Bernède.

22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 23 février 1983 à la Maison de la Mutualité à l'occasion de l'inauguration de l'Institut kurde de Paris) : danses populaires par les groupes Komkar, sol. Zilfo et Mahabad, sol. Temo (tembur et voix).

22 h, Fréquence de nuit : œuvres de Charpentier, Vivaldi, Mozart, Honegger, Prodromidès...

Vendredi 13 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 35 Vision plus.
12 h H.F. 12 (info).
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 50 Portes ouvertes : La folie, vous connaissez ?
14 h 5 L'Antiquité dans notre environnement : Arles émission du C.N.D.P.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 S'il vous plaît.
20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Coco-boy.
Emission de S. Collaro et M.-F. Brière.
Avec G. Montagné, J. Roucasse, M.-P. Casey et A. Scoff.

21 h 40 Série : Lucien Leuwen.
D'après Stendhal. Réal. Cl. Autant-Lara.
Lucien, chargé d'organiser des élections, reçoit une lettre anonyme dénonçant le Dr Du Poirier comme responsable de sa séparation avec Bathilde. Un entretien avec elle dissipe le malentendu. Un feuilleton classique.

22 h 55 La forêt Notre-Dame.
Émission de J.-M. Soyez.
La charpente de la cathédrale de Paris commentée par M. Sylvie Alexandre, ingénieur des Eaux et Forêts.

23 h 25 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h 5 Aujourd'hui la vie.
15 h 5 Série : Le cœur au ventre.
16 h 5 Reprise : Les jours de notre vie.
Le psoriasis (dif. le 11 mai).

16 h 55 Itinéraires.
de S. Richard.
Musique-mémoire de la Réunion.

17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Secret diplomatique.
De D. de la Patellière.
Un garde-chasse et un ambassadeur de France retrouvés morts : le commissaire Varant est sur les traces d'un nazi.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : histoire de couples, sont invités : Cavanna (les Yeux plus grands que le ventre), *D. Desanti* (les Clés d'Elsa), *B. Groult* (les Trois Quarts du temps), *J. Perry* (Folie suisse), *M. Tourneur* (Gilles et Jeanne).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club (cycle Michel Simon) : Boudu sauvé des eaux.
Film français de J. Renoir (1932), avec M. Simon, C. Granval, M. Hainia, S. Lerczinska, J. Dasté (N. Rediffusion).
Un clochard qui s'était jeté dans la Seine au pont des Arts est sauvé et recueilli par un libraire. Le rescapé ayant repris goût à la vie sème le désordre chez son « bienfaiteur ».
Truculent et génial numéro de Michel Simon, faisant, avec la complicité du réalisateur, la nique à la morale bourgeoise. La mise en scène capte la vie, suit l'élan des acteurs. Un des grands « classiques » de Jean Renoir.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 25 A.N.P.E. : Séquence emploi.
18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Mouvement pour l'autogestion distributive.
19 h 10 Journal.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 50 Dessin animé : Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.) : Locations saisonnières.

20 h 35 Vendredi : 68, connais pas !
Magazine d'information d'A. Campana.
Un petit film de montage, trente-trois minutes de documents sur les prises de parole dans la rue, les universités, les usines avant un débat où seront confrontés des jeunes lycéens ou apprentis d'aujourd'hui, et trois invités dont Daniel Cohn-Bendit, ancien leader de la révolte, et M. François Ceyrac, ancien président du C.N.P.F.

21 h 35 Journal.

21 h 55 Magazine de la photo : Flash 3.
De J. Bardin, P. Dhostel et J. Egner.
Revue de presse : Expos de la semaine ; Dossiers : comment faire développer et tirer vos photographies ? Flash pratique : la photo panoramique.

22 h 38 Une minute pour une image. D'Agnès Varda.

22 h 40 Prélude à la nuit.
« Sonate pour violon » de C. Franck par E. Friedman, au violon, et L. Petitgirard, au piano.

23 h 10 Journal et spécial foot.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : l'Office de la recherche scientifique et technique des DOM-TOM.
8 h, Les chemins de la connaissance. : voir lundi.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : « Eugénie de Guerin » de Wanda Bannour.
11 h 2, Musique : Mephisto (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : œuvres de W. Blake, tome IV.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire, Mirza Kudik Khan.
18 h 30, Feuilleton : Portrait de femme.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : hasard ou ignorance en physique.
20 h, Emission médicale : les enfants et la maladie (en liaison avec l'émission de TF1 diffusée le 9 mai).
21 h 30, Black and blue : Spécial Festival d'Angoulême.
22 h 30, Nuits magnétiques, en direct de Cannes.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Schoenberg, Schubert, Boccherini...
7 h 5, Concert : « Concerto n° 20 », de Mozart par l'Orchestre national de France, dir. : J. Loughran.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 10, Concert : « 9e Symphonie », de Dvorak, par l'Orchestre national de France, dir. : S. Ozawa.
9 h 5, D'une oreille l'autre.
12 h, Actualité lyrique.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Avis de recherche : œuvres de Vitali, Ramette.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Villa-Lobos, Satie, Barrios, sol. F. Kleynjans, guitare.
14 h, Equivalences : œuvres de Buxtehude, Bach, Schumann, Gigout.
14 h 30, Les enfants d'Orphée : les animaux du fantastique.
15 h, La société nationale de musique.
17 h 5, Les intégrales : la musique religieuse de Mozart.
18 h, Jazz : le clavier bien rythmé.
18 h 30, Studio-concert (donné le 18 février 1983 au théâtre du Ranelagh) : Œuvres de Bononcini, Frescobaldi, Uccellini..., avec E. Gatti, violon baroque...
19 h 35, L'imprévu.
20 h 20, Concert « Variations pour orchestre sur un thème de Haydn », de Brahms, « Variations sans fugue », de Kagel », « Concerto pour violon, violoncelle et orchestre », de Brahms, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. : M. Bamert, sol. D. Sitkovetski, violon, et M. Matsky, violoncelle.
22 h 15, Fréquence de nuit.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 12 MAI

– *M. Turkmen,* ministre des affaires étrangères de Turquie, est invité à l'émission « Le temps de dire » à 19 heures sur Radio-Service-Tour-Eiffel, 101,5 MHz, Paris.

LE FINANCEMENT DES RADIOS PRIVÉES LOCALES

Le gouvernement va faire la chasse à la publicité clandestine

Tous ceux qui spéculaient sur une ouverture prochaine de la législation concernant les radios libres à la publicité sont désormais prévenus : le gouvernement n'a pas l'intention de proposer à l'Assemblée nationale la moindre modification du régime actuel. M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, venu soutenir mercredi 11 mai devant les députés le projet d'extension de la loi sur l'audiovisuel aux territoires d'outre-mer **(voir page 8)****, en a profité pour dénoncer ce qu'il qualifie de *« véritable campagne »* menée par certains en faveur de la publicité. Selon lui, la loi sur l'audiovisuel *« s'appliquera dans toutes ses conséquences au fur et à mesure que la Haute Autorité délivrera les autorisations d'émettre »*, les auteurs d'infractions risquant non seulement le retrait de l'autorisation, mais aussi des poursuites pénales.**

« Campagne » ? Le mot paraît bien fort pour décrire cet état d'esprit général né d'un simple constat sur le terrain et de l'expérience difficile de gestion quotidienne d'une radio. « Campagne » signifierait mouvement organisé, canalisé, orchestré. Or rien de plus désuni, d'éclaté, que le mouvement des radios libres au sein duquel se côtoient désormais les forces et les intérêts les plus divers. Et quoi de plus constant dans l'histoire des radios libres que cette revendication concernant la publicité ? Souvent endettés lourdement, les radios ont dû s'organiser elles-mêmes, le plus souvent de façon individuelle, parfois collectivement. Une fois épuisées les ressources traditionnelles, fait le tour des sources mêmes de subventions, le recours aux pratiques publicitaires s'est peu à peu imposé. Malgré la répugnance initiale de nombreuses stations. Malgré la loi.

Malgré l'annonce, aussi, par MM. Mauroy et Fillioud d'une subvention qui a pris des allures d'Arlésienne et dont le montant annoncé paraît aujourd'hui incertain. Participant, le week-end dernier, au colloque organisé par la Fédération nationale des radios libres (F.N.R.L.) sur le thème du financement, M. Jean-Michel Galabert, président de la commission chargée de répartir ce fonds de soutien, annonçait en effet que seule la moitié de la somme initialement promise, soit 50 000 F seulement, pourrait être octroyée aux stations retenues dès publication de leur autorisation au *Journal officiel*. Les autres versements devant être répartis dans le temps...

La raison tenait en fait à deux points : d'une part le dépassement probable du nombre d'autorisations initialement prévu pour la fin de l'année (le chiffre serait plus proche de 900 que de 700) ; d'autre part, l'incertitude portant sur les recettes fluctuantes des régies publicitaires dont dépend directement le fonds.

Un avertissement

De quoi inciter cependant fédération et groupements de radios à faire connaître leurs propres propositions de financement. Comme cet accord passé entre la F.N.R.L. et la Banque française de crédit coopératif qui permet aux radios autorisées de recevoir rapidement une avance de la subvention du fonds de soutien, éventuellement doublée d'un prêt équivalent.

De quoi aussi relancer le débat sur la publicité... ou sur les façons de s'accommoder dès maintenant de son interdiction. L'absence de définitions précises dans un texte juridique n'en donne-t-elle pas les moyens ? Sans doute, même si le secrétariat d'État a décidé de reprendre désormais à son compte l'approche déterminée, au début de l'année, par un groupe de travail de la commission Galabert. Ainsi serait considéré comme un message publicitaire *« tout ce qui présente ou cite de façon répétitive un produit, un homme, une marque, une société, un service, dans le but de créer, de maintenir ou d'augmenter, une clientèle en procurant des avantages financiers ou en nature à celui qui les diffuse ».*

La rédaction est habile et permet d'englober à la fois les formes traditionnelles de la publicité (généralement les spots), le parrainage (sponsoring) ou toute autre forme d'activité promotionnelle. Le contrôle ? Nul besoin de créer de nouveaux services, dit-on au cabinet de M. Georges Fillioud. L'instrument existe, c'est le Service d'observation des programmes (SOP), créé tout spécialement pour traquer dans les programmes du service public toute forme de publicité clandestine. C'est donc à lui qu'incomberait la charge de veiller désormais au respect de l'interdiction de la publicité sur les radios locales privées.

Plus qu'un rappel, l'intervention de M. Fillioud est donc aussi un avertissement. Gare aux radios dont l'autorisation est désormais officielle !

Prenons garde simplement que, à trop guetter les petites entorses, on en oublie les grosses manœuvres. Certaines radios périphériques en savent quelque chose...

ANNICK COJEAN.

Le football pomme de discorde à la télévision

La polémique continue entre TF 1, FR 3 et la Fédération française de football (F.F.F.), à propos de la diffusion d'images des matches par la troisième chaîne, TF 1 s'étant assurée l'exclusivité pour son magazine « Télé-Foot 1 » (*le monde* du 30 avril). Mardi 10 mai, les terrains de sports de Nantes, Tours et Rouen ont été interdits au personnel de FR 3. Les protestations se multiplient du côté des stations régionales, qui menacent de ne plus « couvrir » l'actualité du ballon rond. La section centre de l'Union syndicale des journalistes sportifs de France parle *d'« atteintes à la liberté du travail et au droit à l'information »* ; la section Nord-Pas-de-Calais du Syndicat national des journalistes estime qu'il s'agit d'un *« précédent inquiétant ».*

Saisie, la Haute Autorité de la communication audiovisuelle a confirmé, mercredi 11 mai, que TF 1 conserve le monopole d'un magazine (national) sur le football ; FR 3 pourra toutefois continuer à diffuser quelques images dans son dernier journal, « Soir 3 » ; la F.F.F. n'est pas opposée d'autre part à la diffusion d'images localement par les stations régionales.

PRESSE

LE DOSSIER HERSANT

M. André Audinot (« le Figaro ») réclame un non-lieu pour de « pseudo-infractions »

M. André Audinot, P.-D.G. du *Figaro* et député (non inscrit) de la Somme, vient de déposer auprès de M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, une demande de non-lieu pour l'inculpation dont il est l'objet, avec dix-sept autres personnes – dont M. Robert Hersant, patron de la Socpresse. – pour infraction à l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse. Son dossier est, d'autre part, en instance à la Cour de cassation.

Au cours d'une conférence de presse réunie mercredi 11 mai à Paris, le directeur de la publication du *Figaro* a déclaré *« avoir le sentiment de servir de cobaye ».* Les fonctions qu'il a occupées et occupe dans le groupe de presse de M. Hersant le sont, a-t-il estimé, *« en parfaite légalité »*, après avis des responsables gouvernementaux consultés avant le changement de majorité.

M. Audinot a repris la thèse qu'il avait déjà exposée (*le Monde* du 22 septembre 1982). Jusqu'en mai 1981, l'interprétation de l'ordonnance de 1944 était « restrictive » et ne concernait pas les « personnes morales ». Ce point de vue est corroboré par l'avis d'une vingtaine de spécialistes interrogés par ses soins. Le dernier en date, sollicité par M. Roger Gruss, P.-D.G. de *Nord-Matin* (lui aussi inculpé), n'est autre que M. Georges Léauté, professeur de droit, choisi par l'actuel garde des sceaux pour présider la commission de réforme de la procédure pénale ; M. Léauté fut aussi l'un des responsables du service juridique et technique de la presse, de la Libération à 1953.

Dès lors, l'argumentation des syndicats de journalistes – qui ont déposé plainte en 1977 – ne tient pas. Elle est, de plus, sélective, puisque d'autres groupes de presse, qui sont dans une situation analogue à celle du groupe Hersant, ne sont pas inquiétés. Il s'agit donc, aux yeux du député de la Somme, de *« pseudo-infractions »* à l'ordonnance de 1944 et d'une application *« sélective »* de la législation. En un mot, le procès qui lui est fait est politique : *« Depuis 1981, on tente de faire dire au texte ce qu'il ne dit pas. »*

« Liberté d'information »

« Rien ni personne ne me fera taire », a encore déclaré M. Audinot. Ni lui ni le journal qu'il dirige. Celui-ci a entrepris une campagne systématique auprès de la presse étrangère pour que celle-ci répercute ses préoccupations sur *« la liberté de l'information en France ».* Ainsi le quotidien allemand *Die Welt* a publié le 24 mars un article que *le Figaro* a reproduit dans son édition du 12 avril sous le titre « La presse libérale en danger » (1). Le *Washington Post* a fait de même le 28 mars (reproduit dans *le Figaro* du 26 avril). M. Audinot a indiqué qu'il avait rencontré des journalistes italiens, suisses, hollandais... *« J'irai partout, inlassablement, expliquer ce qui se passe en France, le mauvais coup qu'on m'a fait. »*

S'agissant des redressements fiscaux que subit depuis peu le groupe Hersant, et qui dépasseraient les 190 millions de francs (*le Monde* du 5 mai), M. Audinot a déclaré que *« les quelques redressements reçus ne permettent pas de savoir si les chiffres annoncés sont exacts ».* Il a indiqué que son groupe de presse *« n'était pas organisé pour frauder »*, que *« la comptabilité était bien tenue »* et qu'il était *« surpris d'apprendre que des fonctionnaires de la direction générale des impôts font bénéficier d'autres journaux* (en l'occurrence *le Canard enchaîné*) *d'informations ». « Si tout cela se vérifie,* a ajouté M. Audinot, *nous en tirerons les conclusions juridiques. »* Le conseil de surveillance du *Figaro* a d'autre part protesté contre *« les manœuvres intéressées, en haut lieu, contre un organe de presse qui n'a cessé (...) de défendre la liberté d'expression ».*

Le P.-D.G. du *Figaro* a en outre présenté un opuscule de cent trois pages qu'il vient de publier, intitulé *La gangrène des libertés.* Pour lui, son inculpation est symptomatique d'une *« maladie qui accompagne, plus ou moins rapidement, plus ou moins ouvertement, mais toujours, les régimes dont le fondement est le marxisme ».* Le député de la Somme estime que *« les libertés essentielles sont menacées »*, notamment dans les domaines de la justice, de l'économie, de l'agriculture, du travail, de la médecine, de l'enseignement, des échanges extérieurs. Sa *« certitude angoissée »* : *« Il est possible que la France ressemble à la fin du septennat à une démocratie populaire appauvrie et enchaînée. »*

(1) Le correspondant à Paris de *Die Welt* a, au cours de cette conférence de presse, émis des réserves sur l'origine de cet article, qui aurait été en fait fourni par *le Figaro* lui-même, son auteur ne faisant pas partie des journalistes du quotidien allemand.

Le Monde

économie

AGRICULTURE

L'agitation paysanne

Les manifestations agricoles se poursuivent en attendant la reprise des négociations sur les prix agricoles, lundi 16 mai à Bruxelles. Elles devraient même s'intensifier pendant les deux jours prévus pour ce conseil des ministres, où les Dix espèrent parvenir à un compromis. La « chasse » aux camions étrangers a donc continué, dans le Pas-de-Calais, où les agriculteurs ont obtenu du préfet que deux poids lourds soient reconduits à la frontière belge, le Nord, la Mayenne. Ce sont les importations de porcs ou de salaisons qui sont visées, mais aussi celles de moutons ou de légumes néerlandais.

En Bretagne, région la plus touchée par la crise des productions animales (porc, aviculture et lait), les dirigeants syndicaux, divisés en tendance selon les départements, aimeraient privilégier les campagnes d'« explication » et effacer les images de violence laissées dans l'opinion publique par les manifestations de Quimper et de Saint-Brieuc. D'autre part, si la crise du porc est réelle, en France mais aussi dans la Communauté, où la production est en augmentation, on s'interroge sur la fiabilité des cours enregistrés aux marchés au cadran de Bretagne.

En Bretagne : les syndicalistes veulent privilégier les campagnes d'explication

De notre envoyée spéciale

Brest. — Quelques jours avant les nouvelles négociations sur les prix agricoles, la Bretagne a décrété une mobilisation générale. Après les manifestations violentes des producteurs de porc à Quimper, et des aviculteurs à Saint-Brieuc, les syndicalistes paysans de la région, affirment leur volonté de mener des actions plus *« rigoureuses »* et plus larges. Il leur faut désormais faire appel à l'opinion publique. Si les contrôles routiers visant à intercepter les camions étrangers continuent, ainsi que les démarches auprès des élus locaux, si de nouvelles formes de manifestations sont prévues, les syndicalistes ont décidé, semble-t-il, de mettre fin, pour un temps, à des formes d'action qui pourraient les opposer entre eux.

Il est vrai que les relations entre les Fédérations départementales de syndicats d'exploitants agricoles (F.D.S.E.A.) et les Jeunes Agriculteurs diffèrent de département à département et que les clivages agricoles sont souvent difficiles à définir. Un fait demeure néanmoins. Au-delà des commentaires politiques qui n'ont pas manqué après les manifestations violentes de ces derniers jours, c'est bel et bien une conception du syndicalisme qui est en cause. *« Nos différends se résument plus à une rivalité de tendances syndicales qu'à des questions politiques,* affirme-t-on, à la F.D.S.E.A. du Finistère. *D'une part, les jeunes tentent de faire pression sur les milieux politiques. Ils sont liés à des organisations de producteurs, au Crédit agricole. D'autre part, dans le domaine technique, celui de l'organisation du marché notamment et du contrôle des cumuls, ils ont des positions plus libérales que nous. Il existe deux tendances syndicales dans le département... et aussi deux conceptions de l'avenir de l'agriculture. »*

Ces difficultés n'ont pas empêché la F.D.S.E.A. finistérienne d'être présente aux manifestations organisée par les Jeunes Agriculteurs.

Si les deux manifestations de Quimper et de Saint-Brieuc ont poussé en avant les producteurs de porcs et les aviculteurs, particulièrement touchés par la crise actuelle, le syndicalisme agricole dans son ensemble affirme qu'il n'a pas attendu ces derniers jours pour poser le problème global des montants compensatoires. *« Personne ne parle plus aujourd'hui de la première manifestation régionale de Quimper, où des milliers de paysans se sont réunis,* affirme un syndicaliste. *On oublie également de parler des camions étrangers qui ont été arrêtés dans toute la Bretagne et qui ne contiennent pas seulement de la viande de porc, mais aussi des produits laitiers ou des primeurs. On oublie encore les trains bloqués, les manifestations calmes. »*

Dans les autres départements bretons, la situation est moins tendue et les agriculteurs préfèrent aujourd'hui les *campagnes d'explication* et l'appel à l'opinion publique : à la sortie de l'autoroute Paris-Rennes, à La Gravelle, les vacanciers ont été ainsi invités à passer gratuitement le péage. Un tract leur a été distribué, qui dénonce les méfaits des montants compensatoires. Des œufs leur ont été proposés à prix réduit. De semblables manifestations sont prévues dans les autres départements pour les jours à venir.

Une manifestation d'agricultrices

Une manifestation d'agricultrices — *« Elles sont tout aussi concernées que les hommes »* — est prévue pour lundi prochain. *« L'agriculture,* affirme-t-on au Centre régional des jeunes agriculteurs (C.R.J.A.), *est la sidérurgie de la Bretagne. C'est notre principale activité économique. Regardez le nombre d'emplois qui sont concernés dans la production et la sous-traitance. Or, aujourd'hui, toute l'agriculture est en crise.Il faut que les Français comprennent que les montants compensatoires mettent en péril notre économie et que le retard dans la fixation des prix agricoles est pour nous une véritable catastrophe : depuis le 1er avril, les producteurs de lait ont déjà perdu 10 millions de francs. Or, l'Ille-et-Vilaine est le premier département laitier de France et 70 % des jeunes qui s'installent se spécialisent dans ce domaine. »*

Les actions vont donc se multiplier avant les négociations de Bruxelles lundi prochain. L'agriculture bretonne tout entière est mobilisée aujourd'hui. Mais l'action des producteurs *se heurte à une double difficulté* : la volonté de manifester dans le calme n'empêche pas les jeunes, dont la situation est plus difficile (ils sont très endettés), d'avoir des réactions plus « musclées » que leurs aînés. D'autre part, l'hyper-décentralisation du monde agricole ne facilite pas les actions unitaires. *« C'est à chaque fois trois cent cinquante personnes à prévenir de nos décisions »*, note un responsable du C.R.J.A. Reste la réalité de la terre : *« Nous ne savons pas combien d'agriculteurs viendront au rendez-vous que nous leur avons fixé. Tous les travaux des champs sont aujourd'hui en retard. L'ensilage n'est pas fait. Le maïs n'est même pas encore semé. »*

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Les arcanes du cours du porc

Y a-t-il eu ou non manipulation des cours du porc sur les marchés au cadran (1) de Bretagne ? Poser la question au moment où les producteurs se battent contre les montants compensatoires monétaires qui les pénalisent par rapport aux concurrents des pays à monnaie forte — d'où les « contrôles » des camions de produits importés — peut avoir une allure de provocation. Pourtant, on *peut s'interroger, non pas sur une* manipulation — le mot est sans doute trop fort —, mais sur la fiabilité du cadran.

Première approche, la comparaison entre les cours des deux marchés bretons aux enchères descendantes et la cotation nationale. Après une forte hausse des cours en 1981 puis pendant les neuf premiers mois de 1982, les cours du porc ont commencé à baisser en septembre dernier, atteignant leur plancher fin avril. Début mai, on observe une légère remontée. Sur les marchés au cadran, la baisse était identique, accentuée depuis la mi-mars, avec un plancher (9,40 F le kilo) atteint le 25 avril. Mais pendant les deux *séances qui suivent (28 avril et* 2 mai), le cours remonte brutalement de presque 10 % (à 9,96 F) et se stabilise légèrement au-dessous, à 9,67 F le kilo le lundi 9 mai. Le mouvement entre les deux cotations est parallèle, mais celui du marché au cadran nettement plus accentué. La baisse générale, elle, s'explique par une reprise des livraisons des principaux producteurs de la Communauté, alors que la demande reste faible.

Perdre pour mieux gagner

Mais ce parallélisme est trompeur : les deux marchés au cadran, qui représentent, 25 % de la production en Bretagne influencent les cours de l'ensemble de la région, laquelle influence à son tour, du fait du poids de la production bretonne dans l'ensemble français, la cotation nationale. Le cadran devient alors un marché directeur, alors qu'il n'absorbe que 9 % de la production française. Le parallélisme n'est donc *pas une preuve en soi.*

En second lieu, le cadran, parce qu'il est « directeur », amplifie les mouvements. Si la tendance est à la hausse, les producteurs qui ne passent pas par le marché au cadran retiennent leurs animaux. Les acheteurs se retournent alors vers le cadran. L'abondance de la demande, alors que 75 % de la production est retenue, entraîne une accélération de la hausse. Imaginons l'inverse cette fois. La tendance est à la baisse. La production n'est pas retenue. Il y a moins d'acheteurs au cadran. La baisse s'accentue.

Troisième approche : depuis la mi-avril, les éleveurs qui contrôlent le marché aux enchères ont passé avec *les acheteurs un accord* pour une répartition des invendus. Pour les premiers, il s'agissait d'éviter le report de marchandise d'un marché sur l'autre, qui entraîne une chute des cours. Les acheteurs eux n'ont pas trop intérêt à voir les cours plonger d'un marché sur l'autre. Puisqu'ils sont pour les produits finis (les salaisons) en situation de concurrence, il ne faudrait pas que le prix d'approvisionnement du confrère lui permette de baisser ses tarifs. L'inconvénient de cette for*mule de répartition des invendus,* c'est aussi que les acheteurs ne se précipitent pas pour emporter la marchandise au plus haut. D'où un effet de baisse sur les cours depuis avril.

Quatrième élément d'appréciation de la fiabilité du marché : il est toujours possible à quelques groupements qui livrent au cadran de retenir, eux aussi, la marchandise pendant quelque temps — jamais longtemps car les porcs coûtent cher à nourrir — et de provoquer ensuite un afflux de livraisons de manière à faire tomber les cours, histoire de montrer combien les M.C.M. sont néfastes. Ce n'est pas la première fois en Bretagne que les partisans de l'organisation économique des producteurs seraient capables de perdre de l'argent pour mieux asseoir leur pouvoir.

Pourquoi les cours ont-ils brusquement remonté à partir du 28 avril ? Trois raisons cumulables : les approvisionnements du marché ont pu reprendre d'une manière régulière ; les abatteurs étaient plus « motivés » aussi : l'interception des camions d'origine étrangère a amené les salaisonniers à se couvrir en porcs bretons, alors même que la production régionale est en baisse. Enfin les pouvoirs publics ont pu aussi discrètement intervenir. Comment ? En offrant, par exemple à un *abatteur qui a déniché un marché* sur l'exportation hors C.E.E. le coup de pouce nécessaire pour emporter cette vente. Garanti par ce coup de pouce, il intervient pour une quantité plus grande que ses besoins propres et contribue donc à faire remonter le cours.

Ainsi, les arcanes du cours du *porc révèlent-ils que si les producteurs* sont prompts à descendre dans la rue pour y faire entendre leur point de vue, les pouvoirs publics, eux, doivent y regarder à deux fois avant d'intervenir.

JACQUES GRALL.

(1) Le marché au cadran est une vente aux enchères électroniques descendantes. Les éleveurs qui contrôlent l'organisation du marché proposent des lots (présentés sur catalogue) aux acheteurs. L'aiguille du cadran indique le cours. Elle part du plus haut et descend. Chaque acheteur identifié par un numéro dispose d'un interrupteur. Il fixe le cours de son achat en bloquant la descente de l'aiguille. S'il appuie trop tôt, il paie cher, s'il appuie trop tard, un autre risque de remporter le lot de marchandises.

● **Le conseil des ministres a adopté un projet de loi qui reporte d'un an les élections à la Mutualité sociale agricole (M.S.A.).** — Ce délai doit être mis à profit pour rechercher *« en concertation avec toutes les parties prenantes, les adaptations permettant de mieux associer les salariés à l'administration de leur régime de protection sociale »*. La M.S.A. est le régime autonome de sécurité sociale de l'agriculture. Ce régime est commun aux exploitants et à leurs salariés pour l'assurance maladie et les prestations familiales, mais il est réservé aux exploitants pour la retraite. Les dirigeants de la M.S.A. sont favorables à la création d'une structure spéciale chargée des questions relatives aux salariés. Celle-ci devrait être composée à parité de représentants des employeurs et des salariés. Pour M. Rocard, ces derniers devraient y être majoritaires. Par contre, le ministère est favorable, comme le souhaite la M.S.A., au *maintien de l'unité de la* Mutualité sociale agricole comme au maintien d'élections aux niveaux communal, cantonal, départemental et national.

AFFAIRES

Boussac - Saint Frères : un retour des frères Willot ?

Pris par l'aspect social et industriel du dossier Boussac, la nouvelle direction du groupe et les pouvoirs *publics ont peut-être négligé* d'en achever l'aspect juridique. Tandis qu'un nouveau plan de restructuration se met en place avec difficulté à cause des suppressions supplémentaires d'emplois qu'il entraînerait, les frères Willot, anciens propriétaires, auraient écrit aux syndics et à l'administrateur provisoire pour demander l'accès aux comptes de la compagnie Boussac - Saint-Frères (C.B.S.F.) et de la Société foncière et financière Agache-Willot (S.F.F.A.W.). Celaci pour présenter un concordat aux créanciers et récupérer l'exploitation directe de leur ancien groupe.

Quand, l'an passé, après plusieurs mois de conflits juridico-politiques, les pouvoirs publics avaient créé une nouvelle société, la C.B.S.F., à partir de l'IDI, qui en est actionnaire à 51 %, pour reprendre en location-gérance les actifs de l'ancienne société Boussac - Saint-Frères ainsi que ceux de la S.F.F.A.W., il avait été effectivement question d'un concordat avec les créanciers et les frères Willot. C'était à la nouvelle société C.B.S.F. de le présenter (*le Monde* du 20 mars 1982). Les négociations avaient bien eu lieu, mais elles ont échoué. Comme rien n'est toujours conclu, les frères Wil*lot proposeraient donc le leur...*

En ont-ils le droit ? Ce n'est pas l'avis de l'actuel P.-D. G. de la C.B.S.F. Ce dernier, pour clore *cette affaire embrouillée, a d'ail*leurs contre-attaqué. Il a demandé au tribunal l'application d'une loi, votée en 1981, qui permettrait de déposséder purement et simplement les Willot de leur droit de vote dans la S.F.F.A.W...

● *M. Jean-Claude Boussac cité au tribunal de grande instance pour abus de biens sociaux.* — L'ancien P.-D.G. du groupe Boussac sera cité à Epinal, le 14 septembre. Diverses expertises ont révélé des transferts illicites, réalisés il y a cinq ans, entre les parfums Dior et des sociétés du groupe.

MONNAIES

Les suites étranges du « dîner de Paris » auquel la France ne participait pas

Le « dîner de Paris », comme on l'appelle, auquel la France ne participait pas, a-t-il vraiment abouti à un résultat ? Telle est la question que l'on pourrait se poser à la lecture d'articles publiés par nos confrères américain *(Herald Tribune)* et anglais *(Financial Times)*. On se souvient que M. Donald Regan, secrétaire américain au Trésor, avait invité à dîner, mardi soir, à l'occasion *de la réunion de l'O.C.D.E.,* les ministres des six autres pays devant participer au sommet de Williamsburg (France, R.F.A., Grande-Bretagne, Italie, Canada, Japon). On sait aussi que M. Jacques Delors, conformé*ment* à l'attitude adoptée jusqu'à maintenant par Paris en ce qui concerne la préparation de ce sommet, a décidé de ne pas y assister, l'idée semblant être qu'il convient de ne pas institutionnaliser le groupe des Sept en faisant précéder les réunions annuelles des chefs d'État et de gouvernement par des rencontres ministérielles.

D'autres pays européens, et *notamment la R.F.A., avaient ex*primé leurs propres réserves en se faisant représenter par des fonctionnaires (de haut niveau, quand même). Il se révèle que, finalement, les représentants de deux autres pays, la Suisse et les Pays-Bas, ont été conviés à ce dîner, ainsi que M. Jacques de La Rosière, directeur général du F.M.I., M. Emil van Lennep, directeur général de l'O.C.D.E., et le directeur général du GATT, M. Arthur Dunken.

Une séance de travail a eu lieu mercredi matin entre les mêmes participants. Selon nos confrères, ces derniers auraient demandé au Fonds monétaire et au GATT d'intervenir conjointement et de façon encore plus pressante, *notamment* auprès des pays en voie de développement, pour libéraliser le commerce mondial. Il aurait aussi été envisagé que les ministres des finances du groupe des onze pays signataires des accords généraux d'emprunt (les sept « grands » plus la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse) accueillent désormais dans leurs réunions les ministres du commerce pour discuter ensemble des problèmes liés des échanges, de l'endettement international, des taux d'intérêt et du protectionnisme.

Mais le groupe des Onze n'existe qu'en vertu de la signature des accords généraux d'emprunt (destinés à mettre à la disposition du Fonds monétaire des ressources supplémentaires). On voit mal comment, en l'absence de l'un des signataires de cet accord, il pourrait être décidé de lui conférer un rôle élargi, voire de guide de la politique économique et financière internationale. M. Regan était sans doute plus prudent en déclarant dans sa conférence de presse que si les réunions de mardi soir et de mercredi matin avaient été *« utiles, aucune date, aucun lieu et aucune participation n'avait été envisagé dans l'avenir »*.

P. F.

M. Mitterrand renouvellera sa proposition de conférence monétaire au sommet de Williamsburg

M. François Mitterrand compte renouveler, lors du prochain sommet de Williamsburg, sa proposition de conférence monétaire internationale, a indiqué, le 11 mai, à l'issue du conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo. Au cours de ce conseil, le président de la République a souligné, a-t-il ajouté, que la réunion des Sept ne devait pas faire abstraction des problèmes monétaires.

Le chef de l'Etat français rencontrera en tout cas le président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, le 28 mai dans l'après-midi, peu de temps après son arrivée à Williamsburg. M. Mitterrand avait, en avril, été invité à s'entretenir avec M. Reagan quelques jours avant le sommet, mais il n'avait pu avait-on indiqué alors à la Maison Blanche, répondre à cette offre en raison de ses obligations.

A propos d'un nouveau Bretton Woods, M. Regan a indiqué que, pour en juger, il fallait attendre d'en connaître le contenu concret et qu'en tout état de cause il faudra *« beaucoup de temps »* pour traiter du système monétaire international.

ÉNERGIE

PRODUITS PÉTROLIERS : UNE TAXE EN CHASSE UNE AUTRE

Le Conseil des ministres du 11 mai a adopté l'ordonnance modifiant la structure de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Ce nouveau mécanisme entrera en vigueur le 21 mai sans modification des prix. Il s'agit en fait de substituer cette TIPP rénovée à la taxe parafiscale créée le 10 avril pour empêcher une baisse des prix à la pompe.

Parce que la baisse des prix des produits pétroliers était de nature à entraver la politique d'économie d'énergie, le gouvernement avait décidé en avril de compenser par une taxe les baisses dues à la réduction du coût des approvisionnements. Cette taxe était perçue au profit de la Caisse nationale de l'énergie. Son produit devait être utilisé pour *contribuer à la politique de* maîtrise de l'énergie. Avec la modification de la TIPP, le bénéfice éventuel de la taxe — tant que du calcul automatique des prix résultera un cours inférieur à celui de février 1983 — reviendra au budget de l'Etat. Avec la revalorisation du dollar et le raffermissement des cours des produits comme du brut, le profit qu'en retirera le budget ne devrait pas être très important.

Ce mouvement de la TIPP est indépendant du relèvement de cette taxe le 11 mai tel qu'il était prévu dans la loi de finances.

● **Amoco vend ses actifs italiens à deux compagnies saoudiennes.** — La société pétrolière américaine Standard Oil of Indiana va vendre la raffinerie et le réseau de distribution de sa filiale italienne Amoco Italia, dont elle juge les résultats *« très décevants »*, aux compagnies First Arabian Corp. et Arabian Sea Oil. D'autres compagnies pétrolières américaines (Gulf) désinvestissent d'Europe, mais, en revanche, c'est le premier investissement saoudien dans le raffinage italien.

MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK

Repli

L'indéfectible optimisme dont Wall Street faisait preuve ces derniers temps s'est sensiblement atténué mercredi. D'assez importantes ventes bénéficiaires ont contraint le marché à se replier, et à la clôture l'indice des industrielles enregistrait une baisse de 9,96 points à 1 219,71. Le bilan de la séance à été négatif. Sur 1 996 valeurs traitées, 988 ont reculé, 655 ont monté et 353 ont progressé.

Réaction technique aux excès commis à la hausse ? Pour partie. Selon les spécialistes, la bataille parlementaire sur l'adoption du budget 1984 a ravivé les craintes qu'un nouveau et lourd déficit ferait courir à la reprise économique. C'est l'avis du vice-président du FED, M. Preston Martin, dont l'avertissement, semble-t-il, a été entendu autour du « Big Board ».

Toutefois, les prévisions boursières étaient assez divergentes. Un analyste réputé se disait persuadé que cette baisse des cours n'était qu'un accident de parcours et n'était pas l'amorce d'un mouvement de plus grande ampleur. D'après lui, le marché devrait au cours des deux ou trois prochaines semaines, consolider ses positions en dessous de la barre des 1 200 du « Dow » avant de reprendre son ascension. D'autres, en revanche, pronostiquaient le contraire, estimant que la hausse était terminée pour plusieurs mois.

L'activité a porté sur 99,82 millions de titres contre 104 millions la veille.

VALEURS	Cours du 10 mai	Cours du 11 mai
Alcoa	38 1/2	38
A.T.T.	68 7/8	68 3/8
Boeing	37 1/4	37 1/4
Chase Manhattan Bank	61 3/8	61 1/2
Du Pont de Nemours	47	47 1/4
Eastman Kodak	75 5/8	73 3/8
Exxon	34 7/8	34 1/2
Ford	51 1/4	49 5/8
General Electric	111	108 1/4
General Foods	44 5/8	43 1/2
General Motors	69 1/2	68 1/4
Goodyear	33 5/8	33 3/8
I.B.M.	116 3/4	115 1/2
I.T.T.	40 7/8	39 3/8
Mobil Oil	30 3/4	31 1/4
Pfizer	84 1/4	83
Schlumberger	45 1/4	46 1/4
Texaco	35 1/2	36
U.A.L. Inc.	36 3/4	36
Union Carbide	65 3/8	65
U.S. Steel	24 3/8	24 1/8
Westinghouse	47 3/8	46 5/8
Xerox Corp.	46 3/8	45 1/2





MONNAIES

La France a récupéré l'équivalent de 55 à 60 milliards de francs en devises depuis le 21 mars

déclare M. Delors

Le comité monétaire de la C.E.E., composé des hauts fonctionnaires représentant les ministres des Dix, a accueilli favorablement la demande d'emprunt adressée officiellement par la France à la Commission de Bruxelles.

Cet accord était prévu (*le Monde* daté du 12 mai 1983), mais il ne pourra être donné officiellement que lundi 16 mai à Bruxelles, à l'occasion de la réunion des ministres des finances des Dix.

D'autre part, le ministre de l'économie et des finances et du budget a évoqué, mercredi 11 mai, l'état des réserves de la France : « *Depuis le 21 mars 1983, date du réaménagement monétaire, il est rentré dans nos caisses l'équivalent de 55 à 60 milliards de francs* », a déclaré M. Jacques Delors à l'Assemblée nationale.

« *Depuis octobre dernier, c'est-à-dire depuis le moment où le système monétaire européen a été agité, dans la perspective des élections ouest-allemandes, nous avions perdu des devises. Mais, depuis le 21 mars, il est entré en France plus de devises que nous n'en avions dépensé pour défendre le franc pendant ces derniers mois* », a précisé le ministre. M. Lauriol, député R.P.R. des Yvelines, ayant demandé s'il était « *vrai ou faux que, selon* le Monde *du 8-9 mai, pour les seules journées de mardi et de mercredi de la semaine dernière, 400 millions de dollars, soit 3 milliards de francs, avaient été dépensés* » pour la défense du franc, M. Delors a répondu : « *C'est faux.* » Un peu auparavant, il avait indiqué que « *c'est aux autorités monétaires, et à elles seules, de gérer la monnaie ; elles n'ont pas à rendre compte quotidiennement de ce qu'elles font* ».

[Mardi 3 mai et mercredi 4 mai 1983 la vigoureuse reprise du deutschemark par rapport au dollar a provoqué une rapide montée de la monnaie ouest-allemande sur la place de Paris (plus de 2 centimes en deux jours à 3,0268 F, record historique), accompagné d'un début d'attaque sur le franc. De plus, cet accès de faiblesse de la monnaie française a empêché le dollar de baisser à Paris, comme il l'a fait à Francfort : il a même battu ses records à plus de 7,40 F. Ce phénomène a surpris, et ému, les autorités monétaires françaises, qui ont dû intervenir assez vigoureusement (l'équivalent de 2 à 3 milliards de francs, soit 300 à 400 millions de dollars) pour faire baisser le dollar, et également le mark, revenu un peu au-dessus de 3,01 F le vendredi 6 mai. Elles en avaient largement les moyens, et cela rentrait, effectivement, dans leur action quotidienne.]

TRANSPORTS

Air Inter et TAT vont signer un accord de complémentarité

Fiançailles de raison

Après des années de guerre sourde, les deux sœurs ennemies du transport aérien intérieur ont décidé de s'entendre. Air Inter et Touraine air transport sont sur le point de passer un accord « de complémentarité » comportant trois volets : une entente pour la contraction des tarifs, de 15 % en moyenne, sur une cinquantaine de lignes exploitées par l'une et par l'autre ; une possibilité d'affrètement réciproque d'avions ; enfin une coopération technique et commerciale aux escales.

Cet accord, annoncé par M. Michel Marchais, P.D.G. de TAT, va tout à fait dans le sens de la nouvelle politique souhaitée par les pouvoirs publics, et qui vise à une meilleure complémentarité entre les divers moyens de transport. La direction générale de l'aviation civile a d'ailleurs joué un rôle très actif dans la recherche d'une entente entre les deux compagnies.

Concrètement, en effet, ce rapprochement bénéficiera aux utilisateurs de l'avion, qui vont payer moins cher les billets sur certains trajets partagés entre les deux compagnies : la première application concernera Lille-Toulon *via* Paris, la section Lille-Paris étant assurée par TAT et Paris-Toulon par Air Inter, mais il profite aussi aux deux compagnies qui vont pouvoir commencer à rationaliser leur exploitation.

Cet accord arrive à point nommé. Ancienne compagnie d'avions-taxis passée au transport régulier, TAT s'est généralement implantée sur des lignes abandonnées par Air Inter, qui les jugeait trop déficitaires au regard de son type d'exploitation. En dépit de structures plus légères (1 400 employés contre 6 000) et d'appareils mieux adaptés (Fokker-27 de 48 places ou Fokker-28 de 65 places, alors que le modèle de base d'Air Inter est désormais la Super-12 de 130 places), T.A.T. n'est pas parvenue à les rentabiliser.

« Un service à la carte »

En 1981, l'exploitation aérienne de T.A.T. fut déficitaire de 20 millions de francs et M. Marchais préfère rester discret sur ses pertes de l'an passé. Tant et si bien qu'à la fin de 1982, il avait adressé au ministre des transports un mémorandum qui avait toutes les apparences d'un ultimatum puisque, faute d'une meilleure compréhension de la part des collectivités desservies, il envisageait la fermeture de vingt-huit des quarante lignes qu'il exploitait. Il est, depuis, revenu à de meilleures intentions, et l'amélioration des résultats de la compagnie au premier trimestre de cette année (+ 12,7 % pour le trafic, + 23 % pour les recettes) est un signe encourageant, encore que le coefficient moyen de remplissage des avions (54,2 %) demeure insuffisant pour laisser entrevoir un équilibre financier.

C'est pourquoi, M. Marchais est décidé à promouvoir un « service à la carte ». « *Je nesuis pas un marchand d'enthousiasme, mais un entrepreneur* », dit-il. Désormais, collectivités locales, chambres de commerce et entreprises devront payer le déficit des lignes : Albi et Rodez verseront une subvention de 2 millions de francs dans l'année pour le maintien de leur liaison avec Paris, et Nancy paiera aussi pour la sienne sur laquelle M. Marchais affirme avoir perdu 5 millions l'an passé ; la ligne Paris-Cherbourg sera financée par un groupement d'entreprises du Cotentin. Ceux qui refuseront ce type de marché s'exposeront à voir l'offre réduite par la mise en place d'avions plus petits et, dans les cas les plus « désespérés », à la suppression totale du service aérien.

La fin de la croissance à deux chiffres

Air Inter connaît, elle aussi, quelques inquiétudes. Après des années de croissance fulgurante, elle voit la courbe de son trafic s'infléchir assez sensiblement depuis le début de l'année. Certes, celui-ci s'est encore accru globalement de 7 % au cours des quatre derniers mois, franchissant le cap des trois millions de passagers. Mais, mois par mois, la tendance marque un tassement assez net : de 11,3 % en janvier, la hausse du trafic est tombée à 7,9 % en février, à 5,7 % en mars et à 4,7 % en avril. Et rien ne laisse présager un redressement dans les prochains mois.

A des degrés divers, toutes les lignes sont touchées par cette tendance défavorable. Il semble aussi que le trafic du week-end soit plus affecté que celui de la semaine. La clientèle à motifs personnels, celle qui fit le succès des vols bleus et blancs, serait donc moins empressée, signe que ce « marché » potentiel approche peut-être de la saturation, et surtout que la récession économique amène beaucoup de ménages à reconsidérer leurs habitudes de déplacements.

Un autre facteur pèse sur certains trafics : le développement progressif du réseau desservi par trains à grande vitesse dans le sud-est. Sur Lyon, Air Inter a, *jusqu'ici*, perdu plutôt moins de clients (30 %) qu'elle le craignait. Mais sur d'autres destinations, plus inattendues, l'érosion est plus forte. La croissance de Paris-Marseille a été stoppée net, et sur certaines lignes où la limite de rentabilité des gros avions était juste atteinte, on assite même à une baisse du trafic (7 % sur Paris-Nîmes et Paris-Montpellier). Aussi, les responsables d'Air Inter s'inquiètent-ils déjà de la mise en service complète, fin septembre, de la ligne à grande vitesse entre Paris et Lyon qui permettra au train de gagner encore trois quarts d'heure sur ces diverses destinations.

La compagnie intérieure va essayer de parer le choc en proposant de nouveaux tarifs réduits encore plus attractifs sur ses vols bleus et blancs. Mais sans illusion : l'ère des taux de croissance à deux chiffres est bel et bien révolue. L'accord avec TAT lui évitera, dans ces conditions, d'avoir à se battre sur deux fronts.

JAMES SARAZIN.

● **Contrôleurs aériens : grève du zèle à Aix-en-Provence.** – Les contrôleurs aériens d'Aix-en-Provence ont déclenché le 11 mai une grève du zèle qui devrait durer jusqu'au 16 mai. Conséquence : des retards au décollage de certains vols sur les aéroports de Marseille-Marignane, Nice, Lyon, Montpellier et Perpignan sont à prévoir. Les contrôleurs réclament une modification des méthodes de calcul de leurs retraites.

M. FITERMAN : LA S.N.C.F. NE LICENCIERA PERSONNE

Après l'annonce faite par la direction de la S.N.C.F. d'une réduction des effectifs de l'entreprise nationale de mille cinq cent postes d'ici à la fin de l'année (*le Monde* du 12 mai), M. Charles Fiterman, ministre des transports, a déclaré qu'il « *n'y aurait pas de licenciements à la S.N.C.F.* ».

Pressé de questions destinées à souligner la contradiction qu'il y a pour un ministre communiste à accepter des réductions d'effectifs, M. Fiterman a construit une réponse nuancée. Tout d'abord, il a reconnu que la S.N.C.F. « *doit répondre à l'effort d'économie que le gouvernement a demandé à tout le monde* ». Toutefois, le ministre a pris ses distances avec le chiffre annoncé de mille cinq cents emplois supprimés : « *Ce chiffre*, a-t-il dit, *je ne le connais pas et ne le cautionne pas.* »

Pour conclure, il a minimisé les effets de cette déflation en répétant qu'il s'agissait pour la S.N.C.F. de ne pas compenser complètement les départs naturels. A cet effort, « *relativement limité* », pourrait succéder, selon lui, une nouvelle phase d'expansion des effectifs afin de faire face aux réductions d'horaires de travail.

Pour leur part, les cheminots C.F.D.T. protestent contre les mesures d'économie décidées par la direction. Ils considèrent qu'elles accentueront la chute du trafic et la régression de l'activité.

CONTENTIEUX A SAINT-NAZAIRE A PROPOS DE LA LIVRAISON D'UN PAQUEBOT NÉERLANDAIS

(De notre correspondant.)

Amsterdam. – La compagnie néerlandaise de navigation Holland America Lijn (HAL) estime que les Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, n'ont pas respecté le délai de livraison d'un paquebot de croisière, le *Nieuw-Amsterdam-III*, qu'ils ont construit pour son compte. La HAL craint, en conséquence, d'avoir à subir des pertes commerciales de l'ordre de plusieurs millions de florins (1).

Le président du conseil d'administration de la HAL, M. Nico Van den Vorm, a formulé ces critiques à l'encontre de l'entreprise française, le *10 mai*, lors de l'assemblée des actionnaires à Rotterdam.

Le paquebot aurait dû être remis à l'armateur le 11 mai. Or, le baptême par la princesse Margriet, une des sœurs de la reine Beatrix (qui devait avoir lieu le 14 mai, au Havre), a été reporté jusqu'à nouvel ordre, après la constatation de plusieurs déficiences par des inspecteurs de la HAL envoyés à Saint-Nazaire. Ces déficiences concernent notamment la façon dont ont été construits les bars et les cuisines.

A Rotterdam, on indique que les services américains de la santé et de l'hygiène risquent de faire des remontrances à ce propos, ce qui nuirait à la réputation de la HAL aux Etats-Unis, où elle trouve la presque totalité de sa clientèle pour les croisières. La HAL a déjà annulé quinze mille réservations.

A Saint-Nazaire, la direction des Chantiers a décliné sa responsabilité et déclaré : « *Le navire était, le 11 mai, dans un état d'achèvement permettant sa prise en charge par l'armateur. Il était convenu que certains travaux mineurs devaient être réalisés pendant les traversées vers Le Havre et vers New-York. Nous ne nous expliquons pas ce revirement de l'armateur, qui s'est brutalement refusé le 6 mai, soit cinq jours avant la date prévue, à envisager la prise en charge du navire le 11 mai.* »

(1) 1 florin = 2,6 francs.

PLAN

Le Conseil économique et social adopte un projet d'avis très critique sur les orientations du IXe Plan

Le Conseil économique et social, réuni en séance plénière le 11 mai, a adopté le projet d'avis, très critique (*le Monde* du 12 mai), sur les orientations du IXe Plan. Sur 150 votants, il y a eu 101 votes pour (C.G.C., C.F.T.C., groupes de l'agriculture, de la coopération, des entreprises privées, l'UNAF et des personnalités qualifiées), 28 contre (C.G.T., C.F.D.T., FEN) et 21 abstentions (F.O., les représentants des entreprises nationalisées et quelques personnalités qualifiées).

Lors de sa discussion générale, les partenaires économiques et sociaux ont présenté de nombreuses observations souvent sévères. M. Tessier (C.F.T.C.) s'est félicité du programme de redressement du commerce extérieur et de la volonté d'orienter l'épargne vers des placements productifs à long terme, mais a estimé que le maintien d'un déficit de l'État à 3 % du produit intérieur brut risquait de compromettre la maîtrise de l'inflation. L'absence de véritable politique familiale a été dénoncée tant par la C.F.T.C. que par la C.G.C. et l'UNAF. Très critique, M. Menu (C.G.C.) a souligné « *sa perplexité devant les imprécisions cruelles du IXe Plan, qui répondant mal aux inquiétudes actuelles* ». Il a exprimé son scepticisme sur les mesures en faveur de l'épargne, redoutant même qu'elles aggravent la situation.

Tout en exprimant son accord avec certaines orientations du Plan, M. Giauque (F.O.) a souligné son désaccord avec le partage du travail et les accords salariaux de compétitivité, perçus comme des tentatives d'intégration autogestionnaire. Mme Beauvillé (C.F.D.T.) a rejeté le « *scepticisme* » du projet d'avis. Ce déclarant satisfaite des orientations sur l'emploi, elle a déploré l'absence d'engagement ferme sur les 35 heures. M. Brunet (entreprises privées) a considéré que le Plan aurait dû donner la priorité au sauvetage des entreprises et « *constituer un véritable plan Orsec pour le secteur productif* ». Tout en regrettant « *certaines imprécisions* » et l'insuffisance de la croissance planifiée, M. Alezard (C.G.T.) a estimé que le projet d'avis du Conseil aurait dû adopter une démarche plus constructive. Il a demandé un renforcement des mesures d'imposition des grandes fortunes. M. Le Garrec, secrétaire d'État auprès du premier ministre, a indiqué que le gouvernement tiendrait compte de l'avis du Conseil économique et social sur la situation démographique, le logement, l'agriculture et l'artisanat.

SOCIAL

F.O. CHEZ M. BÉRÉGOVOY

M. Bergeron indique que le pouvoir d'achat du SMIC pourrait être augmenté le 1er juin

A l'issue d'une « *discussion libre mais sans conclusion* » avec M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales, le 11 mai, M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., a affirmé que le gouvernement « *réfléchit* » à une éventuelle augmentation du pouvoir d'achat du SMIC, cette augmentation pouvant intervenir le 1er juin à l'occasion du relèvement automatique, lié à la hausse de l'indice des prix, du salaire minimum. M. Bergeron a regretté le « *grippage de la vie conventionnelle* ».

M. Bérégovoy doit, dans le cadre de ses consultations, notamment sur la protection sociale, rencontrer le 17 mai prochain la C.F.D.T., puis la FEN et l'UNAF, enfin le 18 mai le C.N.P.F. Il a déjà reçu, rappelons-le, la C.G.T., la C.F.T.C. et F.O. Au nom de la C.G.T., M. Viannet avait affirmé que son organisation n'accepterait pas que les mesures visant à équilibrer la Sécurité sociale et l'assurance-chômage portent « *atteinte au niveau de la couverture sociale* » des salariés.

Conseils pour « atténuer » le prélèvement fiscal

Par ailleurs M. André Bergeron a réaffirmé le 11 mai devant la presse l'opposition de sa confédération à l'effort fiscal supplémentaire demandé par le gouvernement dans le cadre du plan de rigueur. « *Si le gouvernement persiste à vouloir faire passer la solidarité nationale par le canal de la fiscalité, il devient encore plus impératif et urgent de réformer totalement un système fiscal par trop taré pour permettre une répartition véritablement équitable des charges publiques* », a déclaré le secrétaire général de F.O., qui estime que ce sont surtout les salariés qui seront mis à contribution. F.O. juge « *trompeuse et abusive* » la méthode qui sera mise en œuvre pour recouvrer, à la faveur du deuxième tiers provisionnel, la contribution de 1 % sur les revenus pour de nombreux célibataires ou cadres.

La confédération a également demandé au ministre de l'économie et des finances d'accorder aux travailleurs des facilités analogues à celles dont avaient bénéficié les commerçants, artisans et industriels redevables de la taxe professionnelle. Ces différentes considérations ont amené F.O. à prévoir, dans les unions locales et départementales, des permanences et des réunions d'information afin d'aider les salariés, en utilisant tous les moyens légaux, à « *différer* » ou « *atténuer* » le prélèvement fiscal qu'ils doivent acquitter du fait du plan de rigueur.

Au conseil des ministres

M. FRANÇOIS LUCHAIRE NOMMÉ DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LES PROFESSIONS LIBÉRALES.

M. François Luchaire vient d'être nommé délégué interministériel pour les professions libérales. L'Union nationale des associations de professions libérales s'est félicitée de cette décision.

[Né le 1er janvier 1919 à La Rochelle (Charente-Maritime), M. François Luchaire, agrégé de droit public, a été président de la société des Nouvelles-Hébrides de 1955 à 1967, puis directeur de l'Institut des hautes études d'outre-mer de 1960 à 1964. Professeur de droit à Nancy, puis à Paris, il devient de 1970 à 1976 président de l'université de Paris-I, puis président honoraire, également vice-président de la conférence des recteurs d'université européens de 1974 à 1979.

Membre du Conseil constitutionnel de 1965 à 1974, M. Luchaire est l'un des cofondateurs en 1972 du Mouvement des radicaux de gauche. Depuis juillet 1980 il en est le vice-président.

En avril 1982, M. Luchaire s'était déjà vu confier par le premier ministre une mission sur les professions libérales.]

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Sidérurgie : la Cour de justice de Luxembourg rejette l'appel de Kloeckner contre la C.E.E.** – La Cour de justice a maintenu l'amende de 2,15 millions d'ECU (14,5 millions de francs) infligée au sidérurgiste allemand Kloeckner, en octobre 1981, pour non-respect des quotas de production décidés par la CECA Franc-tireur, Kloeckner conteste les quotas qui lui sont attribués depuis leur création en octobre 1980, qu'il juge insuffisants et ne respecte pas.

● **M. Fabius regrette que la Matra-Murena ne soit pas exportée en Amérique.** – A l'Assemblée nationale, le ministre de la recherche et de l'industrie a reconnu l'aspect « complexe » du dossier, mais il estime que les décisions de Peugeot et de Matra « comportent des éléments très regrettables, quand l'exportation est prioritaire ». En mars, Matra avait indiqué que sa rupture avec Peugeot et son nouvel accord avec Renault devait conduire à l'arrêt de la production de la Murena en France.

Etranger

États-Unis

● **Les ventes américaines de détail ont progressé de 1,6 % en avril.** – Selon le département du commerce, cette augmentation, qui fait suite à une hausse également importante en mars (+ 1,7 %, selon les calculs révisés), est due essentiellement à une reprise des ventes d'automobiles. Elle a été qualifiée de « *très positive* » : l'attitude, jusqu'à présent prudente, des consommateurs inquiétait en effet de plus en plus les spécialistes, qui soulignaient que la reprise économique demeurerait hésitante, tant qu'elle ne serait pas soutenue par une relance de la consommation. – *(A.F.P.)*

Social

● **MM. Maire et Bergeron à une manifestation syndicale européenne le 4 juin.** – MM. Edmond Maire et André Bergeron, respectivement secrétaires généraux de la C.F.D.T. et de F.O., participeront le 4 juin à Stuttgart (R.F.A.) à une manifestation organisée par la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.) sur le thème de l'emploi et de la réduction du temps de travail. Cette manifestation devrait rassembler plusieurs dizaines de milliers de syndicalistes.

● **Les trente heures dans les banques en 1990 ?** – La Fédération Force ouvrière des employés et cadres s'est prononcée pour la semaine de trente heures dans les banques en 1990, lors de la réunion de la Commission nationale paritaire du secteur bancaire qui vient de se tenir à Paris. Le syndicat demande une première étape à trente-sept heures trente dès le 1er juillet 1983 sans diminution du pouvoir d'achat. Citant des sources patronales, F.O. a d'autre part indiqué que près de cinq mille cinq cents personnes seraient concernées par les contrats de solidarité conclus avec les soixante principales banques.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

M. ROLF DOBBERTIN MIS EN LIBERTÉ

Arrêté par la D.S.T. le 19 janvier 1979, accusé d'avoir collaboré à *« une entreprise systématique d'information au profit de la recherche allemande de l'Est »*, M. Rolf Dobbertin, quarante-huit ans, physicien, a été mis en liberté le lundi 9 mai. En mars dernier, la chambre d'accusation de Paris avait rendu un arrêt de mise en liberté sous contrôle judiciaire en sa faveur, contre le versement d'une caution fixée à 250 000 francs, puis rabaissée à 150 000 francs. Cette somme a été finalement réunie par des scientifiques. M. Dobbertin aura ainsi passé quatre ans en détention préventive, son affaire n'ayant pu être jugée par la Cour de sûreté de l'État dissoute en août 1981, ni par les tribunaux permanents des forces armées (T.P.F.A.) qui ont disparu à leur tour. M. Dobbertin devrait donc être jugé par une cour d'assises de Paris.

APRÈS LA MORT D'UN JEUNE MÉLANÉSIEN

Regain de tension en Nouvelle-Calédonie

Un jeune Mélanésien a été tué d'un coup de fusil par un ancien employé de la société Le Nickel, d'origine européenne, mercredi après-midi 11 mai, dans le village de Témala, au nord de la Nouvelle-Calédonie, au cours d'une altercation dont les circonstances ne sont pas encore clairement établies. Cet incident a provoqué aussitôt une vive tension sur l'ensemble du territoire, à quelques jours de la première visite que doit y faire, à partir du lundi 16 mai, le nouveau secrétaire d'État aux DOM-TOM, M. Georges Lemoine.

Selon nos informateurs locaux, cet incident tient à la fois du simple fait divers et de la querelle politique. Dans l'après-midi du mercredi 11 mai, un groupe d'une douzaine de Mélanésiens, apparemment éméchés, ont commis des dégâts à l'intérieur d'une boutique appartenant à M. Alain Le Thézer, frère du maire de la commune de Voh, sur le territoire de laquelle est située la localité de Témala.

Puis, en l'absence du propriétaire de cette épicerie, ces jeunes gens auraient lancé des cailloux sur la maison de M. Le Thézer, où un ami de celui-ci, M. Alphonse Sauvageot, ancien employé de la société Le Nickel, était en train de faire la sieste. Se jugeant menacé par le groupe, M. Sauvageot a saisi un fusil. Selon son témoignage, un coup de feu serait parti accidentellement alors que les jeunes Mélanésiens, menaçants, auraient tenté de le désarmer.

Pour les amis de la victime, M. Sauvageot aurait tiré aussitôt sur le groupe. Il reste qu'un homme a été mortellement atteint : M. Louis Boae-Poatchilie, trente et un ans, appartenant au clan mélanésien des Ouelis. M. Sauvageot a d'abord pris la fuite, puis s'est présenté à la gendarmerie. Après la mort de leur compagnon, les jeunes Mélanésiens ont saccagé plusieurs établissements de Témala, mettant le feu à la maison de M. Le Thezer, puis au bureau de poste et à l'école. Ils auraient aussi incendié deux voitures. Les Européens des environs se sont réfugiés à Voh, commune de mille six cent cinquante habitants, sur la côte ouest, à environ 300 kilomètres au nord de Nouméa. Des renforts de gendarmerie ont été envoyés sur place.

Localement, cet incident grave prend un connotation politique, dans la mesure où le maire de Voh, M. Gustave Le Thezer, est vivement attaqué par les partisans des indépendantistes et de la gauche calédonienne, depuis qu'il a publiquement rompu, avant les dernières élections municipales, avec le parti socialiste calédonien (P.S.C.), animé par M. Max Chivot, partisan d'une indépendance multiraciale.

Exploitation politique

La mort de M. Boae-Poatchilie a, en tout cas, été exploitée sur-le-champ par les partis indépendantistes. Dès mercredi soir, une centaine de militants du Front indépendantiste, regroupant les principales formations séparatistes du territoire, et du Palika (Parti de libération kanak) se sont rassemblés devant le siège du haut commissaire de la République à Nouméa et ont crié des slogans hostiles aux Européens.

Une manifestation rassemblant plusieurs centaines de personnes a eu lieu dans la matinée du jeudi 12 mai, au centre de la ville. Plusieurs orateurs y ont affirmé que le meurtre de Témala n'est qu'un *« lâche assassinat »* et demandé le retour des terres aux clans canaques *« sans condition »*. Fait inhabituel, la manifestation s'est prolongé dans les quartiers résidentiels de la capitale du territoire.

Il en résulte un fort regain de tension. L'incident de Témala aggrave davantage le contentieux entre les deux principales communautés de Nouvelle-Calédonie. Un contentieux qui s'était déjà singulièrement alourdi après l'assassinat, en septembre 1981, du secrétaire général de l'Union calédonienne (principal parti indépendantiste), Pierre Declercq, d'origine européenne (l'auteur de ce meurtre n'a pas été identifié), puis à la suite de l'embuscade qui avait coûté la vie à deux gendarmes, mortellement blessés lors d'un affrontement avec des Mélanésiens près de la Foa, en janvier dernier.

Dans ce contexte, tous les faits divers mettant en cause des Mélanésiens et des Européens prennent inévitablement un caractère politique. Les partis indépendantistes se chargent, en tout cas, de les « récupérer » en ce sens.

Voilà qui va singulièrement compliquer la tâche du nouveau secrétaire d'État aux DOM-TOM, qui doit se rendre en Nouvelle-Calédonie, pour la première fois, le lundi 16 mai. Pressé par les séparatistes locaux, qui ont été jusqu'à présent les principaux partisans de M. François Mitterrand, de dire publiquement que le gouvernement reconnaît le droit à l'indépendance du peuple canaque, prié par les porte-parole de la communauté européenne, proche de l'opposition dans sa presque totalité, d'affirmer, au contraire, l'appartenance indéfectible du territoire à la France, M. Georges Lemoine, qui se proposait d'en appeler à la raison de chacun, aura à faire face à de nouveaux accès de passions.

A. R.

● *Forfait communal pour les écoles privées à Brest.* — Décor fleuri et estrade parée de draperies bleues, le mercredi 11 mai, à la mairie de Brest où avait lieu la signature d'un protocole entre la ville et vingt-quatre écoles privées. La municipalité avait tenu à honorer l'engagement qu'elle avait pris dans son programme électoral envers l'enseignement privé à Brest. Une décision semblable avait été prise par le conseil municipal de Nantes (*le Monde* du 13 avril). Cet enseignement bénéficiera pour le semestre en cours de 4273000 F (330 F par élève et par trimestre) ; 6475 enfants sont concernés par ce protocole. — *(Corresp.)*

● *Nouvelle piste dans le double meurtre de l'Ardèche.* — Les gendarmes chargés de l'enquête sur le double meurtre d'Isabelle Alison et de Philippe Vigneron, les deux jeunes Nancéiens assassinés dans le bois de Païolive (Ardèche) (*le Monde* daté 8-9 mai) recherchent un ancien légionnaire déserteur, Pascal Blanc, dit « Alex », âgé de vingt-cinq ans.

Déjà recherché pour des méfaits commis dans le Puy-de-Dôme, en Lozère, en Haute-Loire et en Ardèche, Pascal Blanc, qui est en outre soupçonné du meurtre d'un habitant de la région de Clermont-Ferrand commis en juillet 1982, pourrait être l'assassin des jeunes gens.

En U.R.S.S.

M. SAKHAROV EST PRIVÉ DU DROIT DE VOYAGER A L'ÉTRANGER ANNONCE L'AGENCE TASS

Moscou *(A.F.P., A.P.)*. — Le physicien André Sakharov, relégué depuis janvier 1980 à Gorki, ne sera pas autorisé à répondre à l'invitation de l'Institut autrichien de physique théorique, qui lui a proposé de venir enseigner pendant l'année scolaire 1983-1984.

Mercredi 11 mai, Mme Sakharov déclarait à Moscou que son mari ne serait pas opposé à présent à quitter l'U.R.S.S., mais estimait que c'était au gouvernement et non à lui de décider de la suite à donner à l'invitation autrichienne, qui, au demeurant, ne lui était pas parvenue.

En fin d'après-midi, l'agence Tass réglait le problème dans les termes suivants : *« Un tapage sans précédent autour du nom de Sakharov a récemment été fait en Occident. Cette fois-ci sont apparues dans la presse bourgeoise des informations manipulées et provocatrices à propos d'un voyage supposé de Sakharov à l'étranger. Il a été souligné à plusieurs reprises dans la presse soviétique que, de par le type de son activité scientifique, Sakharov est une personne en possession de secrets d'Etat et militaires particulièrement importants. Pour ces raisons, et dans l'intérêt de la sécurité nationale, il est privé de la possibilité de voyager à l'étranger. Cela découle de la législation soviétique et est un droit souverain pour tout l'Etat. »*

Or, l'invitation avait été faite par les Autrichiens parce qu'au début d'avril le ministre soviétique de la justice, M. Vladimir Terebilov, avait déclaré à Stockholm, à la télévision locale, que Sakharov obtiendrait un visa de sortie s'il le demandait.

Mme Sakharov, commentant le communiqué Tass, a estimé que *« dans ce pays, un « non » n'est jamais définitif »*. Elle a engagé les pays occidentaux à accentuer leurs pressions en faveur du physicien pour que *« son cas ne tombe pas dans l'oubli »*. Elle craint qu'autrement *« ils n'en viennent un jour à le tuer (...) puis à dire qu'il est mort d'une crise cardiaque »*.

RÉUNIS EN CONGRÈS

Les notaires ont souligné l'inadaptation du droit des entreprises

Le soixante-dix-neuvième congrès des notaires de France, qui s'était ouvert le 9 mai à Avignon, s'est achevé le 11 mai par une brève allocution de M. François Luchaire, nouveau délégué interministériel aux professions libérales, qui s'est efforcé de rassurer une profession inquiète en affirmant : *« Le notariat est et restera une profession libérale. J'en prends l'engagement. »*

L'essentiel des travaux a été consacré aux blocages juridiques et fiscaux des entreprises (« Le Monde de l'économie » du 10 mai). Selon Me Monassier, président du congrès, le statut inadapté des sociétés oblige les chefs d'entreprise à vivre *« en permanence dans le mensonge, à créer de fausses sociétés, avec de faux associés, de faux contrats de travail, et subir le risque de se voir appliquer un jour la présomption de culpabilité de l'article 99 de la loi de 1967 sur la liquidation de biens »*.

Selon les notaires, la législation des entreprises devrait intégrer la notion de *« capital d'affectation »* à la création d'une société — afin de sécuriser les créateurs d'entreprises par la préservation de son patrimoine personnel — et la définition juridique d'un concept existant en R.F.A. : la société *« unipersonnelle »*. Dans une telle société, l'« associé unique » et majoritaire pourrait bénéficier du même statut fiscal et social qu'un gérant minoritaire salarié.

Selon Me Monassier, nombre de créateurs potentiels d'entreprises renoncent par souci de préserver leur patrimoine et leur statut fiscal et social à créer leur propre société. Pour les notaires, il est nécessaire de libérer les créateurs de petites entreprises de ce carcan juridique inadapté, et favoriser ainsi la relance économique.

Par ailleurs, selon Me Monassier, en ce qui concerne les grandes entreprises, *« il faut dissocier propriété de l'entreprise et pouvoir »*. Il est souhaitable que *« le capitaliste n'ait plus un droit de propriété total sur l'entreprise comme actuellement, mais un droit de créance indexé »*, a-t-il dit.

« Il faut renforcer le pouvoir de la direction, nommée par un collège représentant capitalistes et salariés. Il faut reconnaître aux salariés un certain droit de propriété sur l'entreprise. »

Enfin, Me Monassier a souligné que *« 33 % des chefs d'entreprises françaises ont plus de cinquante-quatre ans »* et qu'ainsi, *« dans les dix ans à venir, une entreprise sur trois sera à céder, tandis que le droit fiscal et civil n'est pas adapté à cette situation »*.

S'adressant à M. Robert Badinter, garde des sceaux, le président du congrès devait déclarer : *« Vous avez devant vous un notariat inquiet mais heureux de voir le garde des sceaux venir à sa rencontre. Vous resterez dans l'histoire comme celui qui a mis fin à la peine de mort. Ne souhaiteriez-vous pas aussi être celui qui aurait mis fin au génocide des entreprises françaises par le droit et la fiscalité ? »* Dans sa réponse, le ministre de la justice se déclarait favorable au dialogue mais reconnaissait : *« J'arrive au mauvais moment, un peu tard pour la problématique, un peu tôt pour les solutions. »* Toutefois, il précisait : *« Je pense qu'une concertation raisonnable est encore possible. »* Nommé le matin même en conseil des ministres délégué interministériel aux professions libérales auprès du premier ministre, M. François Luchaire a souligné qu'il était *« indispensable que soit créé un mécanisme pour que le rapport sur les professions libérales ait une suite »*. Pour le nouveau délégué interministériel, il s'agira de rassembler trois éléments :

— Une commission permanente de concertation, comprenant le gouvernement, l'administration et les représentants des professions libérales et qui aura compétence sur tous les problèmes ;

— Une délégation qui sera saisie de tous les problèmes des professions libérales ;

— Un comité interministériel des professions libérales, qui sera présidé par le premier ministre.

Puis le professeur Luchaire évoque le sort des congressistes. *« On entend souvent dire que le notariat va être fonctionnarisé. Cela a effectivement existé du temps de Charlemagne, mais il n'est dans l'idée de personne de revenir à cette époque. Le notariat est et restera profession libérale. J'en prends l'engagement. Car il est nécessaire que l'individu trouve un intermédiaire qui puisse l'aider et à qui il puisse faire confiance ! »*

Nouvel ajournement du procès de Seveso

Seveso. — Les barreaux de Monza et Milan s'étant mis opportunément en grève, pour protester contre la faiblesse de leurs moyens de fonctionnement, le procès des cinq inculpés de l'affaire de Seveso a été ajourné une deuxième fois le 11 mai, et renvoyé... au 17 juin. Le président du tribunal de Monza a seulement fait l'appel des plaignants se portant partie civile — quelque cent trente ouvriers de l'usine Icmesa et une soixantaine d'habitants des communes environnantes. Les avocats de la défense de Givaudan — la société propriétaire de l'usine en cause — estiment avoir dissuadé une trentaine de candidats à la partie civile entre le 19 avril et le 11 mai. Ce nouveau délai, espèrent-ils, leur permettra d'obtenir encore quelques retraits de plaintes, moyennant de substantiels dédommagements.

Oublier, oublier...

La photo est saisissante : ces enfants morts, gisant pêle-mêle parmi leurs jouets, inspirent plus que de l'horreur : la nausée. Mais il s'agit-là de sculptures en stuc remontant au quinzième siècle, œuvre d'un certain Giacomo Paracca. Aucun lien avec la dioxine : ce *Massacre des innocents* fait partie d'une exposition de photos d'art sacré organisée à la « bibliothèque civique » de Seveso pour préparer la venue du pape le 21 mai prochain à Desio et Seregno — deux communes voisines — à l'occasion du vingtième congrès eucharistique italien.

Plus que jamais en effet, Seveso veut oublier la dioxine, les dermatoses, les poulets crevés et la meute des journalistes venus humer l'air de la catastrophe. Dans cette région de Brianza réputée conservatrice — « la zone blanche », comme on dit ici — le procès d'une multinationale polluante ne fait pas recette. *« La population n'est pas intéressée par ce procès,* observe un psychiatre de la ville, M. Ambrosio Bertoglio. *Maintenant, on veut oublier. On note même des réactions de rejet à la seule évocation du sujet. »* L'unique hôtelier de Seveso confirme : après la ruée des journalistes en 1976, la clientèle a retrouvé son niveau habituel, ni plus ni moins. Les marchands de meubles, nombreux dans cette région, éprouvent même quelque aigreur pour leur image de marque : *« A Meda* (1), *ils ont été autant contaminés que nous, mais c'est Seveso qui est pénalisé ; ce n'est pas juste. »*

Les journalistes italiens les plus engagés dans le combat sont déçus :

De notre envoyé spécial

« Il n'y a jamais eu une grève syndicale pour Seveso », observe Mme Neva Agazzi-Massii, ancienne animatrice de Radio-populaire. *« Il y a deux ans, nous avons fait une enquête très poussée sur l'état de santé de la population contaminée,* rappelle Mlle Giana Milano, journaliste à la revue *Panorama*, *nous n'avons pas reçu une lettre de lecteur sur la question ! »*

Indifférence

Cet état d'esprit explique que le procès de Monza se soit rouvert le 11 mai dans une relative indifférence. A part les ouvriers de l'usine Icmesa et les journalistes tassés dans le prétoire, pas de manifestation de masse. Seuls des étudiants de la Démocratie prolétarienne, sont venus, déguisés en oiseaux de malheur, brandir leur banderole : *« Jamais plus de dioxine ni de nucléaire. »*

Les ouvriers de l'usine Icmesa, conduits par leur porte-parole Antonio Chiappini, aujourd'hui mécanicien chez Alfa Romeo, ont conscience d'être le dernier carré des plaignants contre Givauden et la maison-mère, Hoffmann-La Roche. *« Nous avons été traités comme quantité négligeable,* disent-ils. *Nous voulons qu'on nous fasse justice. C'est un principe que nous défendons. »* Mais il s'agit-là d'une position essentiellement syndicale. La dioxine, il ne la vivent que par le « monitoraggio », ces examens médicaux réguliers *« auxquels on ne comprend rien »*. A Barrucana, un faubourg situé à deux cents mètres de l'usine Icmesa, la famille Garofalo ne veut pas oublier. Le père en veut aux patrons de l'avoir laissé travailler pendant dix jours *« après le nuage »* (de 1976). La mère a peur et montre sa fillette, obligée aujourd'hui de porter des lunettes. Leur voisin, M. Antonio Cannizzaro, travaille actuellement pour la décontamination du site. Malgré son masque et sa double paire de gants, il examine toujours sa peau avec inquiétude. Eux sont formels : *« Nous voulons la santé garantie pour nous et nos enfants ; ce ne sont pas quelques millions de lires qui nous la donneront. »*

La santé ? Le docteur Nino Rossi, spécialiste des maladies infantiles, installé à Seveso, se montre prudent : *« Je ne suis pas de ceux qui minimisent ou exagèrent l'affaire. Je cherche la précision scientifique. J'ai vu environ cent trente enfants atteints de dermatoses diverses pour seulement sept ou huit adultes. Nous n'avons plus actuellement de pathologie grave, mais nous ne savons rien de l'avenir. »* Le docteur Rossi regrette surtout que lui et ses confrères de la région aient été tenus d'abord dans l'ignorance des effets de la dioxine. Et il arrive à cette conclusion : *« Le nuage de 1976 n'a fait que mettre en évidence une pollution qui durait depuis des années. »* Pour lui et les autres médecins de la région, c'est une affaire à suivre.

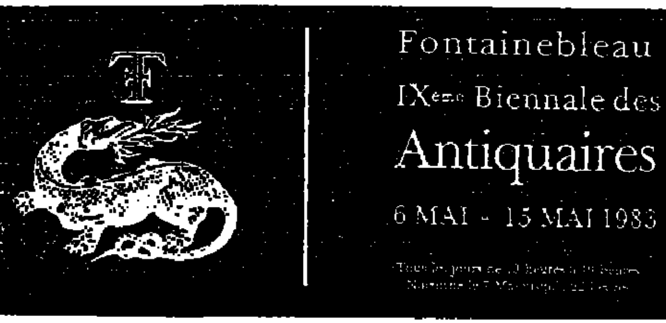
ROGER CANS.

(1) L'usine de la société Icmesa est située sur la commune de Meda, limitrophe de Seveso, à une trentaine de kilomètres de Milan.

LES DEUX GROUPES HORLOGERS SUISSES A.S.U.A.G. et S.S.I.H. FUSIONNERAIENT

Les deux géants suisses de l'industrie horlogère, l'A.S.U.A.G. (Allgemeine Schweizerische Uhrenindustrie A.G.) et la S.S.I.H. (Société suisse pour l'industrie horlogère) seraient sur le point de fusionner. Des rumeurs insistantes circulent dans les milieux industriels helvétiques sur l'imminence de l'opération. L'année écoulée a été terrible pour l'industrie horlogère internationale et les firmes suisses, parmi les plus importantes au monde, ont beaucoup souffert. Pour la première fois de son histoire, l'A.S.U.A.G. (marques Longines, Eterna, Rado, Microna, Derby, Certina, Mido, Oris, Rotary notamment) a subi de lourdes pertes, dont le montant devrait être connu à la fin du mois, et son chiffre d'affaires (3,5 milliards de francs environ) a chuté de 19,1 %. Le groupe a fermé plusieurs unités et licencié 2 408 personnes (20 % de ses effectifs).

Renflouée en 1981, après avoir failli sombrer, la S.S.I.H. (marques Omega, Tissot) n'a pas réussi a retrouver son second souffle. L'hémorragie continue et son déficit pour l'exercice écoulé dépasserait 30 millions de francs suisses (100 millions de francs) portant le total de ses pertes à 231 millions de francs suisses (750 millions de francs). Pour les trois dernières années, ce groupe a réduit son personnel de 16,3 %. Les banques suisses sont actionnaires de l'A.S.U.A.G. (38 %) et contrôlent la S.S.I.H.



Le numéro du « Monde » daté 12 mai 1983 a été tiré à 460 642 exemplaires

